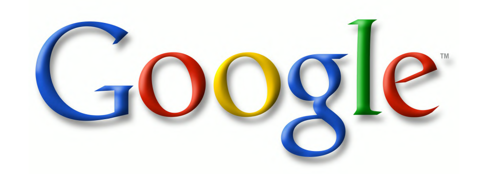
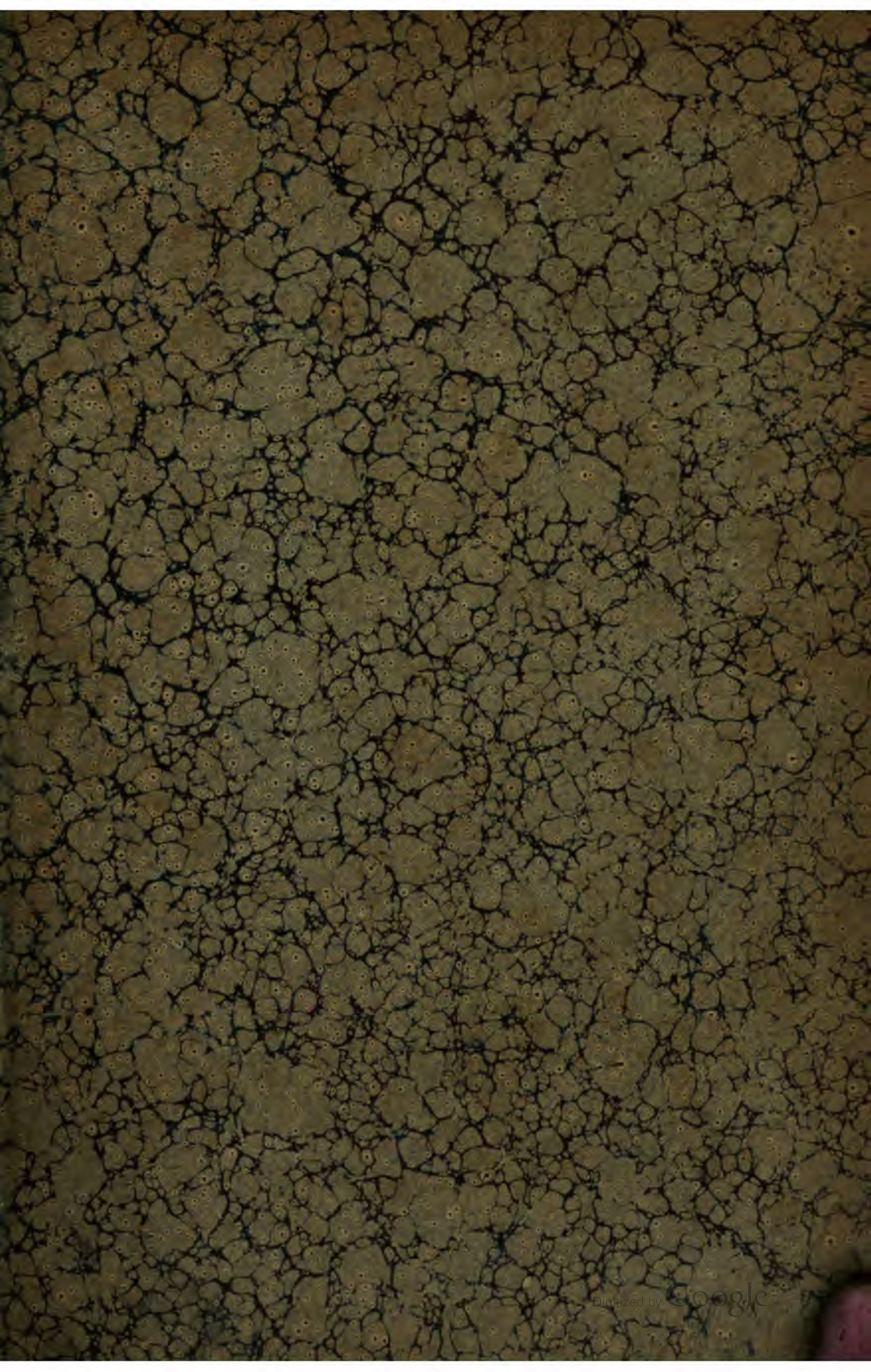



EX LIBRIS E. MAREUSE



SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE

DE BORDEAUX

SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE

DE BORDEAUX

TOME I

1er Fascicule. — Août 1874

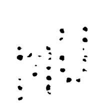


BORDEAUX

CH. LEFEBVRE
LIBRAIRE
6 — ALLÉES DE TOURNY — 6

Vve P.-M CADORET
IMPRIMEUR
12 — RUE DU TEMPLE — 12

1874



SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
DE BORDEAUX

STATUTS

TITRE I
BUT DE LA SOCIÉTÉ

Article 1.

Une Société d'archéologie est établie à Bordeaux pour contribuer à la propagation de l'étude archéologique des monuments de toute nature, antérieurs au XIXe siècle et concernant l'ancienne Aquitaine. En vue de ce but, elle pourra fonder des cours publics, donner des prix, organiser des expositions, faire des publications destinées à rendre plus facile la connaissance des antiquités (surtout locales).

TITRE II
ORGANISATION

Article 2.

Le nombre des membres de la Société est illimité. Pour être admis à en faire partie, il faudra être présenté par deux sociétaires, réunir la majorité absolue des membres présents à la plus prochaine assemblée générale et s'engager à payer une cotisation annuelle. Il pourra y avoir des membres correspondants.

Article 3.

Chaque membre titulaire entrant sera soumis à une cotisation régulière de douze francs par an, payables d'avance.

Les membres pourront se rédimer du paiement de la cotisation annuelle en versant à la caisse de la Société une somme de deux cents francs, une fois payés.

Indépendamment de la cotisation régulière, tous les membres seront admis à souscrire une cotisation volontaire, permettant de faciliter le développement des travaux de la Société.

Article 4.

La Société se réunira une fois par mois, à époque fixe, sur convocation. Elle se réunira, en outre, une fois chaque année pour entendre les comptes administratifs et procéder à l'élection des membres de son bureau. Le bureau pourra la convoquer toutes les fois qu'il le jugera convenable.

Article 5.

La Société tiendra, s'il y a lieu, une ou plusieurs séances publiques par an, où seront entendues des lectures relatives à l'objet de ses études et de ses travaux.

TITRE III

ADMINISTRATION

Article 6.

L'administration de la Société sera confiée à un bureau composé de dix membres, nommés en assemblée générale au scrutin individuel et à la majorité relative.

Il sera composé de : un président, deux vice-présidents, un secrétaire, deux secrétaires-adjoints, un trésorier, un archiviste et deux assesseurs. La Société nommera un président honoraire.

Article 7.

Les membres du bureau seront renouvelés chaque année et pourront être rééligibles aux mêmes fonctions, à l'exception du président qui sera remplacé par le vice-président ayant réuni le plus de suffrages.

En cas de décès ou de démission de l'un des membres du bureau, il sera pourvu à son remplacement, à la réunion suivante, par l'assemblée générale; le nouveau membre ne demeurera en exercice que pendant le temps qu'eût duré le mandat confié à son prédécesseur.

ARTICLE 8.

Le président dirige les discussions. Il représente officiellement la Société ; il est de droit membre de toutes les commissions et les préside lorsqu'il y assiste; sa voix est prépondérante. Il signe, en outre, conjointement avec le secrétaire, les délibérations et les actes faits au nom de la Société.

ARTICLE 9.

Les vice-présidents remplacent le président en cas d'empêchement ou d'absence ; ils sont élus, dans l'ordre de leur nomination, d'après le nombre de voix qu'ils ont obtenues. S'ils ont eu un même nombre de voix, le plus âgé aura la présidence.

ARTICLE 10.

Le secrétaire reçoit et signe la correspondance, ce dont il rend compte au bureau ; rédige ou fait rédiger par ses secrétaires-adjoints les procès-verbaux des assemblées générales ou des réunions du bureau ; il contresigne les actes de la Société, expédie les titres d'admission, donne les bons à tirer et fait de droit partie de toutes les commissions. Les procès-verbaux de l'année courante sont conservés par le secrétaire et remis ensuite à l'archiviste.

ARTICLE 11.

Les secrétaires-adjoints remplacent au besoin le secrétaire.

ARTICLE 12.

Le trésorier fait opérer les recouvrements, effectue les paiements sur mandat délivré par le président, après délibération du bureau. Il tient la comptabilité et dresse les comptes d'administration financière, qui, sur rapport d'une commission, sont soumis à l'acceptation de l'assemblée générale.

ARTICLE 13.

L'archiviste reçoit et conserve les pièces, titres, plans, dessins, livres, documents, monuments et objets divers appartenant à la Société. Il tient un registre où sont consignées les découvertes

archéologiques faites dans la contrée, registre qu'il communique, sans déplacement, aux personnes qui lui en font la demande.

ARTICLE 14.

Le bureau fixe et règle les dépenses, nomme et révoque les employés, détermine l'ordre des travaux et leur nature, ordonne les recherches et vérifications, entend les rapports, reçoit les communications, décide quelles lectures devront être faites en assemblée publique, quelles publications pourront être faites au nom de la Société; enfin, règle tout ce qui se rapporte aux cours, conférences et expositions.

ARTICLE 15.

Pour être valables, les décisions du bureau devront être prises, cinq de ses membres au moins étant présents.

ARTICLE 16.

Le bureau nomme des commissions prises dans le sein de la Société à l'effet d'exécuter les travaux, vérifications et recherches dont elle reconnaît l'utilité.

Le bureau peut autoriser un ou plusieurs membres de la Société à le représenter et lui déléguer à cet effet, dans un but déterminé, une partie de ses pouvoirs.

TITRE IV

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 17.

Les membres de la Société agissant en son nom, en vertu des pouvoirs qui leur sont conférés, ne contractent aucune obligation personnelle et ne peuvent être exposés à aucun recours à raison des actes qu'ils souscrivent en nom qualifié.

Dans aucun cas, les membres de la Société ne peuvent être tenus au-delà du paiement de leur cotisation.

ARTICLE 18.

La Société s'interdit toute discussion personnelle, politique ou religieuse.

Article 19.

La Société n'accepte en aucune manière la solidarité des opinions émises par ses membres, lors même qu'ils seraient autorisés à les produire, soit dans des publications, soit dans des lectures publiques.

Chacun des membres garde son indépendance et jouit de l'irresponsabilité la plus complète pour toutes les appréciations qui n'émanent pas de lui, ou auxquelles il n'a pas formellement adhéré.

Article 20.

Les sociétaires recevront les publications de la Société; des places leur seront réservées dans les cours et autres réunions publiques qu'elle tiendra.

Article 21.

Aucun changement ne pourra être fait aux dispositions des présents statuts, s'il n'est déposé une demande écrite appuyée par deux membres ; le changement sera discuté en assemblée générale et devra être voté par les deux tiers des membres inscrits, ou, si ce nombre n'est pas atteint, à la prochaine réunion générale, à la majorité des suffrages, quel que soit le nombre des membres présents.

Article 22.

Tous pouvoirs sont donnés au bureau pour faire, dès que les circonstances le permettront, reconnaître la Société comme établissement d'utilité publique.

Article 23.

En cas de dissolution, l'argent, meubles ou objets quelconques appartenant à la Société reviendront de droit à la Ville.

Nous, Préfet de la Gironde, etc. :

Vu le règlement d'une Société que plusieurs habitants de la ville de Bordeaux se proposent de former sous la dénomination de : *Société archéologique de Bordeaux;*

Vu les articles 12 et 3 de la loi du 10 avril 1834 ;

Vu le décret du 25 mars 1852;

Vu les articles 291, 292 et 293 du Code pénal ;

Vu l'avis de M. le Maire de Bordeaux :

Arrêtons :

I. Est autorisée la formation de la *Société archéologique de Bordeaux.*

II. Sont approuvés, tels qu'ils sont annexés au présent arrêté, les statuts visés par nous.

Aucune modification ne pourra y être apportée sans notre autorisation.

III. M. le Maire de Bordeaux est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 6 septembre 1873.

Pour le Préfet :

Le Conseiller de préfecture délégué,

Signé : AYRAUD.

EXTRAITS

DES

COMPTES-RENDUS

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

Séance du 2 mai 1873.

M. Sansas rappelle que depuis longtemps avait été conçu le projet de créer à Bordeaux une Société d'archéologie; dès 1864 quelques adhésions avaient été réunies; en 1867, une commission, composée de MM. Lussaud, Belin de Launay, Souriaux et Sansas, fut chargée d'élaborer un projet de statuts. Ce travail, adopté dans une réunion postérieure, fut soumis à l'approbation de l'autorité, mais resta dans l'oubli. Aujourd'hui le moment est venu de demander de nouveau l'autorisation légale; la création d'une pareille Société est nécessaire; car il est peu de villes aussi riches que Bordeaux en éléments archéologiques de toute sorte.

M. Sansas donne ensuite lecture du projet de règlement étudié par l'ancienne commission et fait connaître la liste des adhérents qu'il a recueillis.

M. le Président croit urgent de discuter, avant tout, les divers articles de ce règlement, et de les faire adopter par l'autorité avant de les publier.

M. Gassies demande que la Société ne soit pas bornée au département de la Gironde, mais qu'elle comprenne aussi les départements limitrophes. M. le Président répond que les fondateurs ont entendu comprendre dans le ressort de la Société tous les départements formant l'ancienne Aquitaine.

Un membre ayant représenté que la cotisation de 10 à 12 fr. parait minime pour une telle entreprise, M. Sansas réplique que cette somme a été fixée ainsi précisément pour mettre la Société à la portée de tous, ce qui d'ailleurs n'empêchera point les souscriptions volontaires. M. le

Président opine pour un nombre de membres illimité sans titres particuliers.

M. Gaullieur propose de nommer un bureau, lequel désignera à son tour une commission chargée de discuter le règlement.

M. Sansas n'est pas éloigné de l'idée de créer des dames patronesses.

Après quelques observations de MM. Gaullieur et Sansas, il est décidé que la suite de la discussion du règlement sera ajournée à la semaine suivante, et en attendant il sera recueilli de nouvelles adhésions.

M. Sansas pense que l'on ne peut former un bureau définitif qu'après approbation de la Société par l'autorité, mais que dès aujourd'hui on devrait nommer un archiviste provisoire, et, sur sa proposition, M. Gaullieur est désigné pour remplir cet emploi.

M. Gassies demande que l'assemblée supprime le titre de fondateur de la Société.

M. de Lacolonge propose de faire les convocations par la voie des journaux.

M. Léo Drouyn termine la séance en montrant les épreuves de quelques gravures exécutées par le procédé Gagnebin, et il démontre l'avantage pécuniaire qu'il y aurait pour la Société à employer ce procédé pour les planches qui seront nécessaires.

Séance du 9 mai 1873.

M. Baudrimont lit une lettre de M. Sansas exprimant le désir que la Société se constitue au plus vite et nomme, sans tarder, un bureau définitif. M. le Président fait observer que, selon ce qui a été dit précédemment, ce bureau ne peut être formé qu'après l'approbation de l'autorité.

M. Lussaud demande que l'on soit assuré d'abord d'un plus grand nombre d'adhésions. M. Souriaux appuie cet avis; déjà, dit-il, existe un bureau provisoire, une commission a élaboré un projet de règlement, le nombre des adhérents dépasse celui de vingt, nous sommes en mesure de soumettre à l'autorité la demande d'autorisation, en évitant, toutefois, de porter atteinte aux attributions de la commission des monuments historiques, et de s'exposer à ce que l'autorité préfectorale, trouvant suffisante cette dernière société, refuse, comme en 1868, son approbation à la nôtre.

Sur la demande faite par M. Gaullieur, pour savoir si les statuts pré-



sentés sont les mêmes que ceux de 1868, M. Souriaux répond que les statuts ayant été précédemment adoptés, ils n'ont dû supporter aucune modification.

M. Lussaud ne croit pas que le nombre des adhérents soit une question importante pour la Préfecture, car il se rappelle que l'ancien bureau de la Société sollicita en vain l'approbation de ses statuts, bien qu'il eût présenté une liste de cent adhérents; il pense même que l'existence de la commission des monuments historiques ne fut pas un obstacle, il croit qu'il convient de discuter dès à présent les statuts, puis une fois la position de la Société assurée, on procèderait à sa constitution définitive.

M. Souriaux propose de faire autographier les statuts, afin que les adhérents qui en recevront chacun un exemplaire puissent les étudier d'avance et formuler leurs réflexions dans la séance suivante, et que, dès le lendemain, la demande soit portée à la Préfecture. Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Séance du 16 mai 1873.

M. le Président pensant que la discussion des statuts pourrait être longue demande la nomination immédiate du bureau définitif.

M. de Chasteigner croit qu'il faut d'abord faire acte d'existence, et que cet acte sera précisément constaté par l'adoption du règlement.

Après quelques réflexions de MM. Léo Drouyn et de Chasteigner, M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente et de la liste des adhérents demandés par MM. Delpit et Alaux. Il est fait droit à ces deux demandes.

M. Alaux propose de substituer aux mots : *Monuments antiques*, ceux-ci : *Monuments antérieurs au XIXe siècle.*

M. Delpit demande la fusion des deux premiers articles.

Après les observations de MM. Drouyn, Alaux, Delpit et de Chasteigner, tendant à ce que l'on s'occupe des monuments de toute nature sans restriction, l'assemblée adopte le premier article ainsi qu'il est formulé dans les règlements imprimés.

M. de Chasteigner demande la création de membres correspondants, comme cela a lieu dans d'autres sociétés, celles de la Touraine et du Poitou par exemple.

D'après les avis de MM. Drouyn, Delpit, de Chasteigner, Lalanne et autres membres, il est décidé que la présentation par deux sociétaires est nécessaire pour les candidats titulaires, et que la question des correspondants sera réservée. La rédaction de l'article 2 est adoptée, ainsi que celle de l'article 3 réglant le montant de la cotisation.

Les articles indiquant l'ordre des réunions mensuelles pour les travaux, une réunion annuelle pour l'audition des comptes administratifs ainsi que pour la réélection du bureau, et les séances publiques, sont successivement rédigés et approuvés par l'assemblée.

Séance du 23 mai 1873.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Delpit propose de remplacer le titre d'ordonnateur général par celui de président honoraire, titre qu'il convient de conférer à M. Sansas.

M. de Chasteigner pense que l'on doit nommer deux membres assesseurs pour s'occuper des publications et remplacer au besoin le président absent. Il demande en outre la suppression du titre de secrétaire général, et propose enfin que le bureau soit composé de dix membres. M. Delpit appuie la motion de l'honorable préopinant, et l'assemblée adopte la formation d'un bureau ainsi composé : un président honoraire, un président, deux vice-présidents, un secrétaire, deux secrétaires adjoints, un trésorier, un archiviste et deux membres assesseurs.

Après un échange d'observations sur le nombre des sociétaires dont la présence serait nécessaire pour valider les décisions du bureau, l'assemblée adopte le nombre de cinq membres.

Sur l'article 5, touchant la préséance des vice-présidents, il est arrêté que les membres du bureau seront renouvelés chaque année et tous rééligibles, à l'exception du président, lequel sera remplacé par le vice-président ayant réuni le plus de suffrages, et dans le cas où le nombre de voix serait le même, le plus âgé des deux vice-présidents occuperait la présidence.

L'article 10 réglant les attributions des secrétaires est adopté avec modification.

MM. Gassies, Lalanne, Brives-Cazes, etc., discutent ensuite l'article relatif aux droits et fonctions du trésorier ; il est statué que le trésorier



tiendra la comptabilité, qui, sur le rapport d'une commission, sera soumise à l'acceptation de l'assemblée générale.

L'article 13 concernant l'archiviste passe sans modification.

Les attributions du bureau sont fixées par les articles 14, 15 et 16. M. de Chasteigner demande que les lectures devant être faites en séance publique ou destinées à l'impression, soient préalablement soumises au bureau.

Par l'article 17, les membres de la Société ne contractent aucune obligation personnelle, etc. MM. Brives-Cazes, de Chasteigner et Dezeimeris prennent tour à tour la parole, et après leurs observations sur les droits de la Société, l'article proposé est adopté.

L'article 18 interdit toute discussion politique et religieuse. A ce propos, M. de Chasteigner, réservant à chaque membre sa liberté de penser, cite pour exemple la question brûlante de l'archéologie préhistorique. Il est convenu, dit M. de Chasteigner, d'après le *Moniteur* ou *Journal officiel* de cette science, que, dans la recherche des matériaux pour l'histoire de l'homme, on doit écarter tout ce qui pourrait atteindre l'un des trois ordres de faits, personnels, politiques ou religieux. M. Delpit répond qu'à certain point de vue, dans cette science, tout pourrait être personnel; en histoire, on touche nécessairement la politique, et à propos de numismatique on peut aussi effleurer des questions religieuses. M. de Chasteigner reprend que, dans ce cas, il appartient au président de diriger le débat. M. Dezeimeris accepte volontiers l'article précité, mais il craint qu'il ne nuise à la discussion de certains faits scientifiques. Un article spécial sur cette question est inséré aux statuts.

Les trois derniers articles étant adoptés, l'ensemble du règlement est mis aux voix, et accepté par l'assemblée. Elle décide, en outre, que la rédaction définitive aussitôt arrêtée par M. le Secrétaire, MM. Léo Drouyn et Baudrimont se chargeront d'aller à la Préfecture faire la demande nécessaire pour l'obtention de l'autorisation administrative.

M. de Chasteigner propose de prendre une date fixe pour les réunions mensuelles; le premier vendredi de chaque mois est adopté; et, en conséquence, la Société commencera ses travaux aussitôt que l'approbation préfectorale aura été donnée.

Séance du 14 novembre 1873.

La Société ayant été autorisée, l'assemblée procède à l'élection du bureau.

Le scrutin est ouvert malgré le petit nombre des membres présents, et le bureau se trouve ainsi composé :

M. Sansas, président honoraire, élu par acclamation.

M. Delpit, président.

MM. Farine et Dezeimeris, vice-présidents.

M. Edouard Baudrimont, secrétaire.

MM. Emilien Piganeau et Maufras, secrétaires adjoints.

M. Lalanne, trésorier.

M. de Puifferat, archiviste.

MM. Lussaud et Labat, assesseurs.

La Société vote des remercîments à M. Drouyn et à M. Gaullieur pour le concours obligeant qu'ils ont bien voulu prêter jusqu'ici à la Société dans leurs fonctions respectives. M. Léo Drouyn remercie l'assemblée de ce témoignage bienveillant et lui promet un concours aussi dévoué qu'il lui sera possible.

Séance du 5 décembre 1873.

M. Jules Delpit, en prenant possession du fauteuil présidentiel, remercie d'abord l'assemblée, au nom du bureau tout entier, des démarches faites jusqu'à ce jour pour arriver enfin à l'établissement désiré d'une société qui ne tardera pas à manifester son utilité pour la sauvegarde des monuments précieux légués par les âges ; il espère que de nouvelles adhésions viendront augmenter les forces de la société naissante, et choisi lui-même pour diriger cette société, il mettra, avec l'aide du bureau, tout son zèle à se rendre digne de la tâche qui lui a été confiée.

M. le Président pense qu'un des premiers soins de la Société est celui de constituer les bases d'après lesquelles elle doit fonctionner. Il y a lieu, selon lui, d'établir des lectures, des rapports, des comptes-rendus des découvertes qui peuvent chaque jour se produire, enfin de faire des publications pour la propagation de la science archéologique. Pour sa part, il formule une proposition étudiée de concert avec M. Dezei-

meris, celle de publier des inscriptions découvertes à différentes époques, exemple qu'a donné dom Devienne en 1765.

M. Léo Drouyn pense, que pour donner une valeur incontestable à ces travaux, les inscriptions inédites devraient être relevées au moyen d'estampages ou de photographies. Il serait important de reproduire ainsi les cippes, les bas-reliefs et les statues qui se trouvent chez nous et qui sont des types particuliers de l'art bas Aquitain. Dans le début, ajoute cet honorable sociétaire, on pourra se contenter de quatre ou cinq planches par an ; mais que cette publication soit sérieuse, car nous devons nous faire connaître par de bonnes choses.

M. le Secrétaire général donne communication d'une lettre de M. Sansas, qui remercie la Société de l'avoir nommé son président honoraire, et déclare que, quoique éloigné d'elle, il sera toujours à sa disposition. M. Sansas parle dans sa missive des démarches qu'il a faites auprès de l'autorité municipale pour obtenir la salle des cours d'agriculture de l'hôtel Jean-Jacques Bel ; le local des Prud'hommes étant devenu vacant, il engage la Société à ne pas laisser échapper l'occasion de se l'assurer afin d'y faire le dépôt des antiques exposés dans le local actuel à de certaines dégradations.

M. Gassies communique à son tour une autre lettre que lui a adressée M. Sansas, en date du 25 novembre. Dans celle-ci, notre président honoraire appelle l'attention de la Société sur les travaux qui s'exécutent au square de la tour Pey-Berland. Déjà sur ce même terrain, il a découvert diverses inscriptions, notamment celle de SERENVS, puis des épitaphes romaines et visigothes, des sarcophages et des chapiteaux mérovingiens. Au sud de l'église Saint-André, il a constaté l'existence de constructions romaines de petit appareil, et trouvé des médailles. Ces découvertes font supposer que de nouvelles fouilles exhumeraient d'autres monuments intéressants. Voyez, dit M. Sansas, s'il y a lieu de croire avec un savant qu'il a existé primitivement à Saint-André une église byzantine. De plus, la fontaine Divone devait se trouver dans les environs, à en juger par l'inscription gothique de la tour, et par des fragments de marbre déjà découverts tout auprès. Il existait encore un canal près de la rue des Palanques. Tout cela ne se rapporterait-il pas à la célèbre fontaine?

M. le Président fait remarquer que le peu de profondeur des tranchées opérées dans le square ne permet pas d'espérer grand résultat ; ce terrain ayant été déjà couvert de constructions privées, on n'en retrouvera que les fondations.



M. Dezeimeris est d'avis que la Société fasse une démarche auprès de l'autorité municipale au sujet des fouilles à faire dans le square, en lui rappelant que toutes les pierres monumentales et autres objets qu'on y pourrait rencontrer appartiennent de droit à la Ville.

Une discussion s'engage sur le droit que les entrepreneurs pourraient revendiquer sur ces matériaux. M. Drouyn pense que l'on peut facilement les indemniser par l'échange de pierres neuves. M. Dezeimeris voudrait que la Ville elle-même, par un rappel officieux, engageât les entrepreneurs à conserver les objets de valeur historique, en récompensant, au besoin, par des gratifications le zèle des ouvriers.

Sur la proposition de M. Baudin, l'Assemblée décide que deux lettres dans ce sens seront adressées, l'une au président de la Chambre syndicale des entrepreneurs, l'autre au directeur de l'École de stéréotomie, puis qu'une note dans les feuilles publiques indiquera le musée préhistorique comme lieu provisoire de dépôt.

M. Braquehaye ayant émis l'idée de décerner des certificats, médailles ou diplômes aux ouvriers qui se distingueraient en rapportant des objets curieux, M. Lalanne pense que la Société doit se borner à provoquer ces sortes de témoignages de la part de la Municipalité elle-même, ce qui flatterait davantage leur amour-propre. La proposition de M. Lalanne est adoptée.

M. Lalanne craint que les fouilles du square soient peu productives; néanmoins il faut se hâter, dans quelques jours il ne serait plus temps.

M. le Président ajoute que si notre tentative auprès de l'autorité reste infructueuse, du moins la Société aura l'honneur de cette initiative; puis, sur sa proposition, une commission, composée de MM. Farine, Gassies et Dezeimeris, est chargée d'aller dès le lendemain exprimer au Conseil municipal les vœux de la Société.

Séance du 9 janvier 1874.

Répondant à la note adressée à l'autorité municipale au sujet des antiques de l'hôtel Jean-Jacques Bel, M. Marius Faget, adjoint au maire, écrit à la Société que des mesures de conservation seront prises à leur égard.

Une lettre de M. Braquehaye annonce un mémoire que cet honorable sociétaire se propose de communiquer à la Société.



M. Gassies rend compte de la démarche faite auprès de la Municipalité par la commission nommée dans la dernière séance, à l'effet de procéder aux fouilles du square Saint-André. Ces fouilles peu productives ont néanmoins mis à jour des fragments de marbre, des tuiles à rebord et un beau chapiteau mérovingien.

M. Counord, ingénieur, est élu membre de la Société.

L'assemblée discute ensuite l'opportunité d'imprimer dans ses publications les comptes-rendus des séances. Un résumé de ces comptes-rendus est décidé ainsi qu'une note sommaire, laquelle devra paraître tous les mois dans les principales feuilles publiques de la Ville.

M. Léo Drouyn propose un format pour le texte des publications, et un autre pour les dessins qui constitueraient alors un album à part. M. le Président combat cette proposition dont la solution est ajournée ultérieurement.

M. Drouyn émet encore l'idée d'une statistique archéologique du département, question qui sera étudiée plus tard.

M. Baudrimont donne communication d'un mémoire envoyé par M. Sansas, et qui a pour titre : *Quel a été l'ancien nom de l'Aquitaine primitive?*

L'auteur, traitant surtout de l'Aquitaine ethnologique, cite d'abord un texte de Jules César, d'après lequel il pense que l'on ferait erreur en jugeant, d'après l'état de la Gaule d'alors, de ce qu'avait été la race Celtique répandue sur plusieurs points de l'Europe.

M. Sansas réfute à ce sujet une opinion émise par M. Duruy, et s'appuie sur un passage de Pline, lequel désigne sous le nom d'Armorique l'ancien territoire occupé par les Celtes. Certains savants modernes ont cru que Pline avait confondu l'Aquitaine de son temps avec l'Aquitaine primitive. M. Sansas démontre qu'il n'y a point confusion, car l'historien latin spécifie bien qu'il parle des peuples qui existent ou qui ont existé. M. Sansas conclut qu'avant de porter le nom d'Aquitaine, notre pays se nommait Armorique, et cette conclusion est pour lui un point de départ pour l'étude de notre idiome local offrant une certaine analogie avec l'idiome bas-breton, tous les deux ayant dû, dans les temps antéhistoriques, émaner d'une origine commune.

M. le Secrétaire général est chargé d'écrire à M. Sansas pour l'aviser de l'audition de son mémoire et pour savoir si ce travail doit être poussé plus loin.

M. Charles Braquehaye communique quelques réflexions qu'il a écrites sous le titre : *De l'Archéologie appliquée aux arts industriels*, et par



lesquelles il cherche à démontrer l'importance : 1° d'un musée archéologique; 2° de publications destinées à favoriser l'application de l'archéologie aux diverses professions artistiques, puis 3° de cours oraux afin de répandre dans les classes ouvrières la connaissance des styles de toutes les époques.

Dans ce remarquable mémoire où l'érudition se joint à la délicatesse des sentiments, M. Braquehaye passe en revue plusieurs célèbres monuments de l'architecture religieuse du moyen-âge; il cite des passages de plusieurs écrivains qui constatent que l'on connaissait depuis longtemps les procédés de peinture à l'huile, et qu'aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles les sculpteurs s'inspiraient des traditions antiques. M. Braquehaye, insistant sur ce qu'il appelle *l'étude par les yeux, la chose touchée,* rappelle que les grands artistes d'autrefois avaient été d'abord de simples ouvriers, connaissant parfaitement les règles fondamentales de l'art, point sur lequel il cherche aujourd'hui à fixer l'attention de tous ceux qui se livrent à une profession artistique.

L'assemblée vote l'impression de ce mémoire, dont la lecture a provoqué de sa part une approbation unanime.

M. Léo Drouyn manifeste le regret de voir généralement dans la biographie d'un artiste une lacune. Les historiens, selon lui, passent ordinairement sous silence ses luttes, ses efforts opiniâtres pour arriver à savoir dessiner; le public ne se figure pas la peine que l'on éprouve à devenir artiste. C'est pourtant un point sur lequel on devrait s'attacher, pour mieux faire ressortir le mérite de celui qui, par un travail incessant, a pu parvenir à l'apogée de l'art.

Séance du 6 février 1874.

M. Négrié, docteur-médecin, est reçu membre de la Société.

M. Baudrimont, chargé de s'enquérir auprès de divers imprimeurs de leurs conditions pour la publication des mémoires de la Société, donne avis à l'assemblée de ses démarches à ce sujet et promet de compléter les renseignements qu'il a déjà obtenus. Sur la demande de M. Benoist de faire paraître au plus tôt les premières publications de la Société, l'assemblée laisse au comité le soin de traiter avec un imprimeur.

M. Léo Drouyn propose de publier des lettres ornées et des signatures d'actes notariés, spécimens intéressants du type bordelais, et que

l'on trouve à la bibliothèque de la Ville et aux archives départementales. Jusqu'ici une seule société archéologique a produit ces sortes de publications.

Diverses opinions sont émises sur la proposition de M. Drouyn. Quelques personnes, MM. Lalanne et Dezeimeris, voudraient que ces caractères fussent reproduits sur des planches séparées du texte; d'autres les préfèreraient en tête des chapitres, et dans ce cas, selon M. Counord, il serait nécessaire d'observer la corrélation des époques et le rapport que pourrait présenter avec ces lettres ornées le genre du sujet traité.

La proposition de M. Drouyn est ajournée, mais elle est votée en principe.

M. Baudrimont ayant dû, à cause de ses occupations nombreuses, se démettre des fonctions de secrétaire général, l'assemblée s'occupe de l'élection de son remplaçant. M. Delfortrie ayant obtenu la majorité des suffrages est nommé secrétaire général.

M. le Président, au nom de la Société, remercie M. Baudrimont du zèle qu'il a montré durant son mandat.

M. Lalanne présente à l'assemblée un objet du plus haut intérêt trouvé dans un dolmen de l'Aveyron. C'est un fragment d'os conservant encore dans une cavité qui s'y est produite la pointe d'une flèche en silex. Ce fragment d'os examiné, M. Delfortrie pense qu'il a appartenu à un être humain, et M. Baudrimont croit y reconnaître, sans oser l'affirmer, l'extrémité inférieure d'un tibia. La flèche a dû frapper l'os de dehors en dedans; l'inflammation qui s'en est nécessairement suivie a dû produire un exostose, et le tissu osseux secrété par le périoste a modelé la flèche.

M. Lalanne se fait fort d'obtenir des renseignements plus précis, des dessins entre autres, de ce dolmen bouleversé par les bêtes fauves, à en juger par l'état dans lequel se sont présentés les débris, et parmi lesquels on a trouvé des colliers de schiste et divers ossements.

M. le Président demande si, à la publication que se propose de faire M. Lalanne, il ne conviendrait pas de joindre des gravures.

MM. Courrèges et Terpereau s'offrent à reproduire, par la photographie, le spécimen communiqué par M. Lalanne.

MM. Drouyn et Dezeimeris parlent ensuite de la découverte faite, il y a quelques années, d'une villa romaine au lieu de Bapteste, commune de Montcrabeau, département de Lot-et-Garonne. M. Drouyn y signale un atrium reconnaissable à des bases de colonnes, et à un sous-sol sillonné de murs, des mosaïques complètes, sans figures, un corridor, des hypo-

caustes, un puits, une fontaine, ainsi que des plaques de marbre, des mortiers peints, des monnaies du bas empire, enfin un chapiteau mérovingien, une lampe en terre portant le monogramme du Christ et une médaille de saint Sylvestre coiffé de la tiare.

M. Dezeimeris, qui a déjà écrit à ce sujet un mémoire lu en séance de l'Académie de Bordeaux, croit retrouver dans Bapteste l'Hebromagus de saint Paulin, ce qui semble résulter de deux lettres d'Ausone à ce saint personnage, puis d'une tradition populaire indiquant le séjour dans cette contrée du célèbre évêque de Nole.

Le nom de Bapteste rappellerait un ancien baptistère et le mot Montcrabeau ne serait lui-même que la corruption de Mons Hebromagus.

L'assemblée remercie MM. Drouyn et Dezeimeris de leur communication, et s'associe au vœu exprimé par l'Académie de voir bientôt le gouvernement faire l'acquisition du terrain de M. Faugère Dubourg, propriétaire actuel de ces intéressantes ruines.

La Société délibère ensuite sur les moyens à prendre pour commencer, dans un bref délai, le cours d'archéologie pratique proposé par M. Charles Braquehaye, et que doit faire cet honorable sociétaire.

Séance du 6 mars 1874.

Deux nouveaux membres sont admis dans la Société, ce sont : MM. Gouillaud, graveur sur bois, et Chavannes, mouleur, présentés dans la dernière séance.

M. Maufras, secrétaire adjoint, ayant quitté Bordeaux pour se retirer en Saintonge, l'assemblée pourvoit à son remplacement; les suffrages se portent sur M. Braquehaye, qui est élu secrétaire adjoint.

M. Baudrimont annonce que, d'après l'autorisation de la Société, il a traité avec un imprimeur, et que, par suite, vont commencer les publications votées.

La discussion du mémoire de M. Braquehaye se trouvant à l'ordre du jour, l'assemblée est invitée à en étudier les points principaux, savoir : 1° la création d'un musée archéologique; 2° les publications; 3° les cours d'archéologie pratique.

Un sociétaire, M. Girault, propose d'ajouter aux publications des notes et nouvelles archéologiques, indiquant les découvertes qui se produiront en différents endroits.

M. Baudrimont rappelle qu'un article des statuts porte que la Société doit être pourvue d'un registre où seront consignées les découvertes faites dans le département, et que ce registre sera, sans déplacement, mis à la disposition des sociétaires.

Quant à la question du musée et des publications en vue de l'instruction populaire, M. le Président fait observer que la Société, trop jeune encore, ne peut y songer pour le moment, et qu'il convient plutôt de s'occuper des cours.

M. Léo Drouyn trouve aussi à ces cours des difficultés pratiques, car il faut un local, des moulages et même des allocations. La Municipalité, sans doute, voudra bien nous faciliter les deux premiers points; on aurait recours au Conseil général pour le troisième. M. le Président parle de la salle de l'Académie; M. Drouyn la trouve trop grande, et craint que le public ne soit pas assez nombreux; il préfère une petite salle, sauf à prendre un local plus vaste si les circonstances le demandent.

M. Braquehaye n'osant assumer la responsabilité d'un cours complet, fait appel au zèle et à la science de ses collègues.

Sur la demande de M. le Président au sujet de l'ouverture des cours, l'assemblée est d'avis de consulter la convenance des personnes qui s'en seront chargées.

M. Braquehaye devant mettre sous les yeux de ses auditeurs un certain nombre de moulages et autres objets destinés à servir d'exemples, M. le Président engage ceux de MM. les Sociétaires qui en posséderaient à vouloir bien les mettre à la disposition du professeur, et lui-même fera une démarche auprès de M. Sourget à l'effet d'en obtenir de la Municipalité.

M. Braquehaye pense qu'en débutant, une revue des antiquités du pays bordelais serait de nature à intéresser et attirer le public.

M. Benoist désire que les livraisons soient tirées à un assez grand nombre d'exemplaires pour permettre d'en faire l'échange avec les publications des autres Sociétés archéologiques.

M. de Puifferat se charge d'obtenir, pour les sociétaires qui en feront la demande, des cartes leur permettant l'accès des chantiers de la ville et du département, afin de veiller à la conservation des objets intéressants qui pourraient s'y rencontrer.

La liste des sociétaires sera publiée à la fin de chaque volume.

MM. Braquehaye et Gassies proposent la nomination comme membre correspondant de M. Dedieu de Samazan.



M. Braquehaye émet ensuite la proposition d'aviser MM. les Curés, Maires et Instituteurs du département de l'existence de la Société archéologique de Bordeaux, et de les prier de vouloir bien adresser à la Société une notice détaillée des monuments et documents de toute nature qui se trouveraient dans leurs communes, et qui peuvent intéresser l'histoire et les arts; enfin M. le Président pense qu'il est bon de relater dans les publications de la Société tous les vandalismes qui malheureusement se produisent trop souvent, soit par ignorance de l'archéologie, soit par insouciance de l'intérêt historique qui se rattache aux monuments, soit encore par l'incurie des administrations locales.

Séance du 1er mai 1874.

M. Benoist offre à la Société deux mémoires de M. Delfortrie, intitulés, l'un, *Cité palustre au centre même de la ville de Bordeaux*; l'autre, *Station préhistorique de Cubzac.*

M. de Pelleport-Burète, maire de Bordeaux, et M. Sourget, adjoint, sont admis membres de la Société, ainsi que M. Dedieu de Samazan.

M. Farine propose de nommer M. Lefebvre libraire de la Société; déjà libraire des sociétés savantes de Bordeaux, M. Lefebvre doit, au moyen de ses nombreuses relations, aider la Société à répandre ses publications.

M. Delfortrie donne communication d'une notice sur la découverte faite, il y a quelques années, de nombreux silos situés près du château de Biscaëtan, commune de Saint-Quentin de Baron. Ces silos présentaient à peu près la même capacité et une forme identique, c'est-à-dire celle d'un vase à panse : le diamètre de leur ouverture variant de 0^m40 à 0^m45, celui de la panse de 0^m80 à 0^m90, leur profondeur était de 1^m30.

« Il est incontestable, dit M. Delfortrie, que sur ce petit plateau de » Saint-Quentin existait à l'époque gauloise un assez grand nombre » de silos formant par leur réunion un de ces greniers d'abondance » dont la présence a été déjà signalée sur d'autres points de la France. »

M. Delfortrie appelle sur l'étude des silos l'attention des personnes qui se vouent à la science archéologique.

Le même sociétaire fait part d'une lettre qu'il a reçue d'un officier actuellement à Biskra (Algérie) dans laquelle est signalé l'état regrettable

des ruines romaines de Lambœsis (Lambessa) qui disparaissent de jour en jour et n'offrent plus que les restes d'un prætorium considérable.

M. Farine rappelle qu'en 1865 il existait encore, outre les restes du prætorium, des ruines très-importantes d'un temple d'Esculape.

Dans une lettre adressée à M. Braquehaye, M. Sansas manifeste le vœu que le musée lapidaire soit rétabli dans l'ancienne salle des Prud'hommes, afin que l'on puisse y introduire plus de méthode dans le classement des pierres ; il souhaiterait même, s'il était possible, qu'au lieu de déplacer les pierres déposées dans la cour de l'hôtel Jean-Jacques Bel pour les transporter rue des Facultés, comme il a ouï dire, on vitrât cette cour pour les protéger contre les intempéries. Mais diverses raisons s'opposant à l'exécution de cette dernière idée, l'assemblée croit qu'il n'y faut point songer.

M. Braquehaye, qui a fait des recherches sur les œuvres de Girardon, né à Troyes, pense que la statue en bronze de la Renommée qui décorait autrefois le mausolée des ducs d'Épernon à Cadillac, œuvre magistrale du célèbre sculpteur, n'est autre que celle qui, placée après 1792 dans le jardin de l'archevêché de Bordeaux (aujourd'hui l'Hôtel de Ville), fut transportée en 1836 à Paris, et qui se voit actuellement dans le musée du Louvre aux galeries de la sculpture renaissance.

Délégué par la société d'archéologie de Bordeaux à la réunion des sociétés savantes des départements convoquées à la Sorbonne le 9 avril 1874, M. Braquehaye a écrit et communique à l'assemblée un compte-rendu des séances archéologiques de cette réunion, compte-rendu qu'il a accompagné d'intéressantes réflexions personnelles.

M. Piganeau signale la restauration dont en ce moment sont l'objet les curieuses stalles de l'église collégiale de Saint-Émilion confiées à un menuisier de la localité; il manifeste la crainte que ce travail ne fasse perdre à ces boiseries du xv[e] siècle leur cachet d'originalité et regrette que la Commission des monuments historiques de la Gironde n'ait pas été appelée à donner son avis à ce sujet.

M. Benoist signale à l'attention de la Société une belle statue tombale qui se trouve à la cathédrale Saint-André, gisant au milieu de décombres, et demande que des mesures soient prises pour en assurer la conservation.

M. Piganeau dépose sur le bureau un numéro du journal *l'Écho de la Dordogne* contenant un compte-rendu de la séance d'installation de la Société archéologique nouvellement fondée à Périgueux.



Séance du 5 juin 1874.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le Président communique une lettre de M. le docteur Verdalle, qui demande à faire partie de la Société, et est présenté par MM. Farine et Baudrimont.

Considérant qu'il s'écoule un laps de temps trop considérable entre la présentation et l'admission des candidats, MM. Farine et Baudrimont proposent de modifier l'article du règlement à ce sujet. L'assemblée accepte cette motion par suite de laquelle MM. Verdalle, Dumilâtre, Gremailly et Daleau, de Bourg, sont unanimement admis comme sociétaires.

M. Félix Léal, juge de paix du canton de Créon, adresse à la Société une communication écrite, accompagnée de dessins, sur des haches en bronze découvertes en 1873 à Saint-Loubès.

M. Benoist donne lecture d'un travail de M. Dubalen sur les silex taillés dans la région qui forme aujourd'hui le département des Landes. La publication de ce travail est adoptée par l'assemblée.

M. Drouyn signale la récente découverte, dans la propriété de M. Dupérier de Larsan, au lieu de Brillette, commune de Moulis (Médoc), de débris divers et de substructions semblant annoncer dans cet endroit une habitation gallo-romane.

M. de Laporterie signale à son tour une villa romaine découverte, il y a cinq ans, à Saint-Sever (Landes), et s'engage à de nouvelles recherches à ce sujet.

M. Gassies montre un caillou rond en quartz provenant de la grotte des Eyzies (Laugerie-Basse), sur lequel on voit une figure humaine grossièrement gravée au trait. Ce galet appartient au musée préhistorique de Bordeaux.

A propos des ruines de Lambessa, dont il a été question dans la dernière séance, M. Farine ajoute quelques renseignements à ce qui a été dit. En 1867, il a vu encore debout les belles colonnes ioniques du temple d'Esculape soutenant un reste de fronton : une inscription fait remonter le monument à l'époque des Antonins; un escalier demi-circulaire surélevait ce beau portique, qui dominait les ruines d'alentour. L'incurie et l'indifférence ont laissé perdre ce beau spécimen de l'art romain. Du temple de la victoire, il n'existait plus à la même époque qu'un portique, au-dessus duquel on voyait un bouclier portant en relief un person-

nage tenant une palme et une couronne. M. Farine voudrait que les archéologues appellassent l'attention des gouvernants sur ces belles ruines qui tendent à disparaître de jour en jour; car, autour de Lambessa, des blocs de marbre de Numidie, ornés de figures et d'inscriptions, servent de seuil à des habitations rurales, des tronçons de colonnes servent à broyer le grain dans des gourbis arabes, enfin, sous la chaux qui recouvre un mur, il a lu l'inscription *Lambæsentium*.

M. Braquehaye signale plusieurs découvertes faites dans le Lot-et-Garonne. Au lieu de Michelon, près Marmande, on a trouvé un pavage en pierres et briques, des fragments de vases en terre cuite, des armes, des tombeaux en pierre, et divers objets en marbre; au lieu de Trivas, voisin de Marmande, était un ossuaire auprès d'une longue muraille; à Fargues, entre Nérac et Casteljaloux, au lieu appelé Ville-de-Lourdins, est un reste d'église au milieu de la lande; on y a trouvé des tombeaux en pierre. Un peu plus loin se trouve une allée couverte vulgairement appelée tombeau de Gargantua. Enfin, M. Braquehaye communique un dessin d'un beau tombeau en marbre trouvé en 1785 au Mas-d'Agen, dont la cuve renfermait encore des restes d'ornements sacerdotaux. Cette dernière communication forme une notice dont l'assemblée adopte la publication.

M. Piganeau offre à la Société deux feuilles de dessins représentant divers motifs des boiseries de l'église collégiale de Saint-Émilion.

Séance du 3 juillet 1874.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

MM. Lalanne et de Puifferat proposent, comme nouveau sociétaire, M. Domengine, chef de bureau au chemin de fer du Midi, qui est admis à l'unanimité.

M. le Président dépose sur le bureau une lettre-circulaire de la Société de géographie, lettre accompagnée de documents relatifs au Congrès international des sciences géographiques, qui doit avoir lieu à Paris au printemps prochain.

M. Braquehaye présente, au nom de M. Chasteigner, plusieurs épreuves de photogravure exécutées par la maison Mame, de Tours.

M. Delpit communique à l'assemblée le prospectus de la maison Lefmann et Lourdet, de Paris. Ce prospectus renferme différentes planches

d'écriture et de gravure réduites ou augmentées suivant un procédé nouveau de phototypographie.

M. Braquehaye offre à la Société de la part de M. Gremailly, architecte, plusieurs feuilles de dessin de pierres sculptées trouvées dans la démolition du mur d'enceinte cours d'Alsace-et-Lorraine.

M. Labet présente une photographie de l'hercule en bronze du musée des antiques, statue fort intéressante et peu connue, dont les débris ont été reconstitués avec soin et habileté par M. Labet lui-même. L'assemblée décide qu'il sera publié une planche représentant cet hercule, avec une notice à l'appui.

M. Girault fait don à la Société d'un dessin d'une statue du XIVe siècle, de Saint-Antoine, provenant de l'église de Blanquefort, et d'un ancien croquis d'une maison de Michel-Montaigne, située jadis dans la rue des Minimettes (aujourd'hui rue Cabirol).

MM. Braquehaye et Piganeau présentent un album, acquis collectivement à la dernière foire Saint-Fort, dont les dessins datés de 1812 et attribués à un artiste italien, Annoni, représentent plusieurs châteaux et monuments aujourd'hui détruits de notre département.

M. Braquehaye donne lecture d'un travail de M. Courau sur les ciments romains. Le mémoire de M. Courau sera publié *in extenso*.

M. Braquehaye cite un passage d'un ouvrage archéologique faisant mention de stalles anciennes à l'église Saint-Martial. M. Sourget se souvient de les avoir vues dans son enfance dans l'ancienne église remplacée par le monument actuel bâti vers 1840; mais s'il ignore ce qu'elles sont devenues, il indique M. le Curé de Saint-Michel, autrefois vicaire de Saint-Martial, comme pouvant probablement donner quelques renseignements à ce sujet.

M. Drouyn rappelle à ce propos les belles stalles de Verteuil en Médoc qui mériteraient d'être étudiées.

Séance du 7 août 1874.

La Société reçoit en don de M. le Maire de Bordeaux un exemplaire de l'ouvrage de M. Léo Drouyn : *Bordeaux vers l'an 1450.*

M. Baudrimont s'excuse par écrit de ne pouvoir assister à la séance, et par suite de ne pouvoir donner lecture d'une notice sur le fragment de tibia percé d'une flèche, présenté par M. E. Lalanne dans une séance précédente.

M. le Président reçoit une lettre de M. Gremailly, architecte, qui offre à la Société plusieurs dessins sur Saint-Émilion.

M. Boscheron-Desportes, ancien président à la Cour, est reçu membre de la Société.

M. Labet donne communication d'un mémoire sur une statue en bronze déposée au Musée, et qui, trouvée près de l'église Saint-Pierre à Bordeaux en 1832 à l'état de débris, et reconnue pour représenter un hercule, a été reconstituée par M. Labet.

Des renseignements pris par M. Ch. Braquehaye au sujet des stalles de Saint-Martial, il résulte que ces stalles provenaient de l'église Saint-Seurin. Cédées en 1809 à Saint-Martial, elles furent vendues à un brocanteur parisien lors de la reconstruction de cette dernière église. M. Labet ajoute qu'il a lu dans un *Guide-Joanne* que l'église de l'Isle-Adam, près Paris, possédait aussi des stalles provenant de l'église Saint-Seurin de Bordeaux.

M. Ch. Braquehaye présente les dessins d'un tombeau mérovingien de la fin du v[e] siècle, trouvé à Bordeaux rue Mercière. Plusieurs membres expriment le désir que l'on en puisse faire l'acquisition pour le Musée.

Dans une lettre adressée à M. J. Delpit, M. Quicherat engage la Société à reproduire toutes les inscriptions recueillies par les anciens savants, Vinet, et autres, et appelle, en outre, l'attention des archéologues sur le mode de ferrage des chevaux chez les Gaulois.

M. Terpereau offre à la Société trois photographies représentant, sous divers points de vue, l'église de Soulac.

En raison des vacances, la Société fixe sa rentrée au premier vendredi de novembre.



Séance du 6 novembre 1874.

M. Farine informe la Société du vif intérêt que prend à ses travaux S. E. Mgr le cardinal Donnet, qui veut bien mettre à notre disposition un inventaire fait, d'après ses ordres, par MM. les Curés du département, de toutes les pierres, boiseries, antiquités de toute sorte, que possèdent leurs églises. M. Farine annonce aussi que M. Fonteneau, vicaire général (aujourd'hui évêque d'Agen), promet tout son concours à la Société.

Vingt-cinq membres nouveaux sont admis dans cette séance : S. E. Mgr le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux; M. Fonteneau, vicaire général; MM. Ferdinand Clouzet; Alexandre Léon et Raynal, conseillers généraux; MM. Daussat, Bonny, Druïlhet-Lafargue et M. le baron Charles de Montesquieu; M. le docteur Berchon, directeur du Lazaret de Pauillac; M. le docteur Azam; MM Schröder, Brown; MM. Mesnard, curé de Saint-Michel de Bordeaux; Amé, curé de Cazelles (arrondissement de Bourg); MM. les curés de Gontaud et de Durance (Lot-et-Garonne); puis MM. Dannecy, Jabouin, Ricard, Minvielle, Viaud, Augier, Gervais et Mermet.

L'assemblée procède ensuite au renouvellement de son bureau. D'après les règlements, la présidence est dévolue à M. Farine, premier vice-président; M. Dezeimeris devient premier vice-président; puis la majorité des suffrages s'étant portée sur M. Léo Drouyn, cet honorable membre est élu deuxième vice-président

Le secrétaire général M. Delfortrie, ayant encore réuni la pluralité des voix, conserve ses fonctions. MM. E. Piganeau et Ch. Braquehaye restent secrétaires adjoints.

MM. E. Lalanne et de Puifferat conservent leurs titres, l'un de trésorier, l'autre d'archiviste. Enfin, MM. Lussaud et Labat sont conservés dans leurs fonctions d'assesseurs pour l'exercice 1875.

M. Delfortrie lit un mémoire sur quatre vieux fers qu'il soumet à l'assemblée, et qui sont des hypposandales, ou fers de chevaux, trouvés dans une fouille à Marsanne, près de Montélimar (Drôme), avec le squelette du cheval, ce qui met hors de doute que ces quatre fers appartenaient au même animal, bien que présentant les différences de formes décrites par M. Quicherat, qui attribue, les unes aux hipposandales, c'est-à-dire fers de chevaux, les autres aux busandales ou fers de bœufs.

M. Delfortrie donne encore lecture d'une Notice sur un petit médaillon, dans lequel il reconnait la représentation d'un saint Jacques de Compostelle, et qui, selon lui, est une enseigne de pèlerinage ou de confrérie.

M. Léo Drouyn promet, pour une séance prochaine, la description des chapiteaux de l'église de Soulac. Le même sociétaire ayant signalé la découverte à Andernos d'une statue trouvée avec des briques à rebord, et enfouie plus tard sous le seuil de la maison d'école, M. Lalanne se charge de se procurer des renseignements à ce sujet.

M. Girault lit une Notice sur une statue de saint Antoine (XIIIe siècle), appartenant à l'église de Blanquefort, et récemment restaurée par MM. Augier et Braquehaye.

A propos d'un tableau de saint Martin, à la même église de Blanquefort, peint par un artiste bordelais, M. Monvoisin, M. Léo Drouyn émet le vœu que la Société publie des notes biographiques sur les artistes et les hommes célèbres du pays bordelais.

M. Sansas recommande à l'attention de la Société un groupe en albâtre du XIIIe siècle, déposé aujourd'hui au Musée, et provenant de l'ancienne psallette de Saint-André. Il souhaiterait aussi que l'on étudiât divers fragments romains trouvés à différentes époques dans la vallée du Peugue et sur la place Rohan, fragments paraissant appartenir à un même arc de triomphe, dont on pourrait peut-être reconstituer l'ensemble.

M. Delpit appelle le concours éclairé de M. Sansas pour la publication d'une épigraphie bordelaise.

M. E. Piganeau présente une feuille de dessins de divers motifs des stalles de l'église de Verteuil (Médoc).

M. Ch. Braquehaye lit une description des stalles de l'église de l'Isle-Adam, près Paris. Quatorze stalles cédées en 1809 à l'église Saint-Martial de Bordeaux en furent enlevées en 1845 lorsqu'on reconstruisit cette église, et acquises par un antiquaire de Paris, lequel en revendit dix au curé de l'Isle-Adam et les quatre autres à un prince russe.

L'assemblée décide que, pour la Société archéologique, comme pour beaucoup d'autres sociétés savantes, la première séance de novembre ouvre l'année académique.

En conséquence, M. Farine est installé au fauteuil de la présidence.



Séance du 4 décembre 1874.

CORRESPONDANCE : Lettre de Mgr de la Bouillerie, qui, prenant un vif intérêt aux travaux de la Société, manifeste le désir d'en faire partie.

La Société archéologique de Périgueux adresse ses trois premiers fascicules à notre Société, qui lui enverra les siens en échange.

Envoi par M. Charles Grelet-Balguerie, juge à Lavaur (Tarn), d'un album de quinze planches lithographiées, représentant des dessins et détails des églises de Caudrot, commune où M. Grelet croit retrouver le cassinogilum de Charlemagne.

NOUVELLES ADMISSIONS : Mgr de la Bouillerie, coadjuteur de Mgr l'archevêque de Bordeaux; M. Gellibert, président honoraire à la Cour d'appel; M. Lacrompe de la Boissière, conseiller à la Cour d'appel; M. le docteur Chaigneau; MM. Moulinier, Bayle, Trarieu et Jolivet, avocats; M. Constant Halphen, M. Malvezin; MM. Parenteau, curé de Sainte-Eulalie de Bordeaux, et Belloc du Gers. La *Ligue d'enseignement* est aussi inscrite au nombre des adhérents à la Société archéologique de Bordeaux.

M. Léo Drouyn lit une Notice sur huit chapiteaux de l'église de Soulac, puis signale dans les environs de Bordeaux, à Léognan, l'existence de plusieurs pierres druidiques qu'il a visitées en 1870.

M. Braquehaye donne connaissance d'une communication de M. Dedieu de Samazan, qui signale la découverte dans le Lot-et-Garonne d'un vase rempli de vieilles monnaies, type Henri d'Albret, puis de plusieurs silos, et offre à la Société de lui adresser un mémoire à ce sujet. M. Braquehaye montre encore un croquis d'une hache en silex trouvée à Saint-Émilion, au lieu dit la Marzelle, propriété de M. Bonneval.

M. Vauclaire met sous les yeux de l'assemblée un grand nombre d'objets : petits vases, style en os, fragments de poterie rouge et noire, trouvés dans les fondations de l'hôtel de Bayonne, en ce moment en reconstruction. Avec ces débris, qui sont gallo-romains, on a trouvé, sur une longueur de 20 mètres et largeur 16, une couche épaisse de 10 à 15 centim. de détritus que M. Delfortrie reconnaît être uniquement composée de restes de poissons.

M. Léo Drouyn et M. Delfortrie estiment qu'il est difficile, sans autre découverte plus décisive, de tirer de ce fait une déduction archéologique; sur la demande de M. Vauclaire, appuyée par le bureau et l'assem-

blée, il devra être adressé à M. Moustier, entrepreneur des travaux, une lettre de remerciments pour avoir dirigé avec soin ces fouilles, et en avoir adressé à la Société un dessin ou plan exactement relevé.

M. le docteur Azam annonce qu'il a reçu de M. Baillon, propriétaire du château de Pommiers, à Vérac (arrondissement de Libourne), de vieux fers de cheval, un vase romain, un peson trouvés dans sa propriété et destinés au Musée.

M. Féret signale l'existence d'un dolmen dans la propriété de M. Roy de Clotte, commune de Salles, près Castillon.

M. Farine appelle l'attention des archéologues sur la villa ou oppidum appelée ville de Brion, en Médoc.

M. Braquehaye lit un mémoire sur le tombeau mérovingien de la rue Mercière, mémoire dans lequel l'auteur démontre que le marbre des sarcophages de cette époque, trouvés dans nos contrées, provenait généralement des carrières des Pyrénées, et non d'Italie, comme on l'avait pensé jusqu'à présent. Le même membre signale aussi la découverte d'ossements brûlés dans la reconstruction d'une maison à l'angle de la rue de Sèze et des allées de Tourny.

ORIGINES BORDELAISES

QUEL A ÉTÉ L'ANCIEN NOM DE L'AQUITAINE PRIMITIVE?

Par M. SANSAS.

Tout le monde sait combien il est scabreux de fonder des raisonnements et des inductions sur de simples analogies de mots, sur des rapprochements de sons et d'articulations toujours douteux lorsqu'on les prend dans une langue morte, sur des étymologies plus ou moins arbitraires. Mais aussi personne ne saurait contester le puissant intérêt qu'offre, dans les études archéologiques, la connaissance certaine d'un *nom* qui remonte à l'antiquité la plus reculée.

En effet, chez les peuples primitifs, qui ont peu de souvenirs à conserver, peu d'allusions à faire à un passé qui n'existe pas pour eux, chez ces peuples, lorsqu'il s'agit de désigner une chose innomée, ils le font toujours par un mot *pris nécessairement dans leur propre idiome*, et qui peint, au mieux, les qualités saillantes de la chose, de manière à la distinguer des autres.

Un nom devient alors un indice certain de la LANGUE et par suite de la *nationalité* du peuple auquel on le doit, et souvent il fait connaître le degré de civilisation auquel ce peuple est parvenu.

Nous nous occupons aujourd'hui de l'AQUITAINE; il faut avant tout déterminer le territoire dont nous entendons parler, puisqu'à diverses époques le même nom a été donné à des contrées d'une étendue différente et par conséquent habitées par des populations diverses. Autres choses ont été l'Aquitaine sous l'autonomie celtique, l'Aquitaine sous le règne d'Auguste et de ses successeurs, l'Aquitaine du moyen-âge, etc., etc.

Nous entendons exclusivement parler de l'Aquitaine ethnologique, de l'Aquitaine primitive, de cette province avant la con-

quête romaine. Et ici, nous avons des documents irrécusables sur ce qui la constituait.

Jules César, le conquérant de la Gaule, nous fait ainsi connaître ce qu'était ce pays :

« La Gaule entière, a-t-il écrit, dans ses *Commentaires*, liv. 1er,
» est divisée en *trois parties*, dont l'une est habitée par les Belges,
» l'autre par les Aquitains, la troisième par les Celtes, ainsi
» appelés dans leur langue, et *gaulois* dans la nôtre. Ces popula-
» tions diffèrent dans leur langage, leurs institutions et leurs
» lois. Les *Celtes sont séparés des Aquitains par la Garonne*, des
» Belges par la Marne et la Seine; les Belges... touchent aux
» Germains qui habitent au-delà du Rhin. »

Ces distinctions sont d'autant plus importantes à noter, qu'elles ont été faites au sortir d'une époque, où la Gaule, n'ayant encore été soumise ni à une puissance étrangère, ni à un pouvoir unique, offrait l'image vraie et sincère de ce qu'était l'établissement des Gaulois sur le territoire qu'ils occupaient.

Chaque peuplade jouissait de son autonomie particulière et de son indépendance naturelle; elle en abusait même, en négligeant, par trop, les devoirs qu'impose la *solidarité d'une origine commune.*

Ainsi nous pouvons constater d'une manière certaine : 1° que la Gaule, dans son état naturel d'indépendance, s'étendait, au commencement de notre ère, du Rhin aux Pyrénées; 2° que l'Aquitaine allait de la Garonne aux Pyrénées, et faisait *partie intégrante de la Gaule*, que, conséquemment, les Aquitains, quelle que fût d'ailleurs leur origine, *habitaient une terre gauloise*, c'est-à-dire celtique. Ce fait a pour l'histoire de notre province une portée capitale.

Mais si la Gaule, ainsi que la limite Jules César, était restée le centre et le foyer de la puissance Celtique jusqu'au moment où elle allait disparaître, cette puissance s'était manifestée dans les siècles précédents, surtout vers son origine, sur bien d'autres contrées. Les témoignages de l'histoire sont précis à ce sujet et ne peuvent prêter à aucun doute.

On connaît, en partie du moins, les excursions triomphantes des Celtes en Italie, en Grèce et jusque en Asie; on connaît aussi les nombreuses migrations parties de la Gaule, et qui ont peuplé l'Europe de colonies Celtiques.

Ce serait donc commettre une grande erreur que de juger, d'après l'*état de la Gaule au commencement de notre ère,* de ce qu'avaient été dans l'origine, et surtout à des époques rapprochées de l'invasion Celtique en Europe, les forces vives de cette nation.

C'est à tort, selon nous, que quelques auteurs modernes en sont venus à dire :

« Les *Ibères*, qui, après avoir dominé sur toute la Gaule méri-
» dionale, furent peu à peu refoulés sous le nom d'Aquitains au
» sud de la Garonne... leur langue est celle des Basques des
» Pyrénées. » (Duruy, *Cours d'histoire à l'usage des Lycées.*)

Voyons les conséquences de ce système.

Si la race des Ibères n'a été que *refoulée* jusque sur la rive gauche de la Garonne, ce fleuve a été la *limite de l'invasion Celtique.* Donc les Aquitains n'ont pas cessé d'être les maîtres de ce territoire jusqu'à la conquête romaine, et ils n'en ont pas été dépouillés par les Celtes auxquels ils étaient préexistants. *Donc l'Aquitaine n'est pas une terre Celtique.*

C'est une hypothèse dont la fausseté est démontrée par des faits de toute nature, surtout par celui-ci qu'au moment de la conquête romaine l'Aquitaine est déclarée former une des trois parties de la Gaule.

A cette considération ajoutons celle-ci : on connaît l'ancien nom de l'Aquitaine et il est purement *Celtique.*

Voici ce que dit, à ce sujet, *Pline* dans son histoire du monde (chapitre 31) :

« Gallia omnis comata, uno nomine appellata, in tria populo-
» rum genera dividitur, amnibus maxime distincta. A scaldi ad
» sequanam *Belgica* : ab eo ad garumnam *Celtica* idemque
» Lugdunensis; inde ad Pyrenei excursum *Aquitania* Armorica
» *antea dicta.* »

Voilà un texte qui tranche nettement la question.

Avant de s'appeler *Aquitaine* ce territoire s'appelait *Armorique.*

Donc, avant d'être occupée par les Aquitains, la contrée l'était par les Celtes qui lui avaient donné un nom *Celtique.* Donc, c'est après les Celtes que les Aquitains se sont établis dans ce pays.

Mais, disent quelques savants modernes, Pline a fait une équivoque; il a confondu l'Aquitaine du temps où il écrivait, et dont une partie s'appelait *Armorique,* avec l'Aquitaine primitive, et la preuve, c'est que dans la description de l'Aquitaine il parle de

peuples établis bien au-delà de la Garonne, hors du territoire de l'Aquitaine primitive.

Ceux qui prétendent relever une erreur dans Pline me semblent tomber dans celle qu'ils reprochent à cet auteur. Ils confondent des choses distinctes.

Pline, dès le titre de son ouvrage, promet de parler des peuples non-seulement dans leur état présent, mais dans leur état passé... *Populi qui sunt aut fuerunt.*

Conformément à cette promesse, quand il arrive à s'occuper de la Gaule, il l'a considère d'abord dans son état primitif et il la divise *identiquement* comme César en trois parties distinctes : la Belgique, la Celtique et l'Aquitaine; c'est de cette partie, c'est-à-dire de l'Aquitaine primitive, de l'Aquitaine Celtique, qu'il dit : « elle s'appelait antérieurement *Armorique;* il n'y a pas d'équi-» voque possible dans sa pensée. »

Si, plus loin, après avoir exposé ces idées générales, il donne la description des provinces en leur état au moment où il écrit, il comprend alors dans chaque province les peuples qui en faisaient *administrativement* partie de son temps, c'étaient les peuples tels qu'ils étaient *ut sunt,* tandis que, dans l'exposition générale, il parle des peuples comme ils avaient été *ut fuerunt.* Prendre des arguments dans la seconde partie de son ouvrage pour y chercher la preuve d'une erreur dans la première où il traite de choses absolument différentes, c'est manquer à toutes les règles de la logique.

Il faudrait des arguments plus solides pour prouver qu'un auteur sérieux, sans parti pris, s'est grossièrement trompé sur une question importante.

Si la question méritait un plus long examen, on devrait rechercher comment il est possible de supposer que les Celtes, sans s'être *préalablement* emparés de l'Aquitaine, ont pu se rendre presqu'entièrement maîtres de l'Espagne, et s'y établir, soit exclusivement comme en *Galice,* soit en se mêlant aux Ibères, de manière à peupler la région *Celtibérienne.*

Comment les plus anciens historiens, tels qu'Éphore, ont eu le tort d'attribuer, dans la plus haute antiquité, le territoire de l'Europe à quatre grandes races, savoir : au nord, les *Scythes;* au midi, les *Éthiopiens;* au levant, les *Indiens*, et à l'*ouest*, les Celtes. On examinerait, enfin, par suite de quels événements l'Espagne

s'est séparée de la Celtique, et comment une partie de l'*Armorique* a été occupée par les *Aquitains* qui lui ont donné leur nom, etc.

Reste, qu'avec l'autorité de Pline, nous pouvons dire, dès à présent, et cela nous suffit :

Qu'avant de porter le nom d'*Aquitaine,* notre province portait celui d'ARMORIQUE.

Nous attachons d'autant plus d'importance à ce fait que nous étions arrivés, pour ainsi dire, au même résultat par une voie complètement différente, par l'étude de notre idiome local, encore vulgairement parlé de nos jours.

Il offre, en effet, un nombre considérable de mots *purement Celto-Bretons* avec une telle précision qu'il ne peut rester de doute sur leur identité. Or, depuis les temps historiques, il n'y a eu entre les Bas-Bretons et les Aquitains que des rapports purement accidentels et particuliers. De tels rapports ne peuvent modifier profondément la langue d'un peuple. Il fallait donc pour se rendre compte du phénomène que nous signalons nécessairement remonter à une *origine commune.*

Sans contredit les Bas-Bretons ont sur les habitants de l'Aquitaine l'avantage d'avoir entièrement conservé leur langue. La civilisation romaine n'a pas fait sur leur contrée l'impression qu'elle a faite sur la nôtre; notre système grammatical a été profondément altéré, mais beaucoup de mots ont résisté aux conséquences de ces modifications.

Si l'Aquitaine a anciennement porté, comme cela nous paraît évident, le nom d'*Armorique,* nom encore donné aux côtes de la *Bretagne,* cela tendrait à expliquer comment tant de mots gascons bordelais appartiennent encore à la langue Bretonne.

DE L'ARCHÉOLOGIE

APPLIQUÉE AUX ARTS INDUSTRIELS

(lu à la séance du 9 janvier 1874)

Par M. Charles BRAQUEHAYE.

Messieurs,

Quoique le moins autorisé et le plus inconnu parmi vous, je n'hésite pas à soumettre à vos lumières quelques remarques sur le but que les Sociétés archéologiques devraient poursuivre, surtout dans les départements.

Je compte sur votre indulgence, car je sais que vous encouragerez toujours la diffusion de nos études, et que vous accueillerez favorablement les essais de tous ceux qui travailleront au développement des connaissances scientifiques et artistiques.

C'est seulement à ce dernier point de vue que j'ose vous présenter ce travail, en laissant aux érudits le soin des études théoriques et de la science archéologique proprement dite. Je chercherai à prouver la nécessité de répandre les notions élémentaires de l'archéologie dans les classes ouvrières; d'y développer la connaissance des styles et des idées d'ensemble; de venir, en un mot, en aide aux arts industriels par l'institution de cours et de musées spéciaux.

Certainement on pourra m'opposer que les sociétés semblables à la nôtre sont des sociétés savantes, on citera les services éminents qu'elles ont rendus à l'histoire et aux beaux-arts; mais tout en étant savantes, elles peuvent être utiles même aux études du peuple. Mon but, d'ailleurs, n'est point étranger à vos statuts, car j'y lis cet article : « Une Société d'archéologie est établie à Bordeaux pour contribuer à la *propagation* de l'étude archéologique des monuments de toute nature antérieurs au XIXe siècle. »

Je crois pouvoir déduire de cet article que vous voulez autant être utiles qu'être savants, et que vous aiderez tous les travaux, tous les efforts qui viseront à des résultats pratiques par la *propagation* de l'étude archéologique.

« L'archéologie, dit Champollion-Figeac (1), est l'étude de l'anti- » quité chez tous les peuples par les monuments de l'art. » Il examine successivement : les ouvrages matériels que les hommes ont laissés en architecture, en sculpture, en peinture, en gravure. Il y joint les meubles et ustensiles et traite à part la numismatique. Quant à l'érudition et à la philologie, quant à l'histoire de l'art chez les peuples anciens, il recommande de les écarter de l'archéologie proprement dite, car ces sciences sont distinctes tout en se donnant une lumière réciproque.

Cette définition, que je trouve très-rationnelle, prouve que cette science serait une étude féconde en enseignements et utile à tous les travailleurs, puisque tous les métiers se rattachent plus ou moins aux diverses sortes de monuments qu'il indique. Vous avez pensé avec raison qu'il serait bon d'étudier « tous ceux qui seraient antérieurs au XIXe siècle » (2); je trouve là le meilleur argument pour prouver la nécessité de venir en aide à l'éducation ouvrière en vulgarisant les notions générales de l'archéologie; car notre époque ne possède guère qu'un style de transition, elle reproduit avec plus ou moins d'intelligence ce que nos devanciers ont créé dans les arts secondaires, et nous leur restons généralement inférieurs, même dans nos œuvres les plus remarquables.

Les architectes n'éprouvent-ils pas des embarras journaliers dans la construction, la restauration d'églises ou de châteaux du moyen-âge par le personnel qu'ils emploient? Est-ce que les gens de métier comprennent toujours le caractère d'une moulure, le galbe d'un ornement, le style d'une figure?

Trouvent-ils facilement sous la main des modèles pour parer à cette ignorance de l'archéologie? Certainement, non. Donc, Messieurs, nous avons des services à rendre.

Nous devons dire à tous les travailleurs : L'art n'a jamais rien produit par le hasard, les études sérieuses ont seules enfanté les

(1) Archéologie ou Traité des Antiques (1833).

(2) Statuts, article 1er.

chefs-d'œuvre que nous admirons, et cela, dans tous les pays, dans tous les genres, dans tous les styles. Les monuments eux-mêmes sont comme des témoins irrécusables, déposant pour ou contre les artistes des différentes écoles, dont ils attestent les leçons savantes et les travaux incessants. Je vais essayer de le démontrer.

Le culte de la beauté idéale, la recherche de l'anatomie (1), la pondération des masses, le sentiment des effets d'ensemble, ce sont là les causes de la supériorité incontestée des Grecs et des Romains. Les nombreux traités qu'ils avaient composés sur l'art ne nous sont malheureusement pas parvenus et la plupart d'entre eux étaient écrits par des artistes célèbres (2).

Sans remonter aux temps antiques, est-ce que les *latomos, tailleurs d'images, maîtres de l'œuvre* (3) qui cultivaient *le grand art* dans les temps gothiques, les peintres des manuscrits, les orfèvres émailleurs du moyen-âge, est-ce que tous ces artistes n'étaient pas des érudits ? Est-ce que dans ces temps où l'instruction était si rare, ils n'étaient pas parmi les lettrés ?

On voit, après les temps barbares, un style national se former en France. Ce sont les moines qui donnent cet élan aux beaux-arts.

Ce sont : les évêques d'Auxerre ; Henri le Bon, abbé de Gorze ; Vulgrin, évêque d'Angers ; Warin, abbé de Saint-Arnould, tous architectes sculpteurs ; c'est Guillaume, prieur de Flavigny ; Étienne, abbé de Saint-Martial ; Betton, évêque de Sens ; Philippe, abbé d'Étanches ; Herluin, grand seigneur et abbé du Bec, qui tous abbés ou pontifes travaillaient de leurs mains (4).

N'est-ce pas la fraction savante de la population ? Combien d'autres encore ennoblissent leurs œuvres par le travail manuel ? C'est Hézelon, chanoine de Liége, du chapitre le plus noble d'Allemagne, entrant à Cluny pour diriger la construction de la grande église et échangeant ses titres, ses prébendes et sa répu-

---

(1) Cours d'anatomie de l'École des Beaux-Arts et de l'École Nationale de dessin et sculpture d'ornements, MM. Gerdy, Robert, Huguier, Dupré.

(2) Bibliothèque grecque de Fabricius et ouvrage de Junius sur la peinture chez les anciens. (Il ne reste que les titres.)

(3) Sculpteurs, statuaires et architectes.

(4) Eméric David : Histoire de la sculpture, et Jean Du Seigneur : Complément au tableau hist. de la sculp. franç.

tation mondaine contre le surnom de *Cimenteur*. De simples moines sont souvent les architectes, *les maîtres de l'œuvre*, tandis que les abbés se réduisent au rôle de maçons et de tailleurs de pierre ! et sous la direction des plus capables s'élevèrent : « Souvigny, Vézelay, le Mont Saint-Michel, Jumièges, Fonte- » vrault, Pontigny, Saint-Bertin...., noms à jamais chers aux véri- » tables architectes, dit M. de Montalembert, et qu'il suffit de » prononcer pour frapper de réprobation les barbares auteurs » de la ruine et de la profanation de tant de chefs-d'œuvre (1). »

Les abbayes de Saint-Gall et de Cluny deviennent des pépinières d'artistes, tandis que celles de Solignac, Saint-Sauveur, Richenaw et Corbie instruisent spécialement les ouvriers de tous les genres. La sculpture, l'architecture, la peinture, l'orfèvrerie y sont enseignées en même temps que les belles-lettres (2).

Les moines, au lieu de renfermer leur science au fond de leurs monastères, se font une gloire de la propager ; ils deviennent les instituteurs du peuple, et c'est dans des termes touchants que l'un d'eux, Théophile, humble prêtre comme il le dit lui-même, enseigne les beaux arts et les arts industriels au XIe siècle.

« O toi, qui liras cet ouvrage, qui que tu sois, ô mon cher fils, » dit-il, je ne te cacherai rien de ce qu'il m'a été possible d'ap- » prendre....

» Recueille et conserve, mon cher fils, ces leçons que j'ai » apprises moi-même, dans beaucoup de voyages, de travaux, » de fatigues, et quand tu les possèderas, loin d'en être avare, » transmets-les toi même à d'autres disciples.....

» Nécessaires à l'embellissement des temples, ces connaissances » sont l'héritage du Seigneur (3). »

Des leçons que les moines donnèrent aux laïques sortit une nouvelle race d'artistes qui dépassa ses anciens maîtres ; les premiers étaient des religieux travaillant pour la gloire de Dieu, les artistes du XIIIe et XIVe siècles y joignirent l'amour de leur art et la noble ambition de dépasser leurs devanciers.

---

(1) De Montalembert : Introduction à l'hist. de saint Bernard.

(2) Eméric David : Hist. de la sculp. — Mabillon, Audœnus, Eckerhard.

(3) Diversarum artium Schedula. Essai sur divers arts, traduit par M. de l'Escalopier.

Grande école, plus savante qu'on ne le croit généralement, que celle des *ymagiers* du moyen-âge !

Les métiers d'art, réunis en confréries, en fraternités par saint Louis, enseignent à la génération nouvelle, par de meilleures leçons, les principes que les moines avaient donnés à leurs pères dans les siècles précédents; et l'on vit à côté des *maçons,* bâtisseurs de cathédrales, des *maîtres d'œuvre,* des *latomos* et des *imagyers;* l'on vit travailler comme des artistes : les *huchiers, bahutiers, blaomiers, les broudeurs de cointises,* les *madeliniers, les lormiers* (1). les ciseleurs..... (2) Alors parurent tous ces chefs-d'œuvre d'orfèvrerie, de serrurerie, ces stalles et ces menuiseries d'art, ces mille objets ravissants d'élégance et de naïveté qu'ils composaient et exécutaient avec tant de facilité, en métal, en ivoire ou en bois.

Des œuvres d'art, tout à fait incontestables, surgissent alors dans toutes nos églises, et les cathédrales de Paris, de Chartres, de Reims, la Sainte-Chapelle, Saint-Urbain de Troyes, Saint-Ouen de Rouen, Saint-André de Bordeaux, couvrent leurs portails de chefs-d'œuvre d'ornements, de figures et de ferronnerie.

J'insiste sur cette revue rétrospective, afin de prouver que l'on ne négligea jamais d'instruire les travailleurs de toutes les ressources de l'art lui-même.

Les encouragements et les maîtres ne manquaient pas au XIIIe siècle, nous le savons, mais on est étonné d'apprendre qu'en 993, époque taxée généralement de barbarie, l'évêque de Hildesheim, Bernward, regardé comme l'un des fondateurs de la maison de Brunswick, non content d'employer sa fortune, son influence et son talent statuaire pour orner son église, choisissait des jeunes ouvriers auxquels il reconnaissait des dispositions et les envoyait faire, à ses frais, des voyages dans toutes les villes et toutes les cours les plus fastueuses, où ils copiaient les chefs-d'œuvre de l'art (3).

Bien des erreurs ont cours encore sur ces temps reculés, et l'on est surpris de lire dans le livre du moine Théophile, déjà cité, qu'au XIe siècle il enseignait des procédés de peinture à l'huile

(1) Peintres en armoiries, ouvriers en parures, fabricants de hanaps, éperonniers.

(2) Mélanges d'archéologie de Bottin, d'après H. E. de la Tynna.

(3) Eméric David. — Tangmar. Vita S. Bernwardi.

que Jean de Bruges, Van Eck, suivant Vasari, inventait soi-disant trois cents ans plus tard (1).

Vers la même époque, on trouve déjà l'étude de la nature et même des traces de celle de l'antiquité. On reconnaît l'art grec dans l'architecture, la statuaire et l'ornementation des églises romanes d'Avallon, de Sainte-Bénigne de Dijon, Saint-Trophime d'Arles, cette grecque en Provence, comme l'appelle M. Éméric David, et il ajoute : « Si on regarde les bas-reliefs qui ornent le » mur septentrional de la cathédrale de Paris, on ne doutera pas » que des élèves d'artistes grecs n'en soient les auteurs. »

Plus tard, un livre de croquis de Wilars de Honnecourt, qui vivait vers 1240, prouve d'une façon incontestable qu'il dessinait d'après l'antique et d'après nature. Quatre pages de son manuscrit sont consacrées à des figures soumises à des proportions géométriques !

« Cette application de la géométrie aux figures, dit M. Quicherat, » tant de fois proposée depuis la Renaissance, était connue et » pratiquée au XIII[e] siècle (2). »

Les antiques étaient certainement appréciés dans le siècle suivant, car Jean de Montreuil, secrétaire de Charles VI, parlait ainsi d'une statue de la Vierge, dont il vantait l'habileté du travail et la majesté de l'ensemble : « On ne peut rien voir de plus achevé, » ni dans nos pays, ni nulle part ailleurs. On croirait qu'elle est » l'ouvrage de Lysippe et de Praxitèle. »

Après ces exemples n'a-t-on pas le droit de s'étonner du parti pris, dont tant d'hommes de mérite enveloppent les œuvres de la période romane et gothique. Eh quoi ! MM. Taine, Ménard, Éméric David, Sleekx et Louis Viardot lui-même nient le talent et le goût des anciens maîtres français, et ce dernier écrit les lignes suivantes qui forment la plus belle défense de leurs œuvres.

« Les artistes de ce temps, dit-il, connaissaient fort bien la loi » des proportions pour la perspective. Leurs statues, groupes, » hauts et bas-reliefs sont faits pour la place qu'ils occupent, » défectueux de près, exacts de loin, comme destinés à être vus » presque toujours de bas en haut.

---

(1) Curiosités de l'archéologie et des Beaux-Arts (1855).

(2) Jules Quicherat : Notice sur Wilars. — Revue d'archéologie, VI[e] année.

» Ces artistes connaissaient également les lois de la lumière » dont l'observation était d'autant plus nécessaire que beaucoup » de sculptures entre le XI[e] et le XIV[e] siècles sont coloriées. On » peut dire aussi que leurs groupes, statues, bas-reliefs étaient » faits pour le jour qu'ils avaient à recevoir. C'est qu'alors, en » effet, la statuaire faisait encore partie de l'architecture; elle » n'en était que le principal ornement. On n'aurait pu dans les » monuments de cette époque ni séparer la statuaire de l'archi- » tecture, ni séparer l'architecture de la statuaire (1). »

Quel plus bel éloge peut-on adresser à nos vieux *ymagiers !* Que faut-il de plus dans la décoration monumentale ?

On sait que Phidias concourut un jour avec Alcamène, son émule et son élève, pour l'exécution d'une statue de Minerve qui devait être placée au sommet d'une haute colonne. Son concurrent l'emporta, celle de Phidias ayant été trouvée hideuse. « Placez-les, dit-il, à l'endroit où elles doivent être, » et quand ce fut fait, sa Minerve parut splendide, les juges eux-mêmes poussèrent un cri d'admiration en reconnaissant leur erreur (2). Donc, si nos *latomos* professaient les mêmes principes que l'immortel Phidias, donc s'ils faisaient leurs statues pour la place qu'elles devaient occuper, les admirateurs par trop passionnés des chefs-d'œuvre antiques devraient conserver plus d'estime pour notre art tout français, pour nos vieilles églises gothiques ! Nous avons le droit de demander justice pour notre art religieux.

Cette époque, encore mal connue et mal jugée, renferma des hommes d'un profond savoir; « le style et la pensée ne font jamais » défaut, » dit M. Violet-Leduc, et, en effet, n'est-on pas transporté d'étonnement en admirant ces magnifiques monastères, ces splendides cathédrales, où le travail manuel lui-même est poussé jusqu'à la perfection, en même temps que la science à ses dernières limites.

L'église Saint-Urbain de Troyes entre autres que j'ai pu admirer, n'est-elle pas un chef-d'œuvre comme appareil, comme moulures, comme sculpture, comme direction de l'œuvre, et pourtant l'ar-

(1) Louis Viardot : Merveilles de la sculpture.

(2) M[me] de Genlis : Annales de la vertu.

chitecte Langlois, *le maçon*, traçait lui-même ses épures et y travaillait de ses mains, avant que sa foi ne l'envoyât mourir en Palestine.

Du reste, au moyen-âge et même pendant une partie de la Renaissance, les architectes dirigeaient eux-mêmes les travaux d'exécution, et c'étaient leurs élèves qui, sous leurs yeux, exécutaient généralement les parties artistiques : la stéréotomie (1), la statuaire, la sculpture d'ornements, les peintures décoratives, les vitraux et la serrurerie d'art.

De là, une homogénéité complète dans leurs œuvres : unité de conception, unité de style, unité de direction et d'exécution.

La Renaissance, venant se retremper aux sources de l'antiquité, dut sa grandeur à la même cause. Jean Juste, Michel Colomb, Bontemps, Jean Goujon, Germain Pilon, Jean Cousin, Bachelier de Toulouse, François Gentil de Troyes..., tous furent de simples ouvriers, directeurs de grandes œuvres, et l'histoire a conservé leurs noms à cause de l'excellence de leurs travaux, soient-ils de l'art pur ou de l'art industriel.

Tous avaient fait des études sérieuses, tous savaient les figures et les règles fondamentales de leur art : tous, les de Vrièse, les du Cerceau, les petits maîtres flamands comme les grands maîtres italiens.

Michel-Ange, Raphaël, Carrache, Cortone ne dédaignaient pas de créer des plafonds, des arabesques, qu'ils enrichissaient de *grotesques* (2), d'ornements, ou de splendides figures, qui, seules, suffiraient à la gloire de l'Italie.

Cette unité de direction qui date des temps antiques, qui date du Parthénon et de Phidias (3), nous la retrouvons encore au siècle de Louis XIV, au siècle du grand roi.

« Le siècle de Louis XIV, dit M. René Ménard, était convaincu » de son incomparable supériorité, et cette confiance seule était » une grande force...

» Personne n'avait autant que le roi les goûts et les idées de son » temps. Peuple et roi ne faisaient qu'un, et, en se prosternant

---

(1) Science de la coupe des pierres.

(2) Ornements chimériques, arabesques.

(3) Batissier : Art monumental.

» devant son idole, la nation ne faisait qu'adorer son propre » génie (1)! »

Quelle unité de conception et d'exécution dans ce palais de Versailles!

L'illustre Lebrun entraîna à sa suite une pléïade de grands hommes, comme Girardon, Mansart, Lenôtre, Carrey, Coysevox, Boule, Lepautre, etc...., dont le goût et le talent ne peuvent être contestés. Il régenta tout : l'Académie, les Gobelins, les écoles : il imposa ses dessins à ceux qui composaient les étoffes, les meubles, les monuments et les statues; il créa en quelque sorte le style de Louis XIV, que Girardon dirigea après sa mort (2).

Cette époque, trop exaltée par les uns, trop critiquée par les autres, paraît d'autant plus grande que tout devint mesquin sous Louis XV, époque de décadence complète, bien reconnue par les artistes, mais qui n'est pas jugée assez sévèrement dans les arts secondaires (3).

Il était temps que l'Académié et surtout Gabriel vinssent relever le goût public, en ramenant les arts aux traditions de l'antiquité, et produire le style de Louis XVI, qui laissa après lui David et son école, dont l'influence, très-heureuse pour les beaux-arts, anéantit, selon moi, les travaux d'art industriel.

Depuis cette époque, une scission complète s'opère dans les rapports des artistes; l'art et le métier sont totalement séparés, et l'illustre Ingres disait lui-même en 1863 : « Maintenant, on veut » mêler l'industrie à l'art; l'industrie, nous n'en voulons pas ! » Qu'elle reste à sa place et ne vienne pas s'établir sur les marches » de notre école, vrai temple d'Apollon consacré aux arts seuls de » la Grèce et de Rome !

» *L'industrie n'a-t-elle pas bien d'autres écoles pour faire des* » *élèves.....* » (4)

Oui, l'École des Beaux-Arts est bien dirigée, malgré la quantité de talents incompris à qui elle fait faire fausse route! Talents auxquels elle devrait enseigner qu'il vaut mieux être le premier parmi les artisans que le dernier parmi les artistes.

---

(1) Louis et René Ménard : La sculpture antique et moderne.

(2) Laurent Pichat : L'art et les artistes en France.

(3) Alb. Lenoir, Ruprich-Robert, Ménard, E. David, Pichat, Viardot, etc.

(4) Ingres : Réponse au rapport sur l'École des Beaux-Arts (1863).

Mais dire que l'*industrie a bien d'autres écoles où former des élèves !* c'est là ce que je nie, et je m'adresse à vous, Messieurs, pour que, dans la mesure de vos moyens, vous puissiez aider à la formation de ces écoles d'art industriel.

Par ce coup d'œil rétrospectif, je crois avoir prouvé l'influence d'une même direction et d'une même instruction artistique, agissant jusque sur les produits les plus humbles.

On ne commande pas au génie, il s'impose, mais la méthode, mais l'enseignement ont des règles qui doivent diriger le talent.

Aujourd'hui, l'artiste et l'artisan sont deux hommes distincts, à l'un les études, à l'autre la routine, cette ennemie du beau.

A l'artiste, tous les musées ouverts remplis d'immortels chefs-d'œuvre, les écoles où l'on enseigne la tradition de l'antiquité ; à l'ouvrier, un apprentissage dérisoire, n'offrant aucune garantie, et comme le dit M. Corbon : « Ce mal profond, ce système cent fois » déplorable, croirait-on qu'il est à peine senti par ceux-là qui » en souffrent directement, c'est-à-dire par les ouvriers eux-» mêmes (1). »

Demandez à un élève de l'École des Beaux-Arts quels sont les types des différentes écoles, comme statuaire ou comme peinture d'histoire ? Certainement, il vous répondra sans hésitation, il sait ses figures, il les a vues, il les a dessinées. Ce sont de vieilles amies pour lui, car, chaque époque, chaque style a de splendides salles au Louvre, où d'un coup d'œil il embrasse le type consacré, les cours d'esthétique et les conseils des maîtres complètent facilement son savoir.

Qu'avez-vous à opposer à ces études dans les arts industriels ? Où donc l'homme intelligent ira-t il apprendre à distinguer l'antique du roman, le gothique de la Renaissance ou du Louis XIV ? Où trouvera-t-il des cours d'archéologie ? Où donc un musée où une main savante aura divisé par époques les meubles et ustensiles qu'il doit souvent reproduire ou copier servilement ? Est-ce au musée de Cluny ? Véritable Capharnaüm, rempli de richesses immenses, mais disposé pour la jouissance du coup d'œil et non pour les études. Le catalogue serait-il une ressource

(1) Corbon : De l'Enseignement professionnel.

suffisante ? Non, car j'en ai connu les inconvénients pendant les années où je fréquentais assidûment ce musée.

Paris possède des cours traitant de toutes les sciences, de toutes les langues, de tous les arts, mais d'art industriel, mais d'archéologie pratique..... j'en ai cherché pendant dix ans sans résultat.

Cependant je dois un tribut de reconnaissance aux éminents professeurs de l'École des Beaux-Arts, et à ceux non moins dévoués de l'École Nationale de dessin et de sculpture d'ornements.

C'est surtout un devoir à remplir envers MM. Lebas et Lenoir, dont le cours d'histoire de l'architecture, si savant et si précis, était si bien appuyé par de magnifiques gravures (1), et envers M. Ruprich-Robert, dont le cours d'histoire de l'ornement, professé d'une façon si supérieure, a été complété par un abrégé d'archéologie et de botanique, sur la demande que j'en avais faite (2).

Mais ces cours succincts, élémentaires, ou embrassant de haut la science, s'adressent plutôt aux architectes qu'à la pratique des reproductions industrielles, et ce n'est qu'à force de voyages, de croquis, de mois et d'années employées à feuilleter sans ordre et sans renseignements dans les bibliothèques ou à dessiner dans les monuments, que l'artiste industriel peut ramasser un bien faible bagage, que quelques visites dans un musée, bien disposé, clairement classé, auraient remplacé avec avantage (3).

Qu'il me soit permis, en passant, de citer en exemple le musée

---

(1) École Nationale des Beaux-Arts, Paris.

(2) École Nationale et spéciale de mathématiques, de dessin et de sculpture d'ornements pour l'application des Beaux-Arts à l'industrie, Paris.

(3) Dans un récent voyage à Paris, j'ai vu les résultats obtenus depuis quelques années à l'École des Beaux-Arts, sous l'habile direction de M. Guillaume. Les *musées, la bibliothèque, les cours, les ateliers* sont réunis et permettent aux élèves les études les plus fructueuses. A l'École Nationale de mathématiques, dessin et sculpture, appliqués à l'industrie, des concours de peinture décorative et de papiers peints ont été créés. Les exécutions en loges des grands prix de dessin, de sculpture et d'architecture sont composées d'après des programmes exigeant *la connaissance des styles*, etc. Je dois à l'obligeance de l'intelligent et dévoué secrétaire de l'École, M. d'Édouard, d'avoir pu constater les progrès accomplis et tous ceux que l'on prépare. L'union centrale des Beaux-Arts voit ses travaux couronnés par le succès. Ne serait-il pas bon que les grandes villes suivissent le mouvement artistique qui se produit à Paris ?

préhistorique, dirigé par un de nos savants collègues. Un classement intelligent et simple permet de suivre facilement les périodes et la succession des âges. Je suis persuadé qu'une description d'une heure, faite par M. Gassies, vaudrait mieux, au point de vue élémentaire, que les plus savants ouvrages sur la matière.

L'étude par les yeux, la chose vue, l'objet touché, voilà le vrai moyen de faire comprendre vivement et sans peine des notions d'archéologie!

Et qu'on ne dise pas que les travailleurs n'en ont pas besoin!

Combien de pertes irréparables pour la science, pour l'histoire et pour les arts n'ont-elles pas été causées par leur inexpérience?

Combien de monuments brisés ou dégradés par des mains ignorantes ou criminelles?

Combien de richesses archéologiques, combien de chefs-d'œuvre de nos ancêtres disparus sous des regrattages inconscients, ensevelis sous d'ignobles badigeons?

Ne voyons-nous pas encore tous les jours le mauvais goût implanté comme une nécessité? Et en cela, les architectes nos collègues peuvent être de bons juges.

Que sont ces ornements, ces étoffes, ces dorures, ces meubles, soi-disant gothiques, Renaissance, Louis XIV ou Louis XV, presque tous exécutés d'après d'affreuses lithographies où le mauvais goût de la sculpture n'est égalé que par la banalité des moulures? Pourquoi ces mille objets qui font mal à voir et témoignent des erreurs et du mauvais goût de mains inexpérimentées, chaque fois qu'elles doivent reproduire un style connu?....

Pourquoi, Messieurs ?.....

Ce n'est pas parce que nous avons dégénéré ; ce n'est pas parce que la fibre artistique manque aux classes laborieuses ; mais c'est l'absence des études d'art qui rabaisse les métiers.

Enseignez à la génération nouvelle les règles fondamentales de l'art.... Faites-lui admirer les chefs-d'œuvre de tous les âges..... excitez son goût et ses aspirations artistiques...., et vous aurez des hommes intelligents qui penseront et réfléchiront.

Prouvez-leur que l'étude seule peut former des hommes, et qu'en cela nos pères étaient plus sages que nous, puisqu'ils travaillaient sérieusement et ne rougissaient pas de porter la blouse de la plèbe.

Montrez-leur qu'ouvriers et artistes se confondent du moyen-

âge jusqu'à nos jours, et que nos grands hommes dans les arts et dans l'industrie n'ont surgi que par l'effet d'une volonté ferme, d'un travail opiniâtre et de l'étude approfondie.

Il faut leur citer les conseils de Jean Goujon, le sculpteur d'ornements devenu le grand statuaire.

« Tous les hommes, dit-il, qui n'ont pas étudié les sciences ne » peuvent faire œuvres dont ils puissent acquérir grand louange, » si ce n'est par quelque ignorant. » (1)

Faites-leur voir l'énergie de la volonté faisant du vitrier Bernard Palissy, le grand potier que nous savons, et pourtant, sans maîtres, sans livres, sans pain presque toujours, il poursuit pendant seize ans ses recherches et ses essais.

« Ma fournée me coûtait plus de six vingts écus, dit-il, j'avais » emprunté le bois, la matière de mes émaux, j'avais emprunté » jusqu'à ma nourriture....... »

L'ardeur au travail de ce puissant génie le conduisait au brevet d'*inventeur des rustiques figulines du roi*, et le potier sublime, qui étudiait tout, devint supérieur en tout : géologie, agriculture, chimie, médecine.... et le pauvre compagnon vit jusqu'à Ambroise Paré au nombre de ses élèves (2).

Voilà l'archéologie historique qu'il faut apprendre au peuple ! Qu'il voie que les cafés et les romans rendent les races abâtardies et bestiales, et que les travaux de goût et d'esprit, seuls, ont créé l'école des vieux maîtres français.

Combien d'autres encore illustrèrent l'étude et le travail. Jean Cousin, le peintre verrier, devenait sculpteur, architecte et peintre distingué ; il travaillait l'ivoire, gravait le bois, et écrivait des ouvrages sur la *pourtraicture* et la perspective.

Boule, le savant ébéniste, était logé au Louvre, et l'érudit collectionneur y voyait malheureusement détruire en 1661 la magnifique collection qu'il y avait réunie.

Presque tous les maîtres, enfin, ne furent-ils pas d'abord des hommes de métier ?

Peut-on nier la force invincible de la persévérance unie au travail, quand on voit l'amour transformer en peintres :

---

(1) Jean Goujon : Description des figures par lui dessinées pour la traduction de Vitruve par IAN MARTIN.

(2) Laurent Pichat : L'art et les artistes en France.

Zingaro le serrurier!

Quintin Metzis le forgeron!

J'ai demandé, lors de notre dernière réunion, quelques encouragements pour les travailleurs intelligents et instruits: je crains que tous vous ne sachiez pas combien de services vous pouvez leur rendre, et combien eux-mêmes peuvent être utiles à la science et aux arts.

Mêlé par mes études et par mes travaux aux artistes et aux ouvriers, simple ouvrier moi-même, si j'ai dû éprouver l'horreur du contact de l'être ignoble qui se dégrade, j'ai été souvent étonné de trouver des hommes, non-seulement intelligents et laborieux, mais encore, chercheurs, collectionneurs, et relativement instruits.

Vous le dirais-je, j'ai souvent plus appris par la leçon d'un artisan me décrivant ses trouvailles, ses recherches, ou les choses spéciales de son métier, que dans les lourdes compilations scientifiques, où l'on ensevelit tout son courage sous le nombre des alinéas et des descriptions ambiguës.

Les savants oublient trop souvent, hélas! que les masses n'ont ni le loisir ni la possibilité d'approfondir leurs œuvres et leurs travaux, et qu'on ne laisse dans l'esprit du peuple que des souvenirs fugaces, si l'on ne frappe vivement et fort, mais surtout simplement et clairement.

C'est ici le cas de payer un tribut à mon premier maître (1), qui, de simple menuisier, est devenu, après des efforts surhumains et isolés, sculpteur habile, pour qui les travaux du moyen-âge n'ont pas de secrets; artiste compétent dans l'étude des monuments de ces âges, autant que collectionneur passionné.

Je citerai avec plaisir que chez lui, l'homme du peuple, j'ai vu et copié une magnifique collection d'estampages, l'histoire archéologique de tout un département: que chez lui seul, j'ai vu des séries de profils, de moulures, de bases ou de tailloirs, et que, sans emphase, sans orgueil, il savait enseigner ce qu'aucun livre, ce qu'aucun musée ne saurait remplacer : ***l'Archéologie appliquée aux arts industriels.***

---

(1) M. Valtat, sculpteur à Troyes, dont le fils, statuaire du plus bel avenir, mourut de ses blessures pendant le siége de Paris.

J'ai constaté par moi-même l'excellence de cette méthode, voilà pourquoi il est de mon devoir de réagir en ce sens.

L'éducation artistique des professions d'art est toute à faire; nous pouvons y contribuer largement. La meilleure méthode, la plus simple, la plus efficace après l'enseignement manuel, c'est l'enseignement par les yeux, par le souvenir. C'est celui que nos pères employaient lorsqu'ils couvraient les églises de peintures et de sculptures, monuments qui parlaient aux sens d'une façon expressive et pathétique, et formaient, suivant le langage d'alors : *le livre des illettrés* (1).

Employons ce moyen élémentaire, mettons à la disposition de tous les collections présentes ou futures, nos travaux et notre dévoûment.

Condensons les éléments scientifiques qui peuvent convenir aux masses, en détruisant les erreurs et les préjugés qui les abaissent. Vùlgarisons la science archéologique autant par les exemples matériels que par les savantes dissertations.

Vos statuts indiquent votre intention de créer des cours publics et des expositions. — Le succès couronnera vos efforts.

L'empressement avec lequel on suit les cours de la Société philomathique est un gage certain du bon vouloir des ouvriers pour les études se rapportant directement à leurs métiers..

La Société philotechnique obtient constamment à Paris et ailleurs des succès inespérés, et j'ai eu l'honneur de voir suivre les cours que j'y professais par des hommes, des pères de famille, qui ne regrettaient ni leurs peines, ni leur temps, et dont le travail et la bonne volonté ont donné des résultats qui ont étonné M. l'Inspecteur général comme les professeurs eux-mêmes.

Je vous demande pardon de citer ce fait qui m'est tout personnel, mais il me servira d'excuse; car, si je m'écarte quelquefois de la question archéologique, c'est que je la crois forcément liée à l'instruction des classes laborieuses, dont on pervertit trop souvent les instincts essentiellement honnêtes par des phrases vides et pompeuses; dont on excite les passions et l'intolérance, quand on devrait lui prouver, au contraire, que rien ne s'obtient vraiment en ce bas monde, avec l'aide de Dieu, que par l'étude, le travail et l'honnêteté.

---

(1) Synode d'Arras (1025).

Niera-t-on l'utilité des connaissances archéologiques? Eh! que font les sculpteurs et les peintres à l'École des Beaux-Arts? Qu'enseigne-t-on dans les écoles de dessin et de sculpture en faisant copier les antiques? N'est-ce pas de l'archéologie? Pourquoi ne pas répandre dans le peuple les éléments généraux de cette science qui auraient trait à la pratique des métiers?

Si l'on veut produire des effets, il faut en vouloir les causes.

Combien serait instructive pour la jeunesse française une galerie de moulages où elle pourrait comparer les caractères de toutes les écoles!

En voyageant pour étudier les monuments des arts, j'ai éprouvé un certain sentiment de jalousie nationale à voir que l'Angleterre nous avait devancés dans cette voie (1).

L'Angleterre, dira-t-on, l'Angleterre! mais elle n'a pas le sentiment artistique! C'est vrai, mais quand il le faut, quand elle le veut, elle sait être pratique.

Lors de l'exposition universelle, en 1851, elle reconnut que ses maîtres et ses artistes industriels n'avaient pas le feu sacré; que le goût, le sentiment et la fibre artistique manquaient à ses enfants; elle fut convaincue de son infériorité. Elle s'émut alors: elle ouvrit à la fois *500 écoles* en nous enlevant *500 maîtres,* et en 1867, dans un semblable tournoi international, elle nous égalait presque.

Au premier jour, la France sera battue, peut-être, par ses enfants eux-mêmes qui répandent les connaissances artistiques dans tout l'univers.

L'Allemagne, de son côté, a couvert son territoire d'écoles spéciales pour l'application des arts à l'industrie; si la furia, le brio et le cœur lui manquent, nous ne pouvons nier ses études et ses travaux. Ne voulons-nous pas, là, comme ailleurs, être prêts à la lutte? Ne conservons-nous pas la suprématie de l'esprit, du talent et du goût?

J'ai la conviction que l'archéologie, sagement unie à la connaissance du dessin, pourrait produire les plus féconds résultats, surtout après avoir réformé quelques abus.

Nos écoles sont presque toutes réglées par des peintres, et au point de vue de la peinture seulement. La sculpture y est le plus

(1) Ces remarques me sont communes avec MM. Louis et René Ménard.

souvent traitée en subalterne et l'application industrielle tout à fait oubliée.

On devrait pourtant remarquer que toutes les fois que les sculpteurs voulurent imiter les peintres, la décadence se produisit dans les deux arts à la fois.

Quand David emprunta à la sculpture grecque ses principes sévères, immédiatement une période de progrès y répondit dans les beaux-arts (1).

Eh bien ! Messieurs, j'ai la certitude qu'avec un musée archéologique classé méthodiquement, avec une indication très-claire et très-exacte des styles, des écoles et de la provenance, musée, auquel serait jointe une collection de moulages, j'ai la certitude, dis-je, qu'avec un tel musée il se produirait dans les arts industriels les mêmes progrès que David procura aux beaux-arts par l'étude de la sculpture grecque.

Par des cours, des conférences, des expositions et surtout des publications élémentaires, vous ferez avancer d'un pas de géant la connaissance des styles, le sentiment du beau et du vrai ; vous créerez des artistes là où il n'y avait que des travailleurs, et vous aiderez à reconstituer cette suite glorieuse dans les arts des grands hommes commençant avec la blouse de l'artisan et finissant au Louvre ou à l'Académie (2).

En m'appuyant sur les articles 1 et 13 de vos statuts :

J'ai l'honneur de demander la création, sous la ***direction ou la surveillance immédiate de la Société archéologique,*** de :

1° *Un musée d'archéologie,* classé au point de vue des études d'art industriel, et complété par une série de moulages ;

2° ***Publications élémentaires*** spécialement destinées à l'application de l'archéologie aux diverses professions artistiques ;

3° ***Cours oraux, cours de dessin et de modelage*** faits à l'aide du musée comme pratique de l'archéologie.

---

(1) Louis et René Ménard.

(2) Saint Éloi et Bernard Palissy habitèrent les palais de nos rois. — Germain Brice, dans sa description de Paris (1713), cite parmi les illustres logés au Louvre, sans compter les peintres et sculpteurs ; Boule, ébéniste ; Berrin et Sylvestre, dessinateurs d'ornements ; Thuret, Martinot et Bidault, horlogers Piraub, arquebusier ; Vigarani, décorateur ; Chatillon, émailleur ; de Launay, orfèvre, etc. Les Mellin, Rothier, Ballin, Montarsy, Loire, du Cerceau, Tarot et tant d'autres y avaient logé ou avaient fait partie de l'Académie.



UN GRENIER D'ABONDANCE DE L'ÉPOQUE GAULOISE

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Par M. DELFORTRIE.

Il y a cinq années environ, M. le baron Charles de Montesquieu m'informait que dans la commune de Saint-Quentin de Baron, canton de Branne, les ouvriers carriers en exploitant la pierre à bâtir venaient de rencontrer un certain nombre de cavités de forme régulière, à ouverture étroite, parmi lesquelles quelques-unes encore fermées au moyen d'une dalle ayant l'aspect d'une petite meule; dans cette simple indication, il était impossible de ne pas reconnaître l'existence de silos. La découverte était intéressante; aussi nous rendîmes-nous ensemble sur les lieux.

C'est près des ruines du charmant castel de Bisqueyton qu'est située la carrière en question; un petit chemin creux, raviné, la sépare de l'enceinte de l'ancien manoir; la roche exploitée, roche friable du calcaire à Astéries, dans laquelle abonde l'*Echinolampas Blainvillei,* constitue un petit plateau affectant la forme parallélogrammique et dont les côtés, légèrement inclinés, favorisent le facile écoulement des eaux; 30 à 40 centimètres de terre, à peine, recouvrent la roche.

Lors de notre arrivée sur les lieux, le front de carrière montrait deux bancs en exploitation se faisant face; sur l'un d'eux s'observait la section de deux des cavités dont nous avons parlé; le banc de vis-à-vis en montrait trois. Comme nous l'avions pensé, nous étions bien en présence de silos; les cinq qui s'offraient à nous présentaient à peu près la même capacité et une forme identique, c'est-à-dire celle d'un vase à panse; le diamètre de leur ouverture variait de 40 à 45 centimètres; celui de la panse, de 80 à 90 centimètres, et leur profondeur de $1^{m}30$ à $1^{m}40$. Ces cinq silos, vides de leurs anciennes provisions, étaient comblés par la terre végétale; un seul avait sa dalle en forme de meule, destinée à boucher l'orifice, et encore cette dalle, d'une épaisseur de 13 centimètres,

gisait-elle au fond du silo ; les autres en étaient dépourvus. Nous avons dit que la roche dans laquelle sont creusés ces silos est tendre et friable ; néanmoins, on observait encore très-distinctement sur les parois de leur cavité les traces de l'instrument en métal qui avait servi à les creuser ; son tranchant, qui était horizontal, ne devait pas mesurer plus de 4 à 5 centimètres.

Au dire des ouvriers que nous trouvâmes sur les lieux, la portion de carrière déjà exploitée par eux avait mis à découvert une quantité de silos dont ils évaluaient le nombre à 20 ou 25 au moins, et dans lesquels, bien qu'ils les eussent scrupuleusement fouillés, ils n'avaient jamais rien rencontré.

Ayant eu, en 1873, l'occasion de retourner à Saint-Quentin de Baron, nous revîmes encore sur le front des bancs en exploitation les traces de quatre silos, et les ouvriers nous dirent en avoir découvert une dizaine au moins depuis notre première visite avec M. de Montesquieu, et ajoutèrent quelques-uns d'entre eux :

« Il y a plus de cent ans que ces trous-là sont connus dans le pays ;
» quand autrefois nous labourions, le fer de la charrue s'accro-
» chait à la pierre dure qui les ferme ; si le trou était plein de
» terre, nous enlevions la pierre ; quand le trou était vide, nous
» poussions la pierre au fond et nous jetions de la terre par-dessus
» pour ne pas *éboiter* les bêtes. Ah ! il n'en manque pas de ces
» trous-là, on en trouvera bien d'autres ! »

Nous aussi, comme les ouvriers, nous avons très-scrupuleusement fouillé les silos que nous vîmes à notre première visite, et qui, par les soins de l'homme d'affaires de M. de Montesquieu, avaient été laissés intacts, mais nous n'y avons rencontré rien, absolument rien d'intéressant.

Il est donc incontestable que sur ce petit plateau de Saint-Quentin de Baron, existait à l'époque gauloise un assez grand nombre de silos formant par leur réunion un de ces *greniers d'abondance* dont l'existence a été déjà, si ce n'est signalée, au moins observée sur d'autres points de la France ; c'est ainsi qu'à Valréas (Vaucluse), petite ville de l'ancien comtat Venaissin, on aperçoit encore sur les pans coupés d'une roche tendre formant le point culminant de la ville (dans la cour notamment de la maison de M. Bonnefoy), la coupe de deux silos de très-grande dimension ; la même roche en montre encore plusieurs, sur d'autres points très-peu distants du premier ; à Taulignan (Drôme), le plateau qui

domine cette bourgade était criblé de silos que nous avons vus mettre à jour en 1844 lors de l'élévation des constructions qui le recouvrent aujourd'hui; l'un de ces silos, notamment, était encore entièrement rempli de blé carbonisé dont les grains quoique restés entiers formaient une masse agglutinée, très-résistante, d'un noir brillant rappelant assez bien celui de la plombagine. Observons aussi que de 1828 à 1834 il fut découvert sur la pente de la colline sur laquelle est bâtie la ville de Châtillon-sur-Sèvre un grand nombre de fosses à la suite l'une de l'autre ayant 3 pieds de diamètre à l'orifice, 7 à 8 de profondeur et autant de diamètres creusés au marteau et présentant la forme de *Ponnes* de lessive (est-il dit dans les comptes-rendus du Congrès scientifique de France, 2e session tenue à Poitiers en 1834), c'était là encore un vaste *grenier d'abondance,* qui à tort fut pris à l'époque pour un lieu de sépulture.

Les silos, tant isolés que groupés, ces derniers surtout, ne nous paraissent pas avoir été l'objet de recherches assez suivies de la part des archéologues; ils présentent cependant un haut intérêt, ceux formant groupe, par exemple, accusant évidemment le stationnement d'un centre populeux, soit sur le lieu même du groupe, soit à une distance qui devait en être peu éloignée, deviennent ainsi pour l'archéologue un guide propre à l'éclairer sûrement dans ses investigations; il peut se dire : là était l'habitat, là aussi doivent, ou tout au moins peuvent se trouver des outils, des instruments, des armes, etc., etc.

Nous insisterons donc auprès de nos jeunes collègues pour qu'ils ne négligent pas de se livrer à ces recherches, recherches d'ailleurs faciles en interrogeant partout et toujours les campagnards. Notre longue expérience nous a appris que le vieux paysan a la tête meublée de souvenirs; nous y avons souvent fait appel, et très-souvent cet appel a porté ses fruits.

Bordeaux, 28 mars 1874.

QUELQUES MOTS

SUR

LES SILEX TAILLÉS

DANS LE DÉPARTEMENT DES LANDES;

Par M. P.-E. DUBALEN,

Lauréat de l'École de Pharmacie de Bordeaux

Depuis la naissance des études préhistoriques, on s'est surtout appliqué à observer l'homme troglodyte qui a toujours à ses côtés les restes de son industrie; l'homme, qui habitait à ciel découvert, sous des cabanes grossières (exceptant l'homme des palafittes), et n'a laissé que des armes, prête cependant à de nombreuses conjectures. Nous essayerons de rendre en quelques mots ses habitudes et ses instincts voyageurs dans la Chalosse (1).

Réunissant depuis quelques années des matériaux pour servir à l'histoire de l'homme primitif dans ces contrées, j'ai été amené à faire deux divisions pour notre département : 1° âge des silex taillés employés concurremment avec haches polies en grès et en ophite; 2° âge du silex poli et de la pointe de flèche barbelée. *(Les autres formes étant rares.)*

En arrivant à Dax, en 1870, je fus frappé de la supériorité du travail de la plupart des silex de cette contrée sur celui des nombreuses pièces que j'avais rencontrées auparavant dans les environs de Saint-Sever, et qui, toutes, n'offrent qu'un travail grossier. Dès ma rentrée à Saint-Sever, je dirigeai mes recherches du côté d'Aire et du côté de Dax, et je pus bientôt constater que l'homme a dû arriver des Pyrénées ou des contrées subpyrénéennes; qu'il a toujours suivi les coteaux qui bordent l'Adour, s'en écartant à

(1) Partie du département des Landes située entre l'Adour et les Basses et Hautes-Pyrénées.



peine et uniquement pour se pourvoir de silex ou de quelque roche assez résistante pour la fabrication de ses armes, ou pour subvenir avec plus de facilité à ses besoins d'alimentation.

Depuis Aire jusqu'à Montgaillard, nous ne rencontrons que des silex très-grossièrement travaillés; à Montgaillard (station de La Fauquille), l'homme aurait séjourné longtemps, à en juger par la quantité de silex qu'on y rencontre, et dont les types les plus communs sont : Haches taillées, modèle Saint-Acheul, couteaux, grattoirs, pointes de flèches de forme variable, à l'exception toutefois de la forme barbelée qui y manque totalement; une entre autre taillée en feuille de saule d'un fini remarquable. C'est à la station de La Fauquille que j'ai recueilli parmi les silex deux haches polies en ophite et plusieurs brisées. Les instruments de cette station sont confectionnés avec des silex provenant des collines du Pouy de Mousouhét; les haches polies sont faites avec une roche ophitique des environs. Je signalerai cependant dès ce moment, la présence d'une variété de silex rouge dont nous allons retrouver des échantillons jusqu'à Dax, toujours en petit nombre, très-usés et n'affectant jamais la forme définie d'un instrument, et dont nous n'avons pu trouver le lieu d'extraction. Nous croyons qu'ils ont été apportés de loin; s'il en était ainsi, ce silex aurait un intérêt dont resterait à rechercher l'importance.

De la station de La Fauquille, les envahisseurs primitifs se sont dirigés vers Saint-Sever, où ils ont occupé toutes les positions situées entre l'Adour et le Gabas. Plus on approche de Dax, plus les silex deviennent relativement assez rares et leur petit nombre permet d'en déduire un itinéraire assez rapide. A la hauteur de Mugrou et Laurède, il faut nous éloigner de l'Adour pour suivre la trace de l'homme et prendre pour cela la direction de Gamarde, où la famille de la station de La Fauquille va se séparer, le nombre des membres en étant probablement devenu trop considérable. (Je rappellerai en passant que la pierre polie ne manque nullement pour ne pas dire abonde dans tout ce parcours.) De Gamarde nous suivons les uns vers Dax par Sort, Mimbaste, Oro, Narosse, Seyresse et le Gond; c'est dans cette dernière localité que nous avons retrouvé les nombreuses et belles pièces en silex, qui nous ont permis d'y reconnaître une station où la pierre polie est assez abondante pour faire conjecturer un séjour prolongé. La bande du Gond venait bien certainement de Gamarde, puisqu'elle a laissé des haches en grès

et une meule de la même roche de cette provenance. A mesure que l'homme avance, l'art de façonner la pierre se perfectionne. Les percuteurs admirablement polis ne leur sont plus inconnus (luxe dans les instruments, qui accuse un bien-être relatif dans leurs besoins journaliers). L'absence de haches, ou du moins leur petit nombre, en se rapprochant de Tercis, nous amène à penser que lorsque l'homme sut polir le silex, il n'a pas cessé de se servir du silex éclaté, et même au besoin ne se servait quelquefois que de ce genre d'armes, d'où la difficulté de savoir où commence l'âge de la pierre polie et où finit l'âge du silex taillé.

Laissons pour un moment cette dernière bande occuper la lande du Gond; revenons à Gamarde pour suivre l'itinéraire d'une seconde tribu par le tuc de Montpeyroux, et gravissons celui de Benaruc, où nous aurons alors la première station après la séparation de la famille à Gamarde. Tandis que la première, celle du Gond, imagine les percuteurs en ophite polie, la seconde remplace le silex qu'elle ne trouve plus par l'ophite et taille de grandes haches.

Mais les uns et les autres continuent leur route, soit poussés par les besoins de leur alimentation, soit qu'ils obéissent à cet instinct, d'aller vers l'inconnu; les premiers vont se plaire dans les plaines, les seconds vont préférer les lieux élevés, ce qu'on nomme généralement dans ce pays : tuc, pouy ou castera (ce dernier mot signifiant ici une élévation de terrain, et non ce qu'il signifie par lui-même). Nous pouvons certainement admettre que la tribu a formé deux familles bien distinctes, car en quittant Benaruc, les uns s'éloignent de Dax, tandis que les autres descendant du Gond jusqu'au confluent de l'Adour et du Luy habitent Esperon, Saussaye et le Courrey, etc., etc., et de là rayonnent sur toute l'étendue du plateau de Tercis. — Ils ont occupé le Gond en même temps que Tercis, car nous avons trouvé dans cette première station deux Echinodermes fossiles des couches secondaires de Tercis *(Echinocorys vulgaris, Isaster Terceusis)*, et retrouvé l'une de ces deux espèces à Saussaye, où le travail des silex est admirablement beau et où les traces d'un long séjour est constaté par le nombre de couteaux, des pointes, de lances d'un fini remarquable, des grattoirs de diverses formes et des pointes de flèches assez rares n'offrant jamais la *forme barbelée;* tandis que la station du Courrey, très-voisine, semblerait avoir

été un lieu de fabrication, les silex y étant très-nombreux et les pièces finies très-rares; le silex y est de la même provenance que celui de Saussaye, et offre la même cassure, fortement conchoïde.

Les silex de Saussaye qui sont couverts par le sable des Landes sont souvent encroûtés d'alios, qui est de formation plus récente. La présence à Saussaye d'une hache en ophite taillée, du type de Benaruc, nous fait penser que les deux bandes qui se sont séparées à Gamarde ont continué à avoir des relations entre elles, soit pour des échanges d'armes, soit par besoin de relations, ou plutôt peut-être à l'occasion de quelque sujet de la bande de Benaruc qui serait tombé en leur pouvoir; car nous croirions plus volontiers à l'inimitié qu'aux bonnes relations entre les familles de l'homme primitif. En effet, à cette époque, l'homme a pour ennemi tous les animaux qui l'entourent, et comme il a lui-même de grandes affinités avec la brute, il a l'homme pour ennemi, cependant il est sociable. Cette dernière raison expliquerait la bonne intelligence des sujets d'une même tribu entre eux tout en voyant subsister l'inimitié des tribus entre elles, inimitié ayant pour cause la concurrence de la vie.

C'est à Tercis et à Benaruc que nous arrêterons pour le moment les courses de nos antécédents sur ce sol, réservant pour plus tard de suivre leurs traces et leurs changements d'habitudes, en se rapprochant les uns de Bayonne, les autres de Sordes et Puyôô.

Durant notre trajet d'Aire à Dax, nous n'avons pu reconnaître que l'homme de la Chalosse ait été troglodyte, malgré les accidents de terrain qui semblent le lui avoir permis. Mais qu'il construise des cabanes en plein air où qu'il s'enfonce dans la terre, cela ne nous dit pas sa plus ou moins grande supériorité d'intelligence et de perfectionnement dans le travail, ce qui seul ici indique le perfectionnement dans la race.

Disons un mot maintenant de l'âge du silex poli et de la pointe de flèche barbelée. Les hommes de cette dernière époque, beaucoup moins ancienne que la première, ont habité toute la partie du département comprise entre l'Adour et la Gironde. Les haches polies et les pointes de flèches barbelées sont assez communes, mais éparses çà et là, ce qui ne permet que d'en déduire un passage très-rapide de cet homme qui serait très-erratique.

Son histoire a pour nous peu d'intérêt et se rapporte à celle de

l'âge des haches polies en silex et pointes de flèches barbelées du premier âge du bronze de la Gironde.

Il est une conclusion secondaire qui nous paraît assez vraisemblable et qui serait celle-ci : L'homme n'est pas exclusivement assujéti à suivre telle ou telle direction dans le simple but de se pourvoir d'une matière choisie pour confectionner ses armes (comme quelques auteurs l'ont pensé), mais plutôt pour pouvoir se procurer avec facilité son alimentation en mettant tout à fait de côté la question de site. — D'après ce que nous voyons, l'homme, maître de la matière, cherche à établir sa supériorité sur la brute.

STALLES

DE

L'ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-ÉMILION

Par M. PIGANEAU.

Dans la séance du vendredi 1er mai, je manifestais le regret de voir les curieuses stalles de l'église collégiale de Saint-Émilion livrées à un menuisier chargé de leur faire subir quelques travaux de restauration.

Me trouvant à Saint-Émilion dans les premiers jours du mois d'avril, je vis déjà le commencement de cette opération, bien regrettable, en ce qu'elle aura pour résultat presque certain la perte du cachet qu'offraient ces intéressantes boiseries du xve siècle. Certes, je ne mets point en doute le soin qu'apportera l'ouvrier à son entreprise, je dirai même que le raccordement de quelques figures me paraît effectué avec assez d'intelligence, mais n'aurait-il pas mieux valu pour l'art lui-même laisser subsister l'ancien état qui eût pu servir de type et de modèle d'archéologie. Je me défie toujours des restaurations lorsqu'elles ne sont pas faites dans des conditions exceptionnelles.

Ces boiseries étaient vermoulues, m'a-t-on objecté, quand à Saint-Émilion même je faisais part de mes appréhensions à quelques personnes. Soit, mais si l'on croyait avoir à craindre pour leur solidité, devait-on au moins en confier la restauration à des artistes spéciaux ?

Nous savons tous qu'elles précautions exige un travail de cette importance; nous savons qu'il ne suffit pas de refaire capricieusement un nez, une face, une tête, des mains, etc., à une statuette qu'un accident aurait privé de ces détails, il faut que ces parties rapportées soient exactement dans le style de l'ensemble, qu'on y retrouve, en un mot, le sentiment même de l'artiste qui a conçu l'ouvrage. Quelques-unes de ces figurines avaient disparu complè-

tement; elles seront certainement remplacées, mais les nouvelles seront-elles bien en harmonie avec le reste?

Le menuisier de Saint-Emilion et ses aides ont-ils une suffisante connaissance de l'archéologie? Sont-ils assez familiarisés avec les divers styles d'autrefois? Ont-ils l'habitude de restaurer d'anciens meubles? Pourront-ils enfin s'acquitter savamment de la tâche délicate à eux confiée? Autre chose est de raboter une planche destinée à devenir table ou armoire, autre chose est de fouiller avec le ciseau un morceau de chêne pour en tirer une tête qui *pense*.

Dans ces divers raccordements, les parties intactes n'aurontelles point à souffrir? Les miséricordes vont être à peu près toutes remaniées; j'ai déjà vu plusieurs de ces figures encastrées dans des planches neuves, ce qui, il est inutile de le dire, produit un déplorable effet.

Je le répète, je ne fais que manifester ici des appréhensions personnelles; je souhaite vivement qu'elles ne soient point justifiées, mais je ne puis cependant m'empêcher de regretter que la Commission des monuments historiques du département n'ait point été consultée; compétente dans la matière, elle eût donné un judicieux avis.

Une chose que j'appréhende encore est de voir non pas seulement plus ou moins habilement raccommoder, mais disparaître totalement certains motifs que l'on ne voudra plus laisser sans doute dans un lieu de sainteté : je veux parler de certains sujets que tolérait parfaitement le goût naïf des XIV[e] et XV[e] siècles, mais que le nôtre plus épuré taxerait tout simplement d'indécence grossière.

Ces figures sont-elles destinées au feu, je l'ignore; mais, selon le conseil que me donnait dernièrement notre honorable secrétaire général, j'essaierai, s'il en est temps encore, de les sauver de la destruction, heureux si je pouvais les obtenir pour le musée de la Société d'archéologie.

Je crois inutile de faire ici une description de ces boiseries. Comme la meilleure notice ne saurait égaler *la chose vue*, selon l'expression de notre collègue et ami M. Braquehaye, je crois ne pouvoir mieux faire que de donner ici les dessins que j'en ai relevés (t. 1[er], pl. I).



...nde)

NOTES

SUR

DES FOUILLES FAITES DANS QUELQUES DOLMENS

DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-AFFRIQUE (Aveyron);

Par M. Émile LALANNE.

Les dolmens et les tumuli sont très-nombreux dans le département de l'Aveyron. MM. Alexandre Bertrand, de Gaujal et Duval en ont signalé 130; mais depuis la publication de leurs travaux (1841), de nouvelles recherches en ont fait découvrir beaucoup d'autres, et il serait très-difficile, sinon impossible, de déterminer la quantité exacte de ces monuments.

Des objets fort intéressants et en grand nombre ont été recueillis par de zélés chercheurs, notamment par MM. l'abbé Cérès, V. Ancessi, E. Cartailhac. Les musées de Rodez et de Toulouse et des collections particulières se sont enrichis du résultat de ces recherches.

Un employé de la compagnie des chemins de fer du Midi, en résidence à Saint-Affrique, M. W. Zielinski, a bien voulu se charger de faire ces fouilles pour mon compte; son ardeur et son dévoûment ont été couronnés d'un succès qui a dépassé toutes mes espérances. Je suis heureux de le remercier ici, car c'est son intelligence et son amitié qui me procurent le plaisir de présenter quelques objets curieux et de faire connaître une pièce d'une réelle importance (1).

En 1865, M. Cartailhac a rendu compte de fouilles exécutées par lui et par M. Ancessi dans l'arrondissement de Saint-Affrique. L'intéressante description qu'il donne des dolmens et des objets

(1) Je dois aussi des remercîments à M. Ancessi, vérificateur des poids et mesures à Saint-Affrique, qui a donné à mon ami d'utiles indications, ainsi qu'à M. Roques, ingénieur, qui a eu la bonté d'accorder à son employé un concours bienveillant.



qu'ils renfermaient est accompagnée de gravures représentant les principaux types de flèches et quelques variétés de perles (1). Je puis signaler quelques formes nouvelles.

M. Zielinski a fouillé une vingtaine de dolmens ; il a constaté qu'il n'y avait rien de fixe dans leur orientation ; il n'a jamais trouvé les ossements en place ; mais, au contraire, tout dans un mélange complet ; les objets très-nombreux qu'il a recueillis consistent en flèches et lames en silex ; perles et rondelles de collier en *cardium*, argile, ardoise, os, etc. ; amulettes en *cardium*, argile, dent de sanglier, flèches, perles, amulettes en bronze ; ossements humains et d'animaux.

Les flèches ont des formes très-variées : ovale allongé ou feuille de saule, losange, triangle isocèle à base plus ou moins large. Le type le plus commun est la flèche allongée, étroite, épaisse. garnie de grosses dentelures.

J'indiquerai seulement les principaux objets. Dans tous les dolmens, il a été trouvé des rondelles, des perles de collier, toutes choses bien connues et souvent décrites (2).

Dolmen de Saint-Xist (près Fondamente). — Ce dolmen avait été fouillé, il y a quelques années. On y a trouvé entre autres choses : un crâne humain ; une lame en silex de 18 centimètres de longueur ; une tête de lance en silex de 15 centimètres environ ; deux pointes de flèches ; une amulette en bronze (pl. II, n° 19).

Dolmen de Crassous (commune de Saint-Affrique). — Une perle longue en bronze ; quatre perles (pl. II, n° 9).

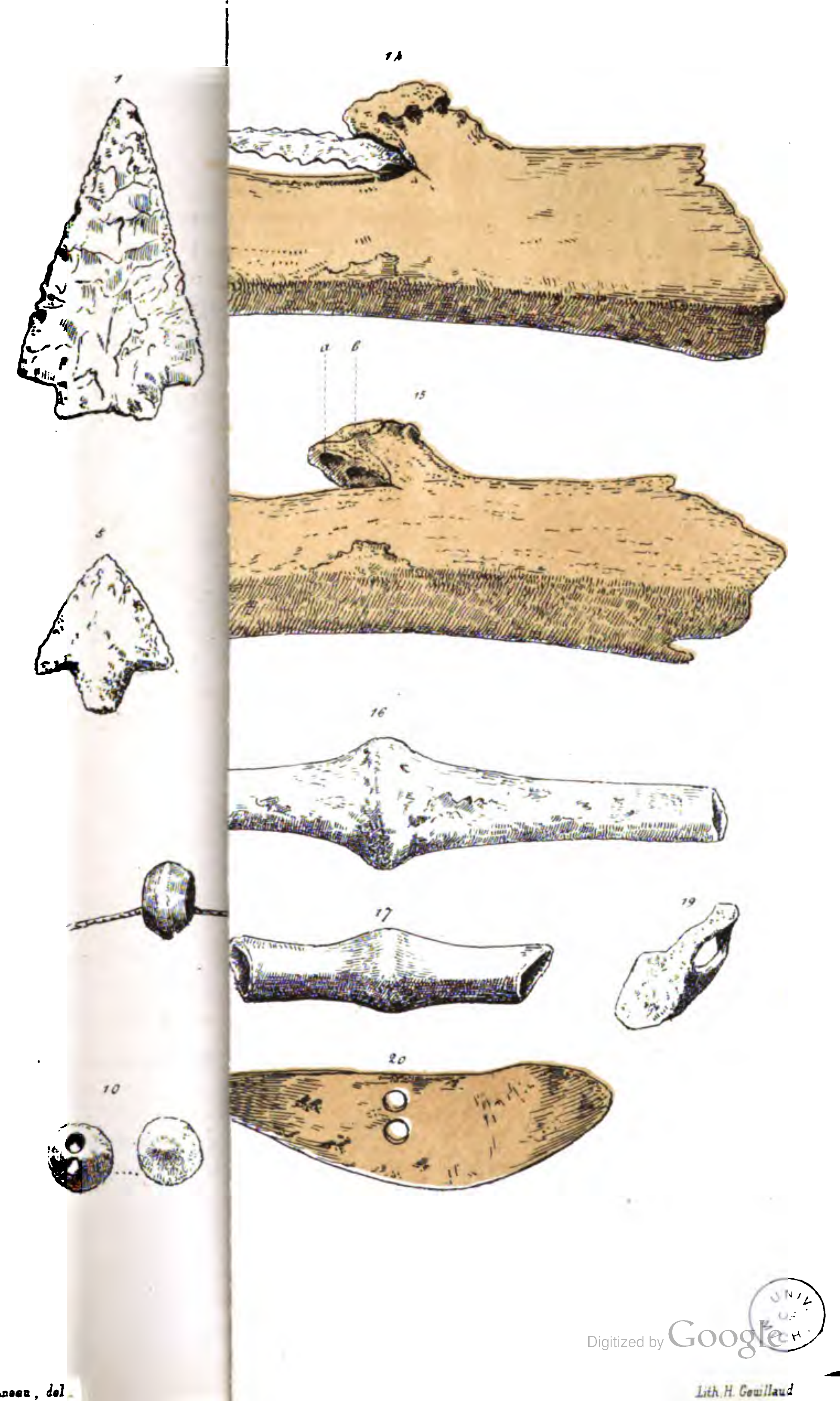
Dolmen de Labussière (commune de Saint-Affrique). — Sept pointes de flèches ; un morceau de silex formant un arc de cercle, ayant 2 centimètres de corde et 6 millimètres de rayon ; surfaces non retouchées ; partie interne très-tranchante ; partie externe de 5 millimètres d'épaisseur, retouchée d'un bout à l'autre ; perles de collier (pl. II, n°s 10, 12 et 13) ; un morceau de gypse percé.

---

(1) *Matériaux pour l'histoire positive et philosophique de l'homme*. G. de Mortillet, 2e année, page 144.

(2) La planche II reproduit ces objets de grandeur naturelle.

Tout ce qui va être énuméré fait partie de ma collection, à l'exception du crâne et de la tête de lance du dolmen de Saint-Xist, qui appartiennent au Musée préhistorique de Bordeaux.



E. Piganeau, del. Lith. H. Guillaud

Dolmen du Pas-d'Abzac (commune de Saint-Affrique). — Sept pointes de flèches dont une barbelée en *quartz* (pl. II, n° 6) et une d'une forme peu ordinaire (pl. II, n° 7).

Dolmen de Nocouls (commune de Saint-Affrique). — Une pointe de flèche (pl. II, n° 5); une autre en losange.

Dolmen d'Hermilis (canton de Saint-Affrique). — Deux pointes de flèches (pl. II, nos 1 et 3).

Dolmens de Cossonéjouls (commune de Saint-Jean d'Alcapiès, canton de Saint-Affrique). — Onze pointes de flèches dont une remarquable par la perfection du travail (pl. II, n° 4).

Dolmen de Ladevèze de Mascourbes (commune de Saint-Félix de Forgues, canton de Camarès). — Treize pointes de flèches; une lame en silex.

Dolmen de Labayssère (commune de Saint-Rome de Tarn). — Fragment de coquille de *Cardium* percée; perle longue en argile blanche (pl. II, n° 17).

Dolmen de las Combels (commune de Saint-Rome de Tarn). — Pointe de flèche et bague en bronze; amulette faite avec une dent de sanglier (pl. II, n° 20); un morceau de quartz.

Dolmen de Laguérenne (commune de Saint-Rome de Tarn). — Trois pointes de flèches de diverses formes, l'une peu commune (pl. II, n° 8).

Dolmens de Bois-de-Guzon (commune de Saint-Rome de Tarn). — Pointe de flèche (pl. II, n° 2).

Dolmen de Laumière (commune de Saint-Rome de Cernon, canton de Saint-Rome de Tarn). — Deux pointes de flèches; une perle plate en os (pl. II, n° 11); perle longue en bronze; coquille percée *(Cerithium vulgatum)*.

Dolmen tumulus de Font-Rial (commune de Saint-Rome de Tarn). — Le tumulus a 5 mètres de diamètre environ; au centre est la *cella* de 1m80 de longueur, 70 centimètres de largeur et 1m20 de hauteur. Les dalles latérales, en schistes marneux, sont d'une largeur variable et ont de 5 à 15 centimètres d'épaisseur; l'ouverture était fermée par des morceaux de dalles; la table a été enlevée, il y a dix-huit ans, par le propriétaire pour servir de seuil dans une bergerie. La partie supérieure des dalles était recouverte de de terre, sauf une petite portion de 30 centimètres à peine qui indiqua l'existence du dolmen. Un énorme pied de buis occupait

le centre de la *cella* jusqu'à une profondeur de 70 centimètres. L'ouverture était à l'est-sud-est.

Sous une couche de terre d'environ 25 centimètres d'épaisseur, on trouva une terre plus noire, mêlée d'ossements humains absolument épars dans tous les sens et en plusieurs couches; il y avait les restes de deux squelettes d'adultes. Au fond de la *cella* et près du dallage inférieur étaient dispersés des flèches et des anneaux, des débris de bronze, etc.

En dehors du dolmen et de chaque côté de l'ouverture étaient déposés des ossements humains, parmi lesquels on ramassa une assez grande quantité de perles en bronze; il y avait eu au moins trois squelettes d'adultes et deux d'enfants.

Ce dolmen a fourni plusieurs centaines de rondelles; des perles en argile dont une très-grosse (pl. II, n° 18); huit pointes de flèches en silex; de nombreux anneaux et des perles longues en bronze (pl. II, n° 16).

Enfin dans l'intérieur de la *cella,* M. Zielinski trouva un fragment de tibia humain sur lequel la blessure d'une flèche en silex a produit une exostose qui enveloppe l'extrémité de l'arme (pl. II, n° 14). — M. le Dr Baudrimont s'est obligeamment chargé de décrire ce curieux objet (1).

(1) La Notice que doit donner M. le Dr Baudrimont ne paraîtra que dans le deuxième fascicule.

TOMBEAUX CHRÉTIENS

de l'époque romaine dans les Gaules.

SARCOPHAGE DE LA FIN DU Vᵉ SIÈCLE
à Bouglon (Lot-et-Garonne);

Par M. Charles BRAQUEHAYE.

Les monuments apparents de la sépulture, tombeaux et sarcophages, ont toujours été fabriqués avec des matériaux choisis, et exécutés avec plus ou moins de luxe.

Dans les premiers siècles du christianisme les sépultures eurent lieu dans les catacombes. Rome, Naples, Lyon, etc., en possédaient ainsi que toutes les grandes villes, mais on employa seulement les peintures symboliques dans leur décoration.

Chez les Romains l'usage de l'incinération fut général pour les gens riches et pour les classes élevées; les esclaves, les suicidés et les pauvres furent seuls inhumés jusqu'à ce que le christianisme eût recommandé l'inhumation des corps comme un dogme.

Ce n'est guère qu'au commencement du IIIᵉ siècle que cet usage devint général, mais les tombeaux chrétiens sont extrêmement rares à cette époque; M. de Rossi pense même qu'aucun de ceux que possèdent l'Italie, l'Espagne et le midi de la France, n'est antérieur au règne de Constantin. Jusque-là, en effet, les chrétiens furent trop persécutés pour oser exposer en plein jour des signes extérieurs de leur foi. Quel artiste, quel ouvrier, soit à Rome, soit à Burdigala, eût pu exécuter impunément des monuments funèbres destinés à renfermer les restes des martyrs, sans devenir martyr lui-même?

Aussi ne peut-on citer que de très-rares exemples avant ou même pendant le IIIᵉ siècle, et encore, en France, c'est surtout dans le Midi que l'on trouve des sarcophages en marbre jusqu'au Xᵉ siècle. Arles, Bordeaux, Cahors sont les villes qui en fournissent le plus grand nombre.

Les magnifiques tombeaux de Saint-Médard d'Eyran qui datent du IIIe siècle (1), ceux de Saint-Seurin, ceux du Musée, ceux de Pujols, etc., prouvent que ce qui, en ce genre, est une rareté pour presque toute la France, n'offre qu'un intérêt secondaire à Bordeaux.

Ces remarquables monuments doivent cependant être signalés pour faciliter les recherches des érudits et éclairer l'histoire de l'art. Celui de Bouglon (Lot-et-Garonne) est ignoré, il n'a pas encore été publié ; j'ai pensé qu'il était bon de le décrire et de le figurer. (Voir la planche III.)

Vers 1785, on trouva plusieurs tombeaux presqu'à fleur de terre en nivelant la place du prieuré du Mas-d'Agenais ; le coffre de l'un d'eux était en marbre blanc sculpté.

Ce tombeau contenait des fragments de vêtements sacerdotaux, mélangés à des os, et une *grande pièce, grande médaille en plomb*, m'a-t-on dit.

Ces débris furent, ainsi que la médaille, conservés par le prieur, et envoyés plus tard au prieuré de la Réole; quant au coffre du sarcophage, dirigé sur la métairie de Camparum (dépendance du couvent), il y servit d'abreuvoir.

En 1868, ce curieux monument fut transporté à Bouglon, chez M. Bénac, propriétaire (dont le grand-père était intendant du prieuré). C'est là qu'on le retrouve encore aujourd'hui, servant toujours d'abreuvoir !

Le couvercle de cette tombe est en pierre, et ne porte aucune sculpture; il existe encore à *Camparum* dans la métairie de Mme Argelas. Il est vraisemblable qu'il a été fait postérieurement au tombeau, et en vue d'une seconde inhumation. Le couvercle primitif devait évidemment être en marbre et orné (2).

Le sarcophage que j'ai vu à Bouglon est en marbre blanc d'un seul bloc. Sa longueur est de 2m 17, sa hauteur de 0m 50, *sa largeur 0m 70 et 0m 73*. Il forme une espèce d'auge de 0m 08 d'épaisseur environ, dont les surfaces extérieures sont planes, mais ornementées, sans reliefs saillants. L'angle inférieur du côté droit est détérioré

(1) Au Musée des antiques au Louvre, n° 240.

(2) C'est à M. Dedieu de Samazan, qui m'a signalé ce tombeau, que je suis redevable des renseignements qui précèdent.

et l'arête supérieure de la face antérieure, en partie brisée, porte la trace de scellements ainsi que l'épaisseur du côté postérieur.

La face antérieure représente un parallélogramme rectangle de 2ᵐ17 sur 0ᵐ50, divisé de haut en bas en cinq parties égales, par six pilastres avec rudentures ornés de chapiteaux et de bases. *Un câble sculpté* sur un tore limite la partie supérieure et les côtés des pilastres de droite et de gauche. Une *moulure concave* arrête les détails inférieurs, tandis qu'une bande portant une frise courante coupe parallèlement et par le milieu quatre des intervalles des pilastres. Les huit rectangles ainsi formés sont ornés de *cannelures* formant des *chevrons* couchés et opposés.

La cinquième partie, inscrite entre les pilastres, est celle qui occupe le centre. Elle est décorée par le *monogramme du Christ, avec l'alpha et l'oméga,* entouré par une couronne de feuilles imbriquées. Les deux écoinsons supérieurs sont remplis par un culot se terminant en volute; les deux écoinsons inférieurs sont ornés de deux rosaces.

Les côtés du tombeau correspondants à la tête et aux pieds sont divisés par trois pilastres, en deux panneaux subdivisés eux-mêmes par un câble sculpté en quatre rectangles semblables à ceux de la face, c'est-à-dire décorés de *chevrons* couchés et opposés. Il est assez facile de reconnaître les caractères généraux de l'époque où furent exécutés les premiers tombeaux chrétiens.

Jusqu'au IVᵉ siècle, les figures sont très-remarquables et fortement accusées; les tombeaux de Saint-Médard d'Eyran en sont de fort beaux exemples : le travail artistique, qui rappelle quelquefois les traditions de l'antique, représente le plus souvent des scènes bibliques semblables aux peintures des catacombes; puis, au commencement du Vᵉ siècle, l'artiste s'éloigne du type hiératique et représente surtout un sujet principal.

Plus tard, la croix devient plus fréquente, le monogramme du Christ est choisi de préférence, enfin les sujets bibliques disparaissent complètement. Jusqu'au Vᵉ siècle, le sarcophage forme un carré long recouvert par une table de même pierre; mais, depuis lors, le couvercle est arrondi ou en forme de toit, et le *côté des pieds est toujours plus* étroit que *le côté de la tête.*

C'est le cas du tombeau de Bouglon.

M. de Caumont a vu des *moulures en creux*, des *cannelures, des tores sculptés,* etc., imitant des draperies, des chevrons, des

fougères, des cordages, etc., sur des tombeaux en marbre à Saint-Omer, Cahors, Bayeux, Poitiers, etc.; ce genre de travail est un des caractères distinctifs de la sculpture de cette époque; on peut en voir de remarquables spécimens au Musée de Bordeaux.

Le sarcophage de Bouglon est donc un *tombeau apparent* destiné à contenir la dépouille mortelle d'un personnage illustre.

Il fut exécuté du ve au vi^e^ siècle et dut être placé dans une église, sous une arcade pratiquée dans l'épaisseur des murs. Le nom du personnage enseveli aura été gravé sur une pierre scellée dans la muraille.

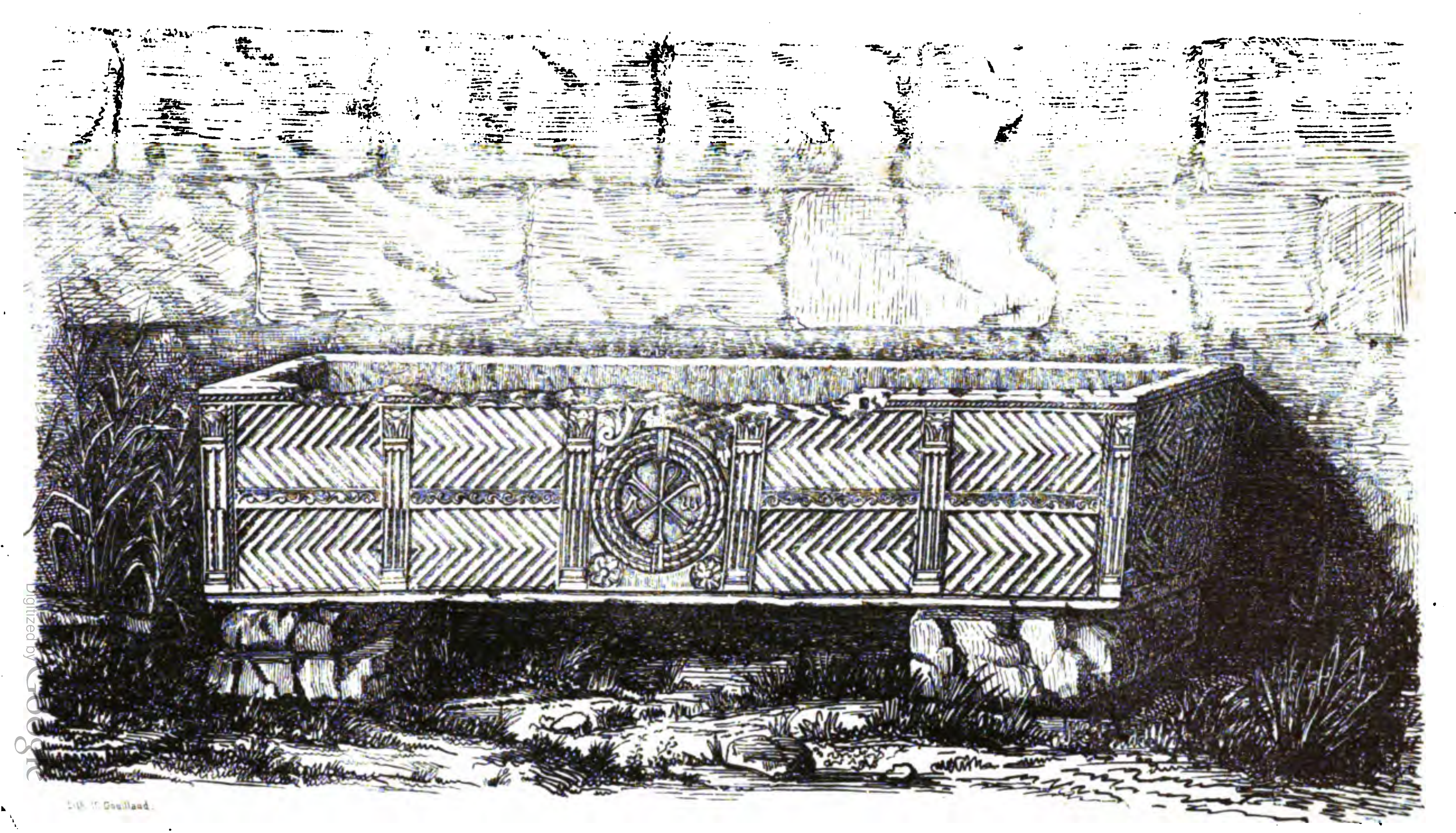
Quant à la médaille de plomb, si tant est qu'elle ait existé, elle devait porter vraisemblablement, soit le nom du défunt, soit une formule d'absolution. « Cette coutume n'a duré que du xie au xiiie siècle, » dit M. Paul Lacroix (1). Ce serait donc une nouvelle preuve à l'appui d'une seconde inhumation.

Ce curieux monument est appelé dans le pays: *le tombeau de Saint-Vincent du Mas*.

Nota. — Depuis la rédaction de cette Notice, j'ai vu un nouveau sarcophage en marbre à Bordeaux même où il est ignoré. Il offre quelques particularités remarquables que je décrirai prochainement.

---

(1) *Les arts au moyen-âge et à l'époque de la Renaissance*. Firmin Didot, 1871.



Sarcophage du Ve Siècle à Bouglon, (Lot & Garonne)

NOTICE

SUR

L'HERCULE EN BRONZE

DU MUSÉE DE BORDEAUX

Par M. J.-A. LABET,

Conservateur du Musée d'armes.

PLANCHE IV

La statue en bronze de l'Hercule du Musée de Bordeaux a été découverte, en 1832, dans les fouilles d'une maison située sur la place Saint-Pierre, à quelques mètres de l'église de ce nom.

M. François Jouannet, le savant conservateur du Dépôt des antiques de la ville, fut assez heureux pour obtenir de l'Administration municipale d'en faire l'acquisition pour le Musée, moyennant la somme de 500 fr.

Les objets d'art et d'antiquités n'étaient pas à cette époque aussi recherchés et payés aussi chèrement qu'ils le sont aujourd'hui; les détenteurs de cette belle pièce se décidèrent à la vendre ce prix par la crainte de la voir périr dans leurs mains par suite de l'oxydation.

Dans sa statistique du département de la Gironde, M. F. Jouannet donne, à la page 243, une description très-exacte de cette statue, mais il fait simplement connaître qu'elle a été trouvée à Bordeaux, en 1832, brisée, dans un égout près l'église de Saint-Pierre. Il est permis de supposer qu'il n'eût pas connaissance des détails circonstanciés de cette heureuse trouvaille. Soit qu'il en ait été informé trop tard, ou empêché d'une façon ou d'une autre, on ne peut guère s'expliquer comment il n'a pas pour cette pièce, la plus importante qu'il lui a été donné de faire entrer dans le Musée, publié et transmis à ses successeurs le fruit de ses judicieuses observations, ainsi qu'il n'a jamais manqué de le faire pour la quantité considérable des pièces formant l'ancien fond du Musée des antiques de la ville de Bordeaux.

Il est aussi bien regrettable que, par suite du défaut d'un local convenablement approprié et du manque de fonds disponibles pour les soins d'entretien, les conservateurs qui se sont succédés se soient vus forcés de laisser presque tout à l'abandon.

Lorsqu'en 1842, par suite de la vacance de cet emploi, je fus chargé provisoirement du registre du Dépôt des antiques, les vingt morceaux environ qui constituaient la statue de l'Hercule de bronze, étaient oubliés sur le sol dans une salle basse du local de la rue Jean-Jacques Bel. Ils formaient, placés les uns dans les autres, un lot de matières oxydées dont, il faut le reconnaître, il semblait difficile de tirer parti.

Ce n'est qu'après les avoir retournés bien souvent qu'il me vint dans l'idée d'essayer de les rassembler et de les rattacher ensemble au moyen de bandes et de vis placées à l'intérieur.

A part la cuisse, la jambe droite et une partie de la jambe gauche qui manquent, il est devenu possible de remonter à peu près, et de mettre en état de figurer dans le Musée, ce beau spécimen de l'art ancien à l'époque romaine.

M. V. Maggesi, statuaire de la ville, a bien voulu modeler quelques parties du buste dont l'absence empêchait la liaison de l'ensemble ; elles ont été fondues et en assurent la solidité.

Tout ce travail, qui n'est encore qu'à l'état d'ébauche, fut exécuté à la hâte, en 1865, pour pouvoir placer la statue dans la partie réservée à l'art ancien lors de l'exposition de la Société philomathique ; il est tout à fait provisoire. Indépendamment de la réfection du travail d'assemblage et de consolidation, il reste à faire une armature intérieure en bronze liant le tout et maintenant les tiges destinées à fixer la statue sur le socle qui doit la supporter.

Dans les nombreuses manipulations auxquelles ont donné lieu ces divers travaux, j'ai pu constater quelques particularités qu'il est, je crois, utile de faire connaître, comme venant à l'appui des suppositions qui peuvent être faites sur le mode de destruction de cette statue. Le nombre des fractures, l'état dans lequel se trouve le métal peut faire penser qu'elles n'ont pas été déterminées seulement par la chute de la pièce.

Indépendamment des violences et des chocs réitérés qu'elle a dû supporter, le feu en a dévoré une portion, et il est difficile de se rendre compte de la façon dont le reste a pu être préservé. Pour la main droite, par exemple, le métal exposé à un feu violent est

arrivé à ce point où la surface se ride en même temps que l'intérieur liquéfié s'écoule au dehors. L'immersion subite a pu seule arrêter la fusion complète de toute cette partie.

Les membres inférieurs paraissent avoir été détruits par l'oxydation dont les traces sont très-apparentes, du moins pour le côté gauche; peut-être aussi ces parties, ainsi que la main gauche, la massue et une portion de la peau du lion qu'elle supportait, ont-elles été détachées avant et enfouies dans un autre endroit.

La tête, remarquablement belle, a moins souffert; elle porte seulement la trace d'un coup de pioche qui a dû enlever l'œil droit; le gauche également rapporté en métal précieux probablement, ou en émail, étant tombé sans doute du même coup, ce côté est resté intact. La hauteur de cette statue était exactement de 2 mètres, par conséquent de grandeur naturelle; les formes sont magnifiques, et décèlent l'œuvre d'un artiste de talent de l'époque des Antonins. Les traits ne rappellent aucune des figures de l'iconographie romaine.

Le travail d'exécution de cette pièce ne fut pas bien réussi; un assez grand nombre de manque du coulage ont été habilement réparés au rachevage par des pièces rapportées dans l'épaisseur du métal.

Lorsque le Musée de Bordeaux sera pourvu de ce qui lui a manqué jusqu'à présent, et qu'il sera possible dans un atelier convenablement installé d'opérer ou de faire opérer tous les travaux d'entretien et de conservation que réclament la haute valeur et l'état des pièces qui s'y trouvent renfermées, la statue d'Hercule y viendra prendre, un peu tard, il est vrai, la place qui lui appartient sous tous les rapports (1).

---

(1) La modestie de M. Labet le fait glisser ici très-légèrement sur le travail, le zèle et l'habileté qu'il lui a fallu déployer pour remonter et replacer une à une les nombreuses pièces de cette statue et doter ainsi le Musée de la plus importante œuvre d'art qu'il possède; mais la Société d'archéologie, dont plusieurs membres ont été témoins de l'abnégation, de la persévérance et du zèle avec lesquels M. Labet s'est dévoué à son œuvre, a chargé son président de témoigner publiquement à M. Labet toute la reconnaissance que les arts et la ville de Bordeaux doivent à son dévoûment et à son habileté. Il est juste d'ajouter aussi que si la Société d'archéologie peut faire admirer à ses lecteurs le mérite artistique de cette belle statue, elle le doit en partie à la libéralité de M. Terpereau, l'un de ses membres les plus zélés, auquel en est due la reproduction par la photographie. Jules Delpit.

Héliographie J. Renaud, à [illegible]

Hercule en Bronze du Musée de Bordeaux



A PROPOS

DES CIMENTS ROMAINS

Par M. Albert COURAU,

Architecte à Marmande.

En creusant les fondements du vaste établissement industriel de la maison Garres jeune que j'ai construit à Bordeaux il y a huit ans, je découvris un aqueduc en parfait état de conservation bien que remontant à la période gallo-romaine.

La largeur en œuvre de cette construction était de 0m40; sa hauteur, de 0m65. Le radier et les parois latérales, composés de cailloux et de pierres calcaires concassées reliées au ciment, avaient une épaisseur de 0m35 à 0m40. La couverture, formée de pierres plates posées sur les murs, était recouverte elle-même d'une chape en mortier.

M. Sansas, prévenu par mes soins, reconnut que cet aqueduc faisait partie du canal qui conduisait à Bordeaux du temps des Romains les eaux abondantes et pures du moulin de Vayres près de Léognan, et notre savant confrère publia dans le n° du 13 avril 1866 du journal *la Gironde* l'historique de ce monument (1).

De mon côté, je me livrai à une étude approfondie du ciment formant le béton de cet ouvrage.

Mon but était de rechercher ce qu'il pouvait y avoir de fondé dans l'opinion, généralement admise, que les Romains étaient bien plus habiles que nous dans la composition de leurs ciments et que nous avons perdu le secret de leurs procédés.

Quand le public est possédé d'un engouement quelconque, il ferme obstinément les yeux aux faits qui peuvent éclairer son jugement, et il ne les ouvre qu'à ceux qui par hasard seraient de nature à le corroborer.

---

(1) L'intéressante Notice de M. Sansas trouvant ici naturellement sa place est reproduite *in extenso* à la suite du présent mémoire.



Qu'est-ce qui plus que le ciment romain a excité l'admiration générale ? Il n'est qu'un cri sur ces procédés merveilleux qui présidaient à sa composition, et dont nos chimistes et nos constructeurs impuissants cherchent en vain à pénétrer le secret. On aura beau trouver, perfectionner, produire, jeter chaque jour dans le monde une invention nouvelle, les efforts viendront se briser contre cet enthousiasme de parti pris que soulève le génie des Grecs et des Romains.

Il serait à désirer que de semblables erreurs fussent combattues davantage, car il est regrettable de les voir se perpétuer et prôduire l'ingratitude à l'égard des travailleurs infatigables qui contribuent si courageusement de nos jours au progrès de nos sciences et de nos arts.

Si l'on s'en rapporte à l'exemple que nous offre l'aqueduc découvert dans les fouilles de l'usine Garres, les Romains n'avaient pas de secret pour la composition de leurs ciments.

Celui de l'aqueduc que j'ai analysé est identique à ceux que l'on a trouvés à Paris, dans les ruines du palais des Thermes, de l'aqueduc d'Arcueil, du mur d'enceinte de Philippe Auguste, du cirque de l'ancienne abbaye de Saint-Victor, etc.

Voici, d'après M. Stanislas Ferrand, architecte, les éléments qui composent ces derniers :

Palais des Thermes.

Chaux	65.70
Silice	4.00
Alumine	4.20
Argile cuite et broyée	26.10
	100.00

Mur d'enceinte de Philippe Auguste.

Chaux	67.00
Silice	8.00
Alumine	7.00
Sable siliceux	18.00
	100.00

Ruines de St-Germain-des-Prés.

Chaux	67.50
Silice	4.00
Alumine	9.20
Sable siliceux	19.30
	100.00

Aqueduc d'Arcueil.

Chaux	61.00
Silice	5.00
Alumine	11.00
Sable siliceux	23.00
	100.00

Cirque de l'ancienne abbaye de St-Victor.

Chaux	64.00
Silice	3.50
Alumine	4.50
Sable siliceux	28.00
	100.00

Aqueduc de l'usine Garres à Bordeaux

Chaux	59.17
Alumine	7.73
Oxyde de fer	2.13
Matières organiques	6.93
Silice	24.04
	100.00

« La chimie est d'une logique à toute épreuve, dit M. Stanislas » Ferrand. C'est en vain que les fables les plus ingénieuses ont été » faites sur le mystérieux secret des Romains. Les chiffres parlent, » ils sont irréfutables. Dans ces analyses, ce fameux ciment se » montre à nous dans toute sa simplicité. C'est toujours un carbo- » nate de chaux maigre, non hydraulique, privé de son acide » carbonique par la chaleur, éteint et mélangé le plus souvent » avec du sable, quelquefois avec de l'argile cuite pulvérisée. Rien » n'est plus ordinaire. »

Si les Romains avaient un secret, ce n'est donc pas dans le choix des matériaux qui composaient leurs ciments, puisque l'analyse chimique nous les fait connaître. D'ailleurs ils bâtissaient sur le même sol que nous et en extrayaient comme nous leurs matériaux.

La valeur de leurs mortiers dépendait de celle des matériaux que le hasard plaçait dans leurs mains. En Italie où les volcans étaient nombreux, les pouzzolanes, les matières vitrifiées et tous les produits volcaniques formaient avec la chaux la base de leurs mortiers qui se trouvaient alors posséder des propriétés hydrauliques très-prononcées. Dans les Gaules, les produits volcaniques étaient remplacés par des argiles cuites réduites en poudre, et le mortier était d'autant plus hydraulique, que le calcaire qui avait fourni la chaux était plus argileux.

Les Romains ne connaissaient pas la théorie de la solidification des chaux, ignorant l'action chimique que l'eau et l'acide carbonique opère sur les chaux grasses et celle qu'opère sur les chaux hydrauliques l'eau et l'argile. Ils ne connaissaient point l'influence de la magnésie et de la silice, et ils fabriquaient le mortier sans se rendre compte des phénomènes de l'hydration et de leurs causes.

La science des ciments a grandement profité des progrès accomplis par la chimie depuis un siècle.

Aujourd'hui, grâce aux travaux des Sméaton, des Smith, des Kulman, des Vicat, Gay-Lussac et tant d'autres, les ciments sont soumis à des règles positives ; ils obéissent aux lois de la science, leur emploi est judicieux, raisonné ; la durée du progrès et le degré de leur durcissement est prévu. Nous avons enfin des formules et des théories pour leur confection, et leur emploi nous rend exactement les services que nous en attendons.

Quant à la valeur des ciments romains, elle est incontestable.

Ceux que l'on rencontre dans leurs anciens monuments paraissent souvent supérieurs à beaucoup de nos ouvrages hydrauliques ; mais cette supériorité apparente tient à des causes indépendantes de la science.

Le temps est la première de ces causes.

On sait, en effet, qu'un des précieux avantages des ciments est de se durcir et de se conserver en un lieu ou la température est uniforme. Dans un endroit humide, surtout, soit dans l'eau, soit dans l'air, le ciment étant un hydrate de chaux puise un principe de vie qui augmente sa force avec le temps. Il est donc juste de dire que les mortiers et ciments romains, qui ont été établis dans ces conditions, sont plus solides aujourd'hui qu'ils ne l'étaient six mois après leur emploi.

Une autre cause de conservation était l'épaisseur qu'ils donnaient à leurs maçonneries. Les enduits de mortier avaient jusqu'à 12 centimètres d'épaisseur. On comprend que ces enduits, ainsi que les constructions qu'ils protégeaient, étaient susceptibles de vivre longtemps.

Il y a lieu de considérer enfin, comme une cause importante de la solidité des ciments romains, la puissante trituration qu'ils subissaient et le parfait mélange auquel arrivaient ainsi les diverses matières qui les composent. On apportait à ce travail un soin extrême, et l'esclavage, en fournissant des ouvriers qui ne coûtaient rien, donnait les moyens d'atteindre à la perfection dans ce sens.

Selon Félibien, les anciens maçons étaient si attentifs à cette besogne, qu'ils employaient constamment dix hommes à chaque bassin pendant un long espace de temps, ce qui rendait le mortier d'une dureté si prodigieuse, que Vitruve nous assure que les mortiers de plâtras qui se détachaient des anciens bâtiments servaient à faire des tables.

Les Romains voulaient laisser des traces impérissables de leur puissance. L'argent et les esclaves ne leur manquaient pas ; aucun obstacle ne les faisait reculer et ils pouvaient se livrer à tous les raffinements de l'art.

De toutes ces considérations, nous pouvons conclure que, si tous nos travaux ne sont pas supérieurs à ceux des Romains, ce n'est pas la science qui nous manque, mais les ressources dont ils disposaient. Que, depuis eux, la confection des ciments a fait un pas

immense dans la science, et quoi qu'en disent les admirateurs systématiques des ciments romains, ils ne possédaient aucune espèce de secret pour leur composition ; — ils les confectionnaient absolument de la même manière que les Étrusques qui les avaient précédés et que tous les peuples qui leur étaient contemporains.

Ne faisons donc pas un si grand cas du génie des Romains. Admirons leur ardeur à développer et à perfectionner des arts qu'ils savaient mieux s'approprier qu'inventer. Respectons leurs monuments comme de précieux souvenirs et d'encourageants exemples. Que leur esprit subtil et ingénieux soit un enseignement pour nous, mais marchons en avant. Ils ont franchi des degrés d'où nous sommes partis depuis longtemps. Nous pouvons donc les dépasser et n'avons pas besoin de les copier servilement.

Marmande, le 1er juin 1874.

VESTIGES D'AQUEDUC

DE L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE

SIGNALÉS SUR DIFFÉRENTS POINTS DE LA VILLE DE BORDEAUX;

Par M. SANSAS.

On découvrait en 1866, rue des Sablières, en creusant les caves du vaste établissement industriel de M. Garres, une partie de l'aqueduc romain qui conduisait de Vayres à Bordeaux l'eau de sources aussi abondantes que salubres.

Cette construction coupe obliquement du sud-est au nord-ouest la propriété Garres à quelques mètres de la rue des Sablières, dans la direction du moulin d'Ars (des Arcs) à l'ancienne porte Sainte-Eulalie.

Plusieurs fois on a rencontré les traces de ce monument, soit dans la propriété Mayaudon en 1857, soit sur l'emplacement qu'occupe l'École des Frères, route de Bayonne, soit sous la chaussée du cours d'Aquitaine quand on y établit un égout collecteur, soit lorsqu'on construisit, il y a déjà bien longtemps, un bastion près la porte Sainte-Eulalie.

Partout le mode de construction s'est trouvé identique. C'est un canal dont l'axe et ses parois sont formés de fragments de pierre calcaire concassée et de petits cailloux liés par d'excellent béton. Une rangée de pierres dures, plates, simplement juxtaposées et quelquefois couvertes d'une chape de mortier recouvraient le canal sur toute la longueur.

En 1825 et 1826, sur les indications de M. Billaudel, relatives à la découverte d'un fragment d'aqueduc dans la sablière Cazenave, au sud du pont d'Ars, l'Académie de Bordeaux chargea une commission de vérifier ce qui pouvait se rapporter à ces substructions.

Il résulte du travail de cette commission, dont l'honorable M. Jouannet était rapporteur, que, sous la domination romaine, les eaux de Vayres étaient conduites par un canal, tantôt souterrain,

tantôt porté sur des arcades ou sur des murailles spécialement construites pour cela. Les traces de cette construction furent suivies de Vayres jusqu'au moulin d'Ars seulement. Des découvertes ultérieures nous permettent de la retrouver jusque dans le sein de la cité gallo-romaine.

Les portions d'aqueduc trouvées intactes rue des Sablières, place Saint-Nicolas et cours d'Aquitaine, près la place Sainte-Eulalie, indiquent une ligne conduisant du moulin des Arcs au point culminant où nos ingénieurs contemporains ont établi le réservoir Sainte-Eulalie. De là, en suivant la pente naturelle du terrain, on arrive à la place Saint-André, aux environs de laquelle devait se trouver une fontaine monumentale.

On a, en effet, découvert en 1865, lors de la démolition du mur romain près de la tour Pey-Berland, des pierres sculptées de la plus grande dimension, et des inscriptions se rapportant à un monument de ce genre. C'étaient des fûts de colonnes décorées de feuilles aquatiques en imbrication, des fragments de corniches chargées de sirènes et de dauphins, un fronton représentant une divinité marine, et enfin deux inscriptions identiques, l'une n'offrant que le commencement des lignes, et l'autre à peu près complète où on lisait :

C. IVLIVS SECVNDVS PRAETOR
AQVAS E II-S IxxI
TESTAMENTO DEDIT.

Le volume de ces pierres doit faire supposer qu'elles n'avaient pas été transportées d'une grande distance, et qu'une sorte de nymphée existait dans cette partie de notre ville. Rien d'étonnant alors à ce que, lorsqu'on a construit la Caserne municipale, on ait retrouvé les traces d'un vaste établissement de bain remontant à l'époque romaine.

Mais le bienfait du préteur C. IVLIVS devait aussi s'étendre à d'autres parties de la ville.

Dans la partie des murailles qui longeaient l'Intendance, place Puy-Paulin, on a retrouvé deux inscriptions qui sont conservées au Musée, et dont les termes sont identiques à ceux des inscriptions dont nous venons de parler. Il y avait donc aux environs de la place Puy-Paulin une fontaine analogue à celle qui existait près

de l'église Saint-André, et nous pouvons même nous rendre compte du moyen employé pour y conduire les eaux.

Il paraîtrait que, sur un point de l'aqueduc dont nous avons parlé, probablement vers la rue des Sablières, on avait établi un embranchement se dirigeant vers Puy-Paulin par la place d'Aquitaine et la rue Sainte-Catherine, car des portions d'aqueduc de même construction que le premier ont été trouvées il y a fort longtemps sur la place d'Aquitaine, et, il y a quelques années, dans la substruction de la maison de M. Faye, rue Sainte-Catherine, près de la rue des Ayres.

On peut, d'après le style et la forme des lettres que nous offrent les inscriptions, les attribuer à l'époque des Antonins, soit au IIe siècle de notre ère et la valeur du legs pouvait s'élever à 400,000 fr. Ce serait de nos jours peu de chose pour une entreprise aussi colossale, mais il faut remarquer que les Romains employaient leurs soldats au travaux d'utilité publique, ce qui diminuait le prix de la main-d'œuvre, et que probablement le municipe bordelais ajouta aux largesses de *Julius Secundus* en laissant toutefois à sa mémoire, comme cela était juste, tout l'honneur de l'entreprise.

Malheureusement les Bordelais ne jouirent pas longtemps des bienfaits de leur magistrat. Les fontaines de *Julius Secundus* furent détruites de bonne heure, puisque leurs débris ont été employés à la construction de nos murailles gallo-romaines ; aussi les sculptures portent-elles encore la trace des peintures qui les décoraient.

Dès la première destruction de Bordeaux, les parties d'aqueduc établis hors la ville au-dessus du sol durent être détruites par l'ennemi. Les fontaines cessèrent dès lors d'être alimentées, et les débris de ces monuments devenus inutiles furent employés à l'édification des murailles. Au temps d'Ausone, du IIIe au IVe siècle, ces murailles existaient, puisqu'il en parle ; les fontaines étaient donc détruites et les aqueducs hors de service. Voilà pourquoi cet auteur ne célèbre que la fontaine Divone, la fontaine celtique dont la source était inconnue, et qui jaillissait naturellement du sol : c'était la seule qui existât de son temps, parce que la main de l'ennemi n'avait pas pu l'intercepter.

Si les aqueducs dont nous trouvons les traces n'eussent pas été détruits et hors d'usage au siècle d'Ausone, le poète n'eût pas

manqué d'en chanter la splendeur, car il n'avait pas, pour se taire sur ce sujet, les motifs qui l'ont empêché de parler, et du Temple de Tutelle, et des Arènes de Bordeaux, monuments consacrés à l'exercice d'un culte odieux aux empereurs chrétiens dont il briguait et recevait les faveurs. On aurait donc tort de considérer les débris d'aqueduc dont nous nous occupons comme ayant servi à alimenter la fontaine Divone, fontaine entièrement distincte de celles dues à la munificence du préteur Caïus Julius Secundus.

EXOSTOSE DU TIBIA

PRODUITE

PAR UNE FLÈCHE EN SILEX

Par M. E. BAUDRIMONT.

En explorant la cella du dolmen-tumulus de Fort-Réal, commune de Saint-Rome-de-Tarn, on a mis à découvert divers objets : flèches, anneaux, débris de bronze, etc., plus des ossements remarquables à plus d'un titre et dont l'un doit m'occuper tout particulièrement.

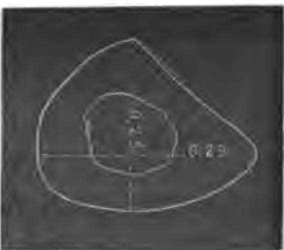
C'est un fragment de tibia humain qui porte une exostose (1) dans laquelle est implantée une flèche barbelée en silex. Cette pièce a été dessinée et reproduite dans le premier fascicule des mémoires de la Société Archéologique de Bordeaux (août 1874, v. p. 38, 39, 40, pl. II). Je saisis cette occasion pour remercier M. Lalanne qui a bien voulu mettre cet os à ma disposition et me permettre de l'étudier.

Ce fragment appartient à la partie inférieure du tibia droit. Il a 0,098 millimètres de long. La cassure de son extrémité supérieure est propre, nette et paraît avoir été faite récemment; la lame compacte est épaisse (0,007 millimètres) et le canal médullaire relativement assez petit. A la partie inférieure, l'épiphyse manque, la lame compacte est amincie : on voit que l'on approche de l'extrémité de l'os; là il existe une cavité assez considérable, remplie d'une terre noirâtre. En comparant avec un tibia, de même dimension à peu près, on observe que l'on doit se trouver à $0^{m}05$ environ de la surface articulaire. Cet os est recouvert d'un enduit adhérent de même couleur que la terre qui remplit cette extrémité, c'est-à-dire brun-noirâtre.

Sa forme est nettement prismatique à trois faces. Ce tibia sem-

(1) On appelle exostose une production anomale et circonscrite de tissu osseux à la surface ou à l'intérieur d'un os; une exostose peut être produite par une contusion de l'os ou de sa membrane nourricière, le périoste.

ble assez grêle : ses diamètres sont au-dessous de la moyenne. — Le diamètre antéro-postérieur, de la crête à la face postérieure, est de 0m 029, tandis que le diamètre transversal, dans sa plus grande largeur, est de 0m 023 : ces mesures prises à l'extrémité supérieure du fragment.



Autant qu'on en peut juger par ce fragment, ce tibia ne devait pas être très-long. Il est de règle que le volume ou la résistance du levier soit en rapport avec sa longueur; en ostéologie, cela offre cependant beaucoup d'exceptions individuelles. — J'ai mesuré plusieurs tibias, désirant savoir si l'on pourrait trouver un rapport constant entre leur diamètre en un point donné et leur longueur, ce qui eût permis de fixer approximativement la longueur de celui qui nous occupe. J'ai dû y renoncer, de peur de donner ici un chiffre par trop incertain.

Voici ce que l'on observe en suivant de bas en haut le bord externe du tibia :

Ce bord, arrivé à 0m 030 de l'extrémité inférieure du fragment osseux, se jette en dehors pour former une exostose assez volumineuse, dure, éburnée, au-dessus de laquelle ce même bord recommence, mais mousse, concave en dehors, pour ne reprendre son arête qu'à 0m 024, à peu près, au-dessus de l'exostose.

Cette exostose a la forme d'un petit prisme triangulaire dont une arête serait dirigée en bas, une face en avant, une en arrière et enfin une en haut; elle est oblique de bas en haut, de dedans en dehors et un peu d'arrière en avant, son grand axe formant un angle, d'environ 10 degrés, avec l'axe du tibia.

Cette exostose présente donc à étudier : trois faces, une base, un sommet et des bords.

La face antérieure plane présente à sa base quelques rugosités au milieu desquelles on distingue l'orifice de plusieurs canaux vasculaires.

La face postérieure très-convexe, à peu près lisse, vient s'unir à la face antérieure en formant un bord ou arête inférieure très-épaisse et rugueuse.

La face supérieure est creusée d'un grand orifice elliptique à grand axe antéro-postérieur dans lequel est implantée une flèche barbelée en silex; cette flèche a la direction de l'exostose : oblique de bas en haut et un peu d'arrière en avant.

C'est pour la loger qu'au-dessus de l'exostose le bord externe du tibia devient mousse et légèrement concave, ce qui fait qu'en ce point le tibia a moins de largeur qu'au-dessus et au-dessous.

En sortant cette flèche de sa mortaise, on trouve, moulées dans la matière osseuse. en avant deux barbelures (v. fasc. 1, pl. II, fig. 15 *a* et *b*) et une en arrière; on constate de plus que cette flèche est enfoncée dans l'exostose, non par la pointe, mais par son talon. Avant d'en terminer avec ce fait, sur lequel je reviendrai, il faut constater que la face externe ou sommet de l'exostose est plane, légèrement concave dans le sens de sa longueur, presque lisse et offrant les orifices de deux canaux vasculaires. Cette face, formant avec les faces antérieures et postérieures de l'exostose deux arêtes vives et tranchantes, semble s'être moulée sur une surface opposée. Ne pourrait-on admettre que le péroné, obstacle naturel, a laissé là son empreinte, empêchant l'exostose de s'accroître en ce sens?

Voici les dimensions de l'exostose :

Hauteur de la face antérieure..................	0,011 mm.
Largeur à la base..................................	0,022
— au sommet..............................	0,016
Hauteur de la face postérieure.................	0,010
Largeur à la base..................................	0,017
— en haut....................................	0,017
Hauteur de la face supérieure et postérieure.	0,009
Largeur — — ..	0,011
Largeur du sommet..............................	0,012
— suivant son grand axe................	0,018
Longueur de l'arête inférieure................	0,012
Longueur de la flèche...........................	0,032
Longr de la partie placée dans l'exostose :	
En avant.........................	0,011
En arrière........................	0,006

Avant de passer à l'énumération des autres ossements contenus

dans ce dolmen, il est intéressant de rechercher comment cette flèche a pu pénétrer dans la jambe, s'y maintenir; comment aussi il peut se faire que ce soit le talon de la flèche qui soit précisément fixé dans l'exostose.

Persuadé que la facilité que l'on a de créer des hypothèses et de s'en contenter est un des grands obstacles apportés à la recherche tenace et sérieuse de la vérité dans les sciences qui traitent de l'histoire de l'homme, j'émets les suppositions suivantes, les laissant pour ce qu'elles valent et sans y tenir autrement.

La flèche, sa direction étant donnée par celle de son grand axe, est légèrement oblique d'avant en arrière, de bas en haut. Elle serait donc entrée par la face antérieure et inférieure de la jambe; elle a dû pénétrer très-obliquement au-dessus de l'articulation tibio-tarsienne et, après un trajet assez long, presque rectiligne, s'arrêter probablement dans ce ligament résistant qui unit le tibia au péroné. Mais quelle est la position de la jambe, pouvant permettre une telle blessure occasionnée par une flèche ayant une hampe, d'une certaine longueur, dont on est forcé de tenir compte? Pour cela, on doit supposer le sujet placé dans un lieu élevé, au-dessus de l'agresseur et sur une base de très-petite dimension : alors la flèche est arrivée très-obliquement de bas en haut ; ou il faut supposer un individu courant, surpris au vol, si je peux m'exprimer ainsi, au moment où la jambe est fléchie sur la cuisse : la flèche a pu de la sorte, lancée presque horizontalement, pénétrer entre le tibia et le péroné. Mais il y a là un organe d'une large surface faisant obstacle ; c'est le pied. Il a donc fallu qu'il soit épargné ou que la flèche ait été lancée avec assez de force pour pouvoir traverser la jambe après l'avoir blessé. Si le pied a été épargné ou blessé seulement à son côté externe, quelqu'un, plus hardi que moi en fait d'hypothèse, irait-il jusqu'à dire que pour cela le pied devait être légèrement porté en dedans, fait qui, rapproché de la gracilité de l'os, amènerait à penser que ce tibia est celui d'une femme? Le crâne trouvé à Cromagnon ne nous a-t-il pas appris, à ce sujet, que la galanterie n'avait encore aucun droit dans notre pays à la juste renommée dont elle jouit aujourd'hui?

Maintenant, comment le talon et non la pointe de la flèche se trouve-t-il implanté dans l'exostose? Cette flèche, une fois fichée dans les chairs, a dû être extraite en tirant sur la hampe dans une direction parallèle à celle de l'entrée de la flèche et de la plaie

produite. La flèche barbelée, maintenue et enserrée en ce lieu par les fibres du ligament inter osseux perforé ou par les tendons qui s'y trouvent, est venue, entraînée dans cette tentative d'extraction en avant et en bas, buter, par son talon qui abandonna alors la hampe, contre le tibia, le léser, déchirer le périoste et créer, en un mot, le traumatisme qui a donné naissance à l'exostose décrite.

La direction de la flèche ne fait pas présumer qu'elle ait pu pénétrer par la partie postérieure de la jambe; mais, aussi dans ce cas, cette seconde hypothèse reste valable : les plans fibreux et aponévrotiques de la partie inférieure de la jambe ne laissent pas supposer qu'une fois entrée la flèche ait pu se renverser dans la plaie.

D'un autre côté, la difficulté d'expliquer la position du sujet au moment où il a été blessé, la position qu'occupe le projectile dans la jambe pourraient encore faire croire, et c'est aussi l'opinion d'un de mes confrères, qu'on est là en présence d'une tentative chirurgicale; que ce corps étranger a été introduit en ce lieu dans le but de traiter une affection de l'os probablement, mais sur laquelle, on doit en convenir, l'examen de l'os ne donne aucun renseignement.

Les découvertes de M. Prunières relatées au congrès de Lille, sur la trépanation, chez les vivants, dans les races préhistoriques ayant précisément habité l'Aveyron, ne semblent-elles pas encourager une semblable supposition, des plus intéressantes au point de vue de l'histoire de la médecine ?

Un grand nombre d'ossements, tous en partie fracturés, se trouvaient encore, tant dans la cella du dolmen, qu'à l'extérieur de la cella, dans le tumulus. — Malheureusement une partie seulement de ces os a été envoyée à Bordeaux. Je me bornerai à en faire une énumération rapide en relatant, en peu de mots, les quelques particularités qu'ils peuvent présenter.

I. Ossements humains trouvés à l'intérieur de la cella.

1° Tête : un pariétal grand et mince; toutes les sutures sont libres.

Une moitié droite de maxillaire inférieur remarquable par sa taille, la largeur (0m023) et la force de son condyle qui est complètement transversal. La branche montante forme un angle droit avec le corps de l'os. Sa largeur est grande. Son diamètre

transverse est de 0^m044, chiffre bien au-dessus de la moyenne; le diamètre oblique est de 0^m040, moindre que le diamètre transverse, différence qui n'est pas habituelle et qui tient à ce que l'angle de la mâchoire est arrondi. Toutes les dents existent : la première grosse molaire et la canine sont seules un peu usées, sans qu'on puisse assigner une direction à cette usure. Les apophyses geni sont très-saillantes.

Une portion médiane d'un autre maxillaire: deux incisives seulement.

2° Colonne vertébrale : Rien.

3° Membre supérieur : Deux humérus; un petit, grêle, et un autre plus fort.

4° Membre inférieur :

Un fragment d'un petit fémur d'enfant, long de 0^m195; les épiphyses manquent;

Une extrémité inférieure d'un fémur;

Un tibia droit, petit, grêle, sans extrémités;

Un tibia droit ayant une extrémité inférieure en partie détruite;

Un tibia droit dont l'extrémité supérieure existe;

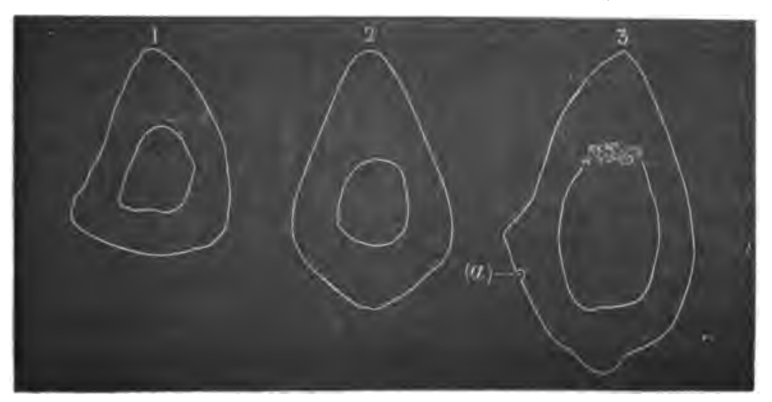
Un tibia droit ayant son épiphyse supérieure —

Et un tibia gauche : ces deux tibias paraissent provenir du même squelette;

Un tibia gauche avec une extrémité inférieure complète.

Il y a donc là six tibias, quatre droits et deux gauches, dont un seul semble coïncider avec un du côté opposé, ce qui nous met en présence d'au moins quatre sujets. Quatre de ces tibias sont remarquables à plus d'un titre. Le fragment de tibia portant l'exostose décrite n'appartient à aucun d'eux. Leur extrémité supérieure est conservée : le plateau en est très-large; leur volume est considérable, leur longueur grande. Ils ont dû appartenir à des hommes d'une taille élevée, contrairement toujours au tibia qui m'a occupé tout à l'heure. Ils offrent une légère courbure à convexité antérieure et présentent, à un degré remarquable, le caractère observé pour la première fois, en 1864, sur les tibias des dolmens de Chamant (Oise), de Maintenon (Eure-et-Loir), et qu'on a trouvé, soit en France, soit à l'étranger, sur un grand nombre de tibias de l'âge de la pierre polie : c'est-à-dire cet aplatissement transversal qui leur a fait donner le nom de tibias en lame de sabre. Sous ce rapport encore ils offrent de

grandes différences avec le tibia à l'exostose, différence que l'on constatera facilement en jetant les yeux sur les coupes suivantes :



1. Tibia à l'exostose (extrémité supérieure).
2. Coupe d'un des tibias de la cella à peu près au niveau de la fracture du précédent.
3. Coupe du même tibia au niveau du trou nourricier, qui se trouve en *(a)* sur la face externe.

Voilà donc encore plusieurs tibias en lame de sabre remarquables par leur longueur. Faut-il admettre avec Pruner-bey qu'ils ont appartenu à des sujets rachitiques? Je me bornerai à répéter après Broca : « Ce n'est point parmi les rachitiques qu'on recrute aujourd'hui les tambours-majors. »

Il faut noter encore que la couleur de ces os est jaune-rougeâtre (ocre jaune), et que celle du tibia à l'exostose est brun-noirâtre, couleur de la terre contenue dans son canal médullaire.

II. Ossements humains trouvés à l'extérieur de la cella.

1° Tête : crâne;

Un fragment d'occipital;

Un occipital et un pariétal, fragment d'un crâne volumineux et d'une grande capacité : les os sont minces; toutes les sutures existent. Plusieurs fragments de pariétaux. Un frontal d'adulte et un d'enfant.

2° Face : Fragments de maxillaire supérieur, deux gauches et un droit; sur l'un d'eux les dents sont usées de bas en haut et d'avant en arrière. Maxillaires inférieurs, fragments : six droits et cinq gauches. Sur plusieurs d'entre eux les dents sont usées dans une direction inverse de celle présentée par l'usure des dents du maxillaire supérieur. Un de ces fragments est remarquable par sa largeur et son épaisseur; largeur de la branche horizon-

tale : 0m 040, épaisseur au niveau de la ligne myloïdienne : 0m 015.

3° Colonne vertébrale : deux atlas ; treize vertèbres lombaires, remarquables aussi par leurs dimensions ; neuf vertèbres dorsales et cervicales.

4° Membre supérieur : Deux clavicules, dont une petite (0m 112), aplatie ; les courbures de ces deux os sont très-prononcées.

Humérus : Un entier et trois extrémités inférieures, de dimensions diverses ; la cavité coronoïde est petite, l'olécranienne large et profonde. Une de ces extrémités présente une petite perforation naturelle faisant communiquer les deux cavités.

Deux cubitus : un petit, incomplet ; l'autre, presque entier, se distingue par le volume de l'olécrane et la largeur de l'apophyse coronoïde (0m 020), dont la surface articulaire, presque plane, paraît s'adapter à la trochlée humérale présentant la petite perforation citée plus haut.

Deux radius dont un petit et complet long de (0m 210) : l'autre plus volumineux est privé de sa cupule. Le premier appartenait donc à un sujet adulte (1) et de très-petite taille. Dans ces deux radius, la surface articulaire radio-carpienne est de très-petite dimension, et mesure, dans son diamètre transversal, 0m 025 chez l'un et 0m 027 chez l'autre, ce qui fait supposer qu'ils donnaient attache à une main fort petite.

5° Membre inférieur :

Bassin : Deux fragments d'un bassin ne présentant que la tubérosité ischiale et une portion de la cavité cotyloïde. Les cavités cotyloïdes sont remarquables par leur profondeur, la hauteur et l'épaisseur du sourcil cotyloïdien ; l'ischion est volumineux et très-rugueux.

Fémur : Six extrémités supérieures et quatre inférieures, droites et gauches. Les extrémités inférieures ne paraissent correspondre à aucun des tibias trouvés dans l'intérieur du dolmen. Les extrémités supérieures se font remarquer par leur taille et leur force. La ligne âpre est très-saillante et donne presque une forme prismatique triangulaire au corps de l'os.

Un péroné petit, mince, présente une crête très-saillante, tranchante pour l'insertion du ligament inter-osseux.

---

(1) L'extrémité supérieure, qui existe chez cet os, ne se soude à la diaphyse que de 18 à 20 ans.

—

Ces ossements sont recouverts d'un enduit terreux peu adhérent, brun-noirâtre, analogue à celui qui recouvre la pièce pathologique.

Il y avait donc en dehors du dolmen plusieurs squelettes, dont il est impossible de déterminer le nombre puisque malheureusement tous les os n'ont pas été envoyés à Bordeaux; mais l'on peut toujours affirmer qu'il y en avait au moins six, puisque nous possédons ici six branches droites de maxillaire inférieur; squelettes d'enfants et d'adultes des deux sexes et de tailles bien diverses, dont l'état des sutures craniennes, constaté sur les fragments désignés plus haut, n'accuse pour aucun d'eux un âge avancé.

N'y a-t-il pas de conclusions à tirer des faits précédents?

Une chose frappe d'abord, dans les os trouvés à l'intérieur du dolmen et envoyés à Bordeaux. Les tibias sont en nombre considérable; il y en a six et les autres parties du squelette sont à peine représentées par quelques os. Le fémur, entre autres, n'est représenté que par un spécimen. La forme de ces tibias est très-nettement caractéristique, forme en lame de sabre, au moins pour quatre d'entre eux; leur longueur est grande et fait supposer des sujets d'une taille élevée. Le tibia porteur de l'exostose est, au contraire, petit, d'une forme triangulaire bien accusée; de plus, les ossements, jaune d'ocre à l'intérieur de la cella, se trouvent noir-brun à l'extérieur, couleur qui est aussi celle de notre pièce pathologique. Ne pourrait-on conclure que ce dolmen, comme cela a été souvent observé, a servi de sépulture à plusieurs époques et à des races différentes : l'une, la plus ancienne, ensevelie dans le dolmen; l'autre, simplement enterrée dans le tumulus. On se rappellera ici que les objets en bronze ont surtout été trouvés à l'extérieur de la cella; qu'à une époque qu'on ne peut déterminer (il est peu probable que ce soit il y a dix-huit ans, quand la dalle de la cella a été enlevée pour servir de seuil dans une bergerie), ce dolmen a dû être ouvert, bouleversé en partie; et alors on comprendra que cette exostose du tibia, tombée de l'extérieur dans la cella, pendant ce remaniement, y soit restée comme un dernier témoin de ce bouleversement (1).

---

(1) Cela était écrit lorsque M. Lalanne a bien voulu m'apprendre qu'en effet ce fragment de tibia avait été trouvé dans les couches supérieures de la cella, tandis que les autres étaient à la partie inférieure. Ces deux couches étant, comme je l'ai indiqué, distinctes par leur couleur.

ANCIENNES STALLES

DE L'ÉGLISE SAINT-SEURIN

TRANSFÉRÉES D'ABORD A St-MARTIAL DE BORDEAUX

et se trouvant actuellement à L'ISLE-ADAM (Seine-et-Oise);

Par M. Ch. BRAQUEHAYE.

Les dessins que j'ai communiqués à la Société, le 3 juillet dernier, publiés en 1863 par le *Journal de menuiserie,* représentent les *Stalles de Saint-Martial de Bordeaux.*

M. Adolphe Mangeant, architecte et directeur de cette publication, les accompagne des lignes suivantes :

« Nous avons parlé des progrès que la menuiserie, se dégageant » tout à coup de son obscurité, avait faits à partir du XIIIe siècle. » Nous avons cité comme type, à l'appui de notre raisonnement, les » stalles de Poitiers; mais ce ne fut réellement qu'au XVe siècle que » le ciseau des artistes atteignit toute sa souplesse et toute son » originalité.

» Les stalles de Saint-Martial de Bordeaux, dont nous avons » donné différents détails, en sont un remarquable exemple. Elles » forment un curieux sujet d'études pour les artistes qui s'occu- » pent de la construction de meubles sculptés en bois.

» Nos planches (n°s 14 et 15) reproduisent les ensembles de cette » vaste composition. Comme nous l'avons déjà dit, nous ne les pré- » sentons pas à nos lecteurs comme un type à imiter en tous points; » quelques-unes des parties trahissent la bizarrerie d'imagination » des artistes de cette époque : on y voit des figures grotesques, » des monstres inconnus, des chimères, créations du caprice et » d'une pensée railleuse ou effrayée. Mais on ne peut s'empêcher » d'admirer, en voyant ces découpures si bien évidées, ces broderies » si fines qui ont su résister, à la fois, à la main des hommes et à » l'action de l'humidité et du temps. »

M. Sourget, notre collègue à la Société Archéologique, se rappelant avoir vu, pendant son enfance, de vieilles stalles sculptées

ornant le chœur de *Saint-Martial de Bordeaux*, nous indiqua M. Raymond, curé actuel de Saint-Michel, alors vicaire de Saint-Martial, comme pouvant nous aider à en retrouver les traces.

M. le curé de Saint-Michel m'a rendu, en effet, les recherches faciles et complètes, car il se souvient fort bien de ces stalles. Il sait qu'elles décoraient primitivement la grande nef de l'église Saint-Seurin. Cette antique collégiale en possédait un bien plus grand nombre avant la révolution; mais lorsqu'on rétablit le culte, on restaura, ou plutôt on remania avec plus ou moins de goût, le remarquable mobilier de cette curieuse église.

Après avoir diminué le nombre, et par conséquent l'importance de ces stalles ou plutôt de ces *formes* (1), celles qui restèrent sans emploi furent vendues à la fabrique de l'église Saint-Martial.

Saint-Martial, alors pauvre petite église de faubourg, fut reconstruit vers 1840 et les stalles de Saint-Seurin ornèrent encore le nouveau sanctuaire ; mais la bizarrerie de l'attitude des personnages et le peu de goût que l'on avait alors pour l'archéologie, firent que, sur l'avis de l'architecte, la fabrique renonça aux anciennes et belles stalles qu'elle avait achetées, et fut heureuse d'accepter du Conseil municipal des stalles toutes neuves, celles qui existent encore aujourd'hui.

Les curieuses stalles de l'église Saint-Seurin furent vendues vers 1845 à un ferrailleur qui, à son tour, les revendit à un antiquaire de Paris.

Les renseignements que me fournit M. le curé de Saint-Michel s'arrêtaient là; mais j'ai pu retrouver heureusement la trace de ces intéressants débris. Voici la réponse que m'a adressée le directeur du *Journal de menuiserie*.

« Les stalles de *Saint-Martial de Bordeaux*, que j'ai publiées
» dans les premiers volumes du journal, n'ont pas été copiées sur des
» dessins ou des gravures, mais sur les fragments que j'ai découverts
» chez un marchand d'antiquités. Ce marchand d'antiquités, de mes
» amis, est un homme fort distingué, incapable de toute superche-

---

(1) « Le mot FORME ou FOURME, dit M. Viollet-Leduc, signifie généralement » un banc divisé en stalles avec appui, *dossier et dais*. »

» Ainsi, la *forme* est le tout, la *stalle* est la partie. Cependant ces deux » mots sont souvent pris l'un pour l'autre. »

(*Manuel d'Archéologie pratique*, par M. l'abbé PIERRET.)

» rie....... la provenance m'a donc été donnée par lui et je la ga-
» rantis, l'homme dont je parle étant des plus honorables.

» Je parvins à grand'peine à réunir les divers fragments, (il ne
» restait que deux stalles entières de votre église, et en assez mau-
» vais état). Je remontai les stalles et les dessinai moi-même avec
» la plus scrupuleuse exactitude. Décoration, construction, tout a
» été fait avec le plus grand soin.

» Vous pouvez donc, Monsieur, les considérer comme très-exac-
» tes sous ces divers rapports.

» Tous les détails sont dans mon texte : assemblages, ornements
» et figures. »

Adolphe MANGEANT,
Architecte de la ville de Paris.

P.-S. — « Les fragments de stalles ont été vendus. »

Les dessins du *Journal de menuiserie* que j'ai présentés à la Société Archéologique reproduisent donc, d'une façon complète, *les stalles*, dites par erreur *de Saint-Martial*, et qui sont réellement *les stalles de l'église Saint-Seurin* vendues à la fabrique de Saint-Martial. Nous nous félicitons aujourd'hui de les avoir retrouvées intactes et presque complètes.

M. Labet, notre collègue, nous signala, à l'Isle-Adam (Seine-et-Oise), des stalles provenant de Bordeaux (Guide Joanne, *Environs de Paris,* page 275). C'était une bonne fortune inattendue, car M. Grimot, curé de l'Isle-Adam, auquel je me suis adressé, m'a répondu :

« Nous possédons, depuis quelques années, dix stalles du xv[e]
» siècle qui proviennent de l'église Saint-Seurin de Bordeaux.

» M. Récappé, marchand d'antiquités à Paris, passage Sainte-
» Marie, en possédait encore quatre autres, plus les deux grands
» panneaux qui fermaient la travée et laissaient le passage libre
» pour monter aux stalles supérieures. Ces quatre stalles ont été
» vendues à un prince russe ; elles étaient en mauvais état, mais
» les deux panneaux étaient bien conservés.

» C'est moi-même qui ai acheté ces dix stalles à M. Récappé : ce
» nombre suffisait pour l'emplacement. Les sujets des miséricordes
» sont : le Potier, — le Menuisier, — le Forgeron, — le Barbier, —
» les Armes de France, — le Fabliau d'Aristote, ainsi traduit : une
» religieuse est à cheval sur un moine et un jeune clerc qui rit en

» regardant cette belle chevauchée.—Les quatre autres sujets sont
» indéterminés, si ce n'est une femme qui traîne un diable la corde
» au cou.

» Ce qui me fait affirmer la parenté de nos stalles avec celles de
» Saint-Seurin, c'est que j'ai visité moi-même cette si intéressante
» église, et il m'a été très-facile de reconnaître une origine com-
» mune.

» J'ai, d'ailleurs, l'ouvrage de M. l'abbé Cirot de La Ville, qui ne
» laisse aucun doute dans mon esprit à ce sujet. »

GRIMOT,

curé et correspondant du ministère pour les Sociétés savantes, etc.

Dix stalles de l'église Saint-Seurin sont donc incontestablement à l'Isle-Adam ; mais c'est un fait digne de remarque, qu'aucun livre, que je sache, ne mentionne ni le nombre primitif des stalles ni leurs dimensions ; aucun auteur ne les nomme *des formes* (1) en parlant de l'ensemble des proportions. Une notice sur l'église Saint-Seurin, publiée en 1840, ne parle point ou presque point des formes ou des stalles. Le compte-rendu de la commission des monuments historiques (tome XIV, page 25) ne décrit que les 32 miséricordes des 32 stalles (encore existantes), « placées sur
» quatre rangs, deux à droite (côté de l'épître ou gauche litur-
» gique), et deux à gauche (côté de l'Evangile ou droite litur-
» gique). Celui du fond, sur chaque côté, plus élevé que celui qui
» est au devant, et comptant neuf stalles, tandis que celui qui est
» au-dessous n'en a que sept, par suite de deux passages, l'un au
» centre, l'autre à l'extrémité, contre le mur. »

---

(1) « Dans les anciens auteurs, les stalles prennent le nom de *formes*. Cepen-
» dant, ces deux mots expriment des idées différentes. »

(*Manuel d'Archéologie pratique*, par M. l'abbé PIERRET.)

« On rencontre toujours dans les stalles : la *miséricorde*, l'*appui*, la *parclose* ou séparation d'une stalle d'avec une autre stalle, l'*accoudoir*, et, dans les grandes églises, le *haut dossier*, le *dais* et le double rang de *hautes* et *basses formes*.»

(*Stalles de la cathédrale d'Amiens*, par MM. JOURDAN et DUVAL.)

Les stalles de l'église Saint-Seurin, ayant *dossier* et *dais*, devraient donc être appelées *des formes* lorsqu'on les décrit dans leur ensemble.

Le compte-rendu signale encore : « l'intelligente restauration » faite depuis, sous la direction de M. Duphot, » mais ne parle pas du vandalisme qui l'a précédée.

M. l'abbé Cirot de La Ville lui-même, dans son beau livre : *Histoire et description de l'église Saint-Seurin* (*1864*) ne parle que des accoudoirs des stalles, après avoir repris la description des miséricordes. Nous trouvons cependant les lignes suivantes, qui prouvent que, s'il n'ignorait pas l'importance primitive des *formes*, il croyait néanmoins perdus pour la science les curieux débris que nous signalons aujourd'hui.

« Si nous possédions ce chœur tout entier, tel qu'il s'étendait » jusqu'aux premiers piliers de la nef, si, lors de la destruction du » jubé, vers 1817, on n'avait pas coupé, tranché, vendu, une partie » de ses boiseries, nous pourrions admirer encore non-seulement » la variété des ogives des hauts dossiers, dont pas une n'est sem- » blable à sa voisine, mais aussi la richesse *des dais, qui les cou-* » *ronnaient* et que les nouvelles lancettes à crochets, quoique bien » entendues, ne remplacent pas. De plus nombreux exemples » auraient confirmé l'interprétation des sculptures, par les *Péchés* » *capitaux*, et nous auraient fait peut-être retrouver l'ensemble *des* » *Vertus* dont nous n'avons rencontré que quelques types. »

Aujourd'hui, grâce aux renseignements que l'on nous a fournis, nous pouvons établir les faits suivants :

Vers 1805 ou même 1817, un certain nombre de stalles de l'église Saint-Seurin fut vendu à la fabrique de Saint-Martial ; elles ornèrent l'ancienne église jusqu'en 1840 et furent placées dans la nouvelle construction. Revendues à un ferrailleur, vers 1844, elles furent emportées à Paris par M. Récappé, et heureusement deux hommes de goût sauvèrent ce qu'un vandalisme inconscient avait voulu détruire. Les dix plus belles stalles ont été placées dans l'église de l'Isle-Adam par les soins de son savant curé, M. l'abbé Grimot, et celles qui restèrent à Paris y furent dessinées avec une exactitude parfaite par M. Mangeant, avant qu'un prince russe les achetât.

Nos monuments sont, hélas ! trop souvent victimes de mutilations semblables. Espérons que la faute commise à Saint-Seurin servira d'exemple et que M. le curé de l'Isle-Adam trouvera des imitateurs.

CHAPITEAUX DE L'ÉGLISE DE SOULAC

Par M. Léo DROUYN.

Planches V et VI

Notre-Dame de Soulac ou de la Fin-des-Terres était un prieuré dépendant de l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux.

L'église de ce prieuré est tout ce qui reste d'une petite ville ou plutôt d'une bourgade assez considérable que les habitants, chassés par les dunes, ont abandonnée depuis longtemps.

Tout le monde connaît cette église qui reçoit de nombreux visiteurs depuis que des bains de mer ont été créés à Soulac, et surtout depuis que le chemin de fer du Médoc porte les voyageurs au milieu des hôtels et des élégants châlets qui bordent l'Océan.

Lorsque j'ai vu ce monument pour la première fois (en 1858), il était encore, presque tout entier, enseveli sous le sable, mais on pouvait en relever approximativement le plan. Je l'ai revu deux ans après (1860) ; alors l'intérieur était dégagé du sable qui l'encombrait et l'on attendait des fonds pour enlever celui qui montait encore assez haut contre les parois extérieures.

Le monument primitif est roman ; son plan est formé d'une nef composée de quatre travées, de deux bas-côtés plus étroits mais aussi longs que la nef, et d'un transsept qui compte cinq travées ; les extrémités de ce transsept n'existent plus, mais les arrachements qui se voyaient encore en 1860 ne permettent pas de douter de leur ancienne existence. La nef était terminée à l'orient par un chœur carré suivi d'une abside semi-circulaire. Une abside de même forme, mais plus étroite et moins saillante, s'avançait à l'orient de chacun des bas-côtés. La grande abside, ajourée par trois fenêtres, est ornée, à l'intérieur, de cinq arcatures en plein cintre; le sommet, de cette abside, seul déblayé lorsque j'ai visité l'église, est également orné d'une suite de petites arcatures aveugles divisées, quatre par quatre, par une colonne à demi engagée (1). Nef, collatéraux et transsept sont recouverts par des voûtes en berceau légèrement

(1) La plus grande longueur de l'église est de 45 mètres environ et sa largeur d'environ 18 mètres ; sa hauteur, sous clef, était de 20 mètres environ.

ogivales, et reposent sur un cordon arasant l'extrados des arcades qui séparent la nef des bas-côtés; ces arcades retombent sur des colonnes à demi engagées dans des piliers carrés contre lesquels s'appuient, au nord et au sud, d'autres colonnes qui servent également d'appui aux arcs doubleaux. Ceux-ci divisent les travées, et retombent, contre les flancs nord et sud de l'édifice, sur les colonnes engagées dans des pilastres. Tous ces arcs sont, comme ceux des voûtes, légèrement ogivaux. Les archivoltes de l'arcade qui sépare les petites absides des bas-côtés sont en plein cintre, ainsi que l'arc triomphal de la grande abside refait au XIVe siècle; enfin un quatrième arc en plein cintre recouvre le passage placé entre l'intersection et le bas-côté nord. Le pilier sur lequel il s'appuie, vers l'ouest, renferme un escalier qui conduisait au clocher placé, je crois, sur l'intersection de la nef et du transsept.

Au XIVe siècle, l'Océan, précédé de montagnes de sable, menaçait déjà d'envahir la ville de Soulac. Le pavé de l'église de Notre-Dame était peut-être au-dessous du niveau de la mer. Avec les terres du cimetière on remblaya tout le monument jusqu'à une hauteur de 2 à 3 mètres; on remplaça les petites absides par des constructions carrées; sur les murs de la grande abside, on éleva un sanctuaire pentagone et, dans ce sanctuaire, on plaça un magnifique autel sous lequel fut ménagé un petit réduit destiné, peut-être, à renfermer des reliques. On peignit sur le soubassement de l'exposition de cet autel un sujet représentant Notre-Seigneur entouré des symboles des Évangélistes. Au XVe siècle, cette peinture fut recouverte d'un enduit et remplacée par le même sujet; à cette dernière époque, un artiste, qui ne manquait pas de talent, fut chargé de peindre, sur le rétable, une Annonciation et, sur les parois du chœur, d'un côté, l'Adoration des Mages, et, de l'autre, le Massacre des Innocents.

La façade occidentale de l'église est presque entièrement romane; son ordonnance primitive était fort simple : un pignon sans ornementation suivait l'inclinaison de la toiture commune à la grande nef et aux bas-côtés. Trois zones, correspondant aux trois nefs, et séparées par des contreforts plats d'une seule venue, divisaient verticalement la façade composée de quatre sections horizontales; la première a disparu sous le sable, la seconde est séparée de la troisième par un cordon reposant sur des modillons peu ornés; elle est ajourée par trois fenêtres en plein cintre, qui s'ouvrent sous

deux archivoltes en retrait, formées de claveaux étroits surmontés d'un couvre-joint. Ces fenêtres, quoique sans ornements, ont beaucoup de style. La troisième section horizontale est dépourvue d'ouvertures et surmontée d'un cordon soutenu par des modillons ornés de bossages fort simples. Enfin le pignon forme la quatrième section.

Le clocher carré, qui s'élève sur la travée occidentale du bas-côté septentrional, a été bâti au xv[e] siècle.

Les flancs de l'église et les quelques autres modifications apportées au monument primitif n'offrent qu'un médiocre intérêt.

Nous n'avons pas à nous occuper des restaurations faites il y a quelques années, parce qu'elles n'appartiennent pas au domaine archéologique (1).

Cette description sommaire de la belle église de Notre-Dame de Soulac m'a paru utile pour faire comprendre la place qu'occupent, dans le monument, les chapiteaux que je vais essayer de décrire. Je laisse de côté ceux, en très-grand nombre, dont la corbeille est formée de feuillages de diverses natures, communs aux chapiteaux d'une grande quantité d'autres églises de la Gironde, ainsi que ceux qui ne sont qu'épannelés ou n'offrent qu'un intérêt secondaire.

L'arc doubleau qui sépare le transsept de la grande nef repose, au nord, sur une grande colonne engagée dans la face méridionale du pilier renfermant l'escalier dont j'ai parlé plus haut. Sur la corbeille du chapiteau de cette colonne sont sculptés deux lions (nº 1.); leurs têtes servent de volute, et de leurs croupes, rapprochées sur la face du chapiteau, partent deux queues qui, après s'être entrelacées, s'épanouissent en larges rinceaux feuillus. Sur chacune des croupes est perché un gros oiseau dont le dos est tourné vers le lion qui saisit avec ses dents le bout d'une des ailes; l'oiseau se retourne et attaque de son bec la tête du lion mordue également par un oiseau perché du côté opposé. Les rinceaux forment ainsi le bas du chapiteau, les corps des deux lions, le milieu, et leurs têtes, avec les quatre oiseaux, le sommet. Des festons affrontés ornent le tailloir.

A l'est du même pilier, et recevant la retombée de l'arc, en plein

(1) Je crois devoir prévenir les membres de la Société Archéologique que, dans les descriptions que je serai peut-être appelé à faire, je garderai le silence sur les monuments bâtis depuis 1789 et sur les portions des monuments restaurées depuis cette même époque.

cintre qui sépare l'intersection du transsept de la travée du nord, existe un chapiteau n'ayant aucun rapport avec ceux du reste de l'église. Au milieu de la face principale s'avance un autel sur lequel est placée une châsse, posée sur des colonnettes, percée de deux ouvertures pour laisser voir les reliques, et surmontée d'une croix. A gauche de l'autel un personnage debout, appuyé sur un bâton, en forme de *tau*, m'a paru, par son costume, représenter un évêque; la tête de cette statuette n'existe plus. A droite de la châsse et sur le flanc du chapiteau une console supporte un cierge. M. l'abbé Cirot de La Ville (1), qui décrit ce chapiteau et en donne une gravure, voit, dans le personnage, un pèlerin, et il croit qu'un autre personnage existait à droite de l'autel. Il croit également qu'un second chapiteau, qui gisait dans le transsept septentrional, devait être placé en face du précédent et représenter le tombeau de sainte Véronique. Ce chapiteau, qu'il a fait aussi graver, est orné d'arcatures en plein cintre retombant sur des colonnettes.

Le chapiteau tourné vers l'ouest et encastré dans le deuxième pilier placé au midi de la nef centrale, représente deux lions contournés, léchant de beaux panaches entrelaçés qui terminent leur queue (n° 2). Sur le chapiteau qui regarde le sud l'imagier a représenté, au milieu de la corbeille, une grosse tête pourvue d'une longue barbe divisée en deux mèches; à chaque angle un homme debout tient, d'une main, une des mèches de cette barbe et, de l'autre, de riches entrelacs dont il est enveloppé. Sur celui placé à l'orient, des entrelacs entourent, de leurs plis variés, deux dragons qui enlacent leurs cous.

Contre le troisième pilier s'élevant du côté méridional de la nef on voit, sur le chapiteau tourné vers le sud, deux énormes serpents enlaçant leurs cous au milieu de la corbeille, leur queue recroquevillée occupe, des deux côtés, les flancs du chapiteau; leur tête munie d'une large gueule, armée de dents aiguës, se retourne vers un homme assis sur leur dos; ce personnage, vêtu d'une tunique courte serrée à la taille par une ceinture, saisit, d'une main, la mâchoire inférieure et, de l'autre, la queue du serpent. Sur le chapiteau tourné vers l'ouest (n° 3) sont sculptés deux lions dont les

(1) *Origines chrétiennes de Bordeaux.— Histoire et description de l'église de Saint-Seurin*, par l'abbé Cirot de La Ville, p. 57. Bordeaux, typog. Ve Justin Dupuy et comp., 1867.

têtes sont placées aux angles supérieurs de la corbeille au milieu de laquelle leurs croupes se touchent; ils mordent des branchages qui forment des entrelacs avec la queue des lions terminée en panaches; chacun de ces animaux passe sur un personnage accroupi. Deux de leurs griffes s'appuient sur les genoux de l'homme, une autre sur sa tête, la quatrième est levée dans l'attitude de la marche; l'homme saisit les pattes appuyées sur ses genoux. Aux angles du chapiteau tourné vers l'orient, s'avancent des têtes d'animaux, de la gueule desquels sortent de très beaux entrelacs (nº 4). La corbeille de celui tourné vers la nef est formée de deux lions entourés d'entrelacs.

L'arc triomphal retombe, au nord, sur un chapiteau dont voici le sujet (nos 5 et 6.); au milieu de la corbeille un personnage, mains et pieds liés, est assis dans une niche dont la voûte repose sur des colonnettes; à sa droite un ange étend vers lui le bras gauche; derrière l'ange un guerrier debout, placé de face, coiffé d'un casque pointu, à nazal, vêtu d'une tunique courte, les jambes nues, les pieds chaussés de bottines courtes, se couvre presque en entier d'un bouclier rond par le haut et pointu par le bas. Deux autres personnages, placés du côté opposé de la niche, sont tournés vers le prisonnier; leur accoutrement ressemble à celui du premier guerrier, mais l'un d'eux est, de plus, armé d'une longue épée. Ce sujet doit représenter saint Pierre délivré de la prison. Des entrelacs couvrent le tailloir.

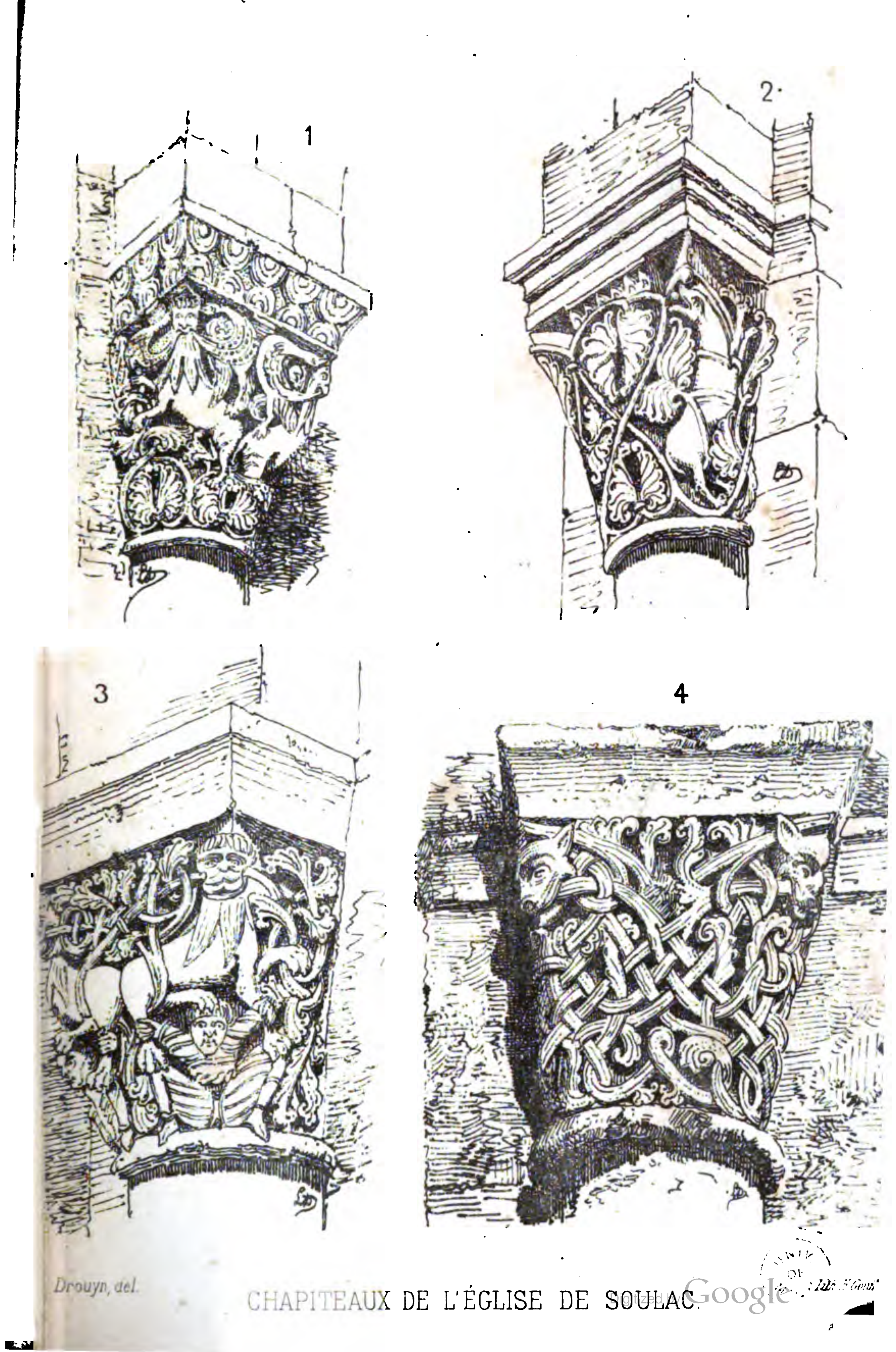
La retombée de l'arc triomphal se fait, au sud, sur un chapiteau au milieu duquel un personnage assis, lève les deux mains, dans l'attitude de l'étonnement ou dans celle d'un homme qui bénit (nº 7); deux lions, placés à sa gauche, lui lèchent les pieds; à sa droite, un ange, les ailes déployées, debout sur un nuage, porte par les cheveux un homme chargé d'une besace. Le sujet représenté ici est Daniel dans la fosse aux lions, auquel le prophète Habacuc, enlevé par un ange, remet le dîner qu'il portait à ses moissonneurs. *(Daniel, chap. XIV, vers. 30 et suiv.).*

La retombée de l'arc doubleau qui sépare le chœur du sanctuaire se fait, au nord, sur un chapiteau très fruste représentant le sacrifice d'Abraham. Il n'offre rien de particulier, si ce n'est qu'Isaac, au lieu d'être étendu sur un bûcher, l'est sur un autel en pierre. Sur le chapiteau qui est en face et qui sert de support à l'autre retombée du même arc, est une seconde représentation de Daniel dans la fosse

aux lions (n° 8). Le prophète est assis au centre du chapiteau; il est vêtu d'un manteau et d'une espèce de culotte bouffante ne descendant qu'aux genoux; il bénit de la main droite et, avec la main gauche, il appuie sur sa poitrine un gros livre fermé; sa tête n'existe plus; quatre lions l'entourent, deux à droite et deux à gauche; la tête de ceux placés au sommet de la corbeille a été brisée; les lions placés au bas lui lèchent les pieds; leur cou est entouré d'un collier très-étroit; de grossières volutes ornent le sommet de la corbeille.

Les chapiteaux de l'arcature du sanctuaire ne sont pas ornés, excepté ceux qui surmontent les colonnettes de l'arcade centrale et qui représentent tous deux Daniel dans la fosse aux lions (1). Ces colonnettes sont en marbre et très courtes, aussi a-t-on été obligé de faire les chapiteaux très longs pour atteindre la base du sommier de l'arcade. Cette disposition paraîtrait prouver que les colonnettes sont antérieures aux chapiteaux, et proviendraient d'un sanctuaire ayant précédé l'église actuelle.

(1) Il faut constater un fait curieux dans l'iconographie de cette église, c'est que le sujet représentant Daniel dans la fosse aux lions y est répété quatre fois.



Drouyn, del.

CHAPITEAUX DE L'ÉGLISE DE SOULAC.



Léo Drouyn, del.

CHAPITEAUX DE L'ÉGLISE DE SOULAC.

NOTICE

SUR QUATRE HIPPOSANDALES

de l'époque Gallo-Romaine

Par M. E. DELFORTRIE

Planche VII, Figures 1 a 4

On a beaucoup écrit et non moins disserté sur le mode de ferrage des chevaux à l'époque gauloise : cependant la question n'en reste pas moins encore à être élucidée, pour une partie au moins ; ainsi, l'on est parfaitement d'accord aujourd'hui sur ce point, que : certaines ferrailles trouvées, si ce n'est en grand nombre, au moins assez fréquemment cependant, ferrailles présentant la forme d'une semelle, ou mieux d'un sabot, portant de côté des oreillons terminés en boucles et des crochets à l'avant et à l'arrière, ou à l'arrière seulement, ont eu pour unique destination de chausser le pied des bêtes de somme ou de trait ; mais il y a controverse sur cet autre point, à savoir : si certaines formes indiqueraient des *hipposandales*, c'est-à-dire des sabots destinés aux chevaux, et si certaines autres formes auxquelles on donne le nom de *Busandales* n'auraient pas été exclusivement réservées pour le ferrage des bœufs.

Les formes les plus connues de ces fers mobiles sont de deux sortes :

1° Un sabot avec un seul oreillon de chaque côté terminé par une boucle, et un quartier relevé à l'arrière portant un crochet.

Tous les auteurs s'accordent à reconnaître dans les sabots de cette forme la *Solea Ferrea* des anciens, c'est-à-dire l'*hipposandale ;*

2° Un sabot portant tantôt un, tantôt deux oreillons de chaque côté, et à l'avant comme à l'arrière un crochet, dont l'un se dresse verticalement sur une seule tige élevée.

Cette dernière forme, selon quelques auteurs, indiquerait la *Busandale* ou sabot des bœufs ; tel serait l'avis, notamment de M. Delacroix (*Mém. de la Société d'Emulation du Doubs*, t. IX,

3e série), M. Quicherat se range également vers cette opinion. (*La question du ferrage des chevaux en Gaule;* Paris, 1874.)

M. Delacroix a vu, dit-il, confirmer sa manière de voir par des ouvriers maréchaux-ferrants et des paysans Francs-Comtois, auxquels il a pu montrer un de ces fers en parfait état de conservation. Nous avouons n'avoir qu'une médiocre confiance dans le jugement de ces derniers.

M. Quicherat s'appuie surtout sur une stèle funéraire du musée lorrain de Nancy, représentant un personnage en relief, tenant suspendu à une courroie passée au bras gauche le sabot à deux crochets, et portant de la main droite un bâton pointu d'un bout et de l'autre terminé par un pommeau, qui représenterait, dans l'opinion de M. Quicherat, un aiguillon, le *stimulus* des anciens.

Nous avons sous les yeux le mémoire plus haut cité de M. Quicherat donnant le dessin de cette stèle; nous y reconnaissons parfaitement avec l'auteur la présence du sabot à deux crochets; mais est-ce bien un *stimulus* que le personnage tient de la main droite? Là pour nous est le doute, l'aiguillon du bouvier gallo-romain comme du bouvier de nos jours devait être assez long, ce nous semble, pour pouvoir toucher ses bœufs à distance. Or, l'objet représenté sur la stèle va de l'abdomen aux genoux du personnage, c'est-à-dire mesure à peine 0m50, ce qui donnerait à penser que cet instrument ne serait pas un aiguillon, et comme conséquence que le personnage pourrait bien ne pas être un bouvier; et ce qui semblerait devoir venir confirmer cette opinion, c'est le vêtement très-élégamment décolleté de ce même personnage, et surtout la frisure soignée de sa chevelure.

Enfin nous pensons que, dans la description que donne M. Quicherat de la fig. 2 de son mémoire, il a dû se glisser une erreur; l'auteur indique la tige verticale du grand crochet comme placée à l'arrière; selon nous, cette grande tige serait, au contraire, placée à l'avant; de plus, ce que ne dit pas la description de cette pièce, et ce qu'on observe assez distinctement cependant, bien que le sabot paraisse déformé, c'est que la partie à laquelle adhère le petit crochet se redresse en talon, comme dans la pièce fig. 1 de la notice de M. Quicherat.

Il suffira du plus simple examen du sabot de même forme que nous figurons ici, planche VII sous les nos 1 et 2, pour vérifier l'exactitude de notre observation et pour reconnaître aussi que ces sortes

de sabots ne portent pas toujours deux oreillons de chaque côté, puisque celui-ci n'en a qu'un seul. La fig. 1 représente un de ces sabots en parfait état de conservation vu de profil ; le n° 2 montre le même sabot vu en dessus.

Ceci une fois établi, c'est-à-dire que la tige verticale du grand crochet est placée à l'avant et non à l'arrière des sabots de cette forme, reste à discuter si ces sabots sont des *hipposandales* ou des *Busandales ;* nous n'hésitons pas à les regarder comme des *hipposandales*, nos raisons les voici :

Les sabots que nous figurons ici ont été trouvés *ensemble* au nombre de quatre en 1857, à 3 mètres de profondeur, en creusant une citerne, dans la commune de Marsanne, arrondissement de Montélimar (Drôme) ; deux ont la forme qu'indique la fig. 1 ; les deux autres ont celle indiquée par la fig. 3; la fig. 4 montre ces derniers vus en dessous ; l'inventeur, homme habitué aux chevaux, puisqu'il faisait à cheval le service des dépêches, en nous apportant ces semelles le lendemain de sa trouvaille, nous disait : « Je » vous apporte des fers comme vous n'en avez peut-être jamais » vu. — Comment, lui dîmes-nous en regardant cette ferraille, des » fers de quoi ? — Mais les fers d'un cheval. — Et comment le savez- » vous ? — Mais c'est bien simple, j'ai trouvé la carcasse d'un cheval » tout entière, ses quatre sabots étaient encore dans les fers ; » quand je les ai retirés de la terre, je les ai enlevés moi-même. »

Malgré ces assertions réitérées, nous eûmes de la peine à reconnaître des fers de chevaux dans cette ferraille, et nous l'avouons en toute humilité, nous les prîmes tout d'abord pour des étriers, lorsque peu de jours après ayant eu l'occasion de les montrer, toujours en les qualifiant d'étriers à M. Robert, vétérinaire à Loriol (Drôme), ce dernier nous dit : « Mais ce sont des fers mobiles et non des » étriers, les pareils viennent d'être publiés et décrits par un » de mes confrères de Suisse dans le journal de médecine vétéri- » naire de Lyon. » Et en effet, le jour même, il nous mettait sous les yeux l'intéressante notice de M. Bieler sur des fers semblables qui venaient d'être trouvés à Granges, dans le canton de Vaud; dès lors nous fûmes édifié.

Il résulterait donc de la découverte de ces quatre semelles trouvées *ensemble* à Marsanne, que la ferrure du cheval comportait deux sortes de sabots, l'une pour les pieds de devant, l'autre pour ceux de derrière, et que par conséquent les deux formes figurées sous les n°s 1 et

2 du mémoire de M. Quicherat, de même que les deux formes que nous figurons ici appartiennent à des *hipposandales*.

Nous laissons aux hommes du métier et à ceux versés dans la science hippique le soin de décider à quel pied, de celui de devant ou de celui de derrière s'adaptait l'*hipposandale* portant à l'avant la grande tige verticale.

Bordeaux, 1er septembre 1874.

3

4

OMAINE.

Gervais. del

POSTELLE

Lith H. Goullaud. F.

ENSEIGNE

DE PÈLERINAGE OU DE CONFRÉRIE

DE SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE

Par M. E. DELFORTRIE.

PLANCHE VII, FIGURES 5 ET 6

Ce bijou, en argent, d'un travail lourd, massif, dans lequel n'a pas été épargnée la matière, et que nous regardons comme de fabrication espagnole, est une enseigne de confrérie ou de pèlerinage de Saint-Jacques le Majeur ; il paraît dater de la fin du XVIIe siècle, et a été trouvé en 1849, dans le bois qui borde le vieux manoir des comtes de Suze, près du village de Suze-la-Rousse (Drôme).

Médaillon : ovale, découpé à jour, à l'avers saint Jacques monté sur un cheval qui foule sous ses pieds deux corps humains ; le Saint, couvert d'une armure, porte une coiffure à bords relevés, sa main droite brandit le glaive, de la gauche il tient une oriflamme, sur ses épaules est un manteau flottant au vent.

Cette représentation est entourée d'une bordure de feuillages et de fleurs se terminant à la partie supérieure par un nœud de ruban formant trois ganses à jour, dans l'une desquelles, la supérieure, est passé un anneau.

Au revers de l'enseigne, le Christ, à tête nimbée, dans l'attitude de J.-C crucifié, bien que ne reposant pas cependant sur la croix, est appliqué contre l'image du Saint. Cette application a été faite après coup, c'est-à-dire après la fonte de l'enseigne elle-même, ainsi que le démontrent les soudures épaisses qui se voient aux mains et aux pieds du Christ et qui recouvrent entièrement les fleurs de la bordure de l'enseigne.

Cette plaque rappelle, à ne pouvoir s'y méprendre, la légende de saint Jacques, dont la liturgie espagnole célèbre le souvenir le 23 mai, sous le nom de : Fête de l'apparition de saint Jacques, apôtre et patron des Espagnes. (L'abbé Pardiac. *Pèlerinage de Compostelle ;* Bordeaux, 1863.)

Suivant cette légende : la veille de la bataille de Clavijo (845), saint Jacques apparait à Ramire Ier qui combat Abdérame à la tête des Maures.

Saint Jacques dit à Ramire : Toi et les Sarrasins vous me verrez sur un cheval blanc, ma main portant un étendard de même couleur.

Le lendemain, l'apôtre apparaît sur un destrier blanc, portant le drapeau d'une main, un glaive de l'autre ; il marche à la tête des chrétiens, sa main terrasse les Maures, son cheval les foule aux pieds.

La sculpture et l'imagerie religieuse ont à toutes les époques montré saint Jacques sous l'aspect guerrier de la légende.

C'est ainsi qu'on le voit : en sculpture, à Compostelle, au-dessus du tombeau de l'apôtre ; à Bilbao dans l'église Saint-Jacques, et à Saint-Michel de Bordeaux (un médaillon en bois doré). En peinture, à Séville dans la cathédrale, et à la cathédrale de Bourges sur un vitrail du xve siècle.

Enfin, comme le fait remarquer M. l'abbé Pardiac, plus haut cité, les médailles qu'on rapporte aujourd'hui de Compostelle ne représentent le Saint que dans cette attitude.

Toutes les enseignes de pèlerinage connues des xive, xve et xvie siècles sont en plomb et portent des œillets qui étaient destinés à les fixer aux vêtements des pèlerins.

Le bijou que nous décrivons diffère de ces enseignes par le métal d'abord, et ensuite par la présence d'un anneau de suspension ; aussi étions-nous tout d'abord disposé à le considérer non pas comme une enseigne de pèlerinage, mais bien comme la décoration d'un ordre militaire de Saint-Jacques. Nous avons donc eu à faire des recherches à ce sujet, il en résulte qu'il existe, en effet, en Espagne un ordre militaire dit de Saint-Jacques de l'Épée ; il fut fondé en 1170 pour s'opposer aux incursions des Maures et protéger les pèlerins qui se rendaient à Saint-Jacques de Compostelle, et confirmé le 5 juillet 1175 par le pape Alexandre III. La décoration de cet ordre consiste en une plaque d'or, pleine et ovale, surmontée d'un anneau de suspension; cette plaque porte dans le champ et incrusté en émail rouge, un cœur renversé surmontant une lame d'épée croisée par deux fers de lance.

Ne pouvant reconnaître dans notre bijou la décoration d'un ordre, n'ayant pu nous assurer s'il existait ou non une confrérie de Saint-Jacques, nous ne pouvons regarder cette intéressante pièce que comme enseigne de pèlerinage ou de confrérie.

Bordeaux, 15 septembre 1874.

NOTICE

SUR UNE STATUE DE SAINT ANTOINE

provenant de l'ancienne église de Blanquefort (Gironde)

Par M. GIRAULT.

Planche VIII

La statue de saint Antoine, sur laquelle nous appelons l'attention, restait oubliée dans le soubassement du clocher de l'église de Blanquefort, lorsqu'elle y fut découverte au mois de mai 1874 par M. Augier, peintre décorateur, lequel détermina l'attribution de cette figure et signala son importance archéologique.

On doit, aux soins intelligents de M. l'abbé de l'Éguille, curé de Blanquefort, la conservation et la restauration de ce monument, qu'il fit replacer dans l'église le 28 juin 1874, rappelant en cette circonstance un ancien souvenir de la paroisse et le culte dont saint Antoine était autrefois honoré (1).

Cette statue, en pierre calcaire à grain fin, est de petite dimension ; elle mesure $1^{m}10$ de hauteur totale, y compris un terrain avec plinthe de 7 centimètres de haut. Cette base hexagonale irrégulière a 32 centimètres dans sa plus grande largeur de face, et 20 centimètres d'avant en arrière.

La tête avait été séparée du corps par une cassure, à la hauteur de la bouche; le nez, le bout du pied gauche, l'extrémité supérieure du bâton, quelques parties des draperies étaient cassés; le dos de la statuette est peu travaillé.

Sous un badigeon rouge subsistaient des traces de peintures et de dorures primitives qu'il est bon d'indiquer.

Une *calotte* de couleur rouge avec *bouton* au sommet, couvrait la tête, laissant passer une couronne de chevelure.

La *face*, les *mains*, avaient reçu une couleur chair pâle.

(1) La restauration de la statue de saint Antoine a été confiée aux soins de M. Ch. Braquehaye, sculpteur.



La *robe* était d'un brun-noir verdâtre.

La *chaussure* pointue, était noire, la base verdâtre.

La *chevelure* et la *barbe* paraissaient offrir cette particularité remarquable qu'elles auraient été dorées en plein.

Parmi les nombreux attributs donnés à saint Antoine, notre statue tient dans sa main droite le *Livre* fermé, de couleur rouge à fermoirs dorés; dans la main gauche, le *Bâton*, peint en rouge, dont la partie supérieure cassée a laissé dans les draperies les traces fortement accentuées d'une barre horizontale ayant dû former le *Tau;* la manière dont est tenu le bâton doit faire supposer qu'il est une marque de dignité plutôt qu'une simple béquille (1).

L'attribution du saint Antoine est d'ailleurs affirmée par la tradition locale; plusieurs habitants de Blanquefort se souviennent,en effet, avoir vu cette figure dans l'ancienne église.

Nous croyons reconnaître dans l'ensemble de la statuette une œuvre assez soignée du XIVe siècle; la pose, le nu, les draperies

---

(1) Les attributs de saint Antoine sont :

1° Le *Lion* — qui creusa la fosse de saint Paul ermite lorsqu'il mourut près de saint Antoine.

2° *La Bêche* — qu'il demanda à ses disciples, leur donnant par là l'exemple du travail manuel uni à la méditation.

3° Le *Pourceau* — qui figure le démon et rappelle la victoire sur les passions sensuelles, ou le privilége des troupeaux des Antonins.

4° Le *Feu* — emblème du feu sacré, du feu saint-Antoine qui n'était autre que la gangrène sèche.

5° Le *Tau* — enseigne de l'ordre des Antonins, symbole de la Trinité, qui est la forme egyptienne de la Croix. Le Tau fut primitivement l'équivalent de la crosse des abbés.

6° La *Sonnette* — qui indique le pouvoir de chasser le démon et rappelle le privilége qu'avaient les Antonins de rassembler le peuple sur les places publiques au son de la clochette.

7° Le *Bâton* — qui témoigne de la grande vieillesse de saint Antoine; il était à double-bec ou en forme de tau, rappelant ainsi la Croix du Christ, ou même la béquille sur laquelle se reposaient les moines pendant l'office.

8° Le *Chapelet* — qui indique la prière.

9° Le *Livre* — qui, ouvert, fait connaître les belles épîtres que saint Antoine a écrites, et qui, fermé, exprime qu'il apprit l'Écriture Sainte par la seule audition.

10° Le *Corbeau* — portant un pain, qui rappelle l'entrevue de saint Antoine et de saint Paul ermite.

sont traités avec un soin tout particulier témoignant de sa valeur artistique.

A cette description de la statue de saint Antoine nous joignons quelques renseignements historiques que nous devons à l'obligeance de notre collègue M. Ch. Braquehaye.

La statue de saint Antoine trouvée dans l'église de Blanquefort rappelle bien des souvenirs se rapportant aux épidémies qui ont ravagé Bordeaux et l'Aquitaine aux XIV[e] et XV[e] siècles.

En effet, depuis le XII[e] on implora saint Antoine au milieu de toutes les calamités qui assiégèrent le peuple, mais surtout on lui demanda protection ou guérison du *feu sacré*, *feu caché*, *feu infernal*, *feu Dieu*, *feu saint Antoine* enfin, comme on appelait alors, l'affreuse maladie qui faucha tant d'hommes au moyen-âge et qui n'était autre que LA GANGRÈNE SÈCHE.

En 945 et 993, le feu sacré était déjà signalé; en 994, il emportait en peu de jours plus 40,000 personnes en Aquitaine et en Périgord; aussi lorsque le sire de Jocelin, seigneur de Châteauneuf, rapporta en 1076 au château *de la Motte Saint-Didier* le corps du saint, qui précédemment était à Constantinople, ce lieu devint-il immédiatement le but d'un pèlerinage des plus fréquentés.

En 1090, comme le rapporte Jacob Meyer « la maladie pestilen- » tielle reprit l'énergie de ses fureurs. » C'est alors qu'une foule affolée accourut au tombeau du patriarche des cénobites, implorant sa protection au milieu des sanglots qu'arrachait la douleur.

Emus de tant de maux, Gaston de la Valloire et Gérin, son fils, firent serment en 1095 de se vouer jusqu'à la mort au service des malades du feu sacré, et huit nobles seigneurs s'étant joints à eux, ils créèrent dans ce but admirable l'ordre des Antonins.

Saint Antoine fut depuis lors entouré d'une vénération toute particulière, qui redoubla encore au XIV[e] siècle, lorsque la *peste noire*, *le mal des ardents*, enleva en peu de temps *vingt-cinq millions* d'hommes.

La statue de saint Antoine de Blanquefort fut-elle exécutée au milieu de cette épidémie épouvantable qui ravagea Bordeaux comme la France tout entière ? Blanquefort eut-il alors un pèlerinage fréquenté? Nous ne le savons; mais la statue est certainement contemporaine de cette époque calamiteuse, et devant elle, bien des drames se sont passés.

Les anciennes statues de saint Antoine ne sont jamais des sta-

tues vulgaires, elles conservent toujours un intérêt historique : ne serait-ce qu'à raison de la coutume répandue au moyen-âge dans beaucoup de contrées, de prononcer des serments sur les reliques ou *au pied des images de saint Antoine*, qui frappait les parjures..... « Aussi, quand tout était dit, rien n'était fait, dit le savant abbé Coffinet, si l'on ne jurait pas *en face de monseigneur saint Antoine*. »



STATUETTE DE ST ANTOINE, (ÉGLISE DE BLANQUEFORT.)

Girault. del Lith. H. Gouilla

TOMBEAUX CHRÉTIENS

de l'époque romaine dans les Gaules.

SARCOPHAGE DE LA FIN DU Ve SIÈCLE

A BORDEAUX

Par M. Charles BRAQUEHAYE

Planche IX

« Les sarcophages en marbre sont rarement signalés dans le » nord de la France, dit M. de Caumont ; c'est surtout entre Nice et » Bordeaux qu'on les retrouve généralement dans les musées (Aix, » Marseille, Arles, Narbonne, Bordeaux). Il y a peu d'années, on » n'en citait encore que 40 ou 50 ; il y en a aujourd'hui 150. De » récentes découvertes faites aux environs de Bordeaux et de » Cahors, font espérer que, si l'on cherche bien, on dépassera bientôt » le chiffre de 180. (*Congrès archéologique de France, tenu à Paris » en 1867*). »

Le tombeau de Bouglon que j'ai décrit (*Société Archéologique de Bordeaux,* page 41) est venu corroborer l'opinion du savant archéologue, et voici qu'aujourd'hui j'ai à vous entretenir d'un autre monument du même genre et de la même époque.

C'est à l'un de nos plus dévoués collègues, à M. Benoist, que je dois d'avoir vu, rue Mercière, n° 24, quartier Saint-Nicolas, un sarcophage en marbre, d'un seul bloc, de 1^m 94 et 1^m 96 de longueur, 0^m 66 de largeur et 0^m 45 de hauteur sur une épaisseur de 0^m 08.

Comme à Bouglon, ce respectable monument remplit les fonctions vulgaires d'une auge.

La partie antérieure est limitée à droite et à gauche par deux pilastres avec chapiteaux, bases et cannelures avec rudentures. L'espace intermédiaire est divisé en trois parties par un câble sculpté sur un tore ; le panneau du milieu représente le *chrisme* ou monogramme du Christ, entouré par une couronne à trois rangs de feuilles. Les deux autres panneaux sont remplis par des écail-

les de poisson (six rangs imbriqués de six écailles chacun) (1).

Les côtés, avec pilastres à droite et à gauche, sont divisés de haut en bas en deux parties par un câble sculpté, mais les panneaux garnis d'écailles sont irréguliers.

Ce monument présente une particularité remarquable. On a gravé dans l'intérieur du coffre des traits fortement prononcés semblant rappeler la forme d'une ancre. Peut-être cependant les traits de cette ancre ne sont que de simples canaux de dégagement pour vider complètement cette cuve en marbre lorsqu'on la destina à servir d'auge. Quoi qu'il en soit, cette ancre porte sur le jas, presque perpendiculairement, deux lignes qui simulent, soit l'anneau, soit deux cordages. Des trous percés aux points d'intersection et à la pointe inférieure semblent indiquer des scellements: cette supposition expliquerait pourquoi la gravure est grossièrement faite, car, dans ce cas, l'ancre apparente aurait été exécutée en métal.

Cet emblème ne serait nullement déplacé ici, car les chrétiens comme les Romains représentaient souvent des objets rappelant la profession des gens ensevelis, et, d'autre part, dès les premiers siècles du christianisme, l'ancre fut le symbole de l'espérance et surtout du salut (2).

---

(1) « On sait que le poisson était, dans les premiers siècles de notre ère, d'un » usage universel pour représenter J.-C. Nous rappellerons que le mot grec » ιχθὺς qui signifie poisson, offre les cinq lettres initiales des mots : Ἰησοῦς, » χριστὸς, Θεοῦ υἱὸς, σωτήρ, *Jésus-Christ, fils de Dieu, Sauveur*. Le nom et » la figure du poisson devinrent à cause de cela un signe de ralliement. Chez les » chrétiens, le mot χθὺς était fréquemment gravé sur les tombeaux avec le » monogramme du Christ X et P ou avec les lettres A et Ω, qui signifient le » commencement et la fin. » — BATISSIER : *Art monumental.*

(2) « On sait, d'après les renseignements fournis par M. de Rossi sur les cata- » combes de Rome qu'un groupe considérable d'inscriptions existait dans le » cimetière Ostranium, situé dans un quartier de la voie Nomentane. Le signe du » christianisme le plus fréquent sur cette famille d'inscriptions funéraires est » *l'ancre.*

» Dans le cimetière de Priscille, l'*ancre* et la palme accompagnent souvent » le nom.

» Nous voyons fréquemment sur les *pierres antiques*, gravées pour l'usage des » fidèles, et qui sont arrivées jusqu'à nous, le *poisson,* figure du chrétien, se ser- » rant fortement contre *cette ancre de salut....* Nous produisons deux exemples » de ce *symbole si connu*, ce sont les dessins de deux pierres gravées du cabinet

Cette dernière interprétation serait, je crois, la bonne, s'il y avait lieu de s'arrêter à de simples conjectures. J'ai pensé cependant qu'il était bon de relater ces conjectures, afin de comparer avec d'autres exemples s'ils se reproduisaient dans de semblables monuments.

Ce sarcophage paraît peut-être un peu postérieur à celui de Bouglon (du ve au vi^e siècle), car sa longueur est moindre; il porte 1^m 95, au lieu de 2^m 17, les plus anciens avaient ordinairement 2^m 20 et même plus; mais quoique postérieur, il peut fournir quelques considérations curieuses.

En 1867, une question fort intéressante fut posée au Congrès archéologique : « *Les sarcophages chrétiens en marbre des* ive, v^e *et* » vi^e *siècles, étaient-ils taillés et sculptés en Italie et introduits par* » *mer dans la Narbonnaise et dans l'Aquitaine? Y a-t-il eu à Arles* » *un centre de fabrication?* »

M. de Rossi partage la première opinion (1); M. Paul Lacroix soutient la seconde (2).

» de M. Hamilton, publiées par Lupi. » *Sainte Cécile et la Société romaine : Rome chrétienne sous Domitien*, p. 155; *Fresques des catacombes*, par Dom Guéranger, p. 302.)

M. de Rossi et M. de Caumont assurent que les peintures du iie et du iiie siècles, qui décorent les catacombes furent fidèlement copiées par les sculpteurs et entre autres figures symboliques qui furent reproduites, ils citent : le poisson, l'*ancre*, le navire, etc. (*Congrès archéologique*, 1867).

(1) M. de Rossi, absent du Congrès, chargea M. de Caumont d'exposer ses vues sur les sarcophages chrétiens en marbre. « Quelques personnes *ont cru*, » dit le compte-rendu, qu'Arles avait possédé un centre de fabrication de tom- » beaux. Les sculptures qu'on y retrouve sont en tous points semblables à celles » que nous voyons en Italie.

» Ces représentations, qui, copiées fidèlement par les sculpteurs, figurent sur » les tombeaux, reproduisent exclusivement des types et des sujets des cata- » combes. »

(2) « Arles paraît avoir été le centre d'une fabrication spéciale qui exécutait » des sarcophages pour tout le midi jusqu'au milieu du vi^e siècle; il y avait » aussi des fabriques de sarcophages en pierre à Saint-Pierre l'Etrier, à *Saint-* » *Emilion*, et surtout à Quarrée-les-Tombes. »

« Le sarcophage de Louis-le-Pieux, sur lequel on a figuré le passage de la » mer Rouge, est sorti de la manufacture d'Arles, » pages 510 et 511, *Vie militaire et religieuse au moyen-âge et à l'époque de la Renaissance*, par Paul Lacroix).

M. de Caumont n'a pas cru devoir trancher la question lors du Congrès de 1867 ; « car, dit-il, si des saints vénérés spécialement à » Arles sont représentés sur un assez grand nombre de tombeaux » trouvés dans les environs, d'autre part M. Matheron en reconnaît » le marbre comme étranger à la Provence, tandis que M. Raulin, » au contraire, croit que les marbres des tombeaux de Bordeaux » viennent des Pyrénées. »

La dernière édition de l'*Abécédaire d'Archéologie* assure, cependant, que les tombeaux en marbre, trouvés dans le midi de la France, *ont été exécutés en Italie* (1). M. de Caumont se rallie donc à l'opinion du savant auteur de *Roma Sotterranea christiana*, M. de Rossi, dont la compétence est fort grande en ces matières.

Tout en m'inclinant devant le savoir des autorités que je viens de citer, je crois pouvoir démontrer, ainsi qu'on le verra ci-après, que la plupart des sarcophages chrétiens que nous possédons à Bordeaux ont été exécutés en Aquitaine et non en Italie.

Certainement, il faut reconnaître que les premiers sarcophages introduits dans les Gaules (ce sont les plus beaux) nous sont venus de l'Italie, imitatrice de la Grèce : les tombeaux de Saint-Médard d'Eyran, conservés au Louvre, n° 240 du catalogue, sont dans ce cas ; ils ont été exécutés au IIIe siècle, *en marbre de Paros* ; mais aussi il est juste d'admettre que les habitants de la Gaule s'initièrent à la culture des Beaux-Arts, et que peu de temps après leur conversion au christianisme, ils copiaient les modèles que leurs conquérants avaient mis sous leurs yeux.

Dans presque tous les ouvrages d'archéologie, les dessins de sarcophages des ve et vie siècles sont généralement réguliers de forme; nous croyons que c'est là une erreur de dessin qui vient en aide à une erreur archéologique. Aussi, laissant à de plus compé-

---

(1) « La parfaite similitude qui existe entre les sujets des bas-reliefs qui recou» vrent les sarcophages qui ont été observés, soit en France, soit en Italie, porte à » croire que des fabriques existaient dans ce dernier pays et qu'elles expédiaient » leurs produits dans le midi de la France, où des dépôts de cercueils pouvaient » exister. (*Abécéd. d'Archéol.*, par de Caumont. *Archit. relig.*, 1870, p. 45.

» La similitude des sujets figurés sur les sarcophages, et l'examen des mar» bres qui sont en général de nature identique, me portent à croire qu'ils sortaient » d'un même atelier. (*Abécéd. d'Archéol. — Ere Gallo-Romaine*, par de Caumont, 1870.) »

tents l'étude générale et comparative de tous les monuments de ces âges, nous nous contenterons de chercher la preuve d'une exécution défectueuse, en étudiant les deux sarcophages que nous avons signalés à la Société Archéologique : celui de Bouglon précédemment décrit; celui de la rue Mercière, dont nous parlons aujourd'hui.

Les nombreux sarcophages chrétiens que possède Bordeaux ont-ils été exécutés par les artistes de Rome? Le marbre employé est-il sorti des carrières d'Italie? Voilà les deux questions qui se présentent et qu'un examen attentif peut résoudre négativement.

Qu'est-il arrivé, en effet, dans l'exécution du sarcophage de la rue Mercière? Le tailleur de pierres a pris un bloc d'une dimension déjà exiguë, et il n'a même pas su produire une figure de forme régulière; le plan ne présente pas d'angle droit, et la différence avec la ligne d'équerre est de 0m07 à la tête, et de 0m03 aux pieds. En élévation, non-seulement l'ouvrier a laissé sur le côté droit une pente de dehors en dedans beaucoup plus forte que sur le côté gauche, mais encore il s'est contenté d'arrondir et d'adoucir extérieurement des éclats considérables qui existaient à l'angle postérieur de droite, et de conserver à l'intérieur des renflements, dont l'enlèvement eût formé des trous, et qui servaient à soutenir la tête et les pieds du cadavre.

Si l'exiguïté et les défectuosités du bloc avaient contraint l'auteur du tombeau à ne pas suivre les règles ordinaires de la taille des pierres, rien ne l'empêchait d'exécuter en artiste les dessins de la partie antérieure; et pourtant aucune ligne ne tombe d'aplomb; celle du centre passant au milieu du monogramme n'est même pas perpendiculaire aux parallèles longitudinales; l'Alpha est à la place de l'Oméga (1), les dimensions intérieures et postérieures diffèrent de quelques centimètres, etc., etc. La seule préoccupation du sculpteur a été d'obtenir des pilastres de même largeur, et deux panneaux de dimensions égales, à droite et à gauche du chrisme (soit en largeur 0m67 en haut, 0m60 en bas, sur 0m34 de hauteur). Celui qui a exécuté le tombeau n'a même pas vu que les parallélogrammes

---

(1) Dans presque tous les sarcophages de Bordeaux, le chrisme penche vers la gauche, souvent l'A et l'Ω sont intervertis et le P est placé ainsi : q; mais le plus singulier exemple se voit dans la crypte de Saint-Seurin, le monogramme est non seulement hors d'aplomb, mais l'A et l'Ω, intervertis, sont encore renversés et presque placés en travers.



n'étaient pas semblables; il a copié naïvement sans se servir du niveau ou de l'équerre, et la barbarie de son coup de ciseau se sent partout, malgré le soin qu'il a voulu apporter à l'exécution de son travail.

Les mêmes vices de fabrication existent dans le tombeau de Bouglon, qui, au premier aspect, semble pourtant régulier quant à la forme générale (planche 3, 1er fascicule). En effet, avec un peu d'attention, on remarque que la pente du côté droit est plus forte que celle du côté gauche; les parties latérales ne tombent pas à angle droit sur la face antérieure; la face postérieure est fortement inclinée et irrégulièrement; aucun des pilastres n'est bien placé; le *chrisme* lui-même penche de droite à gauche ; les cannelures des angles sont beaucoup plus larges que celles des pilastres intermédiaires, etc., etc.

Ce sarcophage présente donc aussi tous les défauts d'un travail exécuté par des mains inhabiles, que l'intelligence artistique ne guida pas plus que l'habitude du métier. La bonne volonté n'a pu remplacer le savoir, ni dans l'un ni dans l'autre des sarcophages que j'ai signalés : si l'un présente toutes les naïvetés de ciseau d'un copiste sans expérience et sans conseils, l'autre est l'œuvre d'un élève qui reste esclave du bloc de pierre qu'il travaille.

Des artistes exercés, comme devaient l'être les sculpteurs italiens, *qui fabriquaient surtout des sarcophages* (1), ne se seraient jamais autant écartés des règles élémentaires du dessin, malgré la décadence qui frappa les Beaux-Arts aux premiers siècles de notre ère.

Le marbre ne vient pas des carrières d'Italie, mais bien de celles des Pyrénées, comme l'a assuré M. Raulin.

Les sarcophages du musée de Bordeaux, ceux de Saint-Seurin, celui de Bouglon, celui de la rue Mercière, sont tous exécutés avec la même matière, matière dont on retrouve des débris dans toutes les fouilles qui mettent à nu des restes de constructions romaines.

---

(1) « On conçoit aisément que le grand nombre de travaux artistiques, exé-
» cutés par les Romains, dut nécessiter l'établissement de plusieurs ateliers en
» forme de fabrique, à la tête desquels on plaça d'habiles sculpteurs. Ils eurent
» l'inspection de tous les ouvrages, ils en fournirent les modèles... car dans ces
» ateliers se fabriquaient, comme objets de commerce, des statues, des bas-
» reliefs, des vases, des *tombeaux*, etc. ». (Antiquités Bordelaises. *Sarcophages de Saint-Médard d'Eyran,* par Lacour.)

C'est un marbre grisâtre, à gros grains irréguliers, passant du blanc pur au gris foncé, ou veiné de gris ; offrant sous l'outil une résistance inégale et généralement faible, que l'on ne peut pas attribuer à l'antiquité du monument, lorsqu'on remarque la facilité avec laquelle l'ouvrier a primitivement taillé l'intérieur du coffre.

Les diverses qualités de marbre des environs de Pau ne me laissaient aucun doute sur le lieu d'extraction de celui des sarcophages ; j'ai voulu cependant m'éclairer encore.

Le savant professeur, M. Raulin, que j'ai consulté, pense aujourd'hui, comme en 1867, que les tombeaux de Bordeaux sont en marbre des Pyrénées, et les renseignements fournis par quelques statuaires et marbriers m'ont fait retrouver peut-être la carrière elle-même, d'où furent extraits la plupart des blocs antiques qui nous sont connus.

En effet, M. Ducourneau, marbrier de Bordeaux, après un examen attentif du marbre de la rue Mercière, m'assura que s'il ressemblait au gris bleu de Paros, il n'était ni aussi dur, ni aussi homogène, et sans hésiter, il le reconnut pour du marbre des Pyrénées. Il m'en donna la preuve, en me remettant une plaque de *marbre de Gabas* (1) formant le chambranle d'une cheminée moderne qui certainement n'a jamais rien eu de Romain. La cassure de cet échantillon présente absolument les mêmes caractères que le marbre des sarcophages du Musée et de la rue Mercière (2).

M. Jabouin, sculpteur et marbrier, partage absolument la même opinion, car il n'a jamais rencontré dans les tombeaux chrétiens (notamment à Saint-Seurin), que du marbre gris des environs de Pau ou du blanc de Saint-Béat. Il a même signalé à M. de Caumont ses remarques personnelles à ce sujet.

MM. de Coëffard et Prévôt, statuaires, MM. Rispal et Martin, sculpteurs, qui tous ont travaillé des marbres des Pyrénées, m'ont aussi assuré que les échantillons de marbre blanc, que je leur soumettais, venaient sûrement des environs de Saint-Béat.

On peut donc assurer, sans crainte de se tromper, que dans l'Aquitaine les sarcophages ou *tombeaux apparents* des premiers siècles du christianisme ont été généralement exécutés en marbre des

---

(1) Près Pau, canton de Laruns, Basses-Pyrénées.

(2) La ressemblance est absolue pour le tombeau du vestibule du Musée, qui, certainement, a été tiré de la carrière même de Gabas.



Pyrénées, de Saint-Béat et de Gabas, ou plutôt, qu'ils sont sortis des carrières qui existaient à la base des Pyrénées, entre la Garonne et le Gave, pendant la domination romaine.

Ce marbre proviendrait-il des carrières de la Grèce (quoiqu'il n'ait pas la dureté du gris-bleu de Paros), que la sculpture n'en aurait pas moins été faite en Aquitaine et non en Italie? C'est là surtout ce qu'il importe de constater.

Tous les angles ayant été plus ou moins brisés ou arrondis pendant le transport des blocs, et la sculpture étant exécutée sur les écornures sans que l'on ait pris la peine d'en régulariser la forme, il est évident que le marbre était à pied d'œuvre avant que le sculpteur y traçât une ligne ou y enfonçât son ciseau; donc la sculpture ne fut pas exécutée en Italie, mais en Aquitaine (1).

La découverte d'un remarquable sarcophage, faite récemment à Loupiac, par M. Dezeimeris, vient apporter une preuve convaincante. Ce tombeau, qui mesure 2m 30 de long, est exécuté en marbre blanc, absolument semblable à celui du sarcophage de Bouglon; la cuve est d'une seule pièce et le couvercle d'un seul morceau (2).

Un couvercle de tombeau, qui a servi de table d'autel dans le caveau de Saint-Michel, maintenant déposé au pied de la flèche, vient encore appuyer cette opinion. Ce couvercle est en même marbre des Pyrénées et de la même époque (3).

Ces deux tombeaux en marbre, sans sculptures, sans moulures et même non polis, auraient-ils donc été expédiés tout faits d'Italie ou de Grèce? Les marbres de revêtement, les dallages que nous trouvons tous les jours dans les restes de constructions romaines, à Bordeaux, à Loupiac, à Marmande, à Fargues, etc., tous les débris de

---

(1) Des écornures sur lesquelles on a continué la sculpture se voient sur tous nos sarcophages; mais le tombeau dit de saint Fort, conservé dans la crypte de Saint-Seurin, porte la trace de brisures tellement considérables qu'il n'est pas possible de douter qu'ils n'aient été sculptés en Aquitaine.

(2) La simple comparaison des échantillons peut convaincre que ce marbre vient de Saint-Béat ou des environs; c'est du ressort des yeux.

(3) Le dessus est en forme de toit avec l'arête abattue par un méplat de 0m 10. La partie inférieure, qui répond à l'intérieur du sarcophage, porte cinq croix pattées de 0m 07. Ces croix de forme grecque sont gravées au centre et à chaque angle, probablement elles furent faites lors de la consécration de la table d'autel. Dimensions du couvercle : long. 2m 15, larg. 0m 73, épaisseur 0m 2.

marbres antiques dont le sol est couvert, ont-ils donc tous été transportés de Rome dans l'Aquitaine, puisqu'ils sont en même matière que nos sarcophages? Certainement non.

Du reste, à l'époque mérovingienne on fabriquait dans l'Aquitaine une grande quantité de cercueils en pierre, qu'on retrouve aujourd'hui autour de l'abside de presque toutes nos vieilles églises romanes, et elles sont nombreuses. Nos collègues, MM. Delfortrie et Léo Drouyn, en ont vu jusqu'à trois rangs superposés, qu'ils attribuent à cette époque et qu'ils croient fabriqués dans le pays même. Ces renseignements, qu'ils ont recueillis *de visu,* prouvent que ce mode d'inhumation était fort répandu. Aussi, je ne suis pas étonné que M. Batissier (1) écrive que *les cimetières de Bordeaux sont très-célèbres*, et que M. Paul Lacroix signale une fabrique de *tombeaux en pierre* à Saint-Émilion (2). Assurément beaucoup d'autres fabriques devaient exister même antérieurement. Ces auteurs ne fournissent aucun détail à l'appui de leurs assertions; l'un d'eux, cependant, donne la définition des mots : cercueil, tombeau et sarcophage, qui apporte quelque éclaircissement.

« Le cercueil, dit M. Paul Lacroix, est le réceptacle du mort; le » tombeau est le monument élevé pour annoncer la présence du » cercueil enfoui dans la terre; les sarcophages où furent déposés » les corps des martyrs, des patriciens et des rois étaient tout à la » fois, cercueils et monuments funèbres (3). »

D'après cette définition, les cimetières de nos vieilles églises renfermeraient des *cercueils ;* Saint-Emilion aurait eu une fabrique de *tombeaux en pierre* et non de cercueils; le sarcophage de Loupiac, que possède M. Dezeimeris et le couvercle en marbre trouvé à Saint-Michel servent de transition naturelle pour indiquer la fabrication de monuments funèbres semblables à ceux de Bouglon et de la rue Mercière et exécutés sur les lieux, tout aussi bien que les tombeaux en pierre.

L'histoire elle-même fournit un argument. L'an 273, la persécution reprit avec fureur, sous Aurélien, en Italie, et l'*ère des martyrs*

---

(1) Hist. de l'art. monumental, 1860.

(2) Vie militaire et religieuse au moyen-âge et à l'époque de la Renaissance, par Paul Lacroix, 1873.

(3) *Vie militaire et religieuse au moyen-âge et renaissance,* par Paul Lacroix, 1873.



commença, vers 303, sous Dioclétien. Pendant que le sang des chrétiens coulait à flots dans toutes les provinces, la paix régna constament dans les Gaules, où Constance Chlore, alors gouverneur, chassait de son service les officiers chrétiens assez lâches pour renier leur foi. L'estime profonde du père de Constantin pour le christianisme, dut lui en faire tolérer les emblèmes extérieurs; aussi peut-on admettre, qu'alors des sarcophages chrétiens se fabriquèrent dans la Gaule même, et qu'ils ne furent plus semblables à ceux qui étaient venus d'Italie, tout en conservant les traditions des Catacombes. Jusqu'au IVe siècle, en effet, les tombeaux chrétiens représentent des scènes bibliques, plus tard, ils ne représentent que des emblêmes religieux et des ornements.

Une étude complète conduirait peut-être à diviser en deux types distincts et de provenances diverses les sarcophages que l'on trouve dans le midi de la France; mais, ne pouvant rien affirmer en général, nous constatons seulement les faits suivants :

Les magnifiques sarcophages païens, trouvés à Saint-Médard-d'Eyran (Gironde), sont *couverts de figures;* ils ont été exécutés au IIIe siècle, *en marbre de Paros.* Les musées d'Arles, d'Aix, de Marseille. etc., renferment des tombeaux chrétiens du IVe siècle, ils sont *enrichis de personnages* sculptés et *le marbre,* dit M. Matheron, *est étranger au pays.*

Ces monuments funèbres, *ornés de figures*, sont les plus beaux et les plus anciens, ils furent peut-être tous envoyés d'Italie; plusieurs d'entre eux ont été retrouvés sans que les têtes principales fussent sculptées, ce qui indique clairement qu'ils attendaient dans des dépôts d'être vendus, pour être terminés au goût de l'acheteur; c'est le cas des sarcophages de Saint-Médard (1).

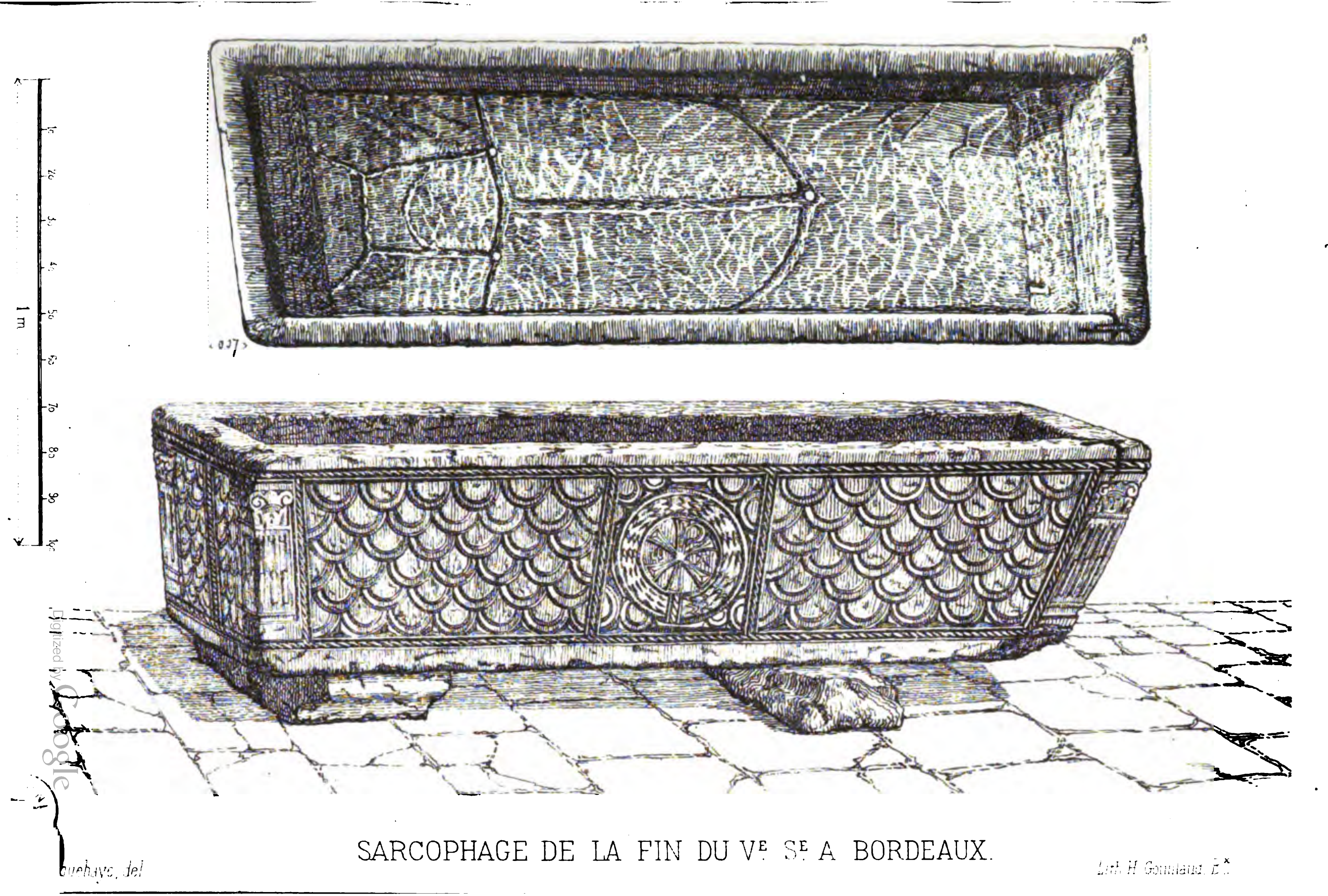
Mais, les *tombeaux apparents* du Ve au VIe siècle, que nous possé-

---

(1) « Les têtes de Diane et d'Endymion ne sont même pas dégrossies. Ces deux » têtes étaient ainsi laissées pour que l'on fît, en les terminant, le portrait des » personnes qui devaient y être ensevelies, p. 24. »

« 2e tombeau. — Bacchus et Ariane. — Nous observerons que la tête de ce » buste (qui parait être un personnage consulaire) est à peine dégrossie, de même » que celle d'Ariane. Elles étaient, sans doute, destinées à devenir les portraits du mari et de la femme, p. 32. (Antiq. Bord. *Sarcoph. de Saint-Médard,* par Lacour.)

dons à Bordeaux et dans la région, tombeaux, sans *aucune figure*, où le *chrisme* est représenté avec des ornements, des feuillages, des écailles, des chevrons, des strigiles, des arcades, etc., etc., ceux-là, toujours irréguliers de forme et naïfs d'exécution, furent presque tous, sinon tous, exécutés en marbre des Pyrénées, non par des Romains, élèves des artistes grecs, mais par des demi-barbares, élèves des ouvriers romains, c'est-à-dire par les habitants de l'Aquitaine, sous la domination romaine.



SARCOPHAGE DE LA FIN DU Ve Se A BORDEAUX.

VARIÉTÉS

UNE ÉPITAPHE DU IIIe SIÈCLE

Par M. FARINE

L'Afrique française est semée des débris les plus curieux de monuments remontant à l'époque de l'occupation romaine. Ces ruines qui dressent encore leurs restes vénérables et souvent magnifiques au-dessus du sol, ou qui surgissent de terre au premier coup de pioche, attestent, d'une façon irrécusable, le passage, que dis-je? le séjour prolongé en Afrique de ce grand peuple romain, aujourd'hui disparu après avoir dominé le monde.

En Afrique, les ruines persistent : l'arabe nomade passe indifférent devant ces témoignages de la puissance des peuples qui l'ont précédé, et laisse debout ces pierres qui lui sont inutiles; peuple pasteur, il conduit ses troupeaux dans les vastes plaines et ne soulève pas, du soc de son araire, les richesses enfouies sous l'alfa et le palmier nain. Aussi ces beaux spécimens de l'antiquité, conservés sous le sable, ou dorés par un soleil radieux, ont-ils un tout autre aspect que dans nos pays du nord.

La province de Constantine, ancienne Mauritanie césarienne, est, de l'Afrique entière, la région qui contient le plus de richesses archéologiques de toute nature. Les ruines de temples, de palais, de théâtres, de bains, les aqueducs monumentaux, les restes de voies encore pavées et gardant l'ornière produite par la roue des chars, les statues, les tombeaux, les sarcophages, entassés de la mer au désert, de Bone à Biskara, comme pour le plaisir des yeux de l'artiste, offrent encore une mine inépuisable aux recherches archéologiques et aux études ethnographiques.

Lors de mon premier voyage dans la province de Constantine, en 1864, on me montra un tombeau romain que l'on avait découvert, quelques années avant, en faisant des fouilles pour retrouver une source thermale, sous le rocher sur lequel est assise la ville

de Constantine et juste au-dessus de la tour carrée, dite Bordj-el-Açous. Voici, à ce sujet, ce que me raconta M. B. qui avait obligeamment voulu me servir de cicerone.

A la fin du siècle dernier, vers 1796, règnait à Ksentina le Bey El Hadj Mustapha english dont l'avarice et l'avidité ont laissé dans la province un souvenir encore vivant après 80 ans. Il pressurait tellement ses populations que plusieurs corps d'états résolurent de fermer leurs magasins dans les bazars, ne pouvant plus suffire aux insatiables exactions du Bey. Les étuvistes indigènes de Constantine, écrasés d'impôts, demandèrent une audience, et, admis en présence du prince, ils lui exposèrent, avec cette familiarité de l'arabe qui, dans son orgueil, ne reconnaît pas de supérieur, que leur bains étaient déserts, que la source thermale qui déversait ses eaux dans un vaste bassin sous le rocher était pour eux une cause incessante de pertes, car tous les habitants de la ville, pauvres ou riches, musulmans ou juifs, fréquentaient ce lieu devenu un bain public et désertaient leurs établissements; ils demandaient, en conséquence, d'être relevés de la lourde redevance qui frappait leur industrie.

Mustapha, qui craignait de voir tarir cette source importante de son revenu, fit tout simplement murer l'entrée de la grotte où sourdait la fontaine chaude, et les baigneurs maures continuèrent à payer l'impôt au Beylick.

El Hadj Achmet, dernier Bey de Constantine, fit faire des fouilles pour retrouver la précieuse source; plusieurs vieillards se rappelaient l'avoir vue; mais les recherches n'avaient pas encore abouti au moment du siége et de la prise de Constantine en 1837, et les Français, en prenant possession du Beylick, ne songèrent point à continuer les recherches, la conquête occupant alors tous les esprits; ce ne fut que 20 ans plus tard, que l'administration municipale fit sonder le rocher pour retrouver la source, et, c'est au cours de ces travaux que l'on découvrit le vaste caveau creusé dans le roc et renfermant un tombeau romain.

Ce caveau contenait une chambre sépulcrale d'une hauteur de trois mètres sur cinq de longeur. Deux murs soutenant une voûte, et faits de briques triangulaires et de fragments de pierres liés ensemble par un ciment solide, subsistaient encore recouverts d'un crépissage brun. C'est dans un caveau adjacent que fut découvert le sarcophage qui fait l'objet de cette Notice.

Je ne ferai pas la description de l'ensemble considérable de ce caveau qui était entouré de plusieurs autres. L'effondrement de la voûte de l'un d'eux amena la découverte d'une galerie souterraine qui, probablement, servait de nécropole aux riches romains de Cirta.

Je ne veux parler ici que du caveau où fut retrouvé le sarcophage de L. Præcilius et de l'inscription qui décore le couvercle de ce sarcophage, sans m'arrêter aux charmantes mosaïques si bien conservées qui formaient le pavé du caveau, non plus qu'aux restes de peintures que l'on voit au-dessus du cintre sous lequel était encastré le sarcophage. Je me bornerai à dire que ce travail lapidaire est une véritable marqueterie d'une rare perfection.

Le sarcophage était enfoncé dans une excavation du rocher; le couvercle adhérait au monolithe par un mortier tombé en poussière; il fut tiré de sa cavité et ouvert : il renfermait un squelette entier, le corps n'avait pas été brûlé, car la charpente était intacte, la tête reposait sur les restes d'un coussinet, et sur certaines parties des os, on voyait encore les fragments du linceul qui avait enveloppé le corps. On ne trouva rien dans le sarcophage, ni médailles, ni armes, ni bijoux, pas même ces urnes que les Romains étaient dans l'usage de déposer auprès de leurs morts.

Le sarcophage est d'une seule pierre blanche, creusée en forme de sépulture, comme une auge, arrondi aux angles; il a une profondeur de 40 centimètres sur une longueur de 1m90, la hauteur est de 55 centimètres, sans compter l'épaisseur du couvercle qui est de 20 centimètres, et c'est sur l'une des faces latérales qu'a été gravée l'inscription dans le sens de la longueur. Elle est disposée sur huit lignes d'égale longueur, moins la dernière qui dépasse la précédente. Resserrée dans cet étroit espace, l'épitaphe a 1m20 de longueur sur 18 centimètres de hauteur.

Je ne reproduirai ici que deux lignes de cette inscription pour en donner une idée. Toutes les lettres se suivent sans séparation, sans ponctuation et semblent former un mot gigantesque. La voici :

HICEGOQUITACEOVERSIBUSMEAVITADEMONSTROLVCEMCLARAFRUI
TUSETTEPORASUMMAPRAECILIUSCIRTENSILAREARGTARI.

Il n'a pas été difficile cependant de relever cette inscription, car elle est très-bien conservée; mais je donnerai le texte restitué par le savant bibliothécaire de la Sorbonne, M. Léon Rénier, de l'Ins-



titut, qui l'a imprimé dans son *Recueil des inscriptions romaines de l'Algérie,* 1er volume, page 249 (1) :

Hic ego qui taceo versibus mea (m) vita (m) demonstro.
Lucem clara (m) fruitus et tempora summa.
Præcilius, cirtensi lare argentariam exhibui artem.
Fydes in me mira fuit semper, et veritas omnis.
Omnisbus (sic) communis Ego; cui non misertus ubique?
Risus, luxuria (m) fruitus, cum caris amicis
Talem post obitum dominæ Valeriæ nom inveni pudicæ
Vitam; cum potui gratam, habui cum conjuge sanctam.
Natales honeste meos centum celebravi felices,
At venit postrema dies, ut spiritus inania mempta (sic) relinquat;
Titulos quos legisvivus mee (sic) morti paravi
Ut voluit fortuna; numquam me deseruit ipsa.
Sequimini tales; hic vos ex(s)pecto, venitæ (sic).

Je laisserai à nos lecteurs le soin de rechercher dans une traduction plus habile l'esprit du défunt. Sa pensée se révèlera sans doute aux lettrés de notre société. Pour moi, je m'en tiens à la lettre dans ma modeste traduction.

« Moi, qui me tais ici, je raconte ma vie en ces vers. J'ai longtemps joui de la clarté du jour. Mon nom était Præcilius et j'exerçai à Cirta la profession d'orfèvre; j'ai toujours été un homme vrai, d'une bonne foi exemplaire et tout à tous. A qui n'ai je pas été compatissant? De tout côté on m'a souri; j'ai toujours vécu dans les plaisirs de l'abondance et de l'amitié, après la mort de ma chère et chaste Valérie, j'ai mené une vie agréable, toute différente de celle que j'avais vécu avec ma femme. J'ai compté cent fois l'heureux anniversaire de ma naissance ; mais le dernier jour est arrivé, il me faut quitter cette vaine dépouille de moi-même. L'épitaphe que tu lis, je l'ai faite; vivant, je l'ai préparée pour ma mort; la fortune qui me souriait ne m'a pas abandonné un instant. Puisse-t-elle vous accompagner sans cesse, et puissiez-vous, je vous attends, y venir en même état que moi. »

Que nous sommes loin de la concision romaine; 20 lignes pour treize vers!

Cette épitaphe, le lecteur a pu s'en convaincre, décèle un ouvrier ignorant, ne connaissant pas sa langue et ne comprenant pas le

(1) Voir à la bibliothèque de la ville à Bordeaux.

sens de ce qu'il reproduit sur la pierre; l'exécution même est lourde et sans grâce; mais, pour nous en tenir à l'esprit de ce texte, quelle féconde mine d'observations dans ces treize vers qui renferment toute la biographie d'un homme qui a mené la vie d'un épicurien et qui nous raconte son existence centenaire!

C'est L. Præcilius, un orfèvre romain, qui jouissait de l'estime et du crédit de tous, qui vous dit le nom de sa femme, Valérie; le lieu de son séjour, Cirta (Constantine); qui avoue galamment ses faiblesses rachetées par une meilleure vie, qui meurt plein de jours, en donnant au lecteur une leçon de morale que ne désavouerait pas un chrétien.

A quelle époque remonte cette épitaphe? Pour notre part, nous serions fort embarrassé de le dire; mais de l'avis des savants et des archéologues de l'Algérie, elle doit remonter au bas-empire ou à la dernière période de l'occupation romaine en Afrique; elle ne saurait être postérieure au v[e] siècle, c'est-à-dire à la domination des Vandales qui avaient chassé ou refoulé les Romains.

Deux savants archéologues, MM. Dubner et Henri Weil, ont publié des lettres dans lesquelles ils établissent que l'épitaphe est en vers et en vers héroïques encore. Ils les attribuent à Commodien, poète chrétien, originaire d'Afrique et qui vivait au III[e] siècle; il fut contemporain et ami de saint Cyprien. Ces deux savants basent leur opinion sur la facture des vers qui est celle de ce poète et la reconnaissent à certains solécismes qui lui sont particuliers.

M. Léon Rénier est aussi de cet avis, et dans une lettre qu'il publia dans la *Revue archéologique* de 1865, il souleva la grave question de savoir si Præcilius n'était pas chrétien; il pense que l'épitaphe de Commodien le ferait croire et que l'avertissement donné au lecteur dans les derniers vers le laisse pressentir. Ce n'est là ni le langage d'un viveur romain de souche patricienne, ni la confession modeste d'un nouveau converti. C'est l'orgueil d'un parvenu, d'un affranchi, enrichi dans le commerce de l'argent.

Pour moi, je ne crois pas que le Præcilius retrouvé dans ce caveau fût un néophyte de la foi nouvelle. Le sarcophage porterait quelque signe, quelque emblême qui témoignât de son initiation au christianisme; en outre, la chambre sépulcrale qui précède le caveau n'aurait pas été ornée de peintures païennes. Ainsi dans les fragments qui subsistent encore, on voit dans un des rectangles un génie nu et ailé, pêchant ou attachant un bateau, dans un

autre apparaît le torse et le bras gauche d'une femme nue à côté d'un homme qui semble faire une libation. Ce ne sont pas là des peintures destinées à une sépulture chrétienne, et je crois rester dans le vrai en n'acceptant pas l'opinion de Léon Rénier.

C'est l'épitaphe d'un fils dégénéré de la Rome impériale, fastueux même après sa mort, entourant son sarcophage de peintures riantes et d'ornements gracieux.

Un vieux Romain, brûlé, suivant le vieil usage, dans une toile d'amiante, eût exigé que sa cendre fût enfermée dans une urne de terre avec son nom et ces seuls mots pour toute épigraphe : Civis sum Romanus.

Bordeaux, 6 janvier 1875.

GROTTE DES FÉES

(AGE DU RENNE)

située au Roc, commune de Marcamps,

canton de Bourg (Gironde);

Par M. François DALEAU

PLANCHES X et XI.

Découverte.— Il y a environ cinq ans, je ramassais une certaine quantité de silex taillés et ossements carbonisés, sur le versant ouest du coteau appelé le Roc, qui domine la rive gauche du Moron.

Plus tard, le 11 avril 1873, je découvrais à Jolias, situé tout au plus à un kilomètre du Roc, une caverne-abri, que j'ai fouillée depuis en compagnie de mon collègue M. Gassies. L'ouverture de cet abri était située N.-N.-E. Jusqu'alors je m'étais refusé à croire qu'une grotte orientée N. et surtout O., dans notre région, pût avoir été habitée à l'âge du Renne, car les unes sont exposées au froid et les autres à la pluie et aux bourrasques, en un mot elles jouissent rarement des rayons solaires durant la saison froide. La découverte de Jolias vint renverser mes suppositions.

Les débris de silex que j'avais trouvés sur le sol, au Roc, me firent pressentir l'existence d'une habitation dans les environs. Je dirigeai alors mes recherches vers la partie S. du coteau. Il est très probable que des grottes, ou du moins un vaste abri, y ont existé; mais le calcaire repose en cet endroit sur une molasse très-friable qui, minée par les influences atmosphériques, et les blaireaux, a pu déterminer l'effondrement de la partie supérieure formant voûte ou abri, car d'énormes blocs de calcaire sont encore en place.

Le 3 octobre 1873, je me rendis au Roc en compagnie de mon collègue M. Maufras. Après avoir sondé sans résultat les fourrés de la partie S., nous apprîmes d'un vieux cultivateur qu'à cent pas de là, dans la partie O., se trouvait une *Clotte* servant de terrier aux blaireaux, et que de temps immémorial on appelait *Clotte*



des Fées (1). Ce nom sonna agréablement à nos oreilles, et nous nous rendîmes au lieu indiqué, en suivant le sentier pratiqué dans le fourré par les blaireaux.

Arrivés sur une sorte de plate-forme, l'entrée d'une grotte spacieuse s'offrit à notre vue; son aspect et son ensemble général nous rappela celle des Eyzies. Le premier coup de pioche nous démontrait qu'elle avait été habitée à l'époque anté-historique. L'autorisation de faire des fouilles fut demandée à MM. Castanet et Viaud, les propriétaires; elle nous fut gracieusement accordée. Je saisis cette occasion pour exprimer ici toute ma reconnaissance à ces messieurs.

Topographie. — La vallée du Moron, orientée N. et S., est large d'environ 300 mètres à son entrée. Elle se rétrécit un peu en face de la Grotte et se continue ainsi pendant un kilomètre, où elle s'élargit tout à coup (en face de Jolias) et atteint alors 800 mètres environ.

Vers le centre de cette vallée coule un ruisseau appelé le Moron, qui, après avoir parcouru 15 kilomètres depuis sa source, va se jeter dans la Dordogne, à 4 kilomètres E. de Bourg. Ce ruisseau, très-maigre ou à peu près à sec durant les grandes chaleurs, déborde pendant l'hiver, et l'eau arrive alors à couvrir presque entièrement la vallée.

Cette vallée, avec son ruisseau très-poissonneux et ses plantureux pâturages, avait été parfaitement choisie par nos troglodytes, et bien certainement, comme nous l'avons déjà fait pressentir avec M. Gassies dans notre brochure relative à Jolias (2), des cités lacustres ont dû y exister après l'âge du Renne, car il est peu de vallées aussi bien disposées, dans notre région, pour recevoir des habitants super-aquatiques qui, du reste, ont laissé des débris de leur industrie sur tous les hauts plateaux qui entourent la susdite vallée. J'y ai rencontré de nombreux fragments de poteries et de haches polies, et tout dernièrement un de mes amis y a recueilli une magnifique hache de bronze.

Description de la Grotte. — La Grotte des Fées, située sur le flanc presque abrupte du coteau dominant la rive gauche du Moron,

(1) Le mot clotte signifie grotte en patois du Bourgeais.

(2) Publiée dans la *Revue d'anthropologie*, t. III.

a son entrée orientée O.; l'altitude de son sol primitif est de 20m68 (1) et de 17m76 au-dessus du lit actuel du Moron.

Creusée dans le calcaire à Astéries (miocène inférieur), sa largeur est de 5m90, sa profondeur de 6m20 et sa hauteur de 2m30. Au-dessus de la voûte, le rocher est encore d'une épaisseur de 2m58.

Le sol, avant l'exploitation, était à peu près uni, quoique beaucoup plus élevé à l'entrée qu'au fond, les terres se trouvant rejetées sur cette partie par les renards et les blaireaux.

Première couche. — La première couche remaniée par les bergers et les animaux était composée, pour la plus grande partie, de cendres tantôt rouges, tantôt grises ou noires, variant de 0m35 à 0m45 d'épaisseur.

Elle contenait :

1° Un fragment de crâne humain ;

2° Les restes d'une tortue palustre ;

3° Des débris de poteries grossières, avec grains de quartz et coquilles d'anomies dans la pâte ;

4° Des fragments de tuiles à rebords et des restes de poteries de la même époque ;

5° La majeure partie d'une sorte de bouteille en verre très-mince, boursouflé de petites bulles d'air ;

6° Des poteries et des ossements de l'époque actuelle ;

7° Une pièce de monnaie en bronze de M. Antoninus ;

8° Un double tournois de Louis XIII ;

9° Une sorte de lame de couteau en fer ;

10° Des silex et des ossements carbonisés, provenant des couches inférieures.

Immédiatement au-dessous, se trouvait une sorte de feutrage, formé de racines vivantes et de racines décomposées.

Deuxième couche. — Stalagmite de 0m02 à 0m15 d'épaisseur, que les vigoureuses racines des arbres de l'extérieur n'ont pu traverser. Cette couche recouvrant en entier la partie anté-historique contenait, dans une sorte de pâte terreuse dont elle était composée, les restes suivants :

1° Débris d'oiseaux et de poissons, à peu près indéterminables ;

2° Divers mollusques terrestres :

---

(1) Bourdaloue. *Nivellement général de la France.*

Helix aspersa.................... Mull.
Helix nemoralis.................. Lin.
Helix cornea...................... Drap.
Helix hispida..................... Lin.
Helix lapicida.................... Lin.
Cyclostoma elegans............ Drap.

3° Silex et ossements carbonisés.

Troisième couche. — Arrivé à la troisième couche, je retrouvai les débris non remaniés laissés par les habitants. Celle-ci atteignait de 0m25 à 0m45 d'épaisseur, suivant que l'on était dans les parties hautes ou basses du sol calcaire, que les débris avaient à peu près nivelées.

L'épaisseur de cette dernière couche varie encore ; un trou rond, ayant la forme d'un fond de chaudron de 1m05 de diamètre, et profond de 0m17, placé au centre de la grotte, représente le foyer, objet principal de l'habitation ; d'un côté, le rocher est élevé de 0m35, et une grosse pierre, d'égale hauteur, maintenue par d'autres plus petites, était placée en face. Il serait très possible que ces deux rochers eussent servi de supports pour une broche (en bois bien entendu). Nos bergers procèdent encore ainsi.

Ce foyer était rempli de cendres, d'ossements brûlés et carbonisés, de cailloux rougis et noircis par l'action du feu. Cette agglomération couvrait une superficie de 1 mètre environ et caractérisait parfaitement le foyer. Des débris carbonisés étaient répandus dans toute la grotte ; cela tend à démontrer que le tour du foyer était l'endroit le plus fréquenté, car ces débris, en général, sont relevés vers les parois de la grotte, et l'ensemble du sol forme une vaste cuvette dont le foyer occupait la partie médiane.

Inondation partielle. — Les eaux provenant du plateau supérieur ont dû pénétrer dans la caverne à l'époque de son habitation, car j'ai rencontré dans les parties profondes (le foyer excepté à cause de son remaniement journalier) deux couches de 0m04 d'épaisseur, d'un sable terreux, jaune rougeâtre, provenant du diluvium qui se trouve sur le plateau dominant la grotte.

Ces sables ont dû être introduits par les eaux qui arrivaient à l'intérieur par deux sentiers faisant rigole, placés à droite et à gauche de l'entrée, et pratiqués conséquemment sur le flanc du coteau. Il est probable que les aborigènes *des Fées* ont dû détourner ces courants d'eau, car il est certain que cette invasion aurait

eu lieu plus de deux fois dans une période d'habitat aussi prolongée qu'elle paraît avoir été, d'après les recherches exécutées.

Fente. — Durant les fouilles, j'ai aperçu vers le fond de la caverne, partie N.-E., une lézarde prenant la grotte en biais, de 0m20 à 0m25 de largeur, et paraissant assez profonde, par l'intervalle de temps que mettaient les débris pour arriver au fond. Je voulus me rendre compte de sa situation, et je trouvai à l'extérieur, à 10 mètres au N. de la caverne, une fente prenant le rocher du haut en bas et assez large à la partie inférieure pour qu'on pût s'y engager. J'y pénétrai muni d'une bougie, et, après avoir fait quelques pas, je vis les débris que j'avais laissés tomber d'en haut, mais nuls autres, ce qui me fit supposer que la fente, assez large pour qu'on ait pu en faire une grotte sépulcrale, s'était produite à une époque postérieure à l'habitation; car les troglodytes s'en seraient servis pour se débarrasser de leurs débris; ce que je fis moi-même. Cette fente s'explique, car le calcaire est placé sur la molasse qui, elle-même, repose sur des argiles compressibles.

Similitude. — L'ensemble des restes de l'industrie des habitants de la Grotte des Fées, a la plus grande analogie avec ceux trouvés à Bruniquel (Tarn-et-Garonne) par M. V. Brun. Notre station, quoique très-rapprochée de celle de Jolias, paraît avoir été habitée par des hommes moins primitifs, ou du moins plus exercés par leur travail sur l'os et la pierre, que ceux de cette dernière.

Faune. — L'homme représenté par :

1° Débris d'un maxillaire inférieur incomplet, privé de ses dents, ne présentant qu'une pré-molaire du côté droit (avec une légère incision à cette partie;

2° Portion d'un maxillaire supérieur droit, avec les deux avant-dernières molaires, portant plusieurs petites incisions;

3° Deux canines, gauche et droite, de deux individus différents, dont une paraît avoir été fendue à la partie supérieure par un choc;

4° Une pré-molaire dont la couronne est brisée en partie par un choc.

Paléontologiquement, cette station est caractérisée par le Renne dont j'ai retrouvé les restes, soit comme débris de mâchoires, d'ossements ou de bois; par le cheval qui s'y trouve aussi en assez grande quantité; j'ai compté jusqu'à huit troisièmes phalanges; par le Bœuf, le Bouquetin, le Cerf, et le Chevreuil, dont des

individus entiers étaient apportés là pour servir à l'alimentation; car tous les os en sont brisés, et portent les rayures des silex qui en ont détaché la chair. D'autres conservent les traces des coups donnés avec l'intention de les fendre pour en extraire la moelle, ou bien ont été rongés, ce que l'on constate surtout sur les parties recouvertes d'un cartilage, et par le Loup, le Renard, le Blaireau, le Lièvre, l'Écureuil, trois espèces de Rats, divers oiseaux et poissons indéterminables.

Plusieurs mollusques marins vivants et fossiles, servant probablement comme perles de collier ont, en outre, été recueillis; ce sont pour les mollusques du golfe du Gascogne :

Deux valves très-usées d'un *Pectunculus*.

Débris d'un *Cardium*.

Littorina neritoïdes, } percées d'un trou pour la suspension.
Natica sordida, }

Débris d'un *Pecten maximus* (Lin.).

Et parmi les mollusques fossiles (des faluns miocènes du S.-O.) :

Cypræa Fabagina. Lmk. très-usée sur un des côtés.

Cerithium plicatum. Brug.

Nassa clathrata. Born.

Turritella Turris. Bast.

Nous devons signaler aussi des galets de différentes roches provenant de la Dordogne :

Silex pyromaque, généralement de couleur noire, souvent aussi, jaune clair ou transparent, certains sont recouverts d'une belle patine d'un gris blanc ; d'autres ont la partie supérieure changée en une épaisse couche de cacholong blanchâtre. Ils proviennent de la craie de la Charente ou de celle du Périgord.

Diorite.

Gneiss.

Grauwache.

Roches schisteuses.

Plaques de grès, de nos molasses.

Ethnologie. — L'entrée de la grotte devait être fermée par un clayonnage recouvert de chaume, fait de longues branches appliquées verticalement, dont la base était retenue, du côté N., par une sorte de petite muraille construite de grosses pierres trouvées en place.

Le rocher se relevant vers la partie S., une rigole de 0m20 de

profondeur y avait été creusée pour y implanter le pied des branchages. Une issue a dû exister au centre de cette cloison grossière ; car, à cette partie-là, la couche ossifère recouvrant le rocher atteignait à peine 0m 03, usée qu'elle était par un passage continu ; néanmoins, il ne devait pas y avoir de porte clôturant complètement, car beaucoup d'os recueillis à l'intérieur portent les traces de dents de gros carnassiers.

La nourriture de nos troglodytes paraît avoir été essentiellement animale. Le Cheval en était le principal aliment, les membres et la tête de préférence, car il est rare de rencontrer des côtes ou des vertèbres. Le Bouquetin venait ensuite, puis le Bœuf et le Renne. Il est rare de retrouver un maxillaire de moyenne longueur ; tous, ou presque tous, sont brisés en petits morceaux ; ceux du bœuf et du cheval font cependant exception.

Ils se nourrissaient aussi d'oiseaux, ainsi que l'indique la grande quantité d'os retrouvés. Les restes de poissons y sont très-rares.

Il est certain que nos chasseurs de Rennes faisaient cuire la chair dont ils se nourrissaient, car les os sont carbonisés pour la plupart.

Le foyer central, dont il a déjà été question, contenait une grande quantité de cailloux pugilaires, rougis et noircis par l'action du feu. Je conclus de là qu'il est très-possible que nos ancêtres se soient servis du système employé par les naturels de Haïti et les Néo-Calédoniens.

Ces aborigènes mettent dans un trou fait dans la terre les viandes à cuire, enveloppées de feuilles odoriférantes placées entre deux couches de cailloux chauffés et recouverts de terre.

Costumes. — Les aiguilles et les poinçons que nous avons rencontrés *aux Fées* nous prouvent en quelque sorte que les aborigènes du *Moron* devaient avoir un costume quelconque.

La température, très-peu élevée du reste à cette époque, ne leur aurait, pour ainsi dire, pas permis de vivre autrement.

Dans tous les cas, des aiguilles en os ou en bois de *Cervidæ,* aussi ténues que celles que nous avons recueillies, n'auraient pas offert assez de résistance pour percer les peaux avec lesquelles ils devaient faire leurs vêtements.

Ces aiguilles ne pouvaient servir que de passe-lacet pour des trous pratiqués, au préalable, à l'aide de poinçons plus robustes.

On se sert encore de nos jours dans le Bourgeais et le Périgord d'aiguilles très-grossières, faites d'un cubitus de porc, pour enfiler les pelotons de fil de chanvre dont on fait de la toile grossière. Il est probable que cette industrie primitive se sera perpétuée jusqu'à nos jours.

Outils et instruments. — Les principaux instruments en pierre étaient : le grattoir, le couteau, la scie, le perçoir, la pointe de flèche en silex (1) et des percuteurs en roches diverses.

Certains de ces outils sont d'un travail remarquable ; mais d'autres, en revanche, sont tellement grossiers que, si je ne les avais pas trouvés dans les mêmes couches, je pourrais croire qu'ils sont d'un âge complètement différent.

Je crois que la diversité de leurs formes, comme je l'ai déjà dit (2), est due généralement beaucoup plus à la forme primitive de la lame qu'au goût réel de l'ouvrier. »

Parmi les armes et les outils en os ou bois de *Cervidæ,* figuraient : le perçoir, le lissoir, le poinçon, l'aiguille, la flèche barbelée, type des Eyzies et de Bruniquel, le harpon à gouttières latérales placées longitudinalement, avec deux petites pointes rapportées à l'extrémité supérieure, pour former arrêt, semblable aux harpons du Pérou du musée préhistorique de Bordeaux (3).

Ornements. — Je peux citer d'abord un débris de bâton de commandement.

Viennent ensuite les coquilles percées provenant du golfe de Gascogne, des faluns de Dax et de Bordeaux. Celles-ci devaient être suspendues ou cousues aux vêtements de nos troglodytes, comme le font encore de nos jours les naturels du Darfour.

Portaient-ils ces objets comme ornement et en souvenir de voyage lointains, ou bien comme amulettes provenant d'échanges faits avec leurs voisins ?

Je citerai aussi des perles de collier faites d'os d'oiseaux, usées à leurs extrémités par leur frottement sur le cordon de suspen-

---

(1) La majeure partie de ces lames sont à 3 méplats supérieurs et 1 inférieur, que par abréviation j'inscrirai ainsi $\frac{3}{1}$ à la description des planches.

(2) Note sur la taille des silex à l'époque préhistorique, lue au congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences. (Lille, août 1874.)

(3) Salle de l'Ethnographie.

sion, longues de 0^m02; ce genre de *perle* est très à la mode chez les Chaymas, tribu indienne de la Colombie (1).

Quelques incisives de ruminants que nous avons recueillies, percées d'un trou pour la suspension, devaient servir d'amulettes, peut-être même ornaient-elles le cou d'un devin ou d'un empirique quelconque, comme cela se pratique encore dans l'Amérique du Nord et autres lieux.

Je dois signaler à ce sujet une coutume qui se pratique dans nos campagnes du Bourgeais et qui a pu puiser son origine dans la nuit des temps anté-historiques. Il est d'usage de mettre au cou des petits enfants, enfilées et intercalées aux perles d'un collier, ou bien suspendues dans un petit sachet, des *dents de loches* (osselets du *Lima maximus*. Lmk.), afin que les dents de ces enfants percent avec plus de facilité.

On donne le nom de *Fée,* dans notre pays, à la plupart des monuments ou habitations de l'époque archéolithique.

Ce nom fantastique, enluminé de légendes aussi impossibles que variées, peut parfaitement tirer son origine de l'époque où vivaient au *Roc* les sorciers auxquels, malheureusement, croient encore beaucoup trop d'habitants de nos campagnes.

Nos naturels des *Fées* étaient-ils anthropophages ? Je ne le crois pas; du reste, si cela eût été, nous aurions rencontré d'autres os humains que les deux débris de maxillaires.

Quant à ces derniers, il pourrait se faire que ce fût le résultat d'un combat ou d'un accident de chasse, et les incisions qu'ils portent pourraient provenir du fait d'une opération.

Pour les deux dents brisées, on peut, je crois, rapprocher ce fait de ce qui se passe chez les Australiens (2).

« Quand l'enfant passe à la condition d'homme fait, des *Kérédais,* » sortes de prêtres, lui enlèvent une de ses dents de devant, » et cela au moyen d'un poinçon en os et d'un percuteur en pierre.

J'ai pu, dans cette description, entrer dans des détails longs et de peu d'importance, aussi je réclame l'indulgence. Cependant, j'ai cru devoir signaler les plus petits faits, car ce n'est qu'en tâtonnant et en comparant qu'on parviendra à découvrir les secrets de la nouvelle science dite *préhistorique* !

(1) A. d'Orbigny. *Voyage dans les Deux Amériques.* (Turne, Paris, 1841.)

(2) Chenu. *Races humaines,* p. 288



LÉGENDE

PLANCHE X

Fig. 1. Petite scie en silex, dont la partie inférieure servait de manche.
2. Couteau-grattoir avec commencement d'usure à la partie supérieure. Méplats $\frac{3}{1}$.
3. Silex à tête recourbée en forme de serpette, retouché surtout à la partie supérieure.
4. Silex taillé en pointe de lance (couteau, retouche complète) $\frac{4}{1}$.
5. Petite lame de silex à extrémité carrée, retouchée à la tête et sur un des côtés, bord opposé très-tranchant $\frac{1}{1}$
6. Petit éclat retouché d'un seul côté, provenant de la base d'un grattoir appointé.
7. Couteau-grattoir retouché complètement, tête arrondie (type des Eyzies) $\frac{3}{1}$.

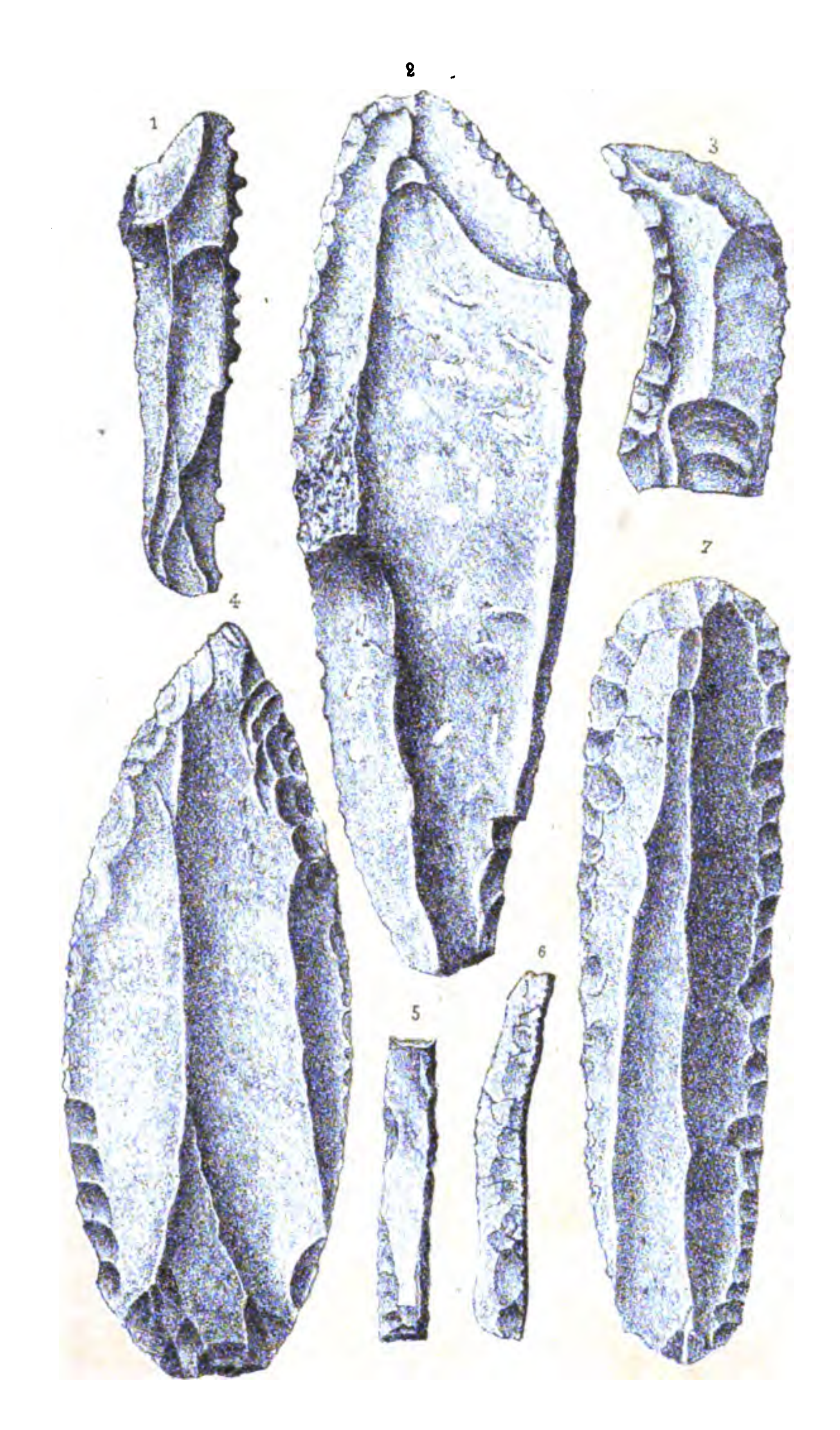
PLANCHE XI

1. Lame d'os, incisée pour en extraire des aiguilles (Nucleus).
2. Poinçon en os.
3. Tige d'un harpon en bois de renne, avec gouttière longitudinale de chaque côté, partie inférieure taillée en biseau pour emmanchement par approche.
4. Instrument carré-long en bois de Renne, émoussé légèrement à la tête, base applatie en forme de lissoir. La face supérieure porte un dessin représentant très-grossièrement une figure humaine.
5. Pointe de flèche avec dentelures latérales.
6. Petite pointe en bois de Renne avec gouttières longitudinales, partie supérieure pointue et tranchante d'un côté, partie inférieure taillée en biseau pour être liée sur le harpon et former point d'arrêt.
7. Aiguille complète en os.
8. Incisive de ruminant percée d'un trou de suspension, avec six incisions très-régulières à la partie antérieure de la couronne.
9. Sifflet fait d'une canine de loup coupée à l'extrémité de sa racine.
10. Plaque en os, polie, arrondie en haut et sciée carrément en bas. Vers le centre, se trouvent deux lignes d'encoches latérales très-régulières, ainsi que sur le côté droit.

Fig. 11. Pointe de flèche, tête triangulaire, avec ornementation.

12. Fragment de lame en os parfaitement poli, avec encoches d'ornementation sur le côté droit.

13. Lame polie, ornée à sa surface de petits sillons parallèles coupés par de petites entailles assez régulières. Cette pièce paraît avoir été noircie au feu et sculptée en creux après cette opération, ce qui a produit un dessin à deux teintes (sorte de camée).



Benoist del Lith. H Gouillaud, Bx

GROTTE DES FÉES

(Silex taillés)

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13

Benoist del. Lith. E. Cuillard Bx

GROTTE DES FÉES

(os travaillés)



FORTERESSES DE TERRE

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Par Léo DROUYN.

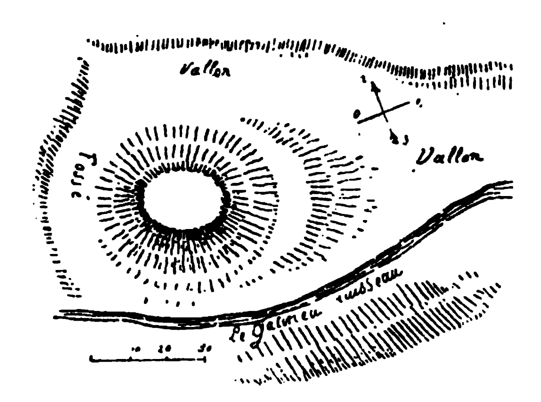
Lorsque, dans l'étude de ce genre de forteresses, on n'a pas, pour se guider, les jalons de l'histoire ; lorsqu'aucun texte ne vient éclairer l'archéologue, il lui est bien difficile de désigner, avec certitude, le peuple ou l'époque auxquels appartiennent une butte artificielle, ou un retranchement en terre, dépourvus de toute espèce de construction. Les peuples, parvenus au même degré de civilisation, ont élevé des forteresses analogues dans tous les pays, quelles que fussent d'ailleurs l'époque pendant laquelle ils vivaient et la partie du monde qu'ils habitaient. Ces fortins, pour la plupart, peuvent être Celtiques, Gaulois, Romains, Normands et descendre même jusqu'au onzième siècle de l'ère chrétienne. Les classifications que quelques archéologues ont cherché à établir m'ont toujours paru arbitraires. La lumière, sous ce rapport, n'est pas encore faite. Voilà pourquoi j'intitule cet article : *Forteresses de terre.* Je laisse à d'autres le soin de les classer.

Déjà, dans un ouvrage publié il y a dix ans (*Guienne militaire*. introd^on^), j'ai donné les plans et les descriptions de monuments analogues, que j'avais rencontrés dans le département de la Gironde. J'ai trouvé depuis lors ceux qui suivent. Ils complètent la collection que je possède dans mes notes. Le nombre de ceux à découvrir est peut-être plus considérable; et c'est aux membres jeunes et actifs de la *Société Archéologique de Bordeaux* qu'incombe la charge de les faire connaître. J'ai essayé d'accomplir ma mission. Aux jeunes gens de chercher encore ; tout n'est pas découvert. Qu'ils se hâtent. Le génie de la Destruction vole à tire-d'aile; il fauche églises, châteaux, remparts, rien ne lui échappe. — Tout conspire pour faire disparaître nos vieux monuments; conservons-en du moins la mémoire et l'image.

La Tour,

à Loubens, canton et arrondissement de La Réole.

Une butte artificielle, appelée La Tour, s'élève sur un promontoire, à l'embranchement de deux vallons, dans la commune de Loubens, près de celle de Saint-Hilaire-de-La-Noaille, non loin d'une ferme appelée Lo Rieu. Elle est située sur la rive gauche



du Gatineu, ruisseau qui sépare une faible portion de ces deux communes, et se jette dans le Drot, après avoir servi de limites aux communes de Roquebrune et de Loubens.

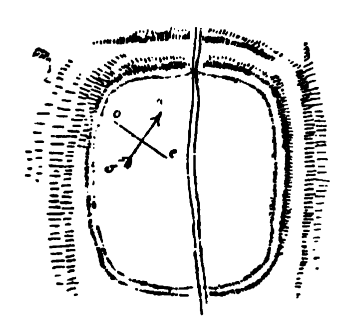
Cette butte a été faite avec la terre extraite d'un large fossé, ou coupure, qui réuni le vallon où coule le ruisseau, à un autre vallon placé au nord, et qui isole la forteresse du plateau situé à l'ouest. Le sommet de la motte est à 6 ou 7 mètres au-dessus du fond du fossé et à 15 mètres environ plus haut que le vallon placé à l'Orient. Cette butte a 150 mètres de tour à la base, et l'aire qui forme le sommet a 20 mètres de long sur 18 de large.

Camp de l'Houstau-Neu,

à Targon, chef-lieu de canton, arrondissement de La Réole.

J'ai signalé (*Guienne militaire*, introd^{on}, p.62) le camp romain de Ballet, situé dans la paroisse de Bellebat, à l'est de Targon. Le camp de l'Houstau-Neu est placé au nord de cette dernière commune, à 300 mètres environ de l'embranchement de la route na-

tionale de Créon à Sauveterre et de l'ancien chemin de Créon à Targon. Il est établi entre les vallons de Grainguet, au sud-ouest, et celui de Sainte-Marie, au nord, sur un plateau qui, à partir de l'extrémité méridionale du camp, descend en pentes très douces, vers le sud-est, jusqu'à la rencontre de ces deux vallons. Au nord-ouest, il est isolé par un fossé peu profond, mais qui a dû être plus considérable autrefois, du grand plateau qui sépare, au milieu de l'Entre-deux-Mers, le bassin de la Garonne de celui de la Dordogne.



Ce camp a la forme d'un parallélogramme dont les angles sont arrondis; il a 300 mètres environ de long, sur une largeur d'à peu près 260 mètres. Le *vallum* ou retranchement en terre qui l'entoure est généralement haut de 3 mètres et large de 3 ou 4; il a été fait au nord-ouest avec la terre provenant du fossé, et, partout ailleurs, avec celle extraite de l'intérieur de l'enceinte. Du côté des vallons, les pentes sont assez abruptes, et l'on n'y distingue plus de traces de fossés, pas plus qu'au sud-est, où le *vallum*, lui-même, a disparu presqu'entièrement.

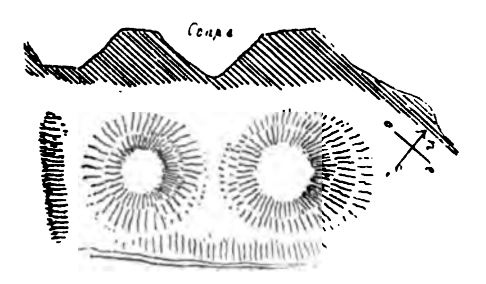
Un chemin d'exploitation traverse l'enceinte, du nord-ouest au sud-est, dans sa plus grande longueur; il a dû passer par les deux portes du camp. Il n'existe pas de traces de porte dans les autres parties du retranchement.

La dimension de cette enceinte fortifiée, sa forme et surtout la position stratégique qu'elle occupe, m'autorisent à la ranger au nombre des camps retranchés établis par les conquérants de la Gaule. Des camps de Ballet, de l'Houstau-Neu, on domine les vallées supérieures des bassins de la Garonne et de la Dordogne, et l'on pouvait communiquer, au moyen de signaux, avec tous les points culminants de ces deux bassins.

La Tusquette,

à Moulon, canton de Branne, arrondissement de Libourne.

Au lieu de Saute-Can *(Saute-Chien)*, sur les confins des communes de Moulon et de Grésillac, au sommet du coteau qui borde la Dordogne, existent deux mottes, fort rapprochées l'une de l'autre, mesurant ensemble, y compris le fossé qui les isole du plateau,



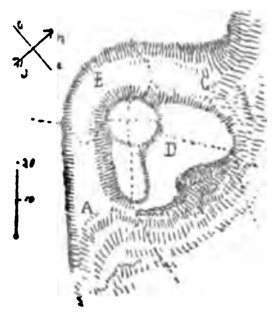
au sud-ouest, 50 mètres environ de long. Elles sont protégées, au sud-est, par un ravin naturel, au fond duquel passe un chemin d'exploitation, à l'ouest, par une forte déclivité, et, au nord-est, par la pente extrêmement rapide de la côte qui descend jusqu'au bord de la Dordogne. On ne trouve sur ces buttes aucune trace de constructions.

La Motte de Pontonille,

à Moulon, canton de Branne, arrondissement de Libourne.

Cette motte est située, sur le bord du plateau de Belair, entre la Tusquette et le château de Mouleau ; elle est isolée du plateau, situé à l'ouest, par un fossé ABC, large de 10 mètres environ, de B en A, et de 15 mètres, vers le point C ; sa profondeur est de 5 à 6 mètres. La Motte proprement dite est à peu près circulaire ; elle s'élève, sur le bord du fossé, dans l'angle tourné vers l'ouest ; le sommet forme une aire nivelée de 12 mètres de diamètre ; une autre motte, de forme allongée, s'appuie contre la première du côté du sud-est et borde, comme elle, le fossé ; moins haute de 1 mètre environ que la motte principale, elle a 15 mètres de long sur 6 mètres de large au sommet. Elles protégeaient toutes les deux une basse-cour D, s'étendant jusqu'aux rochers et terrains à pic

qui bordent le coteau. Cette basse-cour devait être primitivement plus étendue ; peut-être affectait-elle la forme carrée ; des éboulements fort anciens d'ailleurs ont enlevé tout l'angle oriental de cette enceinte dans laquelle je n'ai trouvé aucun vestige de construction. La disposition de ces deux mottes inégales, accolées, fait de cette forteresse une curiosité unique, je crois, dans le département de la Gironde.

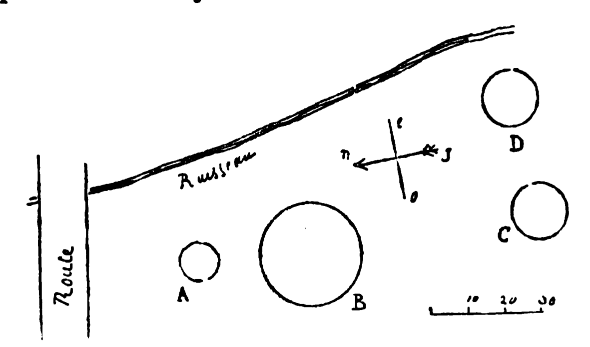


Tout le plateau qui s'étend au sud et au sud-ouest de la Motte de Pontonille, est couvert de silex taillés en forme de couteaux, mais tous assez dégradés, parce que ce plateau, dont la terre est excellente, est cultivé de temps immémorial.

Tumuli de Mottes,

à Marimbaut, canton et arrondissement de Bazas.

Ces tumuli, au nombre de quatre, sont situés au sud de la route conduisant de Bazas à Pompéjac, sur le bord d'un petit ruisseau qui se jette dans le Beuve, près de la tuilerie de Mottes. Ils sont disposés de cette façon :



Le premier A, le plus rapproché de la route, a 10 mètres de dia-



mètre et 1^m50 environ de hauteur ; il est éloigné du second B, de 10 mètres environ. Celui-ci a 30 mètres de diamètre et 3 mètres environ de haut. Le troisième C est éloigné du second de 36 mètres ; il a 16 mètres de diamètre et 1^m50 environ de haut ; le quatrième B, éloigné du troisième de 16 mètres, a également 16 mètres de diamètre, mais 1 mètre seulement de haut. Il est situé à l'est du troisième, tandis que les trois premiers sont placés sur une même ligne orientée nord-sud. Aucun d'eux n'est entouré de fossé, et, aucune dépression du terrain n'existant dans les environs, on doit supposer que la surface seule de la terre des alentours a servi à former ces quatre buttes qu'il serait certainement intéressant de fouiller.

Tumulus de La Roche,

à Cudos, canton et arrondissement de Bazas.

Ce tumulus est situé, dans un bois, au nord du château de La Beyrie, sur le bord du chemin qui conduit de Cudos à Sauviac, près d'une métairie appelée La Roche. Il est à peu près circulaire, et mesure 2^m50 de haut sur 25 mètres de diamètre. D'autres tumuli m'ont été signalés dans la commune de Cudos, mais je ne les ai pas vus.

Le Castera,

à Pompéjac, canton de Villandraut, arrondissement de Bazas.

On m'a signalé, au lieu de Pitray, à 1,500 mètres environ de l'Église de Pompéjac, deux mottes enveloppées par un fossé commun, et appelées Le Castera. Je ne peux que les signaler parce que diverses circonstances m'ont empêché de les étudier.

Le Castera,

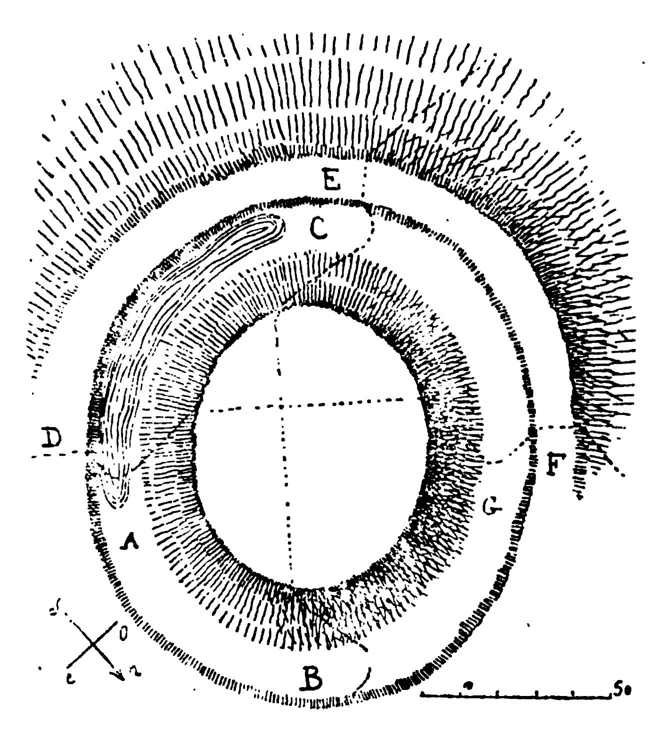
au Temple, canton de Castelnau-de-Médoc, arrondissement de Bordeaux.

On m'a signalé aussi, sur la limite méridionale de la commune du Temple, une motte appelée Le Castera.

La Motte de Roussinguau ou château de Billard,

à Porchères, canton de Coutras, arrondissement de Libourne.

Cette motte est située, près du hameau de Billard, sur un des promontoires du plateau qui s'avance entre la vallée de l'Isle et le vallon profond du Courbarieu, ruisseau qui prend sa source dans la commune de Saint-Christophe de Double et se jette dans l'Isle, près du village de Froin, après avoir séparé la commune de Porchères de celles de Coutras et du Fieux.



Son plan affecte la forme ovale ; le grand axe se dirige du nord-est au sud-ouest ; elle est entourée d'un fossé large de 15 mètres environ (mesures prises au niveau du bord extérieur de ce fossé), mais dont la profondeur ne peut être partout appréciée, parce qu'il a été comblé en partie.

L'extrémité du promontoire servant d'assiette au château de Billard était un lieu suffisamment fortifié par sa nature même ;

pour en faire une véritable forteresse, on n'a eu qu'à creuser, du côté du plateau, au nord-est, un fossé ABG dont on a rejeté la terre sur le promontoire qu'on avait l'intention d'exhausser. La pente naturelle du terrain, extrêmement abrupte, surtout au sud-ouest, en C, n'a pas paru devoir former une défense assez sûre, on a cru utile de continuer à creuser le fossé autour de la motte ; une partie de la terre qu'on en extrayait a été portée dans l'enceinte, et l'autre, rejetée en dehors, a formé, entre le vallon profond de l'ouest et du sud-ouest, et la vallée du sud-est, un retranchement DEF, large de 10 mètres environ au sommet et à peu près au même niveau que le plateau du nord-est. Cette forteresse était donc entièrement enveloppée par un large et profond fossé qui, lorsqu'il avait sa profondeur primitive, et était entretenu avec soin, devait être plein d'eau, puisque, dans l'état actuel, il en reste encore dans la partie méridionale. La hauteur de la butte est de 10 mètres environ au-dessus du plateau, mais de 25 mètres au-dessus du fond du fossé, au sud et au sud-ouest où ce fossé paraît avoir conservé sa profondeur primitive.

On ne rencontre, dans cette forteresse. aucune trace de constructions.

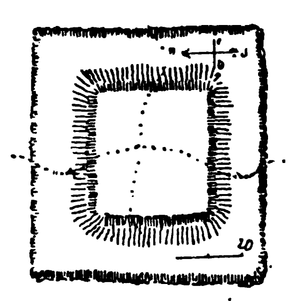
Les populations environnantes sont persuadées que la Motte de Roussinguau renferme, dans ses flancs, un trésor considérable gardé par le diable qui fait un mauvais parti à ceux qui veulent s'en emparer. Le diable également ne permet pas qu'on y fasse des constructions; il démolit pendant la nuit ce que l'on a bâti dans la journée.

Une tradition populaire veut également qu'Henri IV ait fait construire toutes les redoutes ou buttes fortifiées des environs de Coutras; placé sur le sommet de La Motte de Roussinguau, il se battait avec des détachements de l'armée de Joyeuse; c'est, dit-on, depuis lors qu'on appelle des noms suivants les localités environnantes : la Bombarde, le Canonnier, Mores (mort), les Faures (les forts). De pareilles croyances et traditions n'ont pas besoin d'être réfutées. La bataille de Coutras a laissé, dans les environs de cette ville, des souvenirs encore très-vivaces. Henri IV a été partout, s'est battu partout, a couché, la veille de la bataille de Coutras, dans tous les châteaux des environs. On a oublié, dans cette contrée, tout ce qui s'est passé avant lui; ailleurs les Romains ou les Anglais ont tout fait, ici c'est Henri IV.

La Motte-Soudane,

à Saint-Antoine du Pizou, canton de Coutras, arrondissement de Libourne

« Le monticule de La Motte-Soudane », dit M. Viault, juge de paix du canton de Coutras, dans une lettre qu'il écrivait, le 25 septembre 1866, à la Commission des monuments historiques de la Gironde, « évidemment factice, est situé dans la Double,
» sur l'extrême limite orientale de la commune de Saint-Antoine-
» sur-l'Isle et, à peu près, à mi-longueur du vallon de Rieutort. Ce
» petit monument occupe le revers de l'un des chaînons de la
» colline qui borde la rive droite du ruisseau de ce nom; il est
» élevé à l'extrémité méridionale du village auquel il a donné son
» nom, et à quelques mètres au nord du croisement des deux che-
» mins qu'il domine.



» Le plan de cette butte est un rectangle de 33 mètres de côté
» de l'est à l'ouest, et de 30 mètres du nord au sud, faisant face
» aux quatre points cardinaux. Son relief est presque demi-sphéri-
» que, et sa surface (actuellement cultivée en joualles) est partout
» recouverte d'une argile siliceuse rougeâtre, pareille à celle des
» champs voisins. Ce petit tertre isolé était autrefois entouré de
» fossés encore très-apparents, bien qu'à peu près comblés et con-
» vertis en prairie, leur largeur actuelle est d'environ 16 à 17 mè-
» tres...... Le point culminant de La Motte-Soudane est central et
» plus élevé que les champs contigus d'environ 2 mètres ou 2^{m}30;
» cette élévation a dû primitivement être plus considérable; la
» superficie du monticule devait être aussi plus étendue, et celle
» des fossés un peu moindre, car ceux-ci ont dû être comblés aux
» dépens de leurs berges; aussi devient-il impossible de reconnaî-

» tre s'ils étaient, ou non, défendus par un parapet pareil à ceux » des *kees* normands.

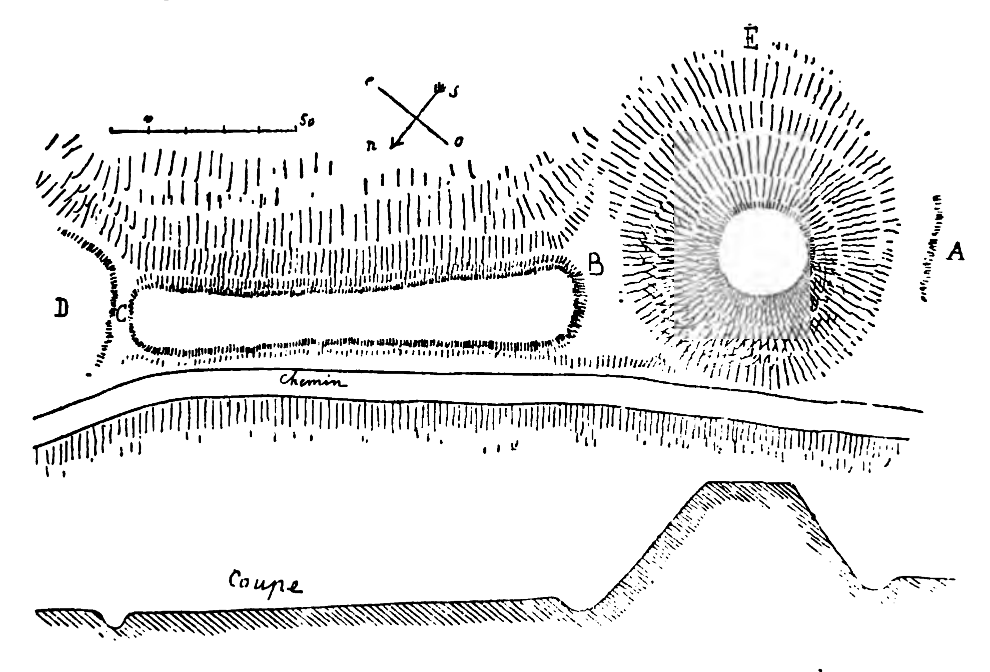
» Du reste, il n'existe sur cet emplacement aucun indice qui » puisse faire deviner à quel genre de construction ce petit mon- » ticule dut servir d'assiette, et la tradition est muette à cet » égard. »

Je n'ai rien à ajouter à cette description parfaitement exacte, si ce n'est que, de La Motte-Soudane, on domine tout le vallon du Rieutort, à l'est; qu'on distingue les coteaux de la rive gauche de ce vallon, toute la vallée de l'Isle, au sud, jusqu'au château de Puynormand, et enfin les plateaux qui descendent vers Coutras, à l'ouest; la vue est bornée seulement vers le nord et le nord-ouest.

La Motte-Ronde,

à La Gorce, canton de Guîtres, arrondissement de Libourne.

Ce monument est situé à 120 mètres environ au nord-est du bourg de La Gorce, sur le bord d'un chemin vicinal, au sommet



du coteau qui sépare le bassin de la Dronne de celui du Larry, et à

l'endroit le plus étroit de la crête de ce coteau. La Motte proprement dite est isolée du plateau du sud-ouest A par une coupure à peu près comblée maintenant, et dont on ne peut apprécier la largeur primitive ; une autre coupure B la sépare d'une espèce de basse-cour BC, longue de 120 mètres environ, large de 16 et occupant toute la crête du coteau ; cette basse-cour est elle-même séparée au nord-est, par une troisième coupure C, du plateau qui s'élargit brusquement à partir de ce point. Au sud-est une gorge profonde descend rapidement jusqu'aux prairies qui bordent la Dronne; les pentes sont moins raides vers le Larry.

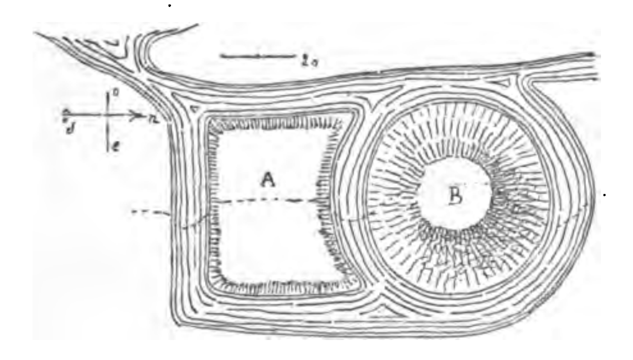
La Motte-Ronde (voir la coupe), dont le sommet circulaire, parfaitement uni, n'a que 20 mètres de diamètre, a 25 mètres de hauteur depuis le fond de la coupure A, et 35 depuis le fond de celle B; elle en a environ 40 quand on l'examine du point E (voir le plan), où ses flancs sont extrêmement rapides.

Du sommet de cette motte on domine toute la vallée du Larry à l'ouest, celle de la Dronne à l'est, et celle de l'Isle au sud.

La Motte du moulin de Thomas,

à La Goree, canton de Guîtres, arrondissement de Libourne.

Cette forteresse, dont personne n'a pu me dire le nom ancien, se compose, ou plutôt se composait, d'une motte circulaire B, haute de 4 ou 5 mètres, et d'une basse-cour A, toutes les deux envelop-



pées de fossés qui, se reliant au ruisseau du Larry, étaient toujours pleins d'eau. Située au milieu d'une vallée parfaitement unie, elle a le plus grand rapport avec le château

d'Ornon et plusieurs autres forts, signalés dans l'introduction de la *Guienne militaire*.

Le propriétaire, voulant utiliser le terrain occupé par cette forteresse, a, depuis peu de temps, arasé la basse-cour et en a comblé les fossés ; il a également entamé la motte, dont il a aussi mis les fossés au niveau de la prairie environnante.

Cette dernière opération m'a permis de voir que, dans cette motte, au niveau du terrain primitif, existe une couche de terre calcinée, de cendres, et de charbon mêlés à des débris de vases de toutes les dimensions, et dont quelques-uns paraissent avoir été très-grands ; que, plus haut, vers le milieu de la butte, existent encore quelques poteries brisées ; qu'enfin, le sommet était couvert d'une grande quantité de tuiles creuses, minces et larges, de cendres et de charbon. La basse-cour surtout est encombrée de morceaux de toute espèce de vases ; on y a trouvé aussi de grosses pierres de grès grossier ; l'une d'elles paraît être une meule de moulin à bras.

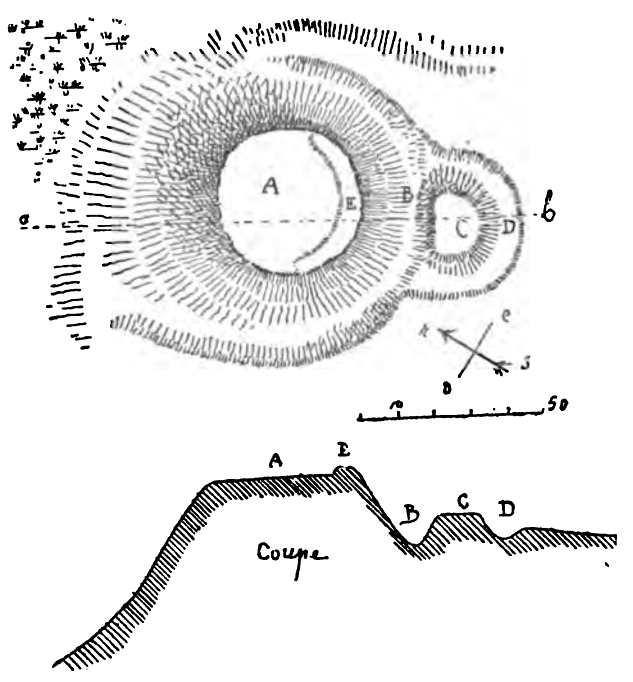
Je ne crois pas que ces débris soient antérieurs aux premiers temps du moyen-âge. La Motte du moulin de Thomas devait être un de ces châteaux de bois que l'on construisait pendant les xe et xie siècles. Les poteries, sans être grossières, n'ont pas la finesse des vases romains, les tuiles ne sont pas lourdes et épaisses comme les tuiles romaines, et on ne trouve pas, dans cet amas de décombres, une seule brique à rebords.

La Motte de Chabreville ou la Motte-Ronde,

à La Gorce, canton de Guîtres, arrondissement de Libourne.

Cette forteresse s'élève sur le promontoire d'un des coteaux qui longent la rive droite du Larry, à 500 mètres environ au nord du moulin de Chabreville, et à 1 kilomètre à peu près de celui de Thomas. Elle se compose d'une motte circulaire protégée, au sud et au sud-est, par un fossé ou coupure B large, à la gorge, de 22 mètres environ. Ce fossé est précédé d'une barbacane semi-circulaire C, protégée elle-même par un fossé D, large de 15 mètres et moins profond que la grande coupure à laquelle il se relie. Un retranchement E, haut de 2 mètres et épais de 4 ou 5, longe le bord supérieur de la butte, mais n'occupe que le tiers environ de son contour. Il est placé en face de la barbacane dans l'endroit

qu'on avait probablement jugé le plus faible. Au nord, le coteau, protégé par sa hauteur considérable, sa pente rapide et le marais dans lequel il baigne sa base, n'avait besoin ni de fossé ni de retranchement.



La hauteur de la butte est, au-dessus du fond de la vallée, de 25 mètres environ.

La Motte de Mont,

à Coutras, arrondissement de Libourne.

Cette motte s'élève sur un promontoire qui s'avance en face du confluent de l'Isle et de la Dronne, sur le bord de la route conduisant de Guîtres à Coutras. Cette route passe dans la coupure qui sépare la motte du coteau auquel elle s'attache. La forteresse était donc défendue par ce fossé d'abord, et ensuite par des pentes très-rapides de tous les autres côtés. Elle se compose d'une butte principale bordant la coupure et d'une basse-cour qui est de quelques mètres moins élevée.

La Motte-Lambreville,

à Tizac-de-Galgon, canton de Guîtres, arrondissement de Libourne.

J'ai déjà donné la description de ce monument, dans une notice sur Tizac-de-Galgon, publiée par l'Académie de Bordeaux, dans le dernier numéro de ses actes (1873, 2e et 3e trimestre); néanmoins j'ai cru devoir la reproduire ici afin de fournir l'ensemble complet de ces sortes de forteresses découvertes depuis la publication de la *Guienne militaire.*

Le plan de La Motte-Lambreville est circulaire; c'est une butte qui a 60 mètres environ de diamètre à la base, et 6 mètres de haut. Elle s'élève, au sud du bourg de Tizac, sur la rive gauche du Godicheau. Une profonde coupure, précédée d'une barbacane actuellement déformée, l'isole du plateau situé à l'orient. Des pentes abruptes la défendent des autres côtés, un chemin de ronde en fait le tour au niveau du fond de la coupure. On n'y remarque aucune trace de construction en pierre.

Une butte à peu près semblable à La Motte-Lambreville existait dans la même commune de Tizac, au hameau de Lavagnac.

Le Pujo du Cau,

à Beliet, canton de Belin, arrondissement de Bordeaux.

Sur le bord du ruisseau qui coule au-dessous du bourg de Beliet, et près du moulin du Pont, existait une énorme motte appelée le Pujo du Cau; on l'a complètement rasée, et, de la terre en provenant, on a construit la chaussée de la grande route qui passe au fond du vallon.

On a trouvé dans ses flancs, des cendres, du charbon, des vases et d'autres objets qui n'ont pas été conservés, si ce n'est un chandelier en cuivre, sans caractère, et qui m'a paru être du XVIIIe siècle.

Comme tous les monuments de cette espèce, le Pujo du Cau était hanté par les fées et autres êtres surnaturels.

La commune de Beliet renferme une certaine quantité de mottes, ou pujos, comme on les nomme dans le pays. Je ne les ai pas vus, mais, d'après la description qui m'en a été faite, je crois que ce sont des tumuli.

La Motte de Génissac,

à Génissac, canton de Branne, arrondissement de Libourne.

A un kilomètre environ à l'ouest de l'église de Génissac, s'avance, dans la vallée de la Dordogne, un promontoire sur l'extrémité duquel est bâtie une maison du XVII[e] siècle, appelée La Motte; je crois qu'elle tire son nom d'une vraie motte située à l'est, de l'autre côté d'un vallon au fond duquel coule un ruisseau qui se jette dans la Dordogne; cette motte, faite de main d'homme et dont le sommet a 20 mètres environ de diamètre, s'élève à peu près à 2 mètres au-dessus du niveau du plateau dont elle est isolée, à l'est, par un fossé presque comblé maintenant, mais qui paraît avoir été large de 10 mètres. Un des côtés de la butte a été entamé par le propriétaire, ce qui permet de voir qu'à une certaine profondeur, à peu près au niveau du sommet primitif du plateau, existaient quelques ossements disséminés dans une couche de cendres et de charbon. Avant d'être une forteresse, cette motte était peut-être un tumulus.

Une source abondante sort de terre au fond du vallon, au pied du plateau servant d'assiette à ce petit monument.

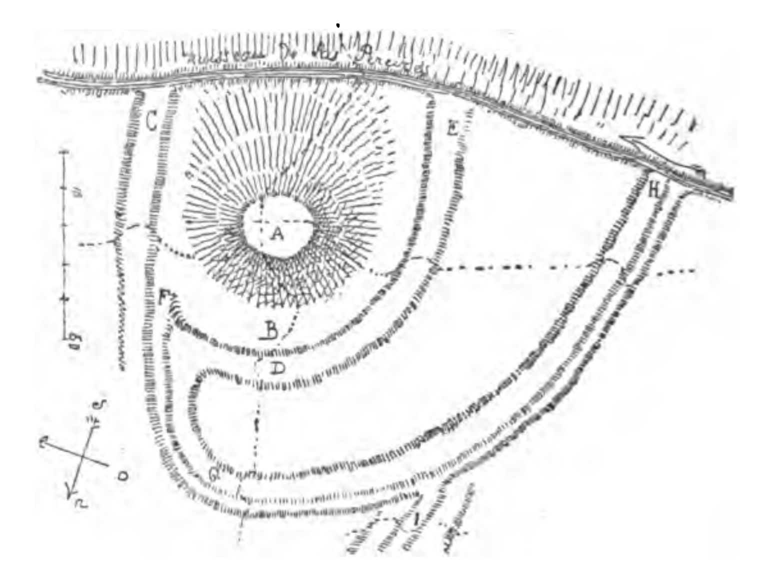
Douc de Boutebin,

à Lignan, canton et arrondissement de Bazas.

Cette forteresse est située, près de la métairie de Boutebin, à un kilomètre environ au nord-ouest de l'église de Lignan, sur l'extrémité inférieure d'un plateau qui descend en pente douce vers le ruisseau de Las Pereyres.

Elle se compose d'une motte et d'une grande basse-cour. La motte A, de forme à peu près ovale, est protégée, au sud, par le ruisseau et, partout ailleurs, par un large fossé sur le bord extérieur duquel s'élève un *vallum* ou retranchement CDE, large de 5 ou 6 mètres. La basse-cour, longue de 130 mètres, est large de 25 mètres à l'une de ses extrémités, et de 50 à l'autre; elle occupe tout le côté septentrional et occidental de la forteresse et s'appuie, au sud, contre le ruisseau. Un fossé FGH, large de 5 mètres, l'isole du plateau, se relie en F à celui de la motte et

en H au ruisseau. La terre de ce fossé, rejetée vers l'extérieur de l'enceinte, a formé un retranchement de quelques mètres de haut. Il faut observer que le *vallum* extérieur de la motte, du côté de l'orient, ne s'étend pas plus loin que l'extrémité orientale du fossé de la basse-cour, ce qui prouve que ce dernier fossé n'avait pas ce supplément de défense. En I, on remarque les restes d'un fossé entouré de deux retranchements. Ce fossé environnait-il jadis une autre basse-cour en formant un demi-cercle pour rejoindre le ruisseau à l'est de la motte ? La culture du champ dans lequel il passait en a fait disparaître toutes les traces, et laisse le problème insoluble.



Le diamètre de la base de la motte est de 43 mètres environ; le sommet A, légèrement ovale, a 13 mètres de diamètre dans sa plus grande largeur. La hauteur, du fond des fossés, est de 12 mètres environ au point B, tandis qu'elle est de 15 mètres au moins du côté du ruisseau.

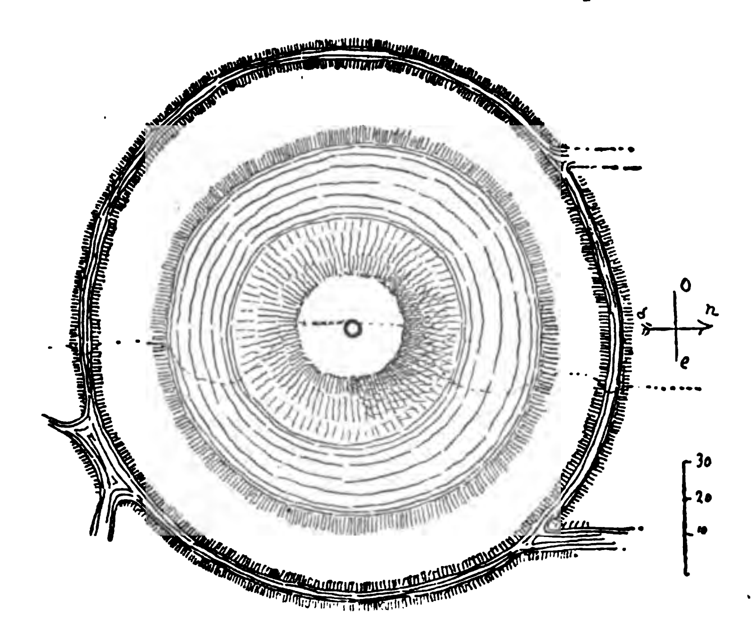
On ne trouve dans toute cette enceinte aucun vestige de construction.

Comme tous les monuments de cette nature, le Douc de Boutebin recouvre un trésor considérable gardé par le diable; on signale entre autres une peau de veau remplie de pièces d'or, et une soupière de même métal.

La Matte,

à Carcans, canton de Saint-Laurent, arrondissement de Lesparre.

Au sud de l'église de Carcans, existe une immense motte appelée La Matte ou le Château. Cette forteresse se compose d'une butte



de sable haute de 6 à 7 mètres, large de 60 environ à la base, et de 20 sur la plate-forme. Elle est enveloppée d'un fossé plein d'eau, large de 20 mètres, entouré d'un *vallum* de même largeur que le fossé et haut de 2^m50 environ; autour de ce *vallum* existe un second fossé, peu large et peu profond, alimenté par deux ruisseaux venant du sud et de l'est. Le *vallum* a été arasé et les fossés ont été comblés au nord et à l'ouest. J'ai cru reconnaître, dans la prairie située au nord de la motte, une vaste basse-cour carrée, de 70 mètres de côté, entourée autrefois de fossés. Dans ce cas, le plan de la Matte de Carcans ressemblerait au château d'Ornon, à celui d'Anglades, à La Motte du moulin de Thomas, et à plusieurs autres forteresses de notre département.

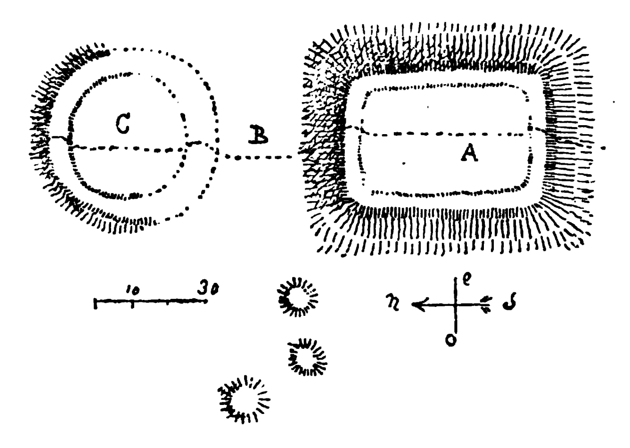
Les constructions en bois qui surmontaient cette butte ont été remplacées, au 18ᵉ siècle, par un moulin à vent, sur le linteau

de la porte duquel est un écusson assez fruste, surmonté d'une couronne de comte. J'ai cru voir un arbre accosté d'un candélabre et d'un levrier.

Talais,

canton de Saint-Vivien, arrondissement de Lesparre.

Il existe, au nord du bourg de Talais, un fort dont je n'ai pu savoir le nom et auquel il est très-difficile d'assigner une date, mais que je crois très-ancien, malgré la tradition qui en attribue la construction soit à Talbot, soit à Fabas, deux capitaines qu'on rend responsables de tous les dégâts commis autrefois dans le Bas-Médoc.



Il se compose d'une butte A, rectangulaire, haute de 2m50 environ, et dont l'aire supérieure, longue de 42 mètres et large de 30, est entourée d'un *vallum* peu apparent. Cette butte principale est séparée par un très-large fossé B, d'une enceinte circulaire, espèce de basse-cour C, enveloppée d'un retranchement haut de 1m50, et duquel il n'existe plus que le côté septentrional.

A une quinzaine de mètres à l'ouest de cette forteresse, située sur le bord des alluvions du Bas-Médoc, qu'elle domine, s'élèvent trois petites mottes qui sont ou des tumuli ou des appendices du fort, lequel a dû, dans l'origine, être entouré par les eaux de la Gironde ou par des marais actuellement desséchés.

La Motte,

à Saint-Jean de Blagnac, canton de Pujols, arrondissement de Libourne.

Cette motte, dont il ne reste plus que de faibles traces, est située sur la pointe du coteau qui domine le château de Courtebotte. Du sommet de ce petit monument on découvre la plaine de la Dordogne, depuis Libourne jusqu'à Castillon.

La Motte des Moureaux,

aux Esseintes, canton et arrondissement de La Réole.

Près de la rivière du Drot, dans la commune des Esseintes, non loin du lieu des Moureaux, existe une motte entourée de fossés. On y a trouvé des ossements d'hommes et de chevaux. Si l'on en croit la tradition populaire, Montluc aurait occupé cette motte, et ces ossements seraient ceux des cadavres ensevelis à la suite d'un combat que ce capitaine y aurait livré.

Je n'ai vu cette motte que de loin.

Tumulus de Villepreux,

à Sainte-Florence, canton de Pujols, arrondissement de Libourne.

A quelques centaines de mètres au nord du château de Villepreux, existe un tumulus haut de 2 mètres et large de 15. On en trouve un autre de même dimension au Pré-de-la-Fenêtre; d'autres dans la prairie de Sainte-Florence; enfin, on en rencontre, dans la plaine de la même commune, une assez grande quantité. Quelques-uns ont autour d'eux une dépression d'où l'on a extrait la terre qui a servi à les élever, d'autres n'en ont pas.

Cette quantité de tumuli, existant encore dans la commune de Sainte-Florence, donne à penser que la vallée de la Dordogne en était parsemée.

Tertre de Maragon,

à Saint-Sauveur, canton de Lussac, arrondissement de Libourne.

A 500 mètres environ de l'église de Saint-Sauveur, s'élève, sur la pointe d'un promontoire appelé le Tertre de Maragon, une en-

ceinte fortifiée séparée du plateau par un fossé, en partie naturel, et en partie creusé artificiellement. Dans ce fossé existent deux mares très-profondes qui ne tarissent jamais, depuis, si l'on en croit des gens du pays, que des cloches y ont été jetées ; ils disent aussi que, pendant la nuit, on voit des lumières parcourir le tertre.

Un peu plus loin, sur un autre promontoire, s'élève une autre forteresse séparée aussi du plateau par un fossé.

Ces deux enceintes fortifiées sont tellement déformées qu'il m'a été impossible d'en lever un plan exact.

Les Doucs du Couhé,

au Nizan, canton et arrondissement de Bazas.

Au sud et à 500 mètres environ de l'église du Nizan, existe un groupe de mottes, et une forteresse considérable. Celle-ci, située au milieu d'un vallon, est composée d'une motte et d'une basse-cour. La motte a 35 mètres de diamètre environ, et 10 à 12 mètres de haut. Le plateau du sommet a de 8 à 10 mètres de diamètre. Cette forteresse est enveloppée d'un fossé se reliant à celui qui entoure la basse-cour, dont la surface est le double à peu près de celle de la motte ; les fossés sont alimentés par deux sources situées à 100 mètres environ à l'orient. A une distance semblable du côté du nord, sur le bord du même vallon, existent huit petites mottes de formes diverses, très-rapprochées les unes des autres et dont le plan de quelques-unes ressemble, en petit, à celui de la forteresse principale, c'est-à-dire qu'elles ont une motte et une basse-cour. Un fossé commun les enveloppe toutes. Etait-ce l'emplacement d'un village? Ce groupe de mottes porte le nom de Doucs de Couhé.

Le temps et le jour m'ont manqué pour étudier complètement ce curieux monument.

En terminant la description des *Forteresses de terre* que j'ai eu l'heureuse fortune de découvrir dans le département de la Gironde, je ne saurais trop recommander aux membres de la Société Archéologique de Bordeaux de faire de nouvelles recherches, de

relever avec soin le plan des nouveaux monuments de même nature qu'ils trouveront ; d'étudier même à nouveau ceux que j'ai signalés. Ce n'est que par l'étude et la comparaison de tous ces petits forts que l'on arrivera peut-être à les classer, et à éclairer un point de l'archéologie encore assez obscur. Il ne faut pas non plus négliger les textes historiques ; il est utile, au contraire, de noter avec soin ceux que l'on rencontre. La tradition populaire, les fables mêmes et les superstitions, peuvent être d'un grand secours ; j'ai remarqué que la nature de ces renseignements est la même pour les monuments qui paraissent les plus anciens. En un mot : tout noter, tout observer et surtout mesurer et dessiner.

LE MENHIR

DE

DE SAINT-SULPICE DE FALEYRENS

Arrondissement de Libourne

(MONUMENT HISTORIQUE DE 1re CLASSE)

Par M. E. PIGANEAU

On lit dans la *Guienne Monumentale,* de Ducourneau : « Le monu-
» ment de Saint-Sulpice (Gironde, arrondissement de Libourne),
» dressé au bord même du chemin qui conduit de cette commune
» à Libourne, est un *peulvan* auquel les habitants donnent le nom
» de Peyrefite (1). Ce roc solitaire, à considérer sa plus grande lar-
» geur, est orienté E. et O.; il a près de 6 mètres d'élévation.

Ce menhir de Saint-Sulpice m'est bien connu, car je visite tous les ans un petit patrimoine situé à quelques pas du monument; je puis donc à mon tour en dire quelques mots.

Voici d'abord les mesures que j'ai relevées aussi fidèlement que possible :

Hauteur totale...........	4m96 à 5m	Hauteur du sol au trou.	0m 68
Largeur au pied...........	2 20	Diamètre vertical du trou	0 12
Largeur au col...........	2 »	— horizontal......	0 11
Epaisseur au milieu......	1 24	Profondeur du trou......	0 32
Epaisseur au pied........	1 53	Inclinaison de la pierre à pied à la verticale...	0 65
Largeur au sommet.....	2 10		
Largeur au milieu.......	2 97 à 3		

La forme de cette pierre, sa nature, sa position démontrent d'une manière incontestable qu'elle doit être rangée au nombre de ces monuments appelés celtiques ou druidiques, et auxquels il est difficile d'assigner une date précise. Peut-être pourrait-on hasarder quelque conjecture sur sa destination ?

(1) M. Drouyn pense que c'est ce peulvan qui est désigné sous le nom de *la Pila* dans un titre du XIVe siècle.

Souffrain, dans ses *Essais,* dit qu'elle a la figure d'une *énorme borne.*



D'après la légende, la Très-Sainte Vierge, allant de Saint-Emilion à la Sauve, ou *vice versâ*, portait sur sa tête, ou dans son tablier, cette grosse pierre destinée à l'achèvement de l'un des deux clochers. En route, apprenant que les travaux étaient terminés, elle laissa choir la pierre au lieu où elle se trouve encore.

M. Guinodie écrit que ce monolithe a été l'objet d'une superstition. J'ai cité la légende, je puis en outre invoquer le témoignage de personnes de ma propre famille, mon père et mon oncle notamment, qui enfants, se rendant à l'école de Saint-Sulpice, avaient soin de passer à la *Pierre* pour y recueillir des liards (des hardits), que de temps à autre la pitié venait déposer dans un trou circu-

laire pratiqué à peu de hauteur du sol, sur le flanc sud-est du menhir. Moi-même j'en ai trouvé une fois.

On a vu, il y a deux ou trois ans à peine, une femme d'environ quarante ans, avec un enfant, agenouillés devant la pierre. J'ai connu une vieille femme du village, décédée depuis plusieurs années, laquelle avant de mourir, se soutenant à peine, se fit accompagner ou plutôt transporter à la *Pierre*, pour y prier une dernière fois.

Voilà donc parfaitement établie l'idée d'une croyance religieuse attachée à ce monument, croyance qui cependant s'éteint chaque jour.

Notons qu'à peu de distance, il y a une fontaine dite de Saint-Martial, près d'une chapelle élevée au XVIe siècle et remplacée aujourd'hui par une maison bourgeoise. Cette fontaine avait, dit-on, entre autres propriétés, celle de guérir les affections opthalmiques.

Je viens de signaler une excavation, ou trou, percé dans l'épaisseur du monolithe, à 0m68 du sol. Ce trou, comme je l'ai dit plus haut, présente une profondeur de 0m32. Sa forme est plus elliptique que ronde, puisque son diamètre vertical mesure 0m12 quand il n'y a que 0m11 à l'horizontal. Les parois en sont très-lisses, ce qui indiquerait une intention manifeste de le percer avec un instrument contondant. Il est à présumer qu'il était plus profond autrefois, non pas que le fond ait pu changer, mais bien l'entrée.

Le monolithe affecte la forme d'une spatule, c'est-à-dire qu'il est étranglé à sa base. Il pourrait se faire qu'il n'eût pas toujours été comme nous le voyons maintenant, car de tout temps les enfants se sont plu à lancer des pierres en prenant ce trou pour point de mire. Le trouvaient-ils trop profond pour saisir facilement les pièces de monnaies qui pouvaient s'y trouver? Quoi qu'il en soit, ces chocs multipliés écornant insensiblement la pierre ont dû peu à peu produire l'étranglement actuel; et, en effet, l'on voit à la base du menhir des fendillements et des traces d'arrachements violents qui ont dû en être la conséquence.

D'autre part, il y a quelque temps, je déchaussai de quelques centimètres le pied du menhir, pour voir si dans le sol se continuait la forme pointue qu'il paraissait affecter. Dès les premiers coups de pioche, je fus convaincu qu'il était plus large, et formait au nord-ouest comme un prolongement rectangulaire.

L'étranglement dans cette partie, moins prononcé que celui du côté opposé, aurait-il eu les mêmes causes? N'aurait-on pas, à une époque indéterminée, essayé de faire tomber le monolithe en attaquant sa base? Je l'ignore, mais cette forme de spatule me paraît assez peu ordinaire à ces sortes de monuments mégalithiques (1), et les faits que je viens d'énoncer, me porteraient à penser que ce peulvan était d'abord, comme l'on dit, tout d'une venue et conséquemment que l'étranglement qu'on y remarque aujourd'hui n'est dû qu'à des causes accidentelles.

M. de Caumont dit bien *(Archéologie des écoles primaires)* que les menhirs sont plantés quelquefois de façon que la partie la plus dégagée est en bas, et la plus volumineuse en haut; mais tel n'est pas, je crois, le cas de notre Pierrefitte, car si nous supposons une ligne verticale tangente à cette espèce de renflement que présente le côté nord-ouest au milieu de sa hauteur, cette verticale viendra effleurer le bord de la portion pierreuse enfouie dans le sol et qui dépasse le pied du peulvan d'environ 76 centimètres.

Rien ne dit maintenant qu'à partir de ce point, du niveau du sol, la pierre n'aille pas en se retrécissant jusqu'à son extrémité.

Si cet étranglement était déjà, je ne dis pas formé comme aujourd'hui, puisque je cite des faits récents, mais seulement indiqué dès l'époque primitive, pourquoi les Celtes auraient-ils écorné des deux côtés ce bloc de pierre vers le milieu, car à juger de l'énorme masse qui s'élève au-dessus du terrain, la partie enfouie doit être assez considérable pour l'équilibrer.

Le monolithe de Pierrefitte est légèrement incliné du levant au couchant; en effet, si du sommet on laisse tomber un fil d'aplomb on trouvera une distance d'environ 0^{m}65 de ce fil à la base du menhir. Cette inclinaison ne serait-elle pas le résultat d'un tassement du sol qui se dirige en pente très-forte jusqu'à la rivière, dont le peulvan n'est éloigné que de deux cents à deux cent cinquante pas.

Notre peulvan provient des carrières de Saint-Emilion, c'est-à-dire appartient au miocène inférieur (calcaire à astéries).

---

(1) M. Gassies affirme cependant que les menhirs spatuliformes sont assez communs, surtout en Danemark.

Dans quel but ce monolithe aura-t-il été dressé ?

A une certaine époque, il y a près de quatre-vingts ou cent ans, le bruit courut dans le pays qu'il y avait là un veau d'or. On proposa au propriétaire de faire des fouilles, celui-ci n'y consentit qu'à la condition de partager le trésor et l'affaire n'eut pas de suite.

Il est fort présumable qu'avant l'établissement du christianisme dans les Gaules, et par conséquent bien avant l'arrivée dans la forêt de Cumbis (1) du saint anachorète breton (*vie de Saint-Emilion Guadet*), il existait un centre gaulois, à Saint-Emilion, qui fut ensuite, selon quelques savants, le fameux Lucaniacum d'Ausone. Dernièrement notre collègue, M. Braquehaye, nous signalait deux haches en silex découvertes près de Saint-Emilion, au lieu dit la Marzelle (2); moi-même j'ai parlé de plusieurs silos rencontrés dans le percement d'une nouvelle rue à Saint-Emilion ; un de ces silos, coupé verticalement, se distingue parfaitement encore un peu en avant et en contrebas du couvent des Cordeliers ; l'existence de ces silos suppose une certaine agglomération. Le plateau de Saint-Emilion était donc habité, et les habitants avaient nécessairement des relations avec les tribus voisines. Près de Libourne est la commune de Condat (Ken datt confluent), en langue celtique, autre centre Gaulois. De nombreux groupes étaient fixés ça et là dans toute l'étendue de notre département et surtout le long des rivières. Le moyen le plus commode de correspondre, de faire des échanges était alors, sans doute comme aujourd'hui, la navigation. Or, jetons les yeux sur la carte : entre Castillon et Libourne, la Dordogne forme plusieurs méandres bien accentués ; et le point où elle se rapproche le plus de Saint-Emilion est précisément Pierrefitte. Aussi voyons-nous les rois d'Angleterre comprendre Petrafixa dans la juridiction de Saint-Emilion, le ruisseau de Tailhas, aujourd'hui la barbanne (ruisseau) du village de Carré, en tracer la limite occidentale avec la rivière, et maintenant encore, la limite communale de Saint-Emilion forme-t-elle une longue pointe vers le sud-ouest, comme pour conserver tradi-

(1) Une commune voisine de Saint-Emilion se nomme Saint-Laurent des Combes.

(2) Le lieu de la Marzellé se trouve au village de Figeat, à une certaine distance ouest-nord-ouest de Saint-Emilion.



tionnellement par le hameau de Jean Melin qu'elle coupe en deux, un débouché au port de Pierrefitte.

Notre menhir, situé sur un terrain dépendant du village de Jean Melin, ne serait-il point alors tout simplement un reste d'alignement d'une seule file, car, d'après M. de Caumont, on trouve des peulvans sur une rangée unique ; ne serait-il pas, dis-je, un reste d'alignement indiquant au travers des bois et des prairies la voie la plus directe pour se rendre du centre gaulois (Saint-Emilion) aux bords de la rivière ? Son élévation ne le laisserait-elle pas un peu supposer ?

Je trouve dans le *Congrès scientifique de France*, 40e session tenue à Châteauroux en 1873 par la Société française d'archéologie, un mémoire lu par M. l'abbé Voisin, curé du Douadic (Indre), sur les monuments celtiques de l'arrondissement du Blanc, et j'y remarque cette phrase dont je crois pouvoir m'étayer.

« Ces grands piliers de pierre, dressés debout, servaient aussi à » marquer les *distances*, à fixer les limites des héritages et des » nations, et alors pour que ces bornes fussent respectées, les prê- » tres les mettaient sous la garde du ciel, du soleil qui voit » tout.... »

Le même écrivain signale dans la commune de Rouilly, entre Ruffec et le Blanc, à 5 kilomètres de cette ville et sur la rive gauche de la Creuse, trois beaux menhirs : le premier, à quelques pas du bord de la rivière, plus loin, sur le terre-plein du coteau de Rouilly, un second menhir, après lui un troisième, qui a été brisé. Je trouve là une analogie frappante avec la pierre de Pierrefitte, à 5 kilomètres environ de Libourne, sur les bords de la rivière et à peu de distance des coteaux de Saint-Emilion. Autre analogie, celle-là avec la légende. Ecoutons M. l'abbé Voisin : Menhir du Douadic, canton du Blanc... « Pendant une nuit, une fade ou fée, » en punition d'un crime aujourd'hui inconnu, portait cette pierre » dans *son tablier* plus fin et plus délié que les fils de la Vierge. Le » bloc énorme devait servir aux *fondations du donjon* de Bouchet. » La tâche était rude sans *doute*, le chemin difficile et raboteux : la » pauvre fée allait lentement, si bien que l'aurore la surprit avant » qu'elle eut fini sa course, le chant du coq se fit entendre, le ta- » blier s'effondra, la *pierre chut* et la fée s'évanouit en fumée » légère. »

Je remarquerai ceci, voilà deux pierres qui doivent servir à la

construction d'un monument fameux dans la contrée; dans l'Indre, c'est un donjon féodal, ici c'est un clocher; apparemment, presque toutes ces grosses pierres que la superstition du moyen-âge a désignées sous les noms de pierre folle, pierre des fées, table des fées, etc., etc., ont une légende à peu près identique.

A toute chose il faut une conclusion. Voici donc celle que je formulerai :

1° Le menhir de Pierrefitte a été, est encore l'objet d'une superstition ; le trou a dû être pratiqué au moyen-âge alors que les croyances religieuses du christianisme ont remplacé le culte des faux dieux. La légende de la Vierge semblerait faire croire qu'il n'a été creusé qu'après l'achèvement du clocher de la Sauve ou de celui de Saint-Emilion ;

2° L'étranglement que nous remarquons à la base du menhir, est dû plus particulièrement à des causes accidentelles;

3° Enfin, ce monument pourrait être une des bornes ou jalons conduisant du centre gaulois, qu'a remplacé la ville de Saint-Emilion, à son port naturel.

Je ne terminerai pas cette notice sans dire encore deux mots du village de Pierrefitte. Ce village est composé de plusieurs groupes d'habitations, entre autres Pierrefitte proprement dit ; Saint-Martial, où se trouve la fontaine, et le hameau de Jean Melin dont le menhir fait partie. La maison de M. Cruchon, avocat à Libourne, était jadis la chapelle Saint-Martial dont j'ai parlé, agrandie en 1766 par le chapitre de Saint-Emilion ; dans le jardin attenant, était un cimetière, ou vaste charnier, l'on trouva, à la même date, dit M. Guinodie, des ossements humains mêlés à de courtes lames d'épées, des fers de lance, des petits vases en terre cuite; dans l'un de ces vases étaient des auréliens et des médailles à l'effigie de Tetricus.

Bordeaux, février 1875.

NOTICE

SUR

UNE TÊTE LAURÉE D'EMPEREUR ROMAIN

trouvée à Bordeaux

Par M. V. DOMENGINE

En soumettant à l'examen de la Société Archéologique de Bordeaux, à sa dernière séance, une tête laurée d'empereur romain, j'obéissais au programme qui nous convie tous à produire, dans la mesure de nos forces, le plus possible de documents ou de matériaux concernant l'ancienne Aquitaine.

Le fragment de marbre blanc, jauni par le temps, présenté à l'examen de la Société, a été trouvé à Bordeaux. Il n'est évidemment qu'un tronçon de buste ou de statuette, qu'un reste de ce que fut l'objet primitif, et a dû très-sûrement appartenir à un tout, qu'un coup de pioche, ou un écrasement quelconque, a partagé au moins en deux parties. Toutefois, on ne saurait préciser si ce tout fut un buste ou une statuette : un sentiment personnel à cet égard ne pourrait prévaloir.

Quel est l'empereur que cette tête représente ? Là est tout l'intérêt. Il est impossible de ne pas reconnaître que l'hypothèse seule est permise et qu'il nous est interdit d'affirmer. Cependant les conseils et les recherches d'un numismate, fort connu parmi nous, M. E. Lalanne, semblent devoir nous convaincre que le nom qui doit être appliqué à cette tête est celui de Vespasien. M. Lalanne, à la suite des comparaisons qu'il a faites de la tête avec les médailles et monnaies que renferme son intéressant médaillier, a eu l'obligeance de m'écrire à ce sujet les mots suivants : « *Je suis de plus en plus convaincu que c'est Vespasien.* »

Quoi qu'il en soit, ce qu'on ne peut nier, c'est que nous sommes en présence d'une tête d'empereur romain, ayant les lignes de la face semblables à celles que nous donnent les effigies représentant

Vespasien : même figure grasse et potelée, même menton double.

L'histoire de notre cité, la riche Burdigala du temps des Césars, rappelle le nom de Vespasien dans une légende reconnue grossière et ridicule, il est vrai, légende que l'honorable M. Delpit a si bien traduite du latin, vers 1857, époque où M. O'Reilly écrivait son histoire de Bordeaux.

Sans rechercher quel rôle cet empereur a pu jouer vis-à-vis de la cité, encore naissante sousson règne, pour avoir donné lieu à la fable contenue dans le *Livre des Bouillons* (1), nous devons au moins reconnaître que le nom de Vespasien y laissa sa trace. En effet, la fable indique les empereurs Titus et Vespasien comme les fondateurs de cette ville. C'est là certainement une fantaisie d'auteur cherchant à trouver une origine à la ville de Bordeaux, parce que la véritable se perd, suivant l'expression employée en pareil cas, dans la nuit des temps.

Mais la fable n'est pas l'histoire, et, à part cette mise en scène du nom de Vespasien, je ne sache pas que cet empereur ait laissé dans le pays des Burdigaliens d'autres souvenirs, mêmes légendaires, dignes de remarque. D'ailleurs, depuis Auguste jusqu'à Antonin, les empereurs qui se succédèrent sur le trône impérial ne firent guère d'apparition en Aquitaine et y furent représentés par des lieutenants ou gouverneurs militaires (2) ; c'est ainsi que nous trouvons, sous Vespasien, un Agricola, revêtu de ces fonctions à Bordeaux.

Reprenant l'examen de la tête soumise à l'attention de la Société, nous trouvons qu'elle est d'une sculpture assez soignée ; quelques-uns même disent qu'elle est belle, comme face, depuis la ligne des yeux jusqu'au cou. Elle a été mutilée en deux endroits : au nez, dont l'extrémité a été ébréchée, et au menton, où l'on observe des traces de fracture très-évidentes. Le cou était autrefois plus

(1) Le document donnant la légende dans le *Livre des Bouillons* et dans le cartulaire de Beaurein, déposé aux archives de l'Hôtel de Ville, dit que : « La noble cité de Bordeaux fut fondée par les empereurs Titus et Vespasien..... et plus loin que : « Vespasien maria son second fils, Cenebrun, à Gualiène, fille aînée de l'empereur Titus. — C'est là que la fable se montre ce qu'elle est, c'est-à-dire un leurre, par ce simple fait que Titus était fils de Vespasien.

(2) « præsides » gouverneurs romains militaires (*Voir la note de l'abbé O'Reilly dans son histoire complète de Bordeaux*, tome I, page 60.)

long et portait les marques irréfragables de la cassure qui l'avait détachée du buste ; un morceau d'un centimètre et demi environ avait même été collé à la partie inférieure droite. (Fig. I.)

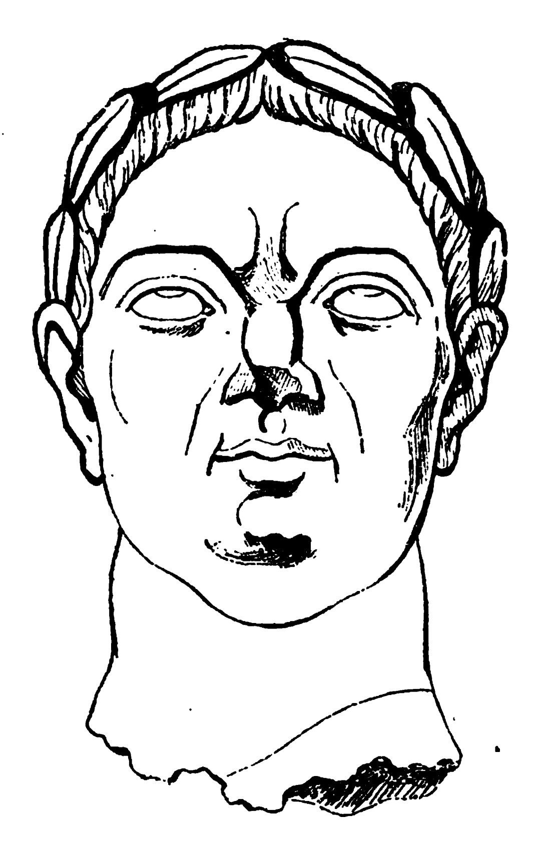


Fig. I.

Or, comme dans cet état et avec ses sinuosités la tête ne pouvait être posée perpendiculairement, il est venu à l'idée du possesseur de l'objet de faire disparaître, en le faisant scier, ce fragment ajusté et du reste assez grossièrement collé; ainsi raccourcie, en A B (fig. II), la tête a été placée sur un piédestal.

Elle mesure très-exactement, non compris le cou, en longueur, neuf centimètres et demi ; en largeur, six centimètres ; et de la nuque à l'extrémité du nez, huit centimètres et demi. La dimension, du piédestal au sommet de la tête, est de onze centimètres.

Qu'il me soit permis maintenant de dire comment cette tête est tombée en mes mains et quelles sont les particularités relatives à sa découverte.

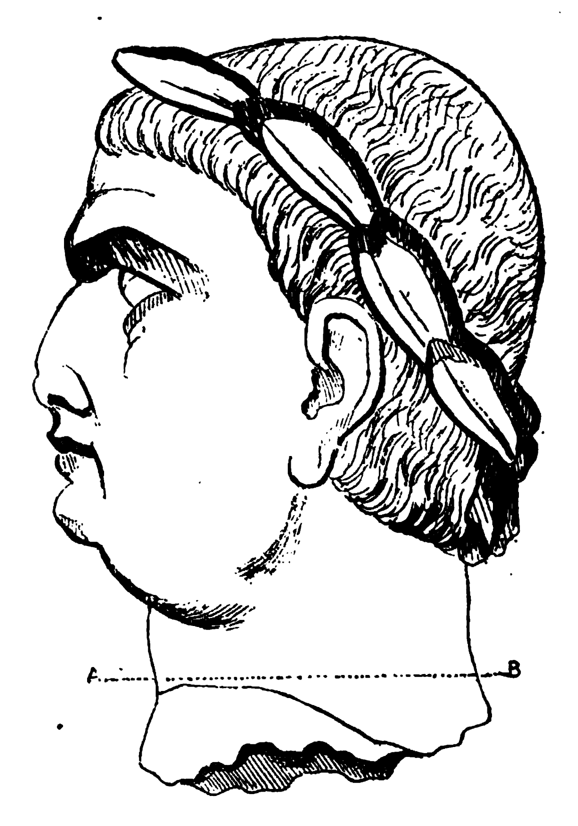


Fig. II.

Elle me fut récemment confiée par un des héritiers de M. Victor Alary, décédé à la fin de 1871, âgé d'environ 60 ans ; M. Alary la tenait lui-même de son grand-père paternel qui fut médecin à Bordeaux. C'était un si précieux souvenir pour le petit-fils que, bien des fois, on le surprit disant que ce morceau de marbre ne sortirait de chez lui qu'après sa mort. Cela ne saurait étonner si j'ajoute que, de tradition, il savait que son aïeul, qui aimait les antiquités et cultivait les arts, faisait grand cas de cette tête, parce qu'il l'avait recueillie en 1819, suivant étiquette, au moment où se pra-

tiquaient des fouilles dans l'ancien hôpital Saint-André, dont il était un des médecins (1) ; c'était donc dix ans avant l'abandon de cet hôpital et environ vingt-cinq ans avant sa complète démolition.

Le remarquable volume de M. Léo Drouyn intitulé « *Bordeaux vers 1450* », indique le plus exactement possible l'emplacement de cet ancien hôpital qui fut fondé en 1390 sur le côté méridional de la Devise, par le vénérable Vital-Carles, prêtre et grand chantre de l'église métropolitaine de Bordeaux.

Pourrait-on un seul instant douter de cette exactitude ? Très-certainement non, — car c'est au moyen de documents authentiques provenant des archives historiques municipales, que l'érudit auteur a dressé le plan qui accompagne cet ouvrage.

La savante description qu'il donne sur l'origine de l'hôpital Saint-André, s'appuie sur des textes de nature à dissiper tous les doutes qui existèrent autrefois au sujet du véritable emplacement qu'occupait cet hôpital.

Après avoir fait ressortir les erreurs qui s'étaient glissées, à certaines époques, M. Léo Drouyn termine en disant :

« ...... En somme, les textes anciens sont positifs, et nous devons » nous en rapporter à eux pour fixer l'emplacement de l'hôpital » Saint-André ; il était situé à la rencontre de la rue Saint-André » (des Trois-Conils), et de la rue Saint-Paul (des Facultés), côté de » l'ouest. » (2)

Il est évident que, prenant pour point de départ « *Bordeaux vers 1450* », nous devons tenir compte des développements postérieurs dont bénéficia cet asile, notamment des constructions qui s'élevèrent, suivant M. Drouyn, au commencement du XVIe siècle, dans un terrain dépendant de la maison et du jardin du président Boyer qui, par dispositions testamentaires, en dota la ville.

Puisque nous cherchons à nous édifier sur l'objet qui nous occupe et particulièrement sur le point où il a été trouvé, il me semble indispensable de rappeler ce qui a été écrit par l'honorable vice-président de notre Société.

D'après lui, nous constatons que l'hôpital fondé par Vital-Carles et appelé *Hôpital Saint-André* posséda d'abord deux maisons, pro-

(1) Calendriers de la ville de Bordeaux de l'époque.

(2) « *Bordeaux vers 1450*, » page 367. (M. Léo Drouyn.)

priétés du fondateur, sises près du mur romain, l'une ayant sa façade vers la porte Saint-André, et l'autre faisant le coin de la même rue et de la rue Saint-Paul; un troisième immeuble vint ensuite s'ajouter aux premiers, suivant un texte de 1404, qui établit qu'une propriété, ayant appartenu au seigneur de Veyrines, augmenta les dépendances de l'Hôpital

Un siècle plus tard, comme je l'ai déjà dit, les biens du président Boyer, généreusement légués, formèrent un nouvel asile, qu'on désigna sous le nom d'*Hôpital neuf*. Celui-ci fut considérable, et tandis que l'hôpital fondé par Vital-Carles ne contenait que 26 lits, celui du président Boyer en contenait plus de 240. Si les deux hôpitaux ne se sont pas confondus et que le premier ait disparu, il est certain que le second conserva le nom générique d'*Hôpital Saint-André*, qui subsista jusqu'aux jours de la démolition; c'était du reste le nom expressément imposé par le fondateur.

D'après tous ces précieux renseignements, tirés du savant ouvrage cité, nous savons, à ne pas s'y méprendre, que le périmètre de l'hôpital Saint-André fut spacieux et que la Caserne municipale et la Caisse d'épargne actuelles se sont élevées sur le sol qu'il occupait.

L'hôpital fut abandonné à la fin de 1829 et remplacé par celui qui existe aujourd'hui sur l'ancienne terrasse de l'Ormée.

Avant de terminer, j'ajoute que des substructions mises à jour, à une époque récente, aux alentours de la rue Vital-Carles et lors de son ouverture, avaient des murs d'une épaisseur telle (4 mètres et plus) que je ne suis pas éloigné de croire, avec quelques personnes plus compétentes que moi, qu'ils devaient soutenir un monument public considérable, le Capitole, peut-être, orné de statues, statuettes et objets d'arts. C'est dans ces environs, qu'a été trouvée notre tête d'empereur romain. Je ne tire néanmoins aucune conséquence de cette observation et, si je la fais, ce n'est que pour mémoire.

Enfin, pour dernière remarque, j'observe encore que, fixé d'une façon complète sur l'emplacement où la trouvaille fut faite, nous devons constater avec satisfaction qu'elle eut lieu sur un point ayant fait partie du carré long qu'entourait l'enceinte gallo-romaine élevée au IIIe siècle et qui fut le premier Bordeaux connu.

Bordeaux, le 4 février 1875.

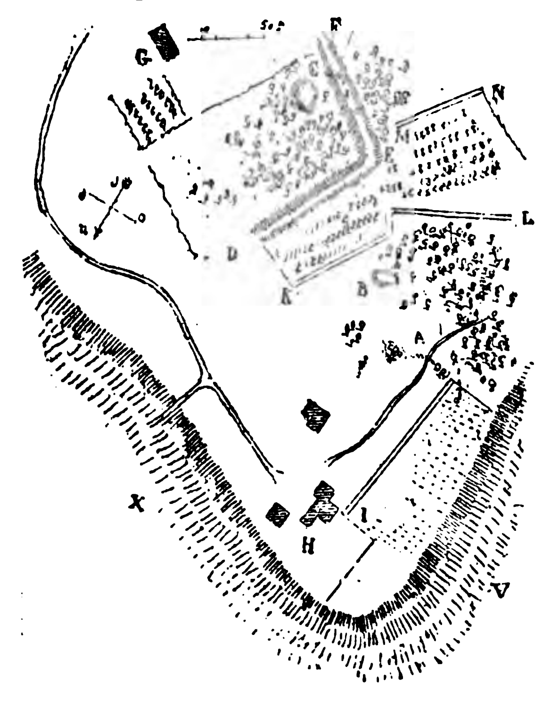
ALLÉE COUVERTE

DE PEYRELEBADE

A BELLEFONT

Par M. Léo DROUYN.

Il existe, dans la paroisse de Bellefont, un plateau connu sous le nom de Peyrelebade; il s'avance, dans la vallée de l'Engranne V, en forme de promontoire séparé du plateau voisin, au nord, par un vallon X au fond duquel coule un petit ruisseau; sur ce plateau



Plateau de Peyrelebade.

s'élèvent une grande maison G, appelée Peyrelebade, et une ferme H, nommée Sabatey; ces deux habitations sont reliées par un chemin vicinal; un sentier part aussi de Sabatey et se dirige, dans les bois, vers le midi; la partie méridionale du plateau est couverte de

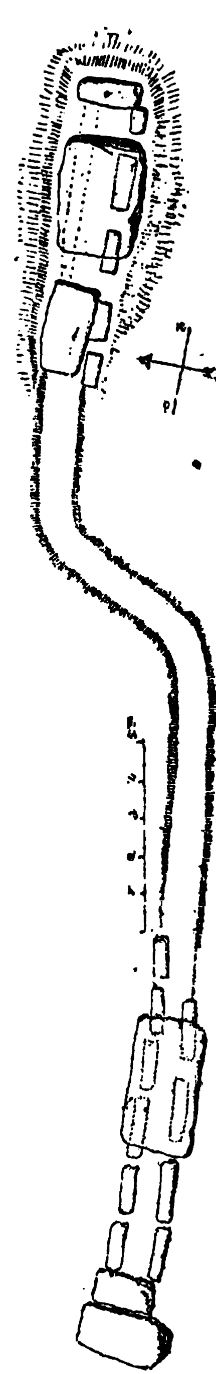
bois et de vignes; des terres et des vignes occupent le nord. Le sol de Bellefont, ainsi que celui de toutes les paroisses voisines, est très-fertile, mais extrêmement pierreux, de sorte que, pour le cultiver facilement, les propriétaires sont forcés d'en extraire les pierres avec lesquelles ils font, d'abord, des murs de clôture et, ensuite, des amas plus ou moins considérables; mais nulle part ces amas n'ont l'importance de ceux de Peyrelebade dont le sol d'ailleurs n'est pas plus pierreux que dans le voisinage; ainsi les murs KL et MN, qui clôturent des pièces de vigne, et celui IJ, séparant un bois d'une pièce de terre, ont environ 4 mètres de large sur 1m50 de haut. Je ne tire de cela aucune conséquence, je constate seulement un fait.

Si le plateau de Peyrelebade n'était couvert que de pierres, de terre, de vignes, de bois et de maisons, l'archéologue n'aurait rien à y voir; mais, au sud de la maison, qui tire très-probablement son nom de la localité où elle s'élève, existe un retranchement DEF, composé de pierres et de terre, et formant, en plan, un angle droit; il a 1m50 de haut sur 4 ou 5 mètres de base, et chacune des branches a 100 mètres environ de longueur. Il ne ressemble pas aux amas de pierres indiqués plus haut; j'ai tout lieu de croire que ce sont les restes d'un camp très-probablement romain, à peu près carré posé sur la partie orientale du plateau et au centre duquel a été bâtie la maison de Peyrelebade : ce qui reste de ces retranchements est situé au milieu des bois et dans l'endroit le moins fertile. La terre étant excellente partout ailleurs, on a tenu à n'en pas perdre une parcelle, et le retranchement y a été arasé.

Près de l'angle intérieur, formé par les deux lignes du retranchements, s'élève une butte artificielle C, composée, aussi, de terre et de pierres; cette butte est longue de 13 mètres dans son plus grand diamètre; elle est haute de 1m50 et a la forme d'une calotte sphérique, excepté vers l'ouest où elle s'allonge quelque peu. Une autre butte B, placée hors du retranchement, un peu moins longue que la précédente, mais haute de 2 mètres, est presqu'entièrement formée de pierres; elle pourrait n'être qu'un amas, tandis que la première a tous les caractères d'un tumulus.

On y trouve aussi des silex taillés en forme de grattoirs et de couteaux.

J'arrive au point le plus intéressant de ce coin de terre, à l'allée couverte, située en A, à 100 mètres environ de la ferme de


Plan de l'allée couverte.

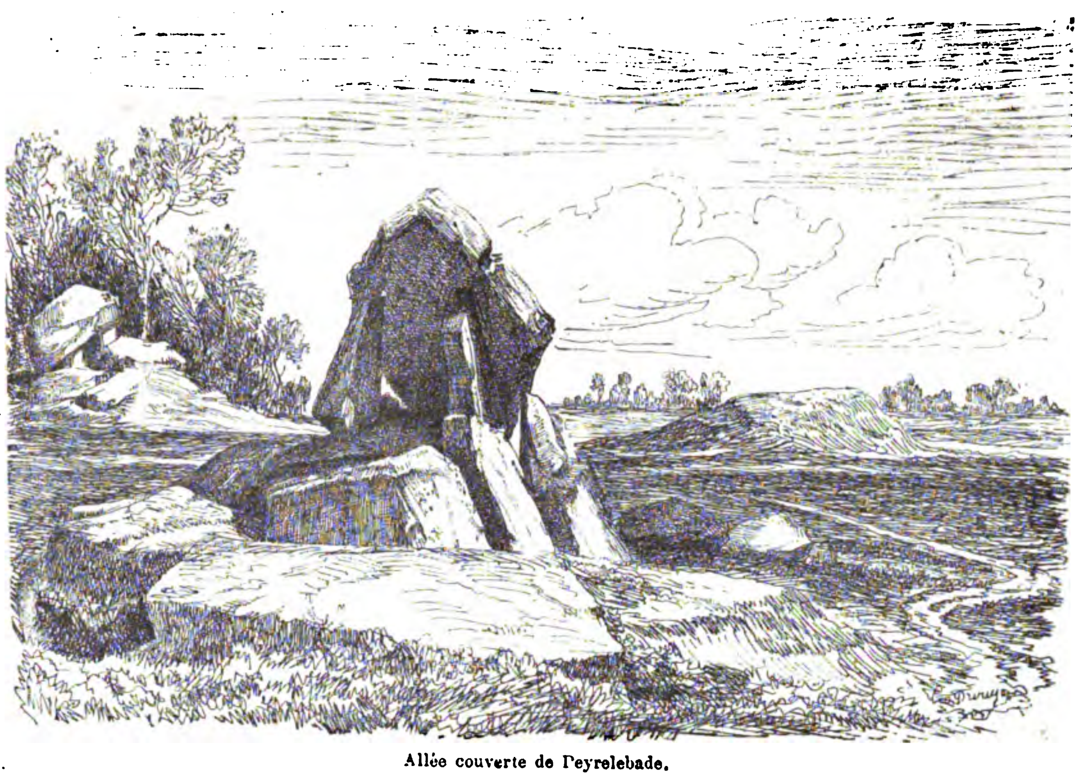
Sabatey et à 40 mètres du bord du coteau très escarpé de ce côté. Au premier abord on le croirait composé de deux dolmens, tous deux orientés de l'est à l'ouest, et éloignés l'un de l'autre de 14 mètres environ ; mais, comme ils sont reliés par une bande étroite de terre mêlée de pierres, dominant de 40 à 50 centimètres le sol environnant, je crois pouvoir affirmer que cette bande recouvre une partie des pierres peut-être brisées du monument complet, et que ces deux dolmens ne faisaient qu'une allée couverte longue de 35 mètres et dont le plan était ondulé comme les replis d'un serpent. — Je n'oserais affirmer aussi que l'allée ne se prolongeait pas, à l'ouest, jusqu'au bord du coteau, et à l'est, à une grande distance sur le plateau.

Les pierres sont à leur place, mais presque toutes ont été renversées. La portion hors de terre et encore à moitié debout, située à l'ouest de l'ensemble du monument, a 11 mètres de long et 80 centimètres de large dans œuvre. J'ai compté, du côté du nord, six pierres encore debout et quatre du côté opposé; d'autres blocs couchés peuvent avoir été aussi des pierres de support ; deux gros blocs couchés, placés à l'extrémité occidentale, paraissent avoir servi : l'un à fermer l'entrée de l'allée et l'autre à la couvrir. Une des pierres de la toiture appuyée, par un de ses bouts, sur deux de ses anciens supports, et les gros blocs renversés autour d'elle, donnent au monument l'aspect le plus fantastique qu'il soit possible d'imaginer (1). Cette pierre a 1^m50 à 1^m90 de large, 3^m20 de long et 0^m50 à 0^m60 d'épaisseur.

(1) J'ai eu la bonne fortune de visiter ce plateau peu de temps après que le taillis, dans lequel s'élève l'allée couverte, avait été coupé.

La portion visible du monument à l'Orient n'est longue que de 7m 60. On compte cinq supports sur le flanc sud; je n'ai pas pu voir ceux du nord complètement enfouis sous le lierre et les ronces. L'extrémité orientale paraît avoir été fermée par une pierre. La grande table de recouvrement a 3 mètres de long, 2m 30 de large, et 1 mètre environ d'épaisseur. Une autre grande pierre, située à l'ouest de celle-ci, paraît avoir également servi de toiture.

De la partie du promontoire où est situé le monument de Peyrelebade, on domine presque toute la vallée arrosée par l'Engranne, tous les plateaux de la rive gauche de cette petite rivière, et l'on voit les côtes de la rive droite de la Dordogne, la ville de Saint-Emilion et les ondulations des plateaux de l'Entre-Dordogne.



Allée couverte de Peyrelebade.

OBSERVATIONS

SUR

UNE INSCRIPTION DU MUSÉE DE BORDEAUX

Rapport par M. R. DEZEIMERIS.

PLANCHE XII.

Dans plusieurs séances de la Société des Antiquaires de France (20 mars, 10 avril, 9 octobre, 11 décembre 1872), une discussion s'éleva entre M. le général Creuly et M. Sansas, député de la Gironde, sur la lecture de l'inscription d'un autel consacré à SIRONA, que possède le Musée épigraphique de Bordeaux.

M. le général Creuly lisait :

SIRONAE
ADBVCIE.TV
TOGETI. FIL
V. S. L. M.

M. Sansas, au contraire, estimait que l'on doit lire :

SIRONAE
ADBVCIETVS
TOCETI. FIL
V. S. L. M.

Pour éclaircir le point en litige, un examen minutieux du monument était indispensable.

M. Sansas, retenu à Paris par les débats de l'Assemblée nationale, écrivit alors au Maire de Bordeaux, pour le prier de réunir en commission quelques archéologues qui auraient à examiner l'inscription et à formuler des observations de nature à déterminer la lecture de ce curieux document.

Cette commission ayant été désignée immédiatement, les résultats de son examen furent consignés dans le rapport suivant :

« Le 22 mars 1873, à la demande de M. le Maire de Bordeaux,

M. Gassies, conservateur du Musée préhistorique, a réuni en commission MM. Delfortrie, le marquis de Puiferrat, Emile Lalanne et Reinhold Dezeimeris, afin de vérifier la lecture de l'inscription du monument inscrit sous le n° 19 au Musée lapidaire de la ville.

» Cet autel, placé dans l'ombre, a été examiné en divers sens, à la lumière factice, puis rapproché du jour. De cet examen ont résulté les observations suivantes :

» Les arêtes de la face gravée sont assez fortement ébréchées; de plus, les dernières lettres de la ligne dont le texte est en discussion ont été atteintes par des dégradations sérieuses, éclats ou usure. Toutefois, la commission a été unanime à lire dans la seconde ligne :

ADBVCIETVS

» Une S de forme étroite est inscrite sur le dernier jambage de la dernière lettre.

» D'autre part, l'examen à la loupe de la petite cavité qui se trouve entre l'E et le T n'a pas fait constater les indices d'un point comparable à ceux de la dernière ligne. Ce creux a paru être le résultat d'un éclat accidentel.

» Enfin, la remarque suivante a été faite par M. R. Dezeimeris :

» Le lapicide a donné aux premières lettres de la ligne, ADBVC, une ampleur telle que, s'il avait eu à écrire le nom ADBVCIE, il pouvait, en donnant aux dernières lettres une proportion analogue, remplir convenablement cette ligne. En ce cas, il n'aurait pas, ce semble, hésité à rejeter à la ligne suivante l'autre nom qui restait à inscrire. Mais la fin de la ligne, IETVS, porte la marque manifeste d'un effort de réduction; non-seulement l'I est près de l'E, mais la traverse du T n'est pas indiquée à gauche, ce qui a permis de rapprocher le T de l'E, et la traverse, à droite, se relève de façon à permettre d'inscrire en dessous, et tout près du trait vertical, le commencement de l'V (1). Pour presser ainsi la fin

---

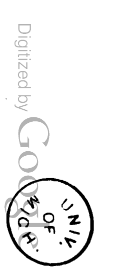
(1) Cette disposition a induit le savant Millin à prendre les lettres TV pour une N, et à lire ADBVCIEN. Voir dans son *Voyage dans les départements du Midi*, t. IV, p. 650, la note sur SIRONA. Orelli reproduit la leçon de Millin, mais en l'altérant, comme Jouannet, sur un autre point.

Héliographie de Jh Renaud

Terpereau Phot:

Inscription du monument consacré à **SIRONA**

(Musée de Bordeaux)



de cette ligne, il a fallu que le graveur sentît la nécessité sérieuse de ne point rejeter à la suivante les dernières lettres; or, cette nécessité n'eût pas existé, si ces lettres avaient fait partie d'un autre nom.

» Une autorité telle que celle de M. le général Creuly devait naturellement faire naître les scrupules les plus sérieux dans l'esprit des membres de la commission. Se défiant des effets, parfois



trompeurs, de la lumière, ils ont eu recours à un estampage (1). La présentation du relief obtenu devant un miroir leur a semblé rendre plus manifeste encore l'existence de la leçon TVS, et l'absence

(1) La Société Archéologique doit à la libéralité de deux de ses membres, M. Terpereau et M. Léo Drouyn, le cliché photographique qui a servi à reproduire les détails de l'inscription, et le dessin qui figure l'ensemble du monument.

de toute section après ADBVCIE. Leur impression première a été ainsi affermie par cette épreuve, et ils ont chargé M. R. Dezeimeris de le constater ici en leur nom.

» Bordeaux, le 24 mars 1873. »

PROMENADES ARCHÉOLOGIQUES

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Par M. Léo DROUYN.

Pendant trente ans environ, j'ai parcouru, dans tous les sens, le département de la Gironde, dessinant et décrivant sur nature tous les monuments que je rencontrais

J'ai publié presque tous mes croquis représentant les villes fortifiées, les châteaux et les moulins du moyen-âge; mais, faute de temps, peut-être de courage, j'ai remis, de jour en jour, la publication des édifices religieux aussi intéressants et peut-être plus variés que les monuments militaires.

Je profite de la bonne volonté de la *Société Archéologique de Bordeaux,* qui a bien voulu accepter déjà quelques-unes de mes notices, pour faire connaître les monuments religieux de la Gironde, en prenant la liberté de glaner, en passant, les quelques maigres épis que j'ai négligé jadis de ramasser ou que je n'ai pas vus.

Une statistique monumentale me conduirait trop loin, et dépasserait les forces qui me restent; je promènerai donc en zigzag les lecteurs qui auront le courage de me suivre, dessinant ce qui me paraîtra pittoresque ou curieux, laissant le pas tantôt à l'artiste tantôt à l'archéologue, suivant le caprice du moment.

I

A TRAVERS L'ENTRE-DEUX-MERS

Izon. — *Saint-Martin-d'Izon, — Sanctus Martinus de Izonio,* - *de Yzonio,* - *d'Yzon,* - *d'Izon,* - *d'Ison.*

La paroisse d'Izon fait partie du canton et de l'arrondissement de Libourne, département de la Gironde. Elle est bornée, au nord et à l'est, par la rivière de Dordogne, au sud, par les paroisses de Vayres et de Saint-Sulpice-d'Izon, et, à l'ouest, par celle de

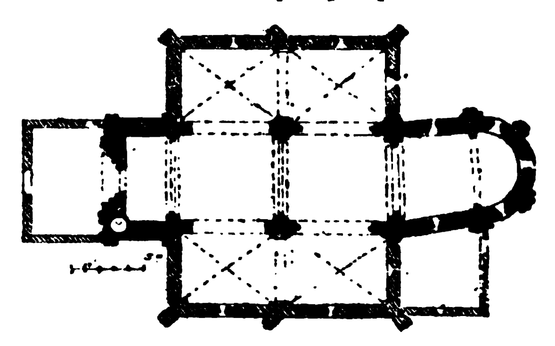
Saint-Loubès; ces deux dernières font partie de l'arrondissement de Bordeaux.

L'église d'Izon est bâtie au milieu de la paroisse, à l'extrémité occidentale du bourg.

Entre les années 1060 et 1086, Raymond Gombaud, seigneur de Vayres, Audenode, sa femme, et leurs fils, donnèrent à l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély plusieurs églises dépendant de leur seigneurie, entre autres leur portion de celle de Saint-Martin-d'Izon; à la même époque, Gosselin de Partenay, archevêque de Bordeaux, donna à Odon, abbé de la même abbaye, tout ce qui appartenait à cette église en dehors de la juridiction de l'archevêque.

Je crois que la portion la plus ancienne de l'église d'Izon date cette époque.

Ce monument a été restauré il y a quelques années.



La description suivante est celle de l'ancien monument.

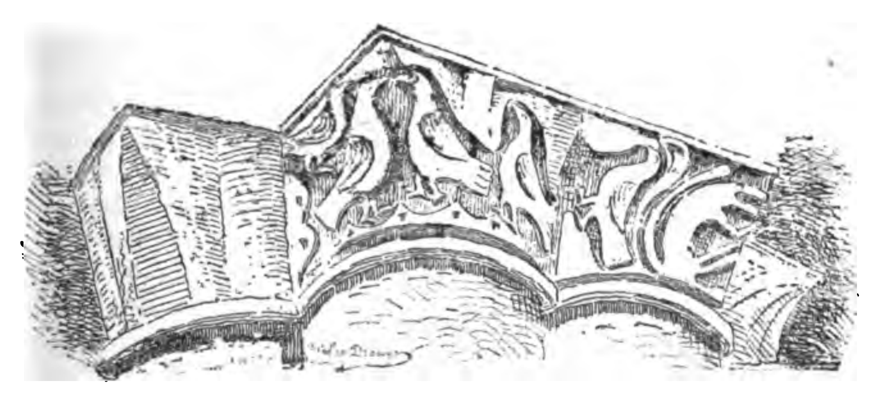
L'église n'avait autrefois qu'une nef, longue de $27^{m}50$ et large de $5^{m}50$, composée de trois travées, en y comprenant celle du clocher; elle était alors, et est encore terminée, vers l'orient, par un chœur carré suivi d'une abside semi-circulaire, tous deux fortement inclinés au nord; plus tard, on a bâti deux chapelles carrées, une au nord et l'autre au sud de la travée orientale; elles ont donné au monument la forme d'une croix latine; plus tard encore ces chapelles ont été prolongées, à l'orient, de toute la longueur de la seconde travée de la nef, laissant ainsi le clocher entier en saillie sur la façade occidentale; l'église alors a mesuré $17^{m}50$ de large. Enfin on a bâti un porche devant le clocher, et une sacristie, à l'est du bas-côté méridional, cachait le flanc sud du chœur.

La barbarie des sculptures du chœur et de l'abside ; la forme en plein cintre de leurs fenêtres et de leurs voûtes, celle en fer à cheval légèrement accusé de l'arc placé entre l'abside et le chœur, et de celui qui sépare le chœur de la nef, arcs qui retombent sur les chapiteaux de colonnes à demi-engagées, me donnent à croire que toute la partie orientale de l'édifice est du XIe siècle.

Les voûtes des travées de la nef sont en berceau ogival ; leurs arcs doubleaux ont la même courbe, ainsi que quelques fenêtres du clocher (1) ; certaines sculptures du portail dénotent un art assez avancé ; je crois donc que la nef et le clocher sont plus modernes que le chœur et l'abside d'un siècle environ.

Les voûtes des deux chapelles du transsept étaient des espèces de coupoles à arêtes. Les moulures des nervures de ces voûtes et leurs arcs-boutants dénotaient le XVe siècle, ou le commencement du XVIe. Le prolongement de ces chapelles, à l'ouest, doit être de la fin du XVIe, peut-être du XVIIe. Le porche remontait au XVIIIe ; la sacristie était plus moderne.

L'abside, voûtée en cul-de-four, et le chœur, en plein cintre, sont, à l'extérieur, formés de cinq compartiments (trois pour l'abside et deux pour le chœur) séparés par des faisceaux de quatre colonnes engagées. Cinq fenêtres percées, en dedans ou en dehors, sous des archivoltes en plein cintre, éclairent cette partie de l'église. Des étoiles à huit rayons ornent ces archivoltes qui retombent sur de lourdes colonnettes à chapiteaux coniques, et dont les bases s'ap-



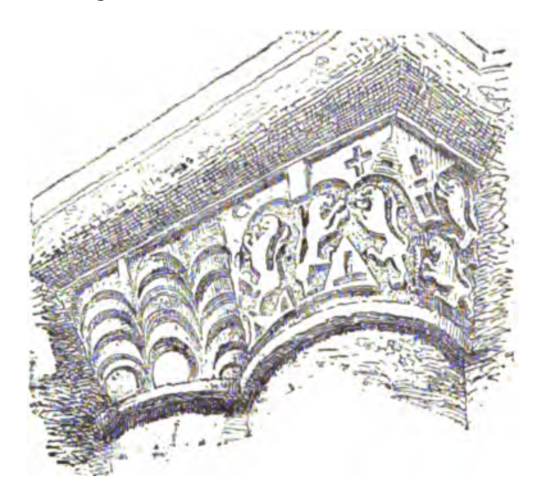
puient sur un cordon très-simple, divisant en deux étages l'abside

---

(1) Ces fenêtres sont maintenant en plein cintre.

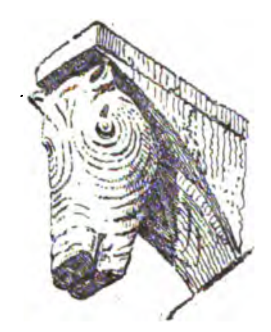
et le chœur. Des lions et des oiseaux ornent les chapiteaux coniques des faisceaux de colonnes cités plus haut. (Voy. à la page 169.)

Le procédé employé pour exécuter ces sculptures est peut-être unique dans le département de la Gironde : l'ouvrier, après avoir

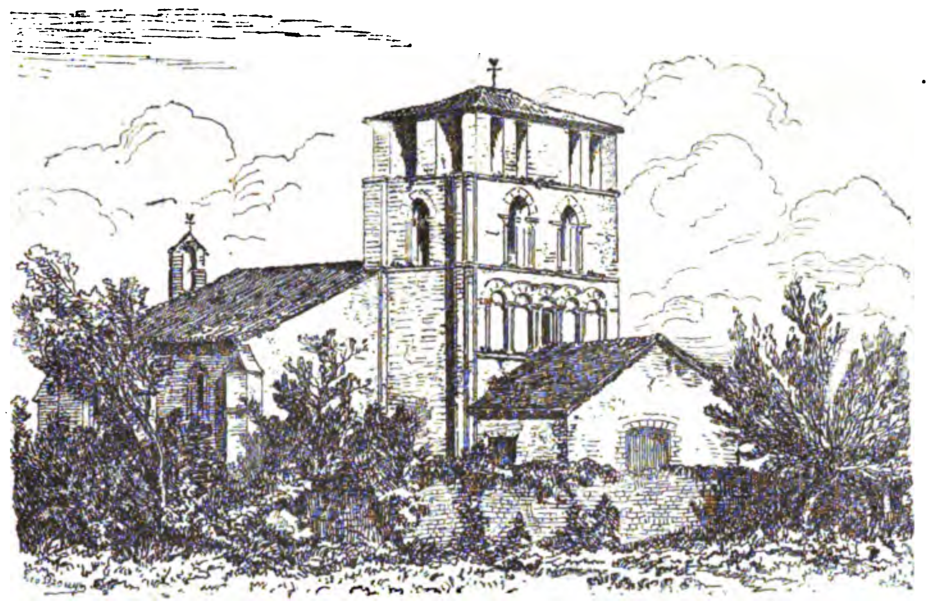


épannelé les chapiteaux, a tracé le contour des figures ; puis, les laissant en relief, il a creusé la pierre autour d'elles, à la profondeur d'un centimètre environ et jusqu'à une certaine distance des contours. Il a ménagé, de la même façon, quelques ornements grossiers, dans lesquels il a gravé des figures géométriques; il a indiqué ensuite les ailes des oiseaux et quelques autres détails par des traits peu accentués.

La corniche romane a été remplacée, il y a déjà longtemps, par un entablement formé de nombreuses moulures, mais les corbeaux anciens ont été conservés. Ils représentent des têtes d'animaux, des têtes d'hommes grimaçantes, des obscénités et des moulures grossières.



A l'intérieur du monument, l'arc doubleau, qui sépare les deux travées orientales de la nef, retombe sur des faisceaux de trois colonnes engagées, dont les chapiteaux coniques sont ornés de feuilles allongées arrondies par le haut et simplement gravées, mais d'un caractère tout différent de celui des orne-.



Vue générale de l'église d'Izon.

ments de l'abside. L'arc doubleau qui supporte le clocher retombe sur des colonnes à demi-engagées dont les chapiteaux sont très-mutilés; cependant on distingue encore sur l'un d'eux, un personnage nimbé, et, sur l'autre, des fleurs de tournesol.

Le clocher, bâti en très-belles et bonnes pierres, s'élève, sur plan barlong, à l'ouest de la nef; composé d'un soubassement, surmonté de trois étages, séparé par des cordons, il était renforcé, au sud et au nord, par des contreforts; ceux qui contre-boutaient la façade occidentale étaient formés de deux colonnes engagées, sans chapiteaux, rampant jusqu'à la naissance du troisième étage. Les deux autres étaient des contreforts plats, s'arrêtant à la même hauteur.

La porte de l'église est percée dans le soubassement du clocher, au premier étage duquel, et sur la face occidentale seulement, existe une arcature formée de cinq arcs en plein cintre ornés d'étoiles et retombant sur des colonnettes accostant des pilastres. Sous le sommier de ces arcs, un cordon non interrompu sert de tailloir aux chapiteaux et de couronnement aux pilastres. Une fenêtre est ménagée dans l'arcade centrale. (Voy. la vue générale de l'église, p. 171.)

Six fenêtres ogivales extradossées éclairaient le second étage, deux prenaient leur lumière à l'occident, deux à l'orient; au-dessus de la toiture de la nef, une était tournée vers le nord, l'autre vers le sud; à l'intérieur, elles étaient en cintre surhaussé. Enfin, dix ouvertures quadrilatères, quatre à l'ouest, et deux sur chacune des autres faces, éclairaient le troisième étage qui, bien que se reliant parfaitement au second, paraissait être plus moderne que lui. Les contreforts s'arrêtaient à sa base. Il est probable que ce surhaussement avait été construit au XVIe siècle pour servir de fortification.

Le tout était recouvert d'une toiture à quatre égouts, surmontée d'une croix et d'un coq en fer servant de girouette.

La porte est remarquable. Elle s'ouvre sous cinq arcs en plein cintre et en retraite; une porte feinte, de même forme, l'accompagne de chaque côté. Sur les vantaux, peut-être romans, du moins fort anciens, on avait cloué des fers de cheval; on croit que ces sortes de fers, qui se rencontrent sur les portes de beaucoup d'églises, sont des *ex voto* de pèlerins ou de gens de guerre qui, au retour d'un long et périlleux voyage, clouaient sur la porte de l'église de leur paroisse le fer du cheval qui les avait porté.

L'arc le plus étroit retombe sur les pieds droits que, plus tard,

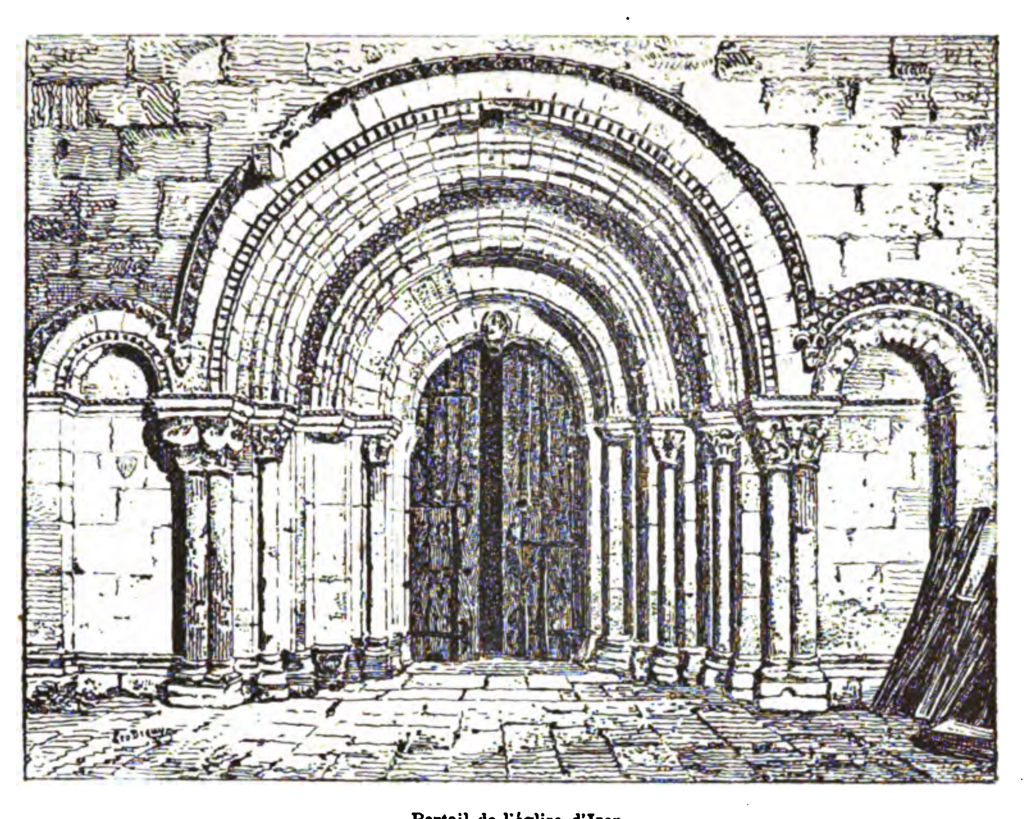


on a entaillés le plus possible pour élargir l'ouverture de la porte. Les quatre autres arcs reposent sur des colonnes dont les chapiteaux sont couverts de sculptures représentant : des têtes monstrueuses qui engoulent la colonne, des têtes d'hommes et de bœufs, des oiseaux, des feuillages et des entrelacs.

La base de ces colonnes s'appuie sur un socle carré. Le tailloir est formé de moulures presque classiques, et l'abaque est orné de dents de loup; ce tailloir, commun à tous les chapiteaux, court sur le fond des portes feintes et annelle les colonnes-contreforts du clocher. Les arcs, peu chargés de sculptures, ont, pour tout ornement: des tores assez maigres, des étoiles, des dents de loup et quelques arabesques peu compliquées. Le couvre-joint du plus élevé, se reliant à celui des portes feintes, retombe, de chaque côté, sur une console représentant une tête de mouton ou de chèvre. L'arcade de la porte feinte du sud est couverte de feuilles d'acanthe bien dessinées.

Ce qu'il y avait de plus curieux dans ces sculptures, était une main bénissant à la manière latine, enveloppée d'une auréole elliptique. La pierre dans laquelle elle était sculptée servait de clef à l'arc le plus étroit du portail. Je ne connais dans le département de la Gironde qu'un autre exemple de cette représentation de la Divinité, ou de la main de Dieu bénissant : il est sur une clef de voûte, dans la chapelle du prieuré de Saint-Loup, à Saint-Loubès, bâtie au XIII[e] siècle. Dans le fond de la porte feinte du nord, on a gravée d'une manière très-grossière, et à une époque déjà ancienne, un écusson représentant les armes des Montferrand : des pals encadrés d'un orle chargé de besans. Les moulures et les sculptures de ce portail, qui a souffert des injures du temps autant que de celles des hommes, sont très-frustes.

Les bas côtés de l'église n'offrent pas d'intérêt ; seule la clef de voûte du croisillon sud pouvait en avoir : elle était formée par un écusson couvert d'une fasce, d'un pal fuselé et d'une barre dentelée, mais tellement badigeonné qu'on en voyait à peine les linéaments. Cet écusson avait, pour tenant, deux anges ; il était sommé d'un casque ayant pour cimier une tête humaine dont les cheveux crépus, la face courte, le nez épâté, les lèvres épaisses, lui donnaient l'aspect d'une tête de nègre ; son cou était entouré d'une grosse corde. La famille de Massip, originaire de Saint-Sulpice-d'Izon, peut-être d'Izon même, ou, tout au moins, de la juridiction de Vay-



Portail de l'église d'Izon.

res, porte trois têtes de nègre dans ses armes. La clef de voûte de la travée occidentale du bas-côté nord représentait le monograme de Jésus adopté par les Jésuites.

Il restait des fragments de vitraux peints dans une des fenêtres du chœur au nord; plusieurs d'entre eux remontaient, je crois, au XIIe siècle. Un autre fragment était plus moderne, puisqu'on lisait dans un médaillon la date de 1579 et les initiales F. P. (peut-être E.P., Etienne de Pontac qui acheta la seigneurie d'Anglade en 1578).

La chaire datait de 1680; elle était fort convenable; on l'a mise au rebut, et M. Jules Delpit en a fait un des *ornements* de son jardin.

Les tables des autels primitifs ont été trouvées dans les démolitions du porche.

Avant de quitter Izon, je dois signaler : des haches en silex polies trouvées je ne me souviens plus dans quelle localité de cette paroisse; des grains de collier en terre cuite rouge et grise, et en plomb ramassés dans les vignes d'Artigue-Redone.

La domination romaine a laissé peu de traces à Izon : au lieu de La Moulinasse, près des Gabots, on a trouvé de ces sortes de pyramides tronquées en brique, percées d'un trou près du sommet, et ressemblant à un poids. Il existait autrefois dans cet emplacement une tour ronde; c'était peut-être un moulin. Lorsqu'on a bâti la maison du garde-barrière du chemin de fer, à Uchamp, on a exhumé sur l'emplacement du jardin, un volumineux vase en terre, renfermant une quantité considérable de lingots, et des débris de colliers, de lances, de poignards, d'épées et surtout de ces sortes de hachettes à rebord et oreillettes si communes dans les musées, le tout en bronze. M. Jules Delpit possède les plus belles pièces de cette espèce de trésor; le reste est en partie au Musée de Bordeaux. M. Delpit possède aussi un petit chapiteau en marbre blanc trouvé près de l'église.

Le château d'Anglade, forteresse sur motte, avec basse-cour carrée, et le château de Jabastas, bâti à la fin du XIIIe siècle par Guillaume de Montravel, ont été décrits dans la *Guienne militaire*.

Au siècle dernier, le vieux château d'Anglade, étant devenu inhabitable, M. de Pelet d'Anglade l'abandonna et fit construire, par Louis, dit-on, sur le bord de la Dordogne, dans une localité appelée Le Grand-Pré, un grand château, avec ailes et pavillons. Cette belle habitation appartient maintenant à M. Léo Dufoussat.

(A suivre.)

DU MODE D'APPLICATION

DES FERS ANCIENS, DE DEUX FORMES,

DÉSIGNÉS SOUS LE NOM D'HIPPOSANDALES

Par M. Eugène MÉRIC

Les quatre semelles en fer décrites par M. Delfortrie (1), de même que celles figurées dans le mémoire de M. Quicherat (la question du ferrage des chevaux en Gaule) sont des hipposandales; le quartier relevé suivant un plan incliné, et muni d'un crochet, se plaçait à la partie postérieure du pied; la tige verticale existant sur certains de ces fers se plaçait à la partie antérieure.

Les fers qui s'adaptaient aux pieds de devant sont ceux désignés par M. Delfortrie sous le n° 3, parce qu'ils sont plus courts, plus larges et plus circulaires que ceux figurés sous le n° 1; ces derniers étant plus étroits, plus longs et moins circulaires, convenaient pour les pieds de derrière. J'appuie ma manière de voir sur la configuration des pieds des chevaux.

La tige verticale placée à la partie antérieure pourrait très-bien exister pour les fers des pieds de devant, comme elle existe pour ceux de derrière; elle en augmenterait beaucoup la solidité. Cette tige était surtout indispensable pour consolider davantage les fers des chevaux qui forgaient.

Le fer figuré dans le mémoire de M. Delfortrie sous le n° 1 pourrait-il s'appliquer au pied d'un bœuf?

La chose est matériellement impossible; car quelle que soit la position qu'on donne à ce fer, jamais le pied d'un bœuf ne pourra se placer entre les trois pinçons et le quartier relevé muni d'un crochet. En effet, la tige verticale ne peut plus se pla-

(1) Notice sur quatre hipposandales de l'époque Gallo-Romaine. Soc. Archéol. de Bord., t. 1, p. 81.



cer à la partie antérieure du pied, parce qu'elle s'engagerait entre les deux onglons; elle ne peut pas non plus se placer à la partie postérieure, parce que chez certains bœufs la face postérieure du paturon viendrait s'appuyer sur la boucle qui termine la tige; elle ne peut pas se placer sur une des faces latérales; donc, la chose est impossible.

Mais en admettant que le pied d'un bœuf put se placer au milieu de tous ces obstacles, on ne pourra jamais éviter de mettre les deux onglons dans une position qui les empêchera de s'écarter, écartement rendu impossible, soit par l'effet des pinçons qui seront placés à la face externe des deux onglons, soit par la courroie que devra maintenir le fer en place. Des expériences que j'ai faites à ce sujet m'ont prouvé que les onglons des bœufs ne peuvent pas rester longtemps rapprochés, parce que le plissement de la peau qui tapisse le fond de l'espace interdigité, le tiraillement des ligaments latéraux et la présence des corps étrangers qui se mettent dans ledit espace interdigité, occasionnent de la gêne dans la marche et une inflammation qui peut devenir très-grave. Les animaux sur lesquels j'ai fait ces expériences n'ont pu travailler qu'un jour ou deux; il fallait ensuite s'empresser d'ôter ces fers. Je ne nie pas l'existence des *busandales;* mais les quatre fers décrits par M. Delfortrie sont incontestablement des *hipposandales*.

M. Quicherat considère comme *busandale* le fer muni d'une tige verticale, s'appuyant sur une stèle funéraire du musée de Nancy, représentant un personnage, portant, d'après lui, une amulette au cou, ayant un bâton à la main droite, et, tenant suspendu à une courroie passée au bras gauche, le sabot à deux crochets. Dans le bâton dont parle M. Quicherat, je ne vois pas un aiguillon, parce qu'en raison de son peu de longueur, on n'aurait pu impunément s'en servir pour conduire les bœufs. Il me semble qu'il serait bien plus simple de le considérer comme étant l'instrument qui servait, par son extrémité terminée en pointe, à enlever les corps étrangers, comme la terre durcie et autres objets qui se trouvaient à la partie inférieure du pied, lorsqu'on voulait appliquer les hipposandales, tandis que le pommeau dont est pourvue l'autre extrémité, servait de marteau pour appliquer les divers pinçons sur le pied. Aussi, suis-je de l'avis de M. Delfortrie, lorsqu'il dit que ce personnage pourrait bien ne pas être

un bouvier. « Ce personnage, dit M. Quicherat, porte au cou les attributs d'un guérisseur de bestiaux malades. » Je crois donc que puisque ce personnage porte au cou les attributs d'un guérisseur de bestiaux malades, il est rationnel d'admettre que l'instrument que ce même personnage tient à la main droite, la courroie et le fer qu'il tient à la main gauche, indiquent un maréchal-ferrant.

Et comme conclusion je dis : les quatre fers décrits par M. Delfortrie sont des *hipposandales*. Les fers figurés sous le n° 3 s'adaptaient aux pieds de devant, et ceux figurés sous le n° 1 aux pieds de derrière. Les fers de cette dernière forme ne peuvent pas s'adapter aux pieds des bœufs.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE BORDEAUX

✠ Décoration de la Légion d'honneur. + Ordres étrangers.

Composition du bureau en 1874. — MM.

SANSAS, *président honoraire.*
DELPIT (J.), *président.*
FARINE, DEZEIMERIS (R.), *vice-présidents.*
DELFORTRIE, *secrétaire général.*
PIGANEAU (E.), BRAQUEHAYE (Ch.), *secrétaires adjoints.*
Le Marquis de PUIFFERRAT, *archiviste.*
LALANNE (E.), *trésorier.*
LUSSAUD, LABAT (G.), *assesseurs.*

Composition du bureau en 1875. — MM.

SANSAS, *président honoraire.*
FARINE, *président.*
DEZEIMERIS, DROUYN (Léo), *vice-présidents.*
DELFORTRIE, *secrétaire général.*
PIGANEAU (E.), BRAQUEHAYE (Ch.), *secrétaires adjoints.*
Le marquis de PUIFFERRAT, *archiviste.*
LALANNE (E.), *trésorier.*
DELPIT (J.), LUSSAUD, LABAT (G). *assesseurs.*

ALADANE (LÉOPOLD), cours du Jardin-Public, 85.
ALAUX, architecte, allées Damour, 49.
ALLAIN (L'abbé), vicaire de Sainte-Marie de La Bastide.
AMÉ (L'abbé), curé de Cazelles et Prignac (Gironde).
AUGIER, peintre décorateur, rue du Mirail, 56.
AZAM, ✻, docteur en médecine, rue Vital-Carles, 14.
BALARESQUE, rue d'Aviau, 18.
BARCKHAUSEN, professeur à la Faculté de Droit, c. d'Aquitaine, 17 bis.
BAUDRIMONT (E.), docteur en médecine, rue Saint-Remy, 43.
BAYLE (P.), avocat, rue du Parlement-Sainte-Catherine, 11.
BEAUDIN (L.), architecte, rue Plantey, 8.
BELLOC (DE), +, au château de Pouylebon, par Montesquiou-sur-Losse (Gers).
BENOIST, conchyliologue, cours des Fossés, 100.
BERCHON, docteur en médecine, direct[r] du Lazaret à Pauillac (Gironde).
BERGER (CH.), +, architecte, rue des Remparts, 12.
BERNÈDE, artiste peintre, rue Mondenard, 61.
BETHMANN (E. DE), rue de la Verrerie, 3.
BETTON, peintre décorateur, cité Bardineau.
BONIE, ✻, conseiller à la Cour, rue d'Albret, 30.
BOSCHERON-DESPORTES (O. ✻), président honoraire à la Cour, rue de Navarre, 19.
BOUVIER (L.), rue du Palais-de-l'Ombrière, 15.
BRAQUEHAYE (CH.), sculpteur, cours d'Albret, 100.
BRIVES-CAZES (E.), juge au Tribunal civil, place Pey-Berland, 14.
BROCHON (H.), avocat, place Rohan, 9.
BROWN (F.), rue de la Course, 107.
BURGUET, architecte de la ville de Bordeaux, rue Fondaudége, 67.
CAZENAVETTE, directeur de l'École communale, rue Sicard.
CHAIGNEAU, docteur en médecine, allées de Tourny, 37.
CHAPON (JULES), rue de Cheverus, 8.
CHARRIAUT, place Bourgogne, 5.
CHASTEIGNER (COMTE ALEXIS DE), rue Monbazon, 23.
CHAVANNES, sculpteur, rue des Remparts, 64.
CHEVALIER, rue du Jardin-Public, 50.
CLOUZET, conseiller général, cours des Fossés, 88, 90 et 95.
COMBE, chef de gare à Bazas (Gironde).
COUNORD, ingénieur, cours Saint-Louis, 83.
COURAU (P.), architecte, allées Damour, 63.

COURAU (A.), architecte à Marmande (Lot-et-Garonne).
COURRÉGES, photographe, à Libourne (Gironde).
CURÉ, percepteur, cours d'Albret, 76.
DALEAU fils, à Bourg-sur-Gironde.
DANEY, rue de la Rousselle, 36.
DANNECY, pharmacien, cours de l'Intendance.
DARDY (L'abbé), curé de Durance (Lot-et-Garonne).
DELBOY, avocat, rue de Pessac, 86.
DELFORTRIE, juge de paix, rue de Pessac, 66.
DELPIT (JULES), rue Margaux, 22.
DELPUGET, rue des Treuils, 73.
DEZEIMERIS (R.), rue Vital-Carles, 11.
DE DIEU DE SAMAZAN, à Samazan (Lot-et-Garonne).
DOMENGINE, chef de bureau aux chemins de fer du Midi, rue Tanesse, 14.
DONNET (S. E. MONSEIGNEUR), G. O. ✻, +, cardinal-archevêque de Bordeaux.
DORMOY, rue Villaris, 1.
DOSSAT, ✻, conseiller à la Cour, rue Mouneyra, 1.
DROUYN (LÉO), rue Desfourniel, 30.
DRUILHET-LAFARGUE, boulevard de Caudéran, 173.
DUBALEN, à Bayonne.
DUBOIS (FÉLIX), rue Ségalier, 27.
DUCAUNNÈS-DUVAL, sous-archiviste du départ., r. Croix-de-Seguey, 87.
DULIGNON-DESGRANGES, rue des Faussets, 10.
DUMILATRE, statuaire, boulevard de Clichy, 8, à Paris.
DURAT (RAIMOND), à La Roque-de-Cadillac (Gironde).
FABRE, professeur à la Faculté, rue de Pessac, 88.
FAGET (MARIUS), architecte, rue de l'Église-Saint-Seurin, 26.
FARINE, conseiller à la Cour, rue Blanc-Dutrouilh, 1.
FAYE (E.), juge au Tribunal civil, rue Sainte-Catherine, 139.
FÉRET, libraire, cours de l'Intendance, 15.
FONTAINIEU (Le comte PROSPER DE), rue Delurbe, 20.
FONTENEAU (MONSEIGNEUR), ✻, évêque d'Agen.
FOURCAND, ✻, ancien maire de Bordeaux, député, rue Planturable, 21.
FOURCAND-LÉON, rue Saint-Remy, 34.
GASSIES, conservateur du Musée préhistorique, r. du Palais-Gallien, 88.
GAULLIEUR, archiviste de la Ville, rue Traversière, 17.
GELLIBERT, président de Chambre honoraire, à Blaye (Gironde).
GEORGEON, rue Sainte-Catherine, 244.

GERVAIS, dessinateur, rue du Loup, 6.

GIRAULT, artiste peintre, rue Saubat, 60,

GODART, avoué honoraire, rue Saint-Genès, 83.

GOUILLAUD, lithographe, rue de Cheverus, 9.

GOUJET (A.), archiviste du département, rue d'Aviau.

GOUNOUILHOU, imprimeur, rue de Cheverus, 8.

GRELET père, architecte, rue Rodrigues-Péreire, 44.

GRELET, fils, architecte, rue Rodrigues-Péreire, 44.

GRÉMAILLY, architecte, rue Saint-Honoré, 370, à Paris.

HALPHEN, au château de Batailley (Gironde).

JABOUIN, +, sculpteur, rue Bonafoux, 1.

JACOMY (L'abbé), curé de Gontaud (Lot-et-Garonne).

JACQUEMAIN, conseiller à la Cour, rue des Ayres, 45.

JOLLIVET, avocat, rue des Trois-Conils, 16.

LABAT, rue Planturable, 32.

LABET, conservateur du Musée d'armes, rue Maucoudinat, 1.

LA BOUILLERIE (Monseigneur de), ✱, coadjuteur de S. E. le cardinal-archevêque de Bordeaux.

LABROUSSE, +, insp. des chemins de fer du Midi, r. Ste-Catherine, 151.

LACOLONGE (Ordinaire de), ✱, allées de Tourny, 22.

LACROMPE de LA BOISSIÈRE (de), +, conseiller à la Cour, rue du Palais-Gallien, 32.

LAFUGE (J.-F.); rue Notre-Dame, 134.

LALANNE, directeur du Poids-Public, rue Doidy, 23.

LANCELOT, dessinateur, à Troyes (Aube).

LANEFRANQUE (de), imprimeur, rue Permentade, 23.

LAPIERRE, à Bazas.

LAPORTERIE (de), avocat, rue Condillac, 16.

LARRONDE (E.), rue Vauban, 9.

LAROZE, avocat, rue Montméjan, 17.

LEFEBVRE, libraire, allées de Tourny, 6.

LÉON (Alexandre), ✱, cours du Chapeau-Rouge, 11.

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, rue Mautrec, 1.

LUSSAUD, avocat, rue Duffour-Dubergier, 10.

MALVEZIN, avocat, place Dauphine, 5.

MARCELLUS (E. de), à Gironde (Gironde).

MARCHAIS, graveur, rue Sainte-Catherine, 3.

MARMET, dessinateur, cours Cicé, 74.

MASCKECK, artiste peintre, rue Sainte-Catherine, 61.

MAUFRAS, à Pons (Charente).

MÉRIC, médecin-vétérinaire, à Saint-Gervais (Gironde).

MESSIER, bibliothécaire de la Ville, rue Jean-Jacques Bel, 2.

MÉTADIER, docteur en médecine, allées d'Orléans, 24.

MEYNARD (L'abbé), curé de Saint-Michel de Bordeaux.

MIDY, rue du Palais-de-Justice, 14.

MILLET, peintre décorateur, rue du Mirail, 58.

MINVIELLE (Paul), architecte, rue Tastet, 26.

MIOCQUE, rue d'Albret, 26.

MONTESQUIEU (Baron Charles de), au château de La Brède (Gironde).

MOULINIER, avocat, rue des Remparts, 27.

NÉGRIÉ, docteur en médecine, cours Portal, 45.

ORÉ, ✻, docteur en médecine, rue du Palais-de-Justice, 36.

OURY, cours de Tourny, 67.

PANAJOU, photographe, allées de Tourny, 8.

PARENTEAU (L'abbé), curé de Sainte-Eulalie de Bordeaux.

PELLEPORT-BURÈTE (Vicomte de), ✻, +, maire de Bordeaux, rue du Champ-de-Mars, 15.

PÉRIÉ, architecte, rue des Remparts.

PERRIER, +, pharmacien, à Pauillac (Gironde).

PEYRECAVE, substitut du procureur-général, rue Vital-Carles, 28.

PIGANEAU (E.), artiste peintre, cours d'Albret, 17.

PRÉVOT, statuaire, rue du Tondu, 88.

PUIFFERRAT (Marquis de), rue du Temple, 33.

RAYNAL, place des Quinconces, 15.

RICARD, architecte, place extérieure d'Aquitaine, 8.

RIGAUD, à Pons (Charente).

ROBOREL de CLIMENS, rue d'Aviau.

ROUGET (Louis), capitaine d'État-Major, rue François-de-Sourdis, 152.

ROUGET (Georges), rue François-de-Sourdis, 152.

SAINT-LÉON BOYER-FONFRÈDE, rue de Lyon, 30.

SANSAS, député, rue du Hâ, 51.

SCHRÖDER, cours du Jardin-Public, 102.

SECRESTAT, rue Notre-Dame, 28.

SERR (Guillaume), quai de Queyries, 5.

SIBASSIÉ (L'abbé), curé de Martillac (Gironde).

SOLLES, docteur en médecine, rue Sainte-Catherine, 112.

SOURGET, rue d'Aviau, 36.

SOURIAUX, rue de la Croix-Blanche, 62.

TAMIZEY DE LARROQUE, à Gontaud (Lot-et-Garonne).
TERPEREAU, photographe, cours de l'Intendance, 29.
THIBAUDEAU, place des Cordeliers, 7.
THUREAU, fabricant d'ameublements d'églises, rue Mazarin, 25.
TRABUT-CUSSAC, architecte, rue Combes, 6.
TRAPAUD DE COLOMBE, rue Gouvion, 5
TRARIEUX, avocat, rue des Facultés, 33.
TRIMOULET, rue Jouannet, 4.
VALLETON, architecte, rue Saint-Etienne, 16.
VAUCLAIRE, architecte, rue de Fleurus, 15.
VAUCLAIRE fils, architecte, cours d'Albret, 49.
VAUTHIER, fondeur de cloches, à Saint-Emilion (Gironde).
VERDALLE, docteur en médecine, rue Hustin, 20.
VIAUD, cours du Jardin-Public, 52.
VILLETTE, allées Damour, 28.
WOLFF, ✻, ingénieur des Ponts et Chaussées, rue Paulin, 94.

Sociétés correspondantes

Société Eduenne.
— d'Emulation de Rouen.
Commission royale d'Art et d'Archéologie de Bruxelles.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Châlons-sur-Marne.
— française pour la conservation des monuments.
— Archéologique de Narbonne.
— — de l'Orléanais.
— — de Liège.
— des sciences naturelles de La Rochelle.
— d'Archéologie Lorraine.
Société d'Archéologie du midi de la France.
— — d'Avesnes (Nord).
— — de Nantes.
— — d'Ille-et-Vilaire.
— — de Touraine.
— Scientifique d'Alais.
— des Sciences et Arts de l'Aveyron.
— — — de Pau.
Commission de la Topographie des Gaules.
Le Musée Archéologique.
Société française d'Archéologie de Périgueux.

Bordeaux. — Vᵉ CADORET, impr., 12, rue du Temple.

TABLE

DES

NOTICES, RAPPORTS ET ÉTUDES

contenus dans le 1er volume de la Société Archéologique de Bordeaux

Pages

Table des Planches

INDEX ALPHABÉTIQUE

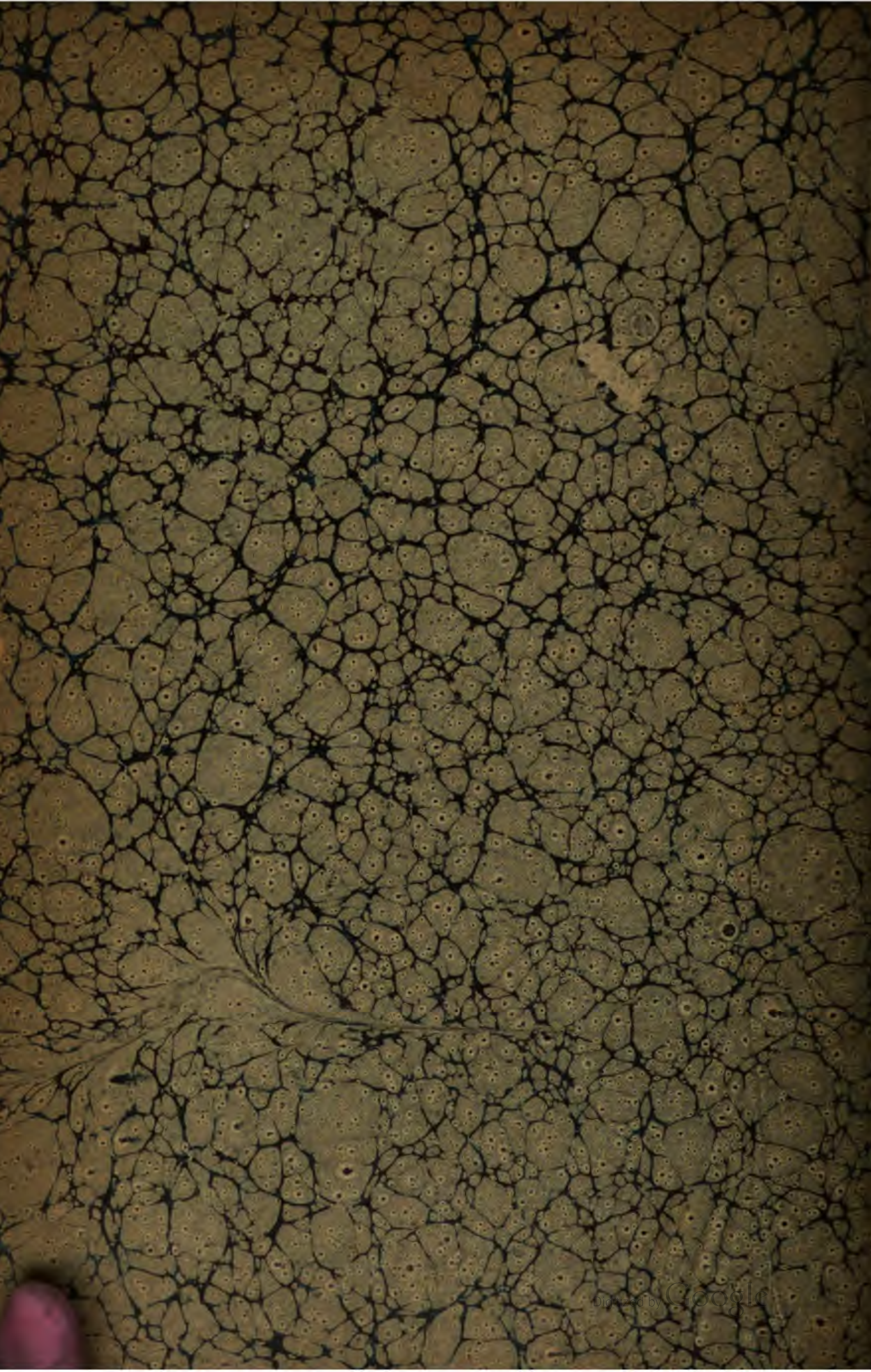
T

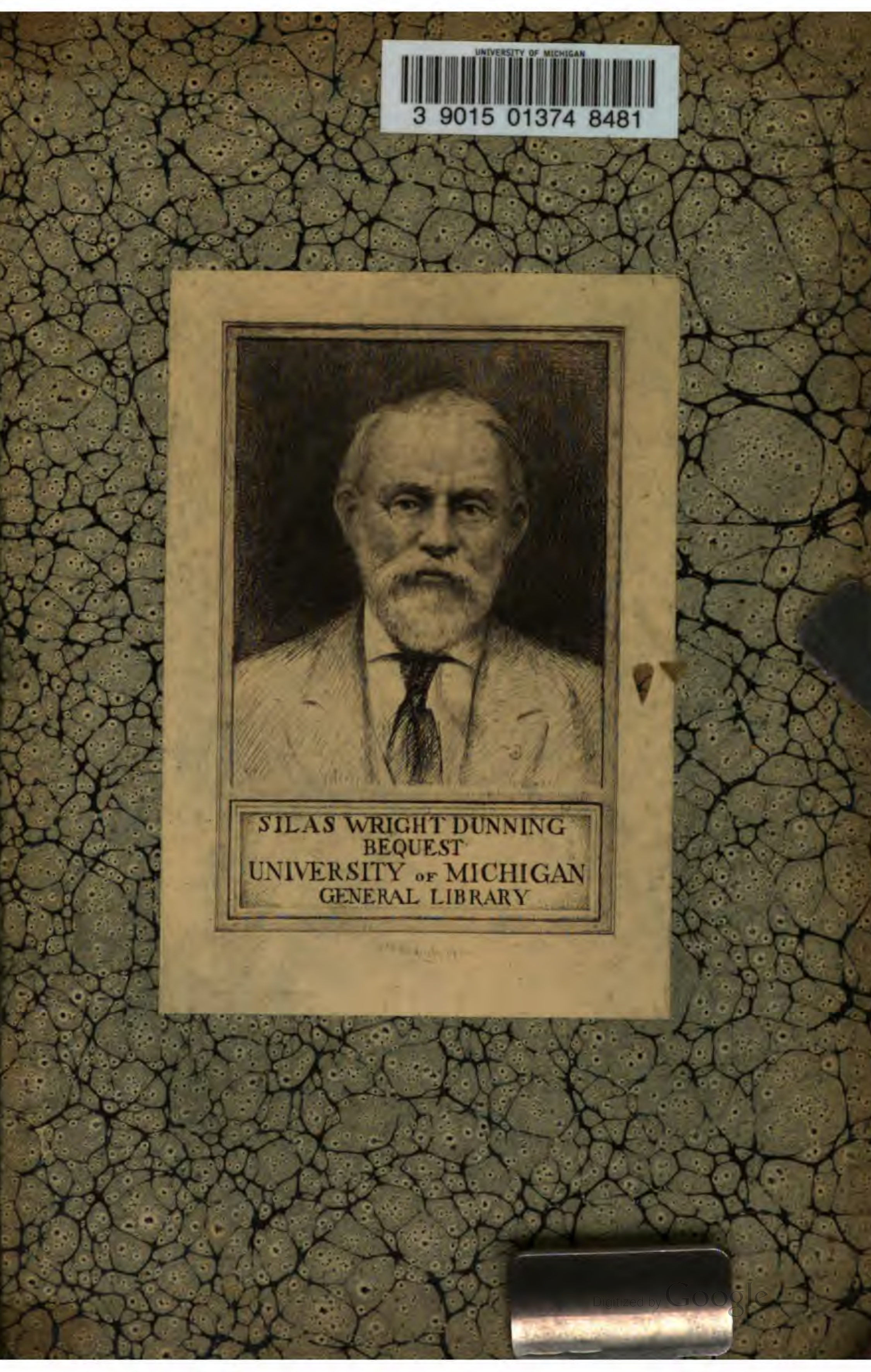
U

Pages

V

Bordeaux, Ve Cadoret, impr., rue du Temple, 12.




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 01374 8481
SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY
Digitized by Google

